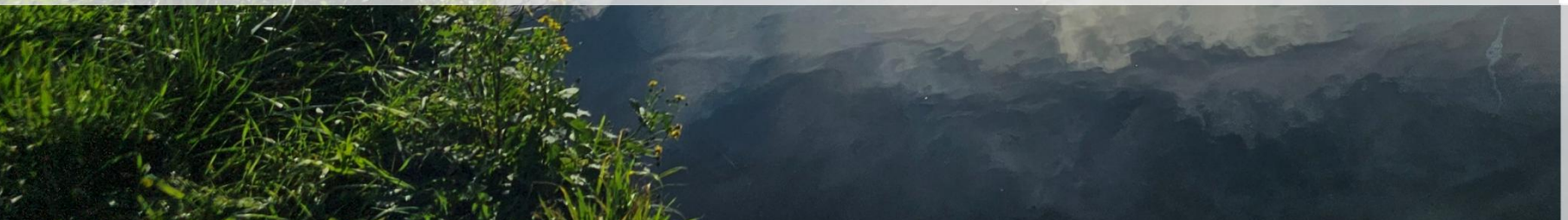


Annexe 1
Diagnostic du territoire

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
Pays Picard

Vallées de l'Oise et de l'Ailette

PAYS PICARD
VALLÉES DE L'OISE ET DE L'AILETTE



Région Hauts-de-France

L'AISNE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Sommaire

I. Un territoire aux dynamiques démographiques rythmées par le desserrement des aires urbaines extérieures..7

1) Une perte d'attractivité démographique qui conduit à un vieillissement de la population..... 7

1.1. Une population inégalement répartie 7

1.2. Une stabilisation démographique depuis le début des années 2000..... 7

1.3. ...due à un solde naturel très faible et à un solde migratoire négatif 10

1.4. Des départs principalement à destination du Saint-Quentinois ou du reste de la France.....13

2) Un territoire relativement jeune, porté par le desserrement des agglomérations voisines.....15

2.1. Une population jeune et qui continue de rajeunir ..15

2.2. Une surreprésentation des petits ménages et des familles moins nombreuses 17

2.3. Des niveaux de revenus relativement faibles..... 18

II. Un parc de logements accessible, mais un phénomène de vacance structurelle remettant en question l'attractivité résidentielle du Pays 19

1) Une activité de la construction en recul sur l'ensemble du territoire..... 19

1.1. Un rythme de construction globalement satisfaisant 19

1.2. Des prix immobiliers en hausse 22

2) Une accélération de la vacance depuis 1999, témoignant d'une perte d'attractivité du territoire .23

2.1. Une croissance des logements malgré la baisse de population..... 23

3) Un parc de logement peu diversifié 27

III. Un renouveau des mobilités indispensable pour des pratiques plus durables..... 32

1) Un territoire bien équipé, mais des faiblesses à résorber 32

1.1. Un bon maillage de routes départementales, un relatif éloignement des axes principaux..... 32

1.2. Une offre ferroviaire adaptée pour rejoindre les principales agglomérations régionales 32

1.3. Une montée en puissance du réseau de transports en commun 36

1.4. L'aménagement du canal Seine-Nord-Europe, un projet d'infrastructure bénéfique pour le territoire 38

1.5. Un territoire au cœur d'initiatives en faveur des liaisons douces 39

2) Des pratiques de déplacements largement motorisées et concentrées au sein du Pays Picard .. 41

2.1. Des flux professionnels principalement internes au territoire 41

2.2. La voiture : un mode de déplacement privilégié à l'échelle du SCoT 43

2.3. Des flux domicile-études qui illustrent une bonne présence de l'offre scolaire et d'enseignement supérieur sur le territoire 44

2.4. Vers un renforcement du transport de marchandises fluvial et ferroviaire 48

3) Un renouveau des mobilités à encourager pour un cadre de vie préservé 50

3.1. Un enjeu fort autour du renouveau des mobilités .50

3.2. L'intermodalité : une solution pour des chaînes de déplacements sur-mesure 51

3.3. De nouvelles pratiques liées à la voiture individuelle mais plus durables 51

IV. Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner 57

1) Une organisation économique fortement polarisée au nord du territoire 57

1.1. Un profil économique diversifié mais en perte de vitesse 57

1.2. Un tissu d'entreprises dominé par les petites structures et ponctué par de grands établissements .. 64

1.3. Les zones d'activités : quelle stratégie pour améliorer l'attractivité foncière du territoire ? 69

2) Un profil d'actifs en évolution et un marché de l'emploi à conforter 75

2.1. Une croissance de l'emploi inégale 75

2.2. Une forte proportion d'ouvriers et d'employés 79

2.3. Vers une tertiairisation des métiers et de l'emploi 79

2.4. Des difficultés structurelles à accompagner 80

3) Une agriculture en perte de vitesse mais encore bien présente 82

3.1. Un contexte régional et départemental porteur 82

3.2. Des initiatives de valorisation de produits à accompagner 86

4) Un positionnement touristique à développer entre nature et culture 88

4.1. Un fort potentiel de développement grâce à la diversité des contextes locaux 88

V. Une présence des équipements, commerces et services qui confirme le fonctionnement en bassin de vie du territoire 98

1) Préambule 98

2) Une offre en équipements, commerces et services inégalement répartie sur le territoire 99

2.1. Une offre fortement concentrée dans quelques polarités du territoire 99

2.2. Une couverture incomplète en équipements et services qui rend nécessaire la fréquentation d'autres pôles urbains 101

3) Une diversité d'équipements, de commerces et de services garants de la qualité de vie sur le territoire du SCoT 105

3.1. Une offre commerciale concentrée dans les pôles urbains 105

3.2. Vers une désertification commerciale des centralités locales ? 108

3.3. Une offre d'enseignement complétée par les pôles extérieurs 114

3.4. Une offre culturelle et sportive peu diversifiée 118

3.5. Un territoire touché par la désertification médicale 121

3.6. Un fort enjeu autour de l'aménagement numérique 124

VI. Zoom sur le commerce 129

1) Le DAACL : éléments de cadrage pédagogique .. 129

1.1. A quels enjeux les documents d'urbanisme doivent-ils désormais répondre ? 129

1.2. Le DAACL dans la pratique 130

1.3. Quelques éléments clés à retenir 133

2) Un contexte national qui signe la fin d'un modèle de développement 134

3) Analyse de la clientèle 146

3.1. Des profils clientèle qui donnent des trajectoires en matière de consommation 146

3.2. Le Pays Picard réussit à maintenir ses actifs sur le territoire 146

4) Analyse de l'offre commerciale de proximité (surface de vente de moins de 300 m²) 149

4.1. Un maillage commercial de proximité inégal sur le Pays Picard 149

4.2. Des centralités qui affichent des premiers signaux de fragilité 151

4.3. Des disparités fortes entre les centralités 153

4.4. Des marchés qui complètent l'offre alimentaire de proximité....154
4.5. Définir l'armature commerciale : une définition pour les centralités commerciales....155

5) Analyse de l'offre commerciale d'importance (surface de vente de plus de 300 m²)....158
5.1. Un environnement concurrentiel dense mais relativement éloigné....158
5.2. Une offre de GMS qui se polarise sur les principales centralités urbaines....159
5.3. Des zones commerciales avec une grande disponibilité foncière, de nombreuses enseignes nationales et peu de friches....161
5.4. Entre 2000 et 2016, une forte implantation de commerces, mais un ralentissement observé depuis 163
5.5. Des zones commerciales vieillissantes....165
5.6. Définir l'armature commerciale : une définition pour les périphéries commerciales....166

6) La logistique commerciale....169
6.1. La logistique commerciale, une notion difficile à définir....169
6.2. La logistique commerciale : Définition et enjeux. 169
6.3. Une grande diversité d'acteurs et d'organisations logistiques....170
6.4. La logistique commerciale à l'échelle nationale....173
6.5. Les principaux réseaux de livraison et de retrait colis (hors livraison directe)....175
6.6. Les localisations des établissements d'entrepôts logistiques....176
6.7. Les principaux réseaux de livraison et de retrait colis (hors livraison directe)....177

7) Analyse AFOM....179
7.1. Les premiers constats concernant le commerce sur le Pays Picard....179

VII. Une structuration territoriale à établir entre ruralité et urbanité....180

1) Le Pays Picard : une identité plurielle entre ville et campagne....180
1.1. Un territoire aux multiples facettes, modelé par son héritage passé....180
1.2. Des formes urbaines influencées par l'omniprésence de l'eau, engendrant de forts enjeux de développement durable....181

2) Une dynamique d'artificialisation des sols à maîtriser....188
2.1. Cadrage juridique et méthodologique....188
2.2. Regard prospectif sur la consommation d'espace depuis 10 ans sur le Pays Picard....189

3) Un territoire rural multipolarisé pour garantir une bonne qualité de vie 192

3.1. Des dynamiques extérieures qui influent sur le développement du territoire 192

3.2. Des caractéristiques internes qui permettent d'affiner la structuration infra-territoriale 198

3.3. Définition de l'armature urbaine..... 202

VIII. Annexes 204

Annexe 1 : Les fiches pôles des centralités 204

Annexe 2 : Les fiches pôles des Secteurs d'Implantation Périphérique 217

I. Un territoire aux dynamiques démographiques rythmées par le desserrement des aires urbaines extérieures

1) Une perte d'attractivité démographique qui conduit à un vieillissement de la population

1.1. Une population inégalement répartie

Avec 71 970 habitants au 1er janvier 2020, le territoire du SCoT rassemble près de 13.60% de la population du département de l'Aisne. Ce poids démographique repose principalement sur la présence du corridor urbain « Chauny-Tergnier-La Fère », au nord du territoire.

À contrario, avec 84 communes qui comptent moins de 2 000 habitants, dont 52 communes de moins de 500 habitants, le territoire se compose majoritairement de communes rurales disposant d'un poids démographique relativement faible.

À l'échelle des intercommunalités, la répartition de la population reste également contrastée :

- La CA Chauny-Tergnier-La Fère regroupe ainsi 54 848 habitants, soit 76.21% de la population du territoire du SCoT pour 48 communes ;
- La CC Picardie des Châteaux concentre 17 122 habitants, soit 23.79% de la population pour 36 communes.

Ces contrastes s'expliquent par la forte majorité de communes rurales et une seule commune de plus de 2 000 habitants dans la CCPC (Anizy-le-Grand), tandis que la CA compte à la fois la conurbation Chauny-Tergnier-La Fère et le pôle de Saint-Gobain. On constate, par ailleurs, une urbanisation historique le long de la vallée de l'Oise tandis que les plateaux sont restés plus agricoles.

Répartition de la population du SCoT du Pays Picard par EPCI (2020)

	CACTLF	CCPC	Pays Picard
Nombre de communes	48	36	84
Population	54 848	17 122	71 970
Population en %	76.21	23.79	100
Densité (hab/km²)	143,28	58,81	106,79

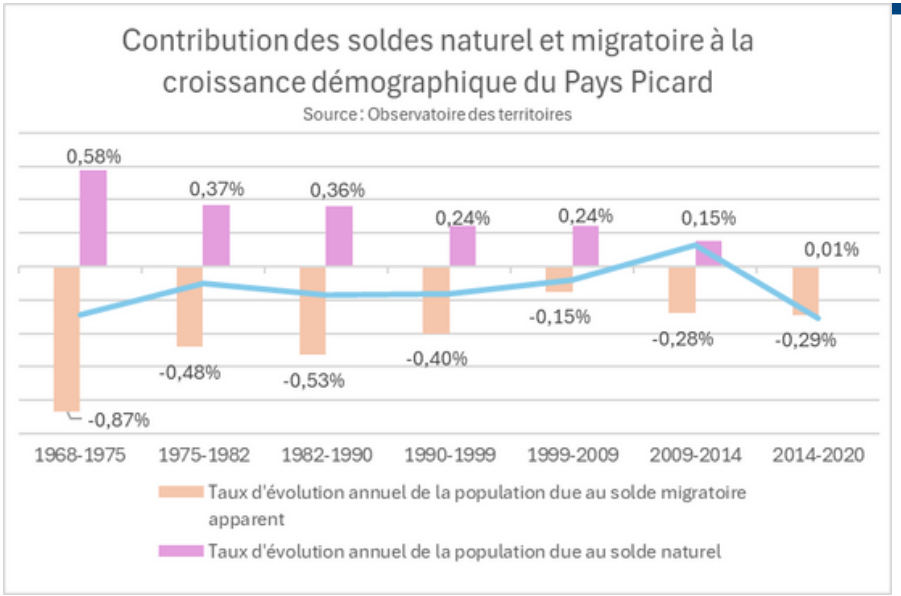
1.2. Une stabilisation démographique depuis le début des années 2000…

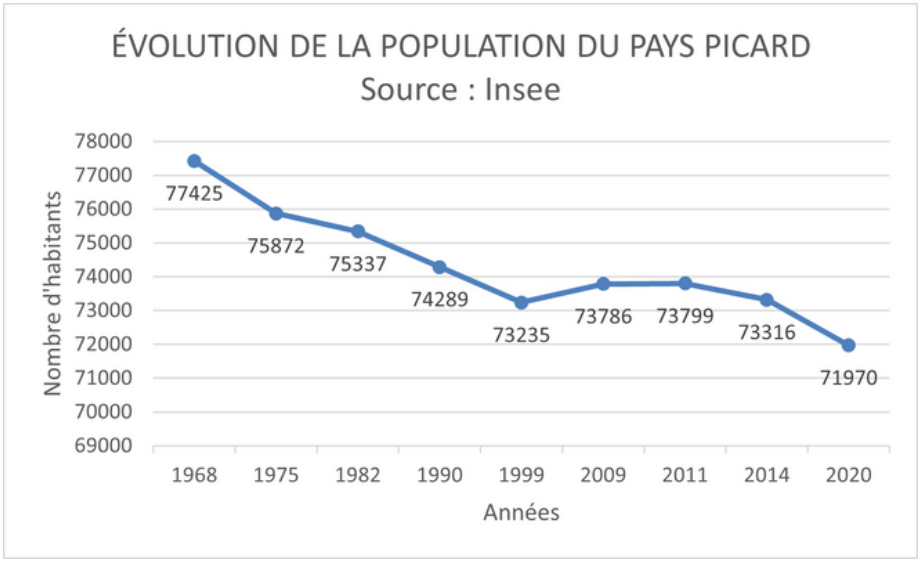
Le territoire du SCoT a connu une perte de population régulière jusqu'en 1999 avant de voir son nombre d'habitants se stabiliser. Sur l'ensemble de la période d'étude (1968-2014), on compte toutefois un déficit de 4 046 habitants.

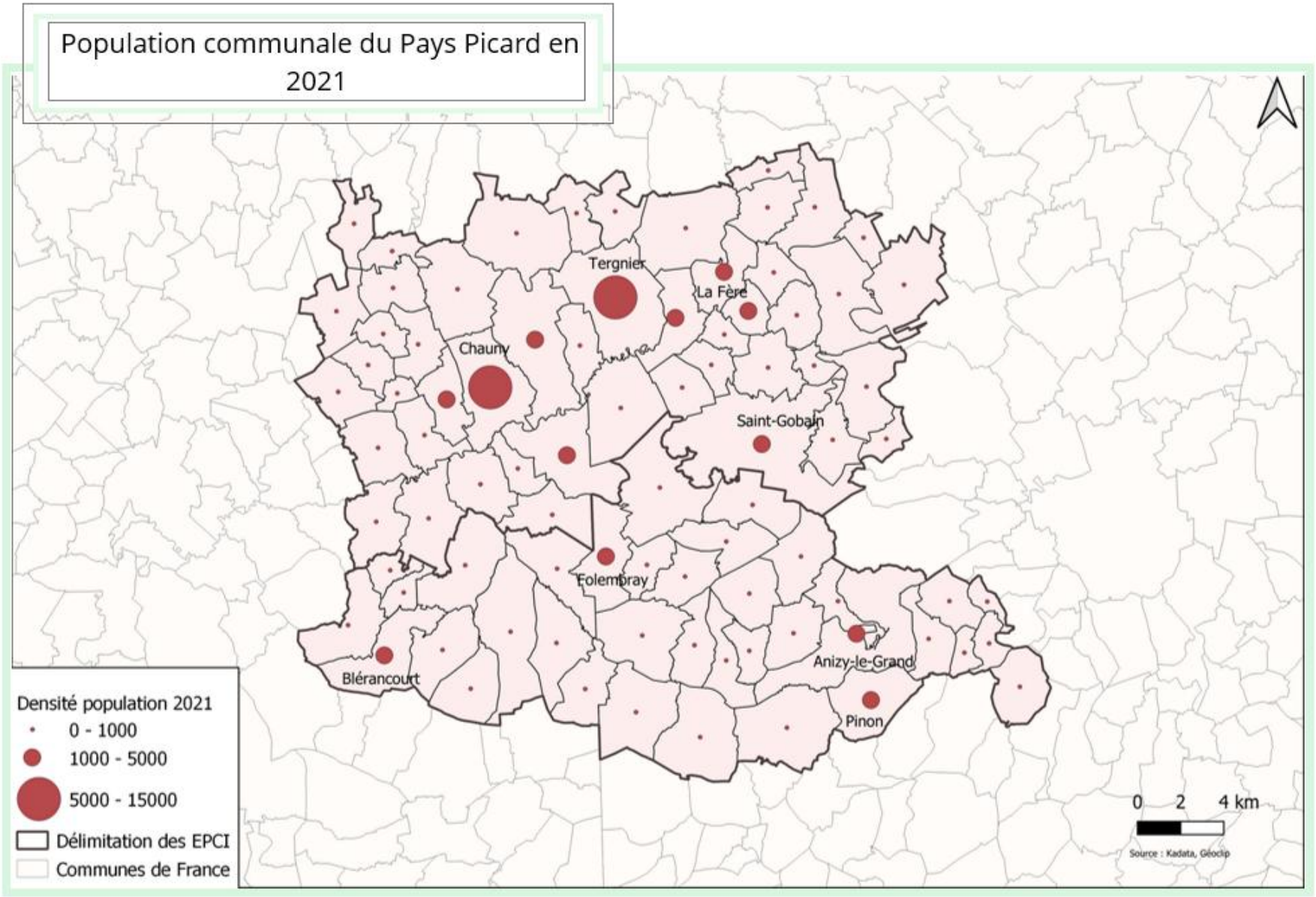
En 2020, le Pays Picard compte 71 970 habitants contre 73 316 en 2014, ce qui représente une perte de 1346 habitants.

En termes d'évolution démographique depuis la fin des années 1960, cinq phases sont à distinguer :

- 1968-1975 : un déclin démographique fort, lié une première vague de désindustrialisation ayant entraîné un solde migratoire négatif fort (-0,87% par an) ;
- 1975-1999 : un ralentissement de la décroissance, avec un solde migratoire toujours négatif mais plus élevé et un taux de natalité en baisse ;
- 1999-2009 : une reprise de la croissance avec un équilibre légèrement excédentaire entre un taux de natalité toujours en baisse et un solde migratoire qui continue de remonter (-0,13% par an) ;
- 2008-2013 : un décrochage de la croissance, du fait d'une rechute du solde migratoire (-0,28%) ;
- 2014-2020 : baisse annuelle franche d'environ -1.84% sur 6 ans.





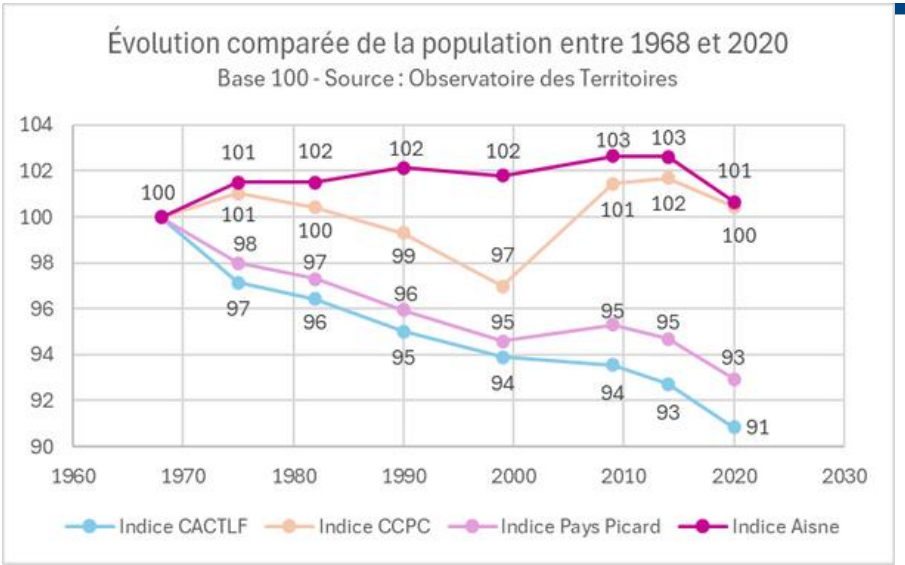

Population communale du Pays Picard en 2021
Tergnier
La Fère
Chauny
Saint-Gobain
Folembray
Anizy-le-Grand
Pinon
Blérancourt
Densité population 2021
0 - 1000
1000 - 5000
5000 - 15000
Délimitation des EPCI
Communes de France
0 2 4 km
Source : Kadata, Géoclip

Cette dynamique démographique se démarque de celle de l'Aisne qui a connu, entre 1968 à 2011, une croissance positive portée par les grandes agglomérations (Saint-Quentin, Laon, Soissons), avec toutefois une perte de population pour la période récente (-2.19% par an entre 2012 et 2020), restant moins importante que pour le territoire (-2.47%).

À l'échelle des intercommunalités, la CA Chauny-Tergnier-La Fère et la CC Picardie des Châteaux ont connu des dynamiques relativement différenciées : tandis que la CC est marquée dès 1968 par une baisse continue de sa population jusqu'en 1999.

Elle connaît ensuite un regain de population jusqu'en 2017 mais perd de nouveau sa population depuis.

A contrario, la CA perd des habitants depuis 1975 en lien avec la dynamique de périurbanisation qui touche le pôle urbain.



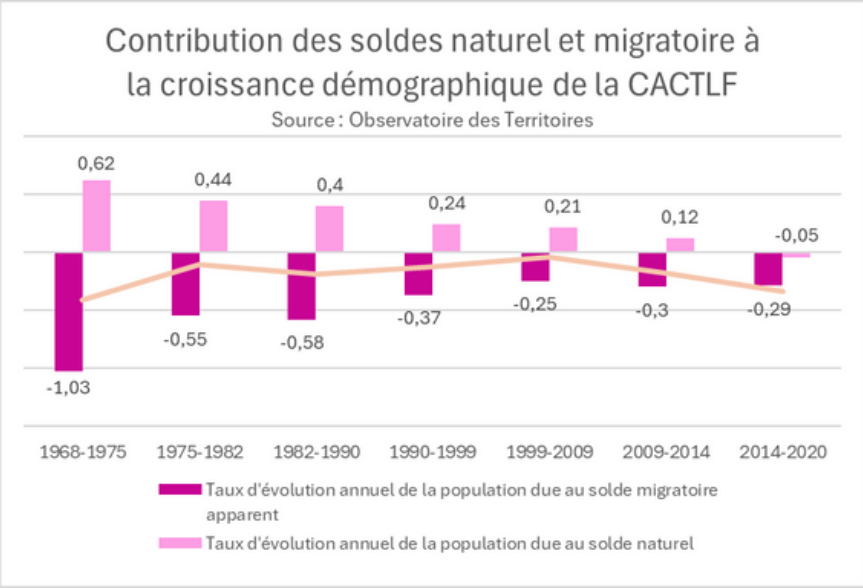
Les cartes ci-après illustrent le processus de périurbanisation toujours actif sur le territoire qui se traduit par l'attractivité des communes rurales à proximité des grandes aires urbaines axonaises voisines (Saint-Quentin, Laon, Soissons) par rapport aux communes urbaines (Chauny, Tergnier, Saint-Gobain, etc.).

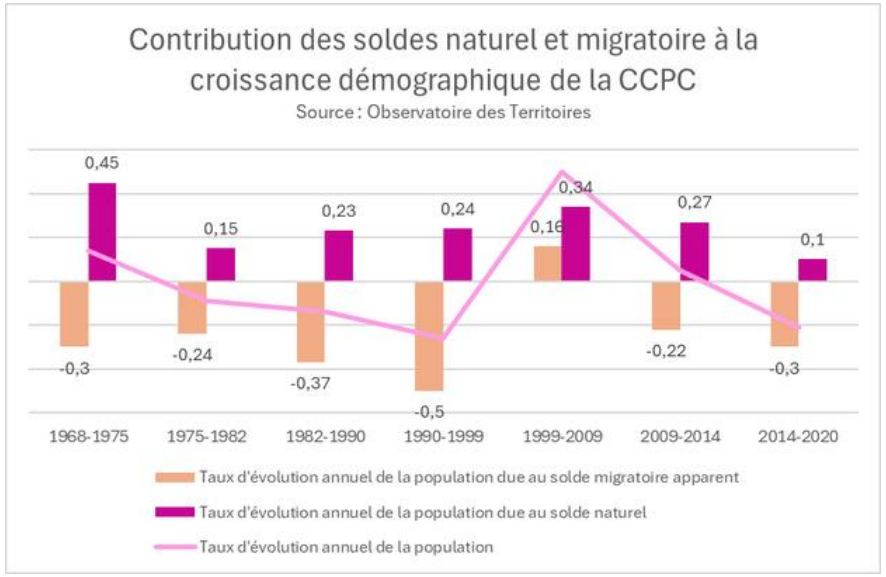
1.3. …due à un solde naturel très faible et à un solde migratoire négatif

Entre 2014 et 2020, le territoire du Pays Picard connaît une baisse simultanée de son solde naturel (0,01% par an) et de son solde migratoire (-0,29% par an), alors que ce dernier était remonté entre 1999 et 2009 (-0,15% par an) permettant un regain de population.

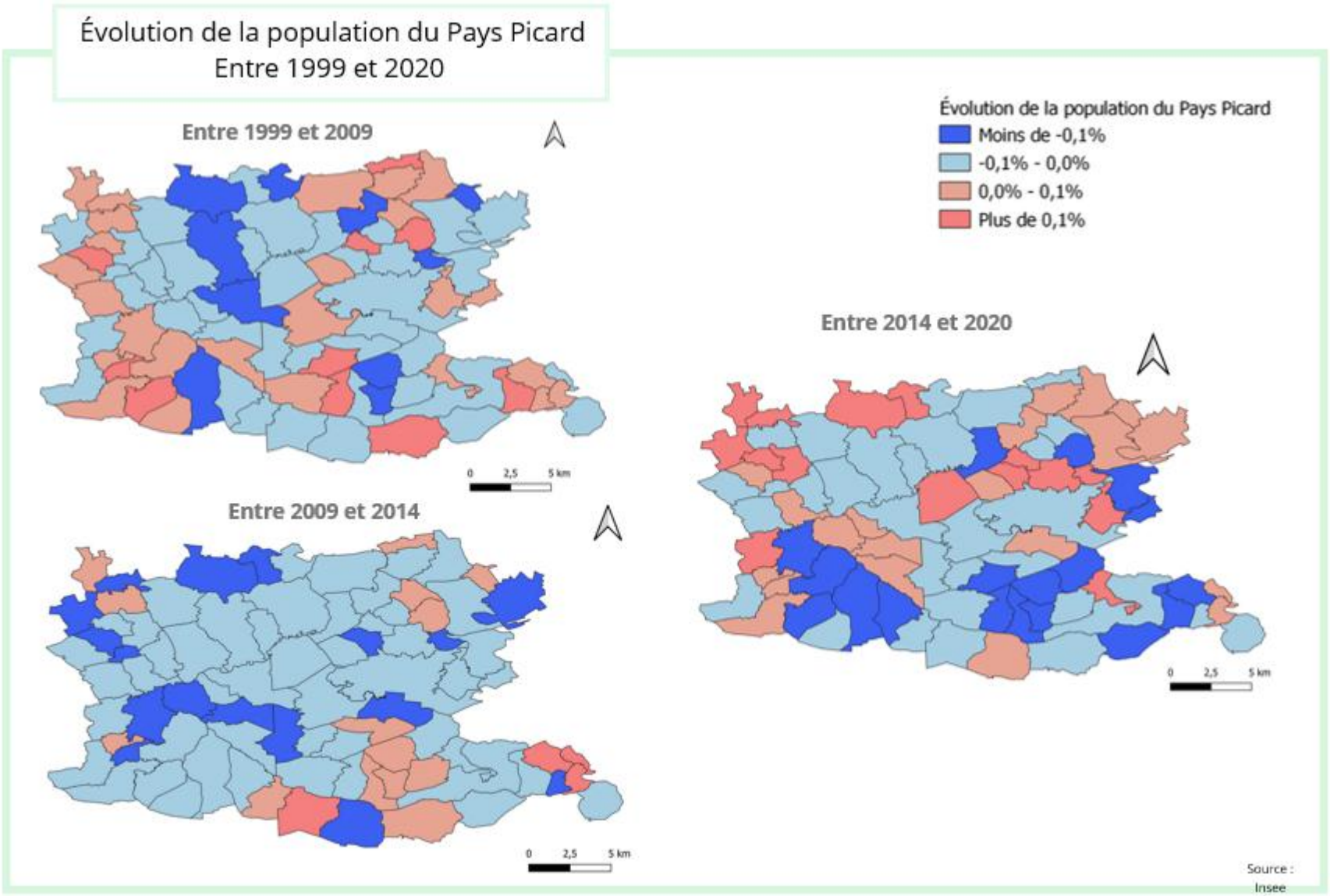
La situation est toutefois très contrastée selon les intercommunalités avec :

- Une baisse continue du solde naturel depuis 1968 lié au manque de renouvellement résidentiel sur la CACTF ;
- Un solde naturel porteur dans la CCPC à l'arrivée de familles sur le territoire entre 1999 et 2009 notamment. Depuis 2014, le solde naturel de la CCPC diminue légèrement.





Évolution de la population du Pays Picard
Entre 1999 et 2020



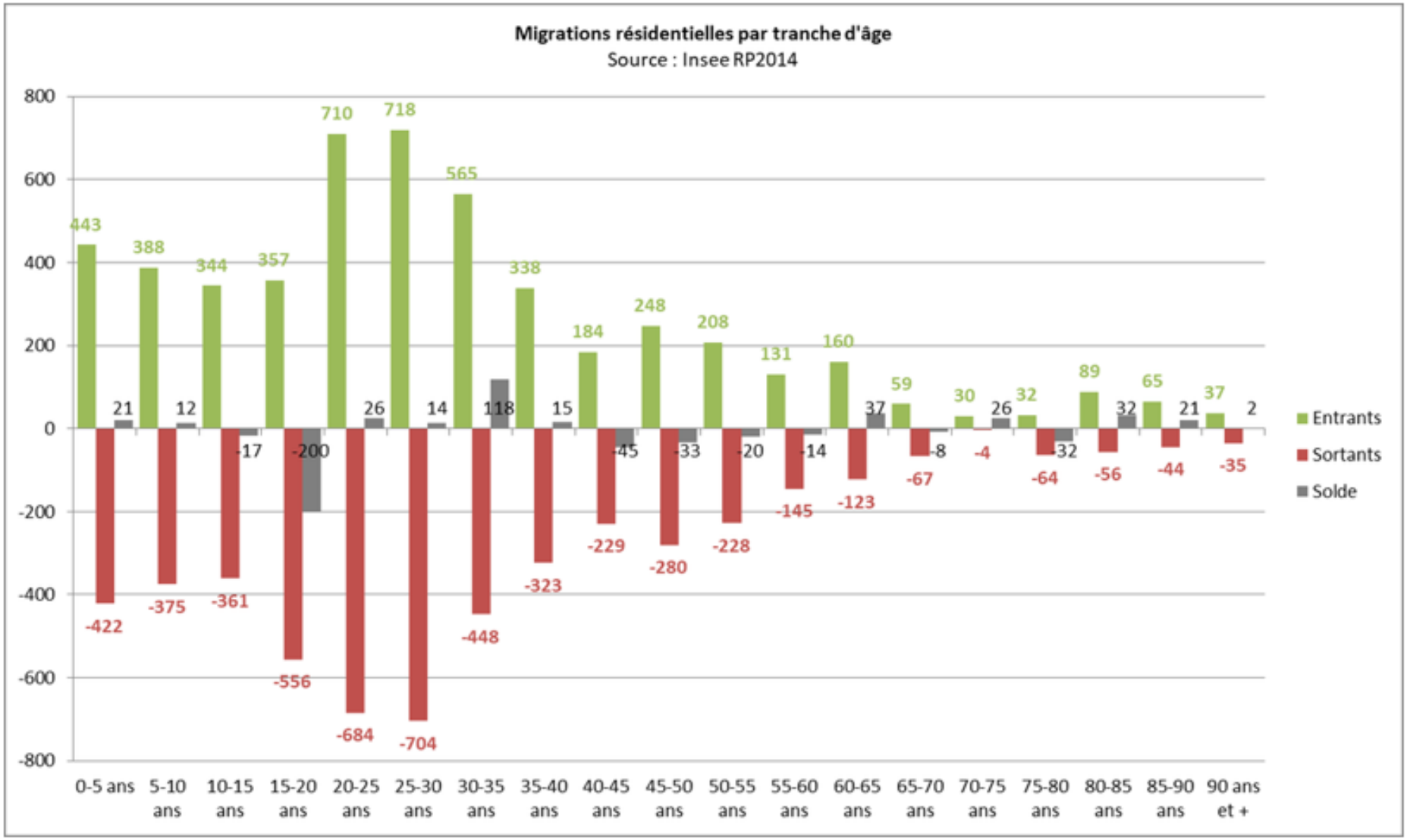
1.4. Des départs principalement à destination du Saint-Quentinois ou du reste de la France

Le solde des entrants et des sortants est légèrement négatif (-84 habitants). Les destinations de ces derniers illustrent d'une part le desserrement des agglomérations de Laon, Soissons, Noyon et même de Paris sur le territoire, tandis que certains habitants du Pays Picard font le choix de se rapprocher du pôle d'emploi de Saint-Quentin ou de quitter la Région.

Evolution démographique	Pop. 2015	Pop. 2021	Solde naturel	Solde migratoire
CA Ch-T-La Fère	55 853	54 679	-360	-814
CC Picardie Châteaux	17 342	16 886	-4	-452
Pays Picard	73 195	71 565	-364	-1266

L'étude des migrations résidentielles par tranche d'âge illustre par ailleurs :

- Le départ des familles dont les enfants sont en âge d'aller au collège ;
- Le départ des 15-20 ans pour aller étudier en dehors du territoire ;
- Une certaine attractivité auprès des primo-accédants, soit des ménages avec de jeunes enfants, à la recherche de biens plus grands et moins chers que dans les agglomérations voisines ;
- Une certaine attractivité auprès des retraités (plus de 60 ans) à la recherche d'un cadre de vie de qualité.


Migrations résidentielles par tranche d'âge
Source : Insee RP2014
800
600
400
200
0
-200
-400
-600
-800
443
388
344
357
710
718
565
338
184
248
208
131
160
59
30
32
89
65
37
21
12
-17
-200
26
14
118
15
-45
-33
-20
-14
37
-8
26
-32
32
21
2
-422
-375
-361
-556
-684
-704
-448
-323
-229
-280
-228
-145
-123
-67
-4
-64
-56
-44
-35
0-5 ans
5-10 ans
10-15 ans
15-20 ans
20-25 ans
25-30 ans
30-35 ans
35-40 ans
40-45 ans
45-50 ans
50-55 ans
55-60 ans
60-65 ans
65-70 ans
70-75 ans
75-80 ans
80-85 ans
85-90 ans
90 ans et +
Entrants
Sortants
Solde

2) Un territoire relativement jeune, porté par le desserrement des agglomérations voisines

2.1. Une population jeune et qui continue de rajeunir

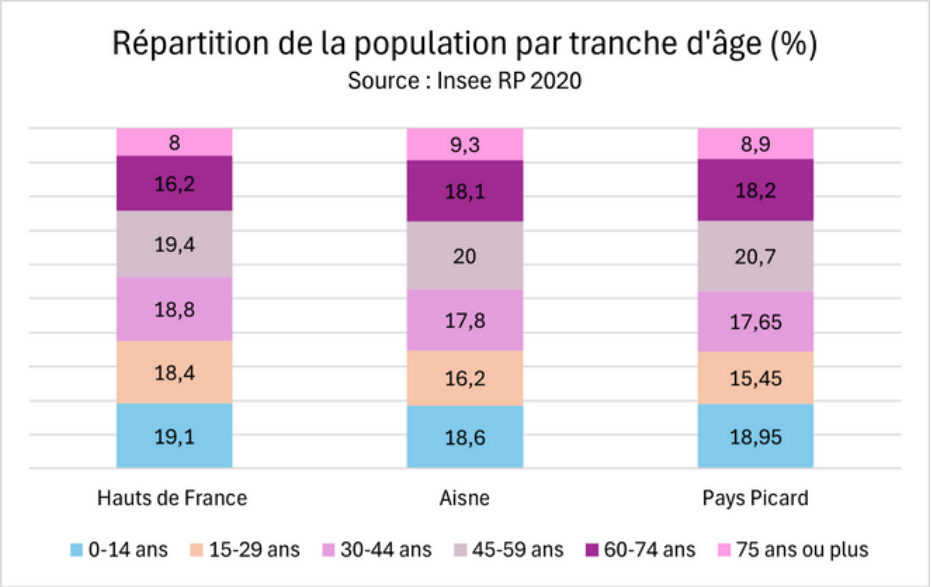
Le territoire du SCoT possède une part des plus de 60 ans relativement faible (27,1%), et légèrement inférieure aux moins de 20 ans (25.1/%), impliquant un indice de jeunesse de 0.96 en 2020 contre 1,01 en 2014 et 0,94 en 2009.

L'indice de jeunesse est un indicateur qui évalue le rapport entre le nombre de moins de 20 ans et les plus de 60 ans. Un indice de jeunesse de 0.96 signifie donc que le territoire compte 96 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans. À titre de comparaison, l'Aisne est aujourd'hui un territoire un peu moins jeune avec un indice de jeunesse de 0,91 en 2020. Cependant, en 2014, l'Aisne possédait un indice de jeunesse peu plus élevé (1,03).

Le territoire connaît donc un vieillissement de sa population qui résulte à la fois d'une augmentation des 60-74 ans et d'un recul des 15-44 ans. Ce vieillissement de la population se traduit par une augmentation de 2.3 points de la part des retraités dans la population pour atteindre 29.6% en 2019. Les 75 ans et plus représentent 9% de la population. Dans le même temps, on observe une diminution de 5.04% du nombre de personnes scolarisées entre 2008 et 2009.

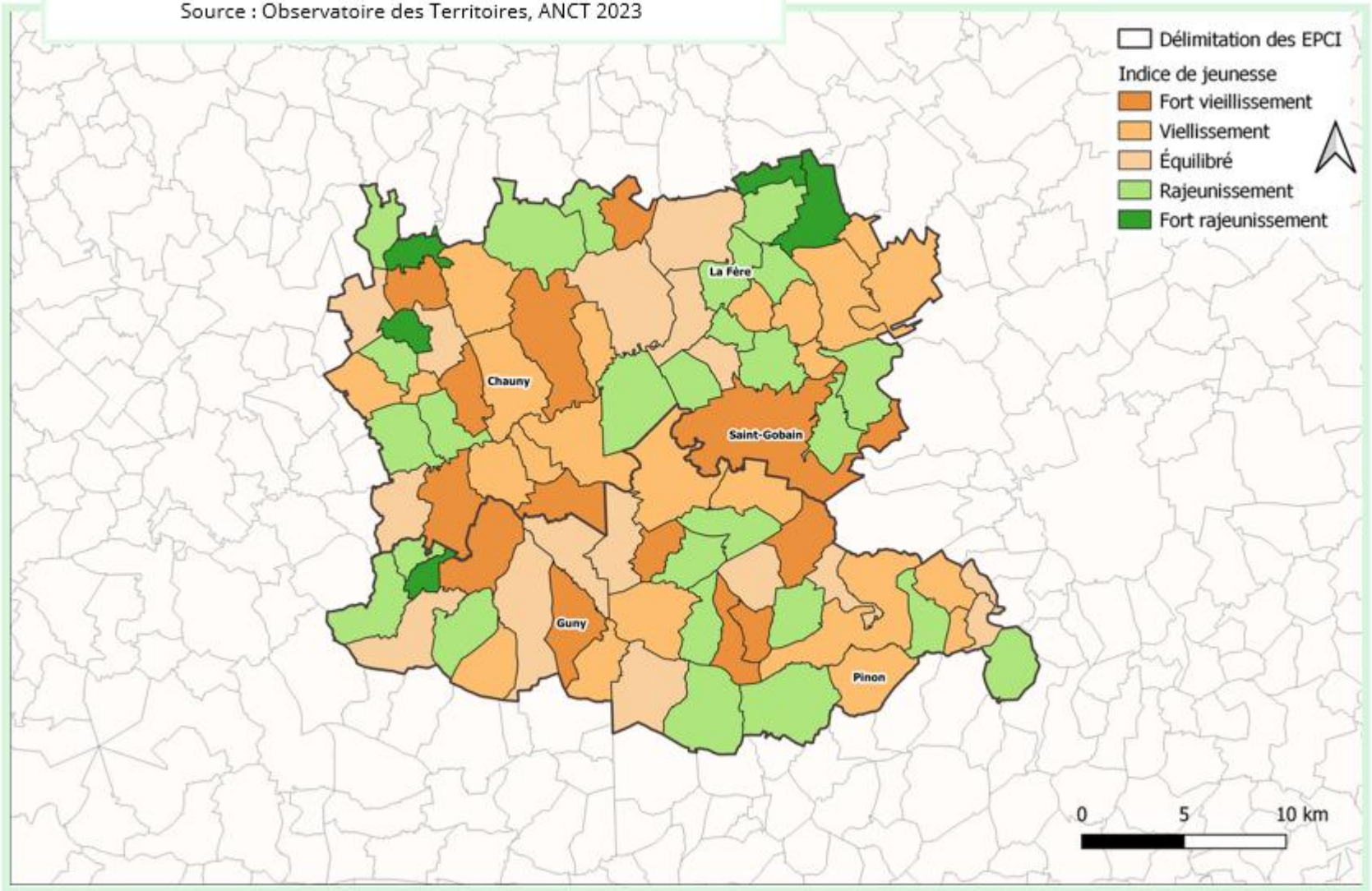
À l'échelle des EPCI, la CA Chauny-Tergnier-La Fère présente une population légèrement plus âgée avec un indice de jeunesse de 0,92 en 2014 contre 0,94 pour la CC. Toutefois, entre 2014 et 2009, les deux intercommunalités ont connu un rajeunissement de leur population où l'indice de jeunesse s'est élevé jusqu'à 0,98 pour la CA et 1,09 pour la CC.

Cela s'explique également par l'arrivée de jeunes ménages s'installant dans les communes rurales aux portes des agglomérations voisines qui connaissent un desserrement des ménages.



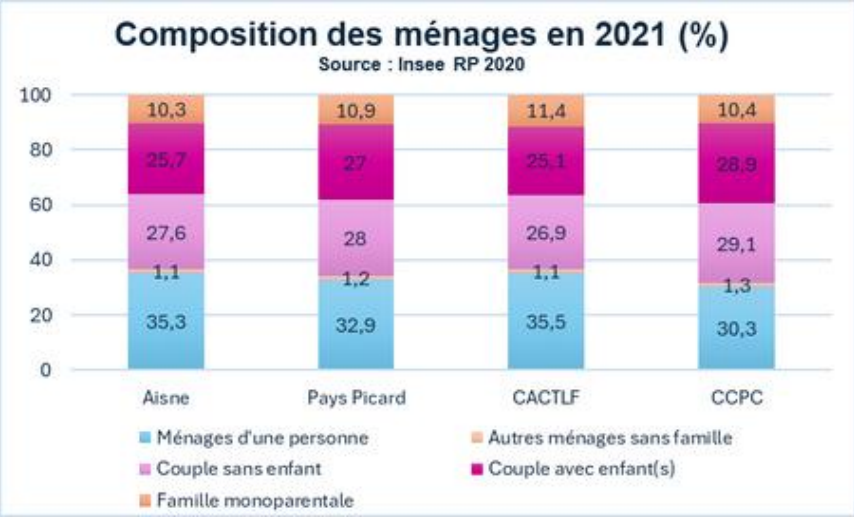
Carte Dynamique de Vieillissement entre 2014 et 2020

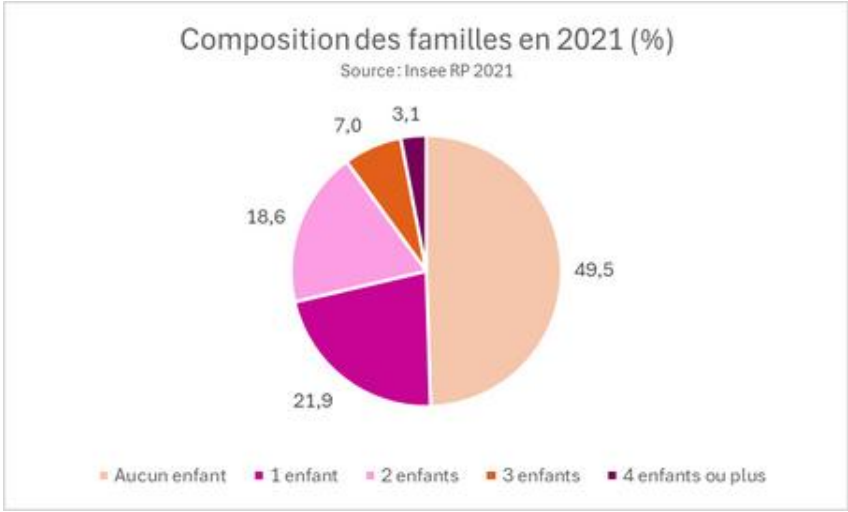
Source : Observatoire des Territoires, ANCT 2023



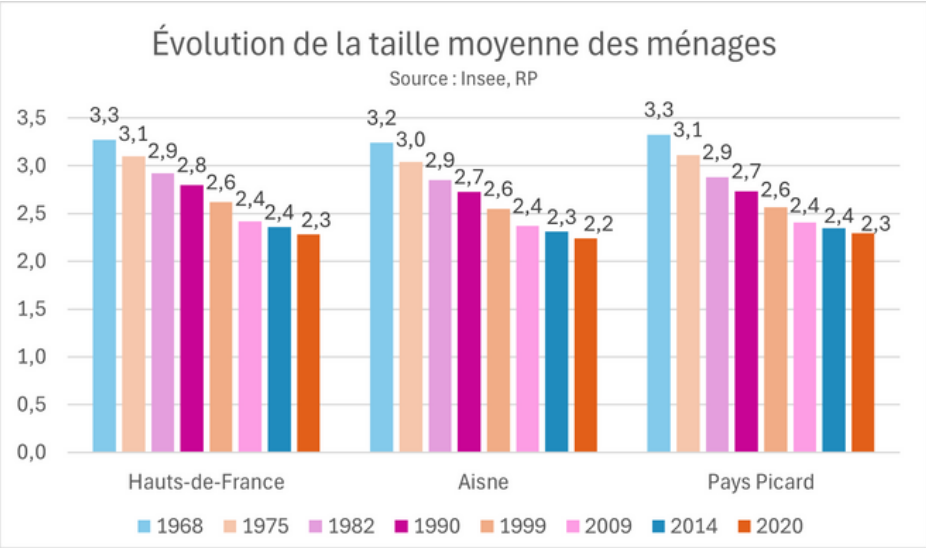
2.2. Une surreprésentation des petits ménages et des familles moins nombreuses

Le territoire du Pays Picard est caractérisé par une population relativement familiale (66,7% des ménages contre 64,3% à l'échelle de l'Aisne). La part des ménages unipersonnels est également non négligeable et correspond à 31,7% des ménages. Parmi les familles présentes, environ un tiers n'a pas d'enfants (30.0%), une proportion quasiment équivalente au département de l'Aisne. (30,6%).





Cette composition fait écho à une taille des ménages de l'ordre de 2,3 personnes par ménage. Ce chiffre, en baisse constante depuis 1968, est équivalent à celui des territoires de référence et illustre un phénomène national de desserrement des ménages voulu par le vieillissement de la population et l'éclatement de la structure des ménages (séparation, décohabitation, etc.).

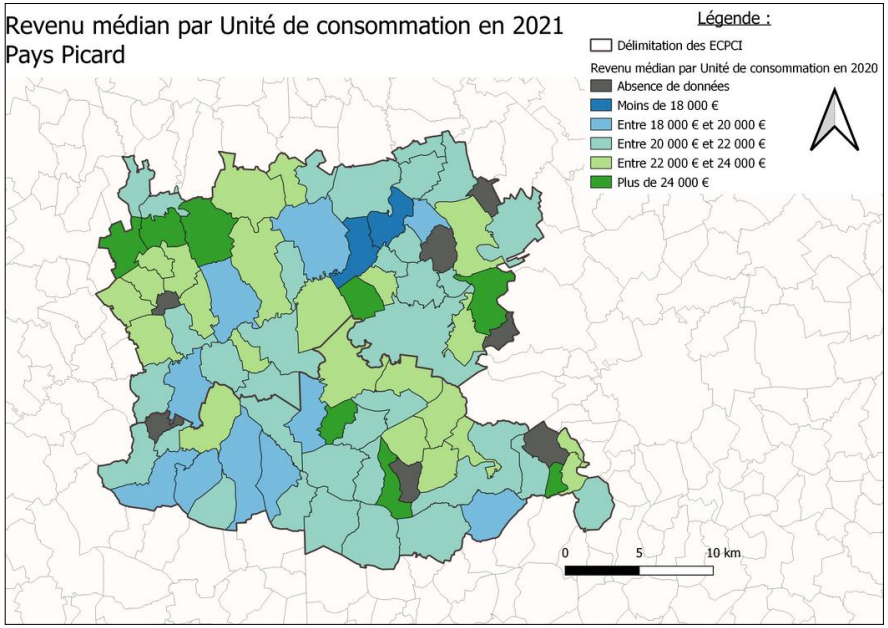


Cette composition des ménages est toutefois très différente entre les deux EPCI avec une population beaucoup plus familiale au sein de la CCPC (68.3% des ménages).

2.3. Des niveaux de revenus relativement faibles

En 2021, le revenu médian du Pays Picard s'élève à 21 550€/an soit 650€ de plus que la moyenne départementale, mais reste néanmoins bien inférieur à la moyenne nationale (- 1 590€).

Il existe toutefois des disparités entre les EPCI et au niveau communal. À noter que les ménages les plus modestes se localisent majoritairement dans le pôle urbain Chauny, Tergnier La Fère, tandis que les ménages les plus aisés résident majoritairement dans les communes rurales autour. Cette position, à proximité immédiate du pôle, leur garantit en effet un cadre de vie très vert d'une part et une bonne accessibilité aux équipements, commerces et services, d'autre part.



II. Un parc de logements accessible, mais un phénomène de vacance structurelle remettant en question l'attractivité résidentielle du Pays

1) Une activité de la construction en recul sur l'ensemble du territoire

1.1. Un rythme de construction globalement satisfaisant

En 2020, le Pays Picard compte 71 970 habitants contre 73 316 en 2014, ce qui représente une perte de 1346 habitants, soit une baisse annuelle d'environ -1.84% sur 6 ans. Sur la période précédente, entre 2009 et 2014, le territoire connaissait déjà une dynamique de décroissance annuelle de -0,64% par an. *(Insee)*

Les villes de Neuflieux et Guny sont le plus touchées par cette diminution de la population avec des taux moyens de croissance annuelle qui s'élèvent à -0.71% entre 2017 et 2020. Par ailleurs, aucune des communes possède un taux moyen de croissance annuelle positif.

En moyenne, entre 2009 et 2020, 77 logements par an ont été commencés sur l'ensemble du territoire. Durant cette décennie passée, deux phases se dégagent :

- Entre 2009 et 2013, le rythme de construction est raisonnable et atteint en moyenne 180 logements par an. Le nombre de constructions individuelles est particulièrement élevé avec environ 230 unités commencées sur les premières années ;
- Entre 2014 et 2018 : le territoire subit un décrochage de la construction neuve lié à la crise économique, pour se stabiliser autour de 91 logements par an. Les deux types de produits immobiliers, collectifs et individuels, connaissent une baisse du rythme de construction.

Ainsi, en 2019, on comptabilisait 1 705 logements produits en 10 ans, soit environ 170,5 logements par an. Ce rythme relativement faible s'explique toutefois par les effets de la crise économique de 2008 (visibles uniquement à partir de 2010 sur le Pays Picard) qui a touché l'ensemble du territoire national. La dynamique de construction diminue fortement à partir de 2011 et surtout depuis 2013.

Cela s'explique également par la perte des habitants du territoire. En 2017, le Pôle urbain comptait 40768 habitants contre 40289 en 2020, soit une perte de 479 habitants. Sur les 12 communes qui constituent le pôle urbain, seules 5 ont gagné des habitants sur la période.

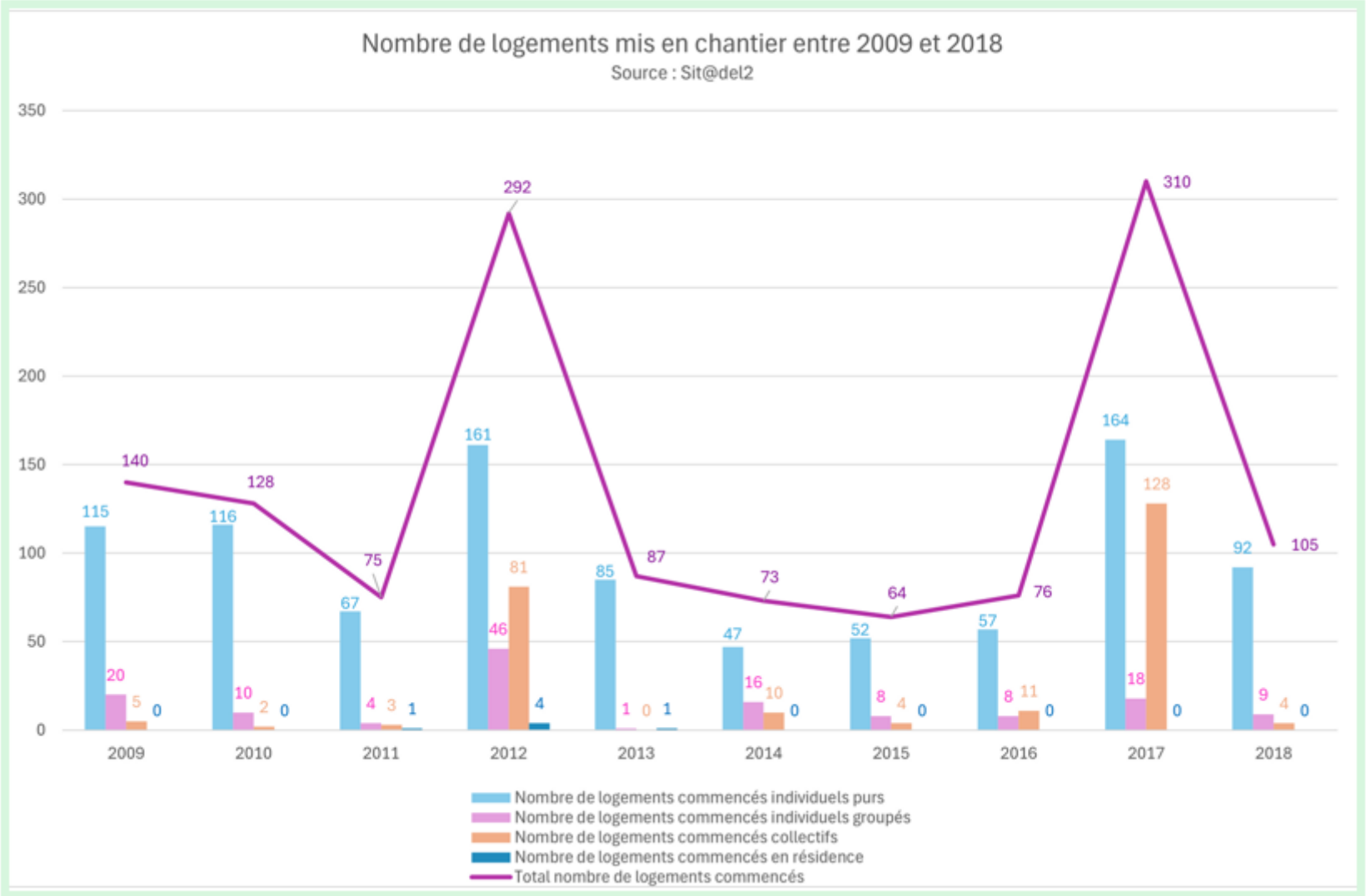
Ainsi, le poids du pôle urbain dans la démographie du territoire s'est affaibli : en effet, en 2014 les communes du pôle urbain comprenaient déjà 61% de la population du Pays contre 64% en 2006.

D'après l'analyse du « Point Mort », soit les besoins de construction de logements nécessaires au seul maintien de la population, sans compter ceux nécessaires pour permettre l'arrivée de nouveaux habitants, le rythme de construction depuis 2009 (135 logements construits en moyenne par an), semble en théorie suffisant.

Logements supplémentaires pour compenser le desserrement	CACTLF	CCPC
2015-2021	753	278
Soit par an	125	46
En % des ménages	0,5%	0,6%

Il faut toutefois prendre en compte la loi Climat et Résilience et l'Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), visant à réduire l'artificialisation des sols en France en 2050 en promouvant des pratiques de planification et d'aménagement durable, en préservant et en restaurant les espaces naturels, agricoles et forestiers, et en favorisant la transition écologique. Il faut alors prendre en considération l'existant vacants et la réhabilitation du parc existant.

Sur l'ensemble de la période, d'après les données disponibles via Sit@del2, le logement collectif représente tout de même 9,18% des logements commencés. Cette part varie toutefois sur le temps long avec un pic en 2012 (81) et en 2017 (128). Il en est de même pour la construction neuve individuelle, qui varie.


Nombre de logements mis en chantier entre 2009 et 2018
Source : Sit@del2
350
300
250
200
150
100
50
0
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
140
128
75
292
87
73
64
76
310
105
115
20
5
0
116
10
2
0
67
4
3
1
161
46
81
4
85
1
0
1
47
16
10
0
52
8
4
0
57
8
11
0
164
18
128
0
92
9
4
0
Nombre de logements commencés individuels purs
Nombre de logements commencés individuels groupés
Nombre de logements commencés collectifs
Nombre de logements commencés en résidence
Total nombre de logements commencés

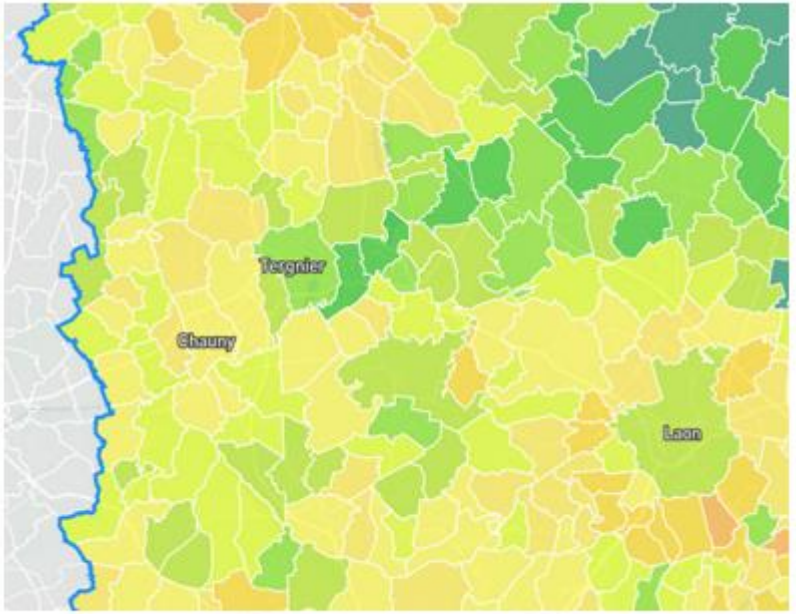
1.2. Des prix immobiliers en hausse

Les prix de l'immobilier sur le territoire sont compris entre **747€** et 1 919 € le m² à l'achat en moyenne selon les secteurs pour les biens individuels.

Il existe des variations selon les communes avec des prix plus élevés à au sein du pôle urbain. Ce phénomène correspond à l'adaptation des prix du marché au manque de foncier au sein du pôle urbain. Toutefois, il n'existe pas de forte corrélation entre la structuration urbaine du territoire et les prix : en effet, au sein du pôle urbain par exemple, les prix sont très hétérogènes (**747€** le m² en moyenne pour une maison à Tergnier contre 1215€ à Chauny).

Par ailleurs, les prix immobiliers et fonciers au sein du Pays Picard restent très attractifs par rapport aux grandes agglomérations voisines (Saint-Quentin, Soissons, etc.) et participent à l'attractivité du territoire.

Cependant, ils s'inscrivent dans une dynamique de hausse des prix à l'échelle de l'Aisne en général où l'on constate une hausse d'environ 9,2% pour les maisons et 3,2% pour les appartements depuis 10 ans.



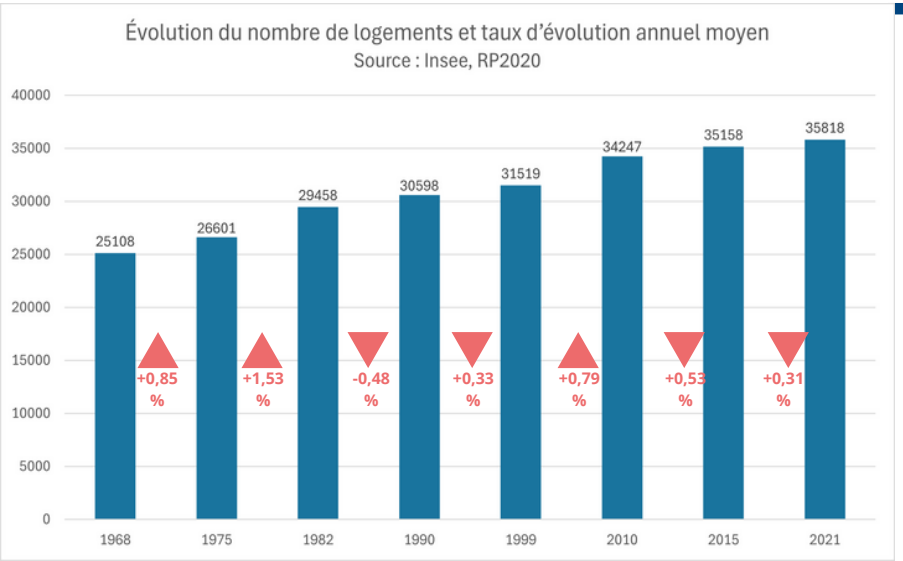
Source : meilleursagents.com

2) Une accélération de la vacance depuis 1999, témoignant d'une perte d'attractivité du territoire

2.1. Une croissance des logements malgré la baisse de population…

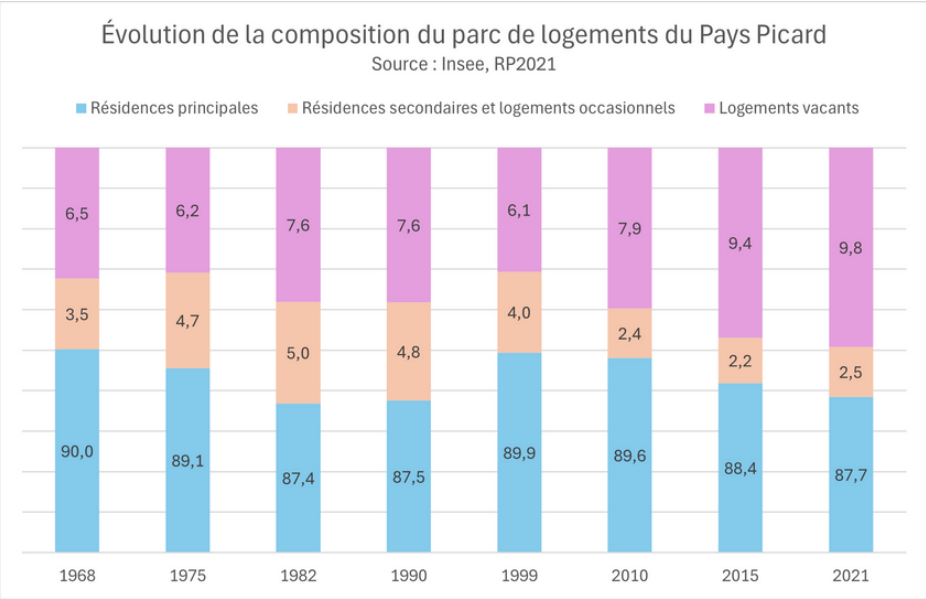
En 2020, le territoire du Pays Picard compte 35 713 logements, soit 10 605 logements supplémentaires par rapport au parc de 1968, malgré le déclin démographique (environ -5 500 habitants) sur la même période et un recul économique (environ -5800 emplois depuis 1975), malgré la fusion du pays. Cette différence d'évolution s'explique, d'une part, par la baisse de la taille moyenne des ménages (3,3 personnes par ménage en 1968 contre 2,3 en 2020) et la hausse de la part des logements vacants (voir ci-après).

Les dynamiques d'évolution du parc restent contrastées avec des taux d'évolution annuels moyens plus élevés entre 1968 et 1982 portés par les débuts de la périurbanisation (+ 4 350 logements sur la période) et une croissance plus faible depuis, malgré un regain entre 1999 et 2009, arrêté par le contexte économique défavorable de 2008.



2.2. …ne permettant pas de freiner la croissance de la vacance

Un parc de logements se compose par plusieurs modes d'occupation à savoir les résidences principales occupées plus de six mois dans l'année, les résidences secondaires occupées moins de six mois dans l'année et les logements vacants, c'est-à-dire inoccupés depuis plus de 2 ans.



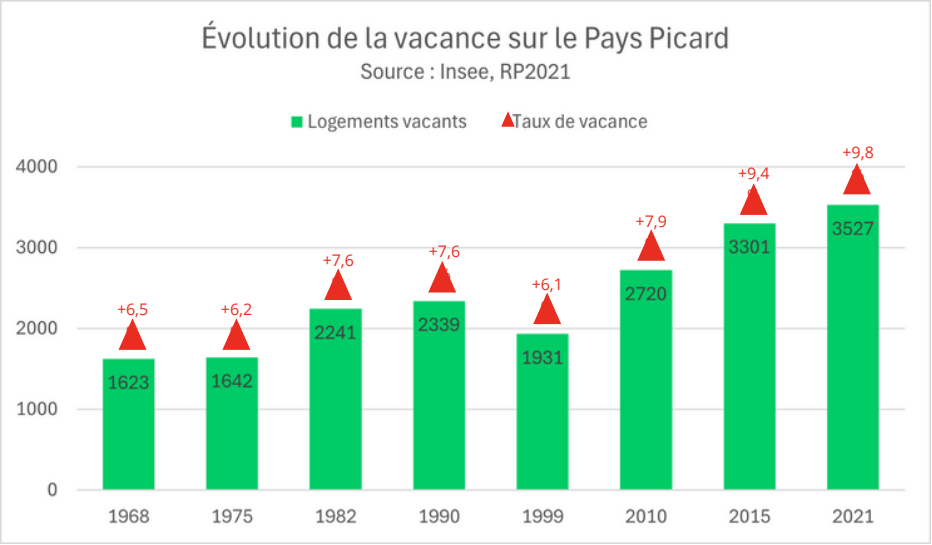
À l'échelle du SCoT, environ 88% des logements sont occupés au titre de résidence principale en 2021. Bien que cette proportion reste relativement forte, il faut relever que cette part n'a jamais été aussi faible depuis 1990.

Ce phénomène s'explique par un taux de vacance qui a fortement augmenté entre 2009 et 2014 (+4,08% par an). On constate à l'échelle du territoire, une forte augmentation du nombre de logements vacants et du taux de vacance en général, malgré une dynamique de construction neuve relativement importante. Ainsi, relevons que le parc vacant augmente environ 3 fois plus rapidement que l'ensemble des logements depuis la fin des années 1990.

Par ailleurs, il est à noter que le parc de résidences secondaires présente également une baisse continue depuis 1982. Ceci illustre d'une part, une économie touristique faible sur le territoire, mais témoigne également d'une possible mobilisation du parc secondaire pour répondre aux besoins locaux en logements.

Focus sur le phénomène de vacance résidentielle

La mesure de la vacance constitue un indicateur de l'ajustement entre les caractéristiques du parc et la demande locale. Un minimum de vacance est nécessaire pour permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Selon son ampleur et ses caractéristiques, elle traduit différentes situations territoriales. De manière générale, on peut distinguer deux grands types de vacance : la vacance conjoncturelle et structurelle (Cf. encadré ci-après).



Au sein du territoire du SCoT, en 2020, 3 527 logements sont considérés comme vacants, soit un taux de vacance de 9,8%. La vacance connaît une croissance rapide depuis le début de la décennie 2000, puisqu'on compte 1 596 logements vacants supplémentaires sur le territoire, soit un rythme d'évolution de l'ordre de 3,8% par an sur 22 ans.

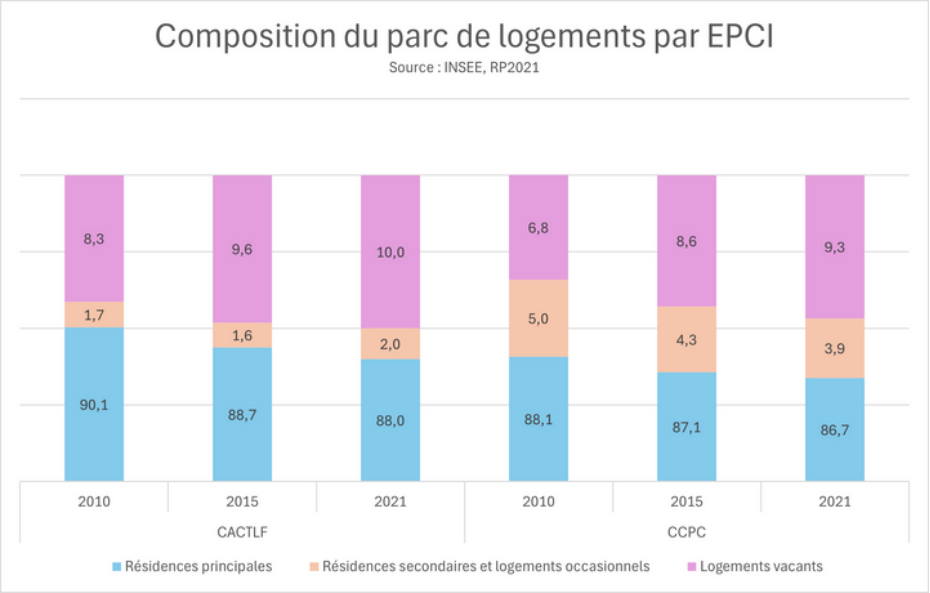
Focus définition :

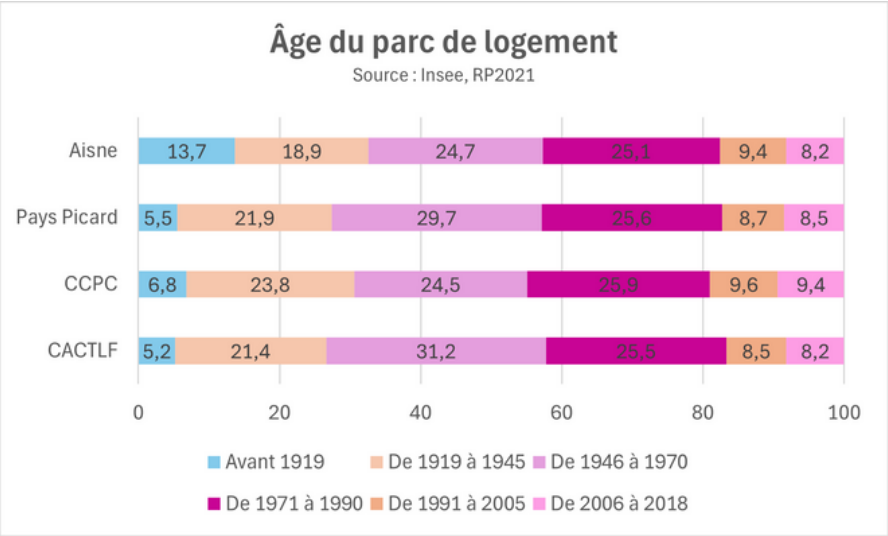
La vacance conjoncturelle ou de marché : cette vacance assure une certaine fluidité du marché et est donc nécessaire. Ce peut être le cas d'un logement en attente de locataire ou nouvellement mis en vente, d'un logement étudiant lors des vacances d'été, etc. L'indisponibilité peut aussi être temporaire lors d'une période de réhabilitation, de travaux d'amélioration du logement. On considère qu'un taux de 5 à 6 % de vacance est nécessaire pour assurer la fluidité des parcours résidentiel (celui-ci peut néanmoins être plus élevé dans les secteurs où l'offre locative est très présente et plus faible dans les territoires pavillonnaires où la mobilité est faible).

La vacance structurelle : au-delà d'une vacance de deux ans les logements sont considérés comme étant sortis du marché. Cette vacance renvoie à des situations diverses : inadéquation entre l'offre en logement et la demande des ménages (vétusté, taille, luminosité ou configuration…) ou stratégie des propriétaires (refus de louer, problème de succession, situations d'indivision, travaux importants, etc.).

La représentation de la vacance et son évolution sont variables à l'échelle du territoire, mais témoigne d'un phénomène alarmant, en croissance constante.

En 2009, les deux EPCI présentaient des taux de vacance équivalents (6,2% du parc de logements) alors qu'en 2014, la CCPC comptaient 7,9% de son parc comme logements vacants et jusqu'à 9,3% dans la CA. Les deux territoires connaissent depuis une vacance structurelle, celle-ci restant bien plus forte au nord du Pays.





Par ailleurs, plusieurs outils ont été mobilisés pendant la période 2006-2017 :

• Un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été lancé sur l'ensemble du périmètre du département de l'Aisne, hormis les agglomérations de Saint-Quentin et de Soissons pour résorber les situations d'inconfort et d'indignité et pour lutter contre la précarité énergétique ;

• L'ancienne CC Val de l'Ailette a débuté en 2011 une Opération Programmé d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui permet aux propriétaires de logements privés de bénéficier d'une assistance technique et administrative gratuite ainsi que d'aides financières majorées pour leur projet d'amélioration ou de réhabilitation de leur logement. Cette opération a pris fin en novembre 2016.

Par ailleurs, la CACTLF a adhéré, en octobre 2023, à l'EPFLO (Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise et Aisne). La CCPC a quant à elle a voté son adhésion en juin 2023 et y a officiellement adhéré au 1er janvier 2024.

2.3. Un parc de logement relativement jeune…

Le parc de logements du Pays Picard s'est principalement développé à partir de la fin des années 1960 en lien avec la dynamique de périurbanisation. De ce fait, le parc demeure en moyenne plus jeune que celui de l'Aisne (32,6% de biens construits avant 1945 contre 27,4% pour le territoire).

Le territoire du SCoT comporte aujourd'hui une majorité de logements construits avant les premières réglementations thermiques des années 1970 (57,1%). À noter que cette proportion est légèrement plus importante dans la CA Chauny-Tergnier-La Fère (57,8%), que dans la CC Picardie des Châteaux (55,1%).

2.4. …mais sujet à des situations d'inconfort encore présentes et à résorber

L'ancienneté d'une partie du parc de logements, couplée à la faiblesse des revenus d'une partie des occupants du parc peut conduire à une absence de mise à niveau en termes de confort, voire à une dégradation progressive du parc, si les propriétaires n'ont pas la capacité d'investir financièrement dans leur logement ou de payer les charges d'entretien.

Ainsi, sur le territoire, et bien que cette part soit réduite, une partie des résidences principales ne sont pas équipées de pièce d'eau (salle de bain avec baignoire ou douche). Cela concerne, en 2021, 1 023 logements actuellement occupés

(soit 3,3% des résidences principales) sans compter les logements vacants qui peuvent également être dans cette situation, mais dont le recensement de la population ne permet pas de connaître le niveau d'équipement. Ce manque d'équipement de certains logements peut par ailleurs être propice à l'apparition sur le territoire de « marchands de sommeil ».

L'analyse des modes de chauffage met en lumière qu'un peu plus d'un logement sur cinq dispose d'un chauffage individuel électrique (26%). Ce type de chauffage est généralement considéré comme énergivore car bénéficiant d'une faible inertie thermique (notamment pour les logements anciens n'ayant pas fait l'objet d'isolation thermique particulière), mais aussi coûteux ; l'électricité étant plus chère que les autres énergies. Ainsi, les frais liés au chauffage pour ces logements sont généralement plus importants.

Des situations de précarité énergétique peuvent ainsi être présentes au sein du parc de logements avec chauffage individuel électrique, notamment lorsqu'il s'agit de maisons (ce qui est le cas d'une grande partie des logements dans la plupart des communes), celles-ci étant par nature plus énergivores que les appartements qui, pour une partie des murs, n'ont pas de contacts directs avec l'extérieur.

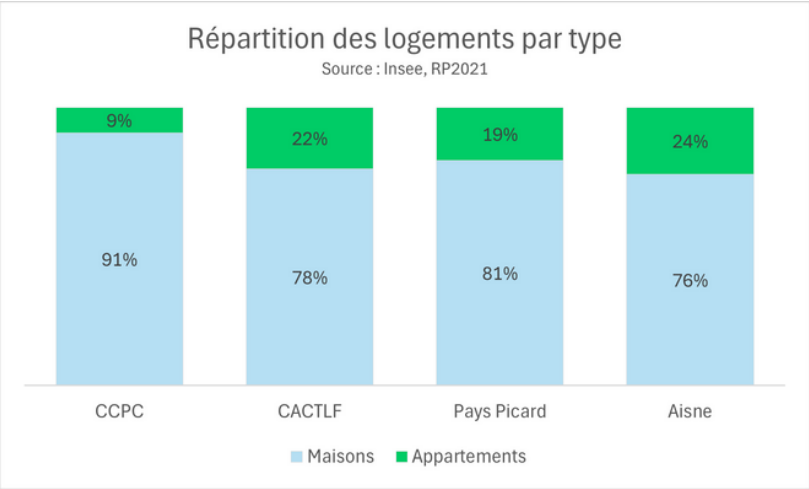
Si les situations de précarité énergétique touchent plus fortement les ménages aux ressources modestes, elles peuvent également poser des difficultés aux ménages disposant de ressources intermédiaires, notamment quand les coûts liés au chauffage sont couplés à des frais importants liés aux déplacements, ce qui est le cas dans les territoires périurbains (Cf. Chapitre mobilité).

3) Un parc de logement peu diversifié

3.1. Un parc au profil très familial

Au regard du profil principalement rural du territoire, le parc de logements est largement orienté vers l'accession à la propriété individuelle. 81% des logements sont des maisons, soit une proportion plus importante qu'à l'échelle du département (76%). À l'échelle du SCoT, la production de logements récente confirme la forte prédominance du produit immobilier individuel puisque 88,5% des logements construits entre 2006 et 2018 sont des maisons.

Les 2 EPCI présentent toutefois une répartition des logements par type très différenciée avec une forte sous-représentation des logements collectifs dans la CC Picardie des Châteaux (9%). La CA, plus urbaine, présente un taux équivalent à celui du département (22%).

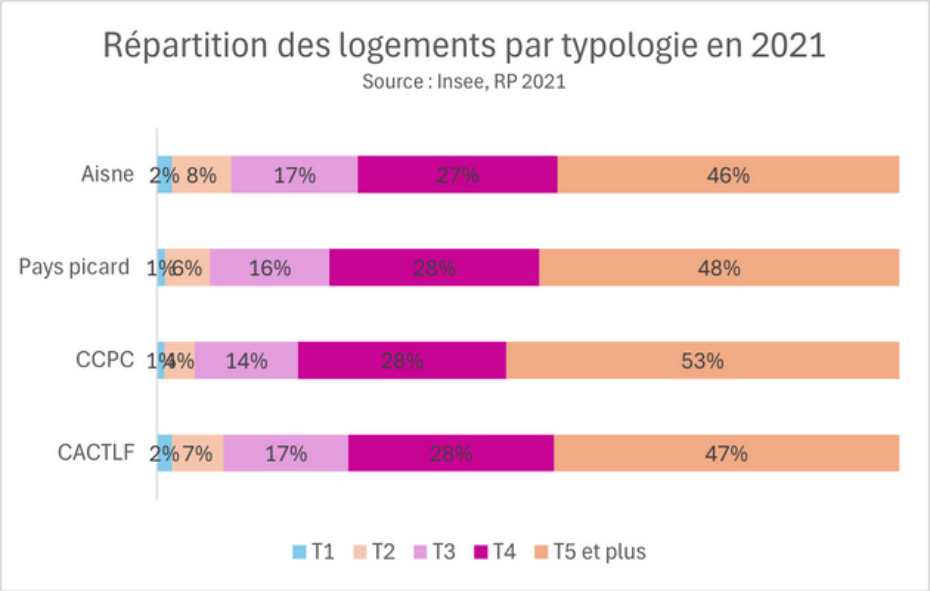


La prépondérance des maisons individuelles impacte la typologie des logements. Le parc de grands logements, de 5 pièces et plus, est le plus représenté (48% du parc total). Il représente, par ailleurs, plus de la moitié du parc de résidences principales dans la CC Picardie des Châteaux.

Le parc de petits et moyens logements (T1-2-3) représente 23% des résidences principales. La CA Chauny-Tergnier-La Fère en compte une part un peu plus importante (26%) alors que seul 1 logement sur 5 correspond à cette typologie dans la CC Picardie des Châteaux (19%).

Ces proportions limitées interrogent sur l'adéquation entre les besoins des ménages relativement petits du territoire et dont les revenus inférieurs aux moyennes départementales et nationales ne favorisent pas l'installation dans des logements sous-occupés.

Au-delà d'une simple adéquation de l'offre et de la demande, le territoire doit pouvoir avoir la capacité de loger les personnes ayant des besoins qui diffèrent du logement familial (personnes âgées, jeunes actifs, personnes isolées, etc.).

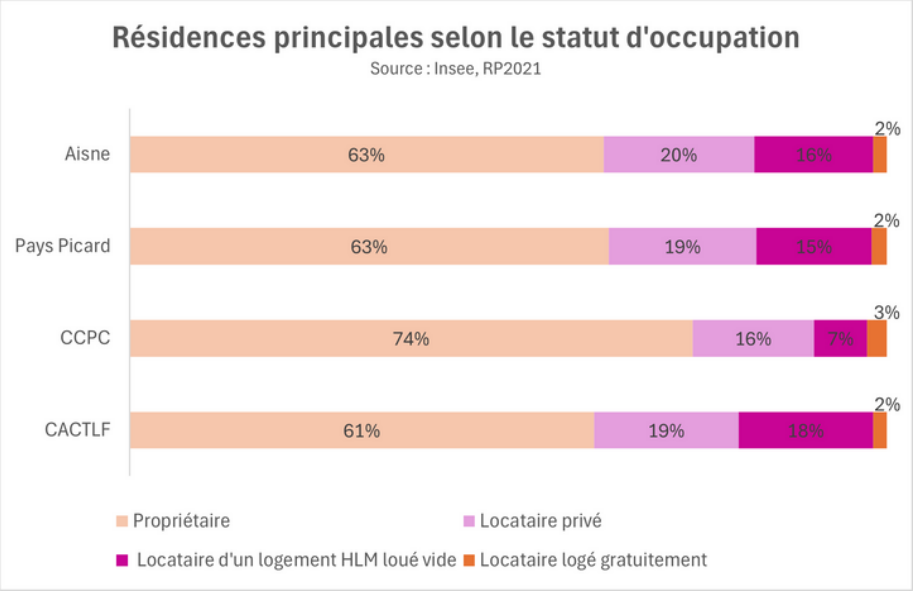


3.2. Des statuts d'occupation peu diversifiés

Le parc des résidences principales du territoire du SCoT héberge majoritairement des propriétaires occupants, qui représentent 63% des résidences principales. Cette part est égale à celle du département.

Cette proportion est beaucoup plus élevée dans la CC Picardie des Châteaux en raison de la très faible part du parc

locatif social. La CA présente des statuts d'occupation plus variés avec 61% de propriétaires occupants, 19% de locataires privés et 18% de locataires dans le parc social.

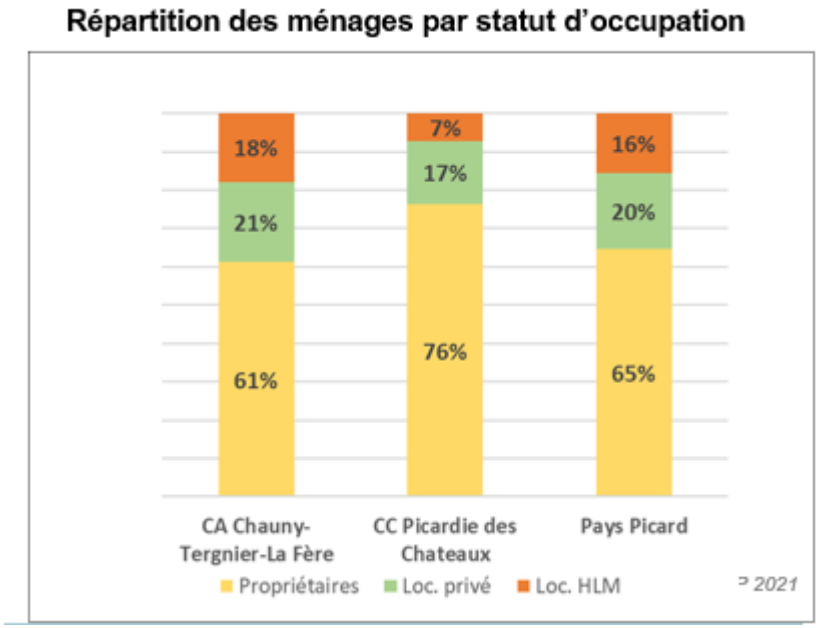


La base de données RPLS comptabilisant le logement social géré par des bailleurs sociaux fait état d'une offre de 5441 logements sociaux sur le territoire du Pays Picard.

À noter que cette offre est concentrée dans 6 communes qui regroupent plus de 90% de l'offre totale du territoire. Pour exemple, Tergnier concentre à elle seule 2 233 logements sociaux (soit 41% de l'offre territoriale). Bien que cette répartition s'explique par une localisation préférentielle des ménages les plus modestes à proximité immédiate des équipements et services, et particulièrement en matière de transports en commun, elle peut gêner l'installation de jeunes ménages dans des communes plus rurales mais aussi plus propices à leur besoins (emplois spécifiques, etc.).

Communes disposant d'un parc social supérieur à 1%	Nombre de logements locatifs (LLS) en 2023	Part des LLS du territoire
Tergnier	2233	41%
Chauny	1571	29%
La Fère	550	10%
Beautor	235	4%

Pinon	160	3%
Anizy-le-Grand	129	2%
Prémontré	90	2%



Par ailleurs, la structure du parc dans la Communauté de communes Picardie des Châteaux est moins diversifiée du fait de son caractère plus rural (large majorité de propriétaires occupants). En revanche on compte près de 40% de locataires sur la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère dont 18% de locataires HLM.

Les revenus par statut d'occupation sont globalement comparables dans les 2 EPCI. Les revenus sont toutefois un peu plus faibles sur la CA notamment pour les locataires du parc privé.

Thème	Constat	Enjeux
Démographie	Une population en décroissance qui tend à se stabiliser.	Attirer et retenir les actifs et les jeunes ménages en recherche d'insertion professionnelle afin de provoquer un regain démographique.
	Un solde migratoire négatif qui traduit un manque d'attractivité auprès des jeunes et des jeunes familles.	
	• Un rajeunissement notable de la population grâce au renouvellement positif de la population et au desserrement des agglomérations voisines • Un phénomène de vieillissement à l'oeuvre dans certaines communes	Adapter le parc de logements et les équipements aux besoins actuels et futurs de la population.
	Un desserrement des ménages équivalent au département et la région	
Dynamiques résidentielles	Une activité de la construction en recul depuis 2008	• Encourager le renouvellement du parc existant pour le rendre plus attractif ; • Utiliser le parc de logements vacants pour offrir de nouveaux logements et répondre aux besoins de la population locale. • Prendre en compte la loi Climat et Résilience et l'Objectif ZAN
	Un nombre de constructions neuves qui ne permet pas de répondre aux besoins des habitants présents sur le territoire, compte tenu de la forte augmentation de la vacance	
	• Une augmentation significative de la vacance depuis la fin des années 1990 et sur certains secteurs • Un parc plutôt ancien et sujet à des situations d'inconfort	
	Un parc monotypé, comprenant une majorité de grands logements individuels et en accession privée	• Diversifier l'offre de logements sur le territoire ; • Faciliter les parcours résidentiels au sein des polarités et du territoire.
	Une offre locative sociale polarisée dans le centre urbain	
	Des prix immobiliers qui ne reflètent pas la structuration du territoire et restent très hétérogènes	Garantir un parc de logement accessible à l'échelle du SCoT

III. Un renouveau des mobilités indispensable pour des pratiques plus durables

1) Un territoire bien équipé, mais des faiblesses à résorber

1.1. Un bon maillage de routes départementales, un relatif éloignement des axes principaux

Située au barycentre du triangle urbain axonais de Saint-Quentin, Soissons et Laon, le Pays Picard se situe à l'écart des infrastructures routières structurantes de l'Aisne. Bordé au nord par l'A26 (axe Calais-Troyes) et au sud-est par la N2 (axe Laon-Paris), le territoire bénéficie toutefois d'un maillage de routes départementales très dense, assurant d'une part une bonne accessibilité aux pôles urbains départementaux et aux autoroutes, et d'autre part, les déplacements internes au territoire.

Ainsi, le maillage, dont les principales routes se situent au nord du Pays Picard, se hiérarchise de la manière suivante :

- RD 1 : un axe transversal nord-sud, qui permet de rejoindre Saint-Quentin au nord et Soissons au sud ;
- RD 1032 : un axe transversal est-ouest depuis l'A26 à destination de Compiègne et de l'A1 ;
- RD 1044 : un axe nord-est depuis Saint-Quentin vers Laon ;

Un maillage secondaire de départementales qui permettent les déplacements internes au territoire.

Cette bonne accessibilité routière explique le fort recours à la voiture, à la fois de la part des habitants et des visiteurs. Certains axes connaissent ainsi un trafic très dense, avec près de 20 000 (dont 12% de poids lourds) véhicules par jour dans les deux sens sur la RD1032 par exemple. garantit l'accès à la région parisienne et en particulier à l'autoroute A1.

À ce titre, son réaménagement en 2x2 voies a été bénéfique pour le territoire, à la fois pour fluidifier le trafic et renforcer la bonne accessibilité à la région parisienne.

Par ailleurs, l'importance des flux routiers sur le territoire est à l'origine de nuisances (pollution, bruit) auxquels la société civile est de plus en plus sensible. De nombreux contournements ont déjà été aménagés, dont la rocade-sud à Viry-Noureuil, pour limiter la traversée des bourgs par les principaux axes.

1.2. Une offre ferroviaire adaptée pour rejoindre les principales agglomérations régionales

Le réseau ferré qui parcourt le territoire comprend 5 lignes, dont les deux dernières comptent deux gares au sud du territoire.

Sur ces 5 lignes, 4 lignes desservent au total 8 gares ou haltes ferroviaires du territoire et permettent de rejoindre les principales agglomérations régionales, ainsi que la capitale :

- La ligne TER HDF K14 « Paris-Nord – Creil – Compiègne – Tergnier – Saint-Quentin » qui suit la vallée de l'Oise et dessert les gares de Tergnier et Chauny ;
- La Ligne TER HDF P20 « Saint-Quentin – Tergnier – Compiègne » qui dessert les gares de Versigny, La Fère, Tergnier, et Mennessis ;
- La Ligne TER HDF P14 « Amiens – Tergnier – Laon » qui dessert 4 gares et haltes comme Mennessis, Tergnier, Viry-Noureuil et Chauny ;
- La Ligne TER HDF K15 « Laon – Crépy-en-Valois – Paris Nord » qui dessert les deux gares Vauxaillon et Anizy-Pinon au sud du territoire.

Le Pays Picard ne dispose d'aucune desserte TGV : pour bénéficier d'une desserte à haute vitesse, les habitants doivent rejoindre la gare TGV Haute-Picardie à Ablaincourt/Estrées, située à 48 min en voiture depuis Chauny et non-accessible via les lignes SNCF régulières du territoire.

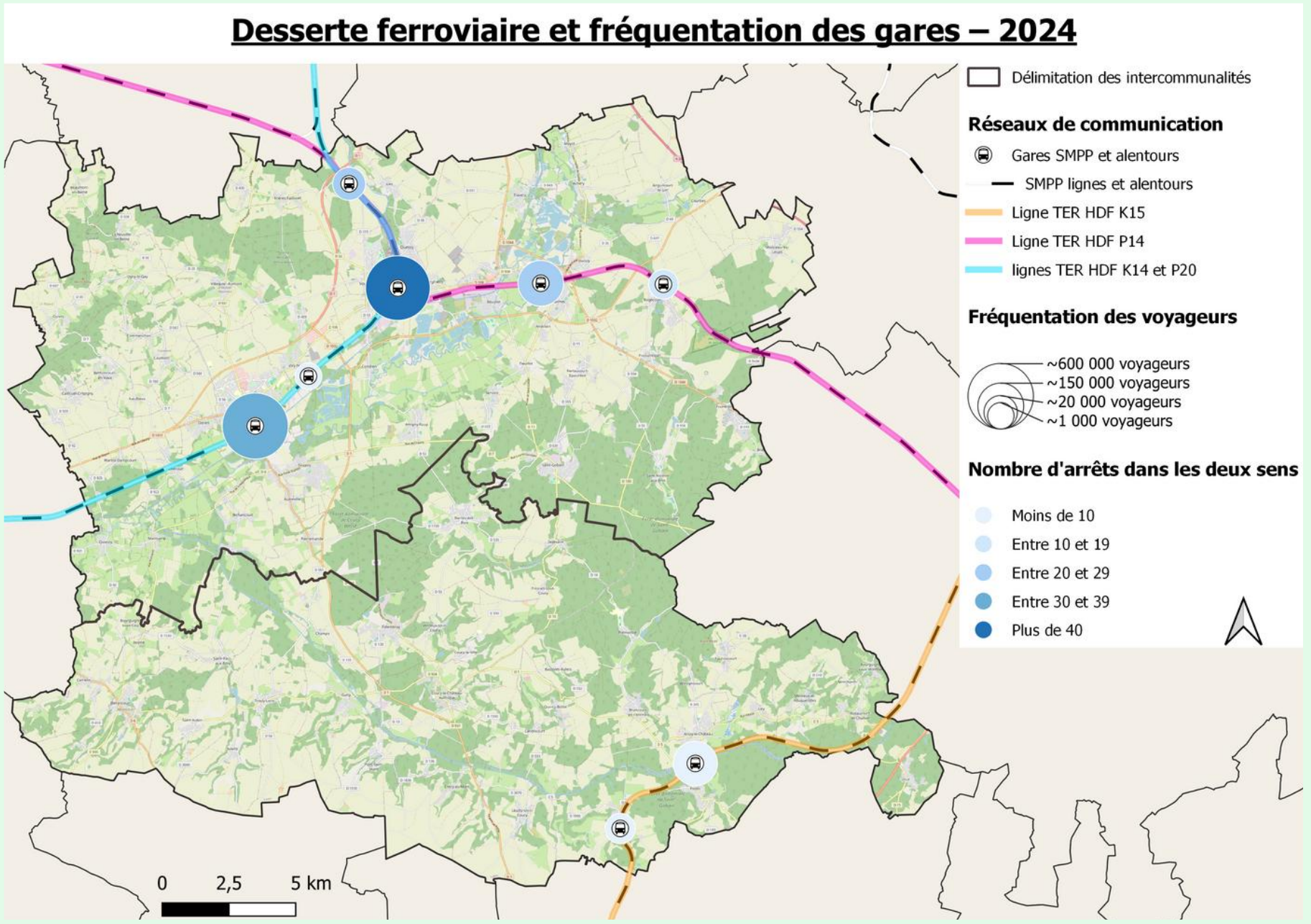
Les habitants de la CCPC peuvent également se rendre à la gare TGV de Reims (1h depuis Anizy-le-Château). Les lignes assurent également un service de transport de fret, via les gares de Chauny et Tergnier.





Gare de Chauny (haut) et gare d'Anizy-Pinon (Bas)
Source : garesettrains.canalblog.com

Desserte ferroviaire et fréquentation des gares – 2024



La desserte ferroviaire est plutôt qualitative en termes d'horaires et de fréquence et propose une bonne alternative modale dans le Pays Picard. La répartition des gares et des haltes garantit à plus de 85% des habitants du territoire du SCoT un accès en moins de 10 min en voiture à une offre régulière.

L'accessibilité à la capitale et aux autres polarités axonaises reste ainsi compétitive en train (voir tableau ci-dessous). Toutefois, dans le cadre du remodelage des régions et de la création de la Région des Hauts-de-France, l'accessibilité en train aux deux grandes agglomérations régionales, Lille et Amiens, reste insuffisante. Cette question de l'offre ferroviaire régionale compétitive est un enjeu pour le territoire du Pays Picard, ainsi que celle du maintien de la ligne Laon – Anizy – Paris.

Trajet	Temps en voiture	Temps minimal en train	Gain de temps train/voiture
Paris - Chauny	1h 50 min	1h 28 min	22 min
Paris - Tergnier	2h	1h 38 min	22 min
Tergnier - Saint-Quentin	26 min	12 min	14 min
Tergnier - Laon	35 min	28 min	7 min
Anizy-Pinon - Laon	26 min	11 min	15 min
Tergnier - Amiens	1h 15 min	1h 14 min	1 min
Tergnier - Lille	1h 40 min	2h 51 min	*-1h 11 min*

Par ailleurs, dans les faits, cette accessibilité est variable selon l'insertion urbaine des gares et leur centralité plus ou moins marquée. À titre d'exemple, la gare de Chauny bénéficie d'un positionnement stratégique à proximité immédiate du centre-ville, avec plusieurs milliers d'habitants et d'emplois accessibles à moins de 15 minutes à pied, ainsi que la présence de zones d'activités structurantes et d'une offre de stationnement significative. À l'inverse, la gare de Vauxaillon présente une implantation plus excentrée, associée à un environnement urbain moins dense et à une accessibilité piétonne limitée, réduisant son potentiel d'usage quotidien du train. Ces situations contrastées illustrent l'importance de l'articulation entre desserte ferroviaire, centralités urbaines et organisation du tissu résidentiel et économique.

Avec plus de 500 000 voyageurs annuels en 2022, les gares de Tergnier et de Chauny constituent les gares « locomotives » du territoire. Hormis Versigny, La Fère et Viry-Noureuil, toutes les gares du territoire ont connu une augmentation de leur fréquentation depuis 2015, en particulier la gare de Vauxaillon et de Chauny qui connaissent la hausse la plus importante (23% et 22% entre 2014 et 2015). L'enjeu du maintien de l'offre et de son attractivité apparaît donc comme capital.

Gare	Voyageurs annuels en 2024	Gare	Voyageurs annuels en 2024
Chauny	617 362	Mennessis	17 608
Tergnier	575 283	Versigny	4 913
La Fère	147 047	Vauxaillon	7 163
Anizy-Pinon	126 609	Viry-Noureuil	1037

Source : SNCF Open Data, 2024

Aménités accessibles à moins de 15 minutes à pied des gares

Gare	Habitants	Employé	Élèves
Chauny	3 904	2 012	1 707
Tergnier	3 318	1 081	92
La Fère	2 134	619	266
Viry-Noureuil	661	65	0
Mennessis	390	8	0
Versigny	289	13	0
Vauxaillon	352	6	0
Anizy-Pinon	329	133	0

Source : SNCF Open Data, 2024

Au-delà de l'accessibilité piétonne, l'extension des temps d'accès à 10 minutes à vélo ou en voiture élargit sensiblement les bassins de population et d'emplois desservis par les gares, en particulier pour les haltes les plus excentrées.

Si les gares de Chauny et de Tergnier conservent une position dominante quel que soit le mode d'accès, plusieurs gares à faible centralité piétonne voient leur potentiel d'usage significativement renforcé à l'échelle intercommunale grâce à l'accessibilité automobile, notamment Viry-Noureuil, Mennessis ou Versigny, dont les bassins de population et d'employés accessibles augmentent fortement à 10 minutes en voiture. L'accessibilité à vélo permet également d'améliorer l'aire de chalandise de certaines gares, en particulier La Fère et Anizy-Pinon, traduisant un potentiel de rabattement cyclable encore peu exploité. Ces éléments mettent en évidence le rôle structurant des modes de rabattement dans l'usage du ferroviaire et soulignent l'importance des conditions d'accès aux gares, notamment en matière de stationnement, de continuités cyclables et de lisibilité des cheminements, pour renforcer l'attractivité de l'offre ferroviaire à l'échelle du territoire.

1.3. Une montée en puissance du réseau de transports en commun

Une offre de transports en commun principalement départementale…

Conformément au reste du département, sur l'ensemble du territoire du SCoT, l'Aisne propose une offre de transports

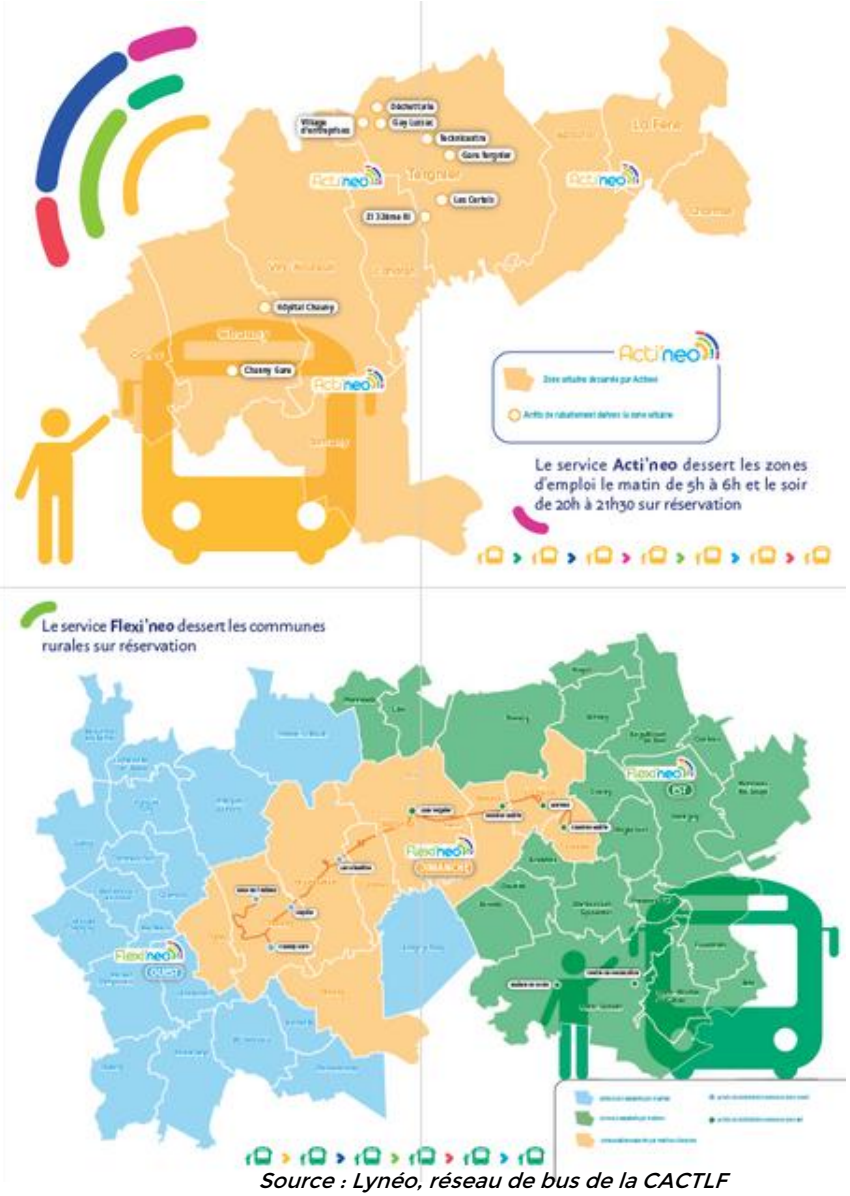
collectifs routiers non urbains, réguliers ou à la demande. Ces cars interurbains constituent une offre indispensable aux habitants non-motorisés (voir carte ci-après), mais reste peu compétitive par rapport aux trajets effectués en voiture particulière. Ils desservent principalement les établissements secondaires et renforcent le réseau dédié aux scolaires.

En effet, à cette offre destinée à tous, s'ajoutent les lignes scolaires auxquelles les actifs peuvent également accéder si le taux de remplissage propre aux élèves le permet.

…renforcée par le réseau intercommunal de la CA Chauny – Tergnier – La Fère

Seule la Communauté d'agglomération Chauny – Tergnier – La Fère bénéficie d'un réseau de transport en commun urbain. Depuis 2017, celui-ci compte 5 lignes régulières et 10 de transport à la demande. Il possède aussi 31 Circuits Scolaires reliant les communes aux établissements scolaires de l'agglomération et 5 Navettes Scolaires permettant de relier Chauny aux établissements scolaires des villes limitrophes.

L'offre régulière correspond à un service permanent, desservant principalement l'axe Chauny-Tergnier-Beautor, tandis que les lignes de transport à la demande permettent une desserte à la fois plus large et plus fine du territoire, et constitue une offre alternative pour mailler les communes les plus rurales.



Source : Lynéo, réseau de bus de la CACTLF

1.4. L'aménagement du canal Seine-Nord-Europe, un projet d'infrastructure bénéfique pour le territoire

Le projet Seine-Nord Europe qui reliera les bassins de la Seine et du Nord-Pas de Calais (60% du trafic fluvial en France) via le Canal du Nord représente un enjeu pour le territoire. Celui-ci est aujourd'hui caractérisé par une faible capacité de transport (650 tonnes) et constitue un goulet d'étranglement qui interdit la circulation des convois à grand gabarit et limite ainsi considérablement les échanges fluviaux Nord/Sud). Le canal Seine-Nord Europe, qui accueillera des convois emportant jusqu'à 4 400 tonnes, offrira une continuité de navigation entre les deux bassins et assurera le développement et la compétitivité du mode fluvial.

Chauny sera situé à 20km d'une plateforme multimodale située à Noyon via la RD1032. Le territoire aura donc un accès direct à cette grande infrastructure d'intérêt européen.

Les productions agricoles et industrielles du territoire bénéficieront pleinement des avantages apportés par Seine-Nord Europe 1 (un quai céréalier à Noyon et 2 quais de transbordement à Thourotte et Ribécourt) : massification des flux de marchandises, réduction des coûts de transport et ouverture vers de nouveaux débouchés.

Enfin, à travers 4 sites portuaires de plaisance et la valorisation touristique des ouvrages d'art majeurs du canal, Seine-Nord Europe constituera aussi un nouveau vecteur de valorisation touristique de la Picardie.

Une mise en service est prévue pour 2030.



Source : canal-seine-nord-europe.fr

1.5. Un territoire au cœur d'initiatives en faveur des liaisons douces

Des liaisons cyclables denses et bien interconnectées

Le territoire du Pays Picard est traversé par plusieurs axes cyclables structurés dont les tracés ont été pensés à l'échelle régionale, nationale et européenne. L'Eurovéloroute 3 longe ainsi la Vallée de l'Oise et la Véloroute nationale n°30 traverse les Hauts-de-France, de la baie de Somme à la Marne ainsi qu'une partie de la région Grand Est du Nord au Sud. Elle relie l'EuroVélo 4 dans la baie de Somme, Saint-Valéry-sur-Somme, à l'EuroVélo 3 dans l'Aisne et la V52/Paris-Prague à Condé-sur-Marne. Le Département de l'Oise a, en outre, créé la Trans'Oise, un réseau de voies de circulations douces est-ouest qui s'étend de Noyon jusqu'à Abbécourt à l'extrémité ouest du SCoT. Des réflexions pourraient être menées en continuité de ce projet.

À l'échelle des communes, les aménagements sont moins importants. Pourtant, la topographie du territoire donne à voir un fort potentiel de développement pour les modes actifs. Plusieurs communes ont installé des abris à vélos, notamment dans les centres-bourgs où demeurent des commerces et services (Chauny, Tergnier, etc.).

Par ailleurs, afin de promouvoir l'utilisation du vélo, le réseau Lynéo, grâce au Schéma Directeur Cyclable de la CACTLF a mis en place à la Communauté d'agglomération un nouveau dispositif de prêt de vélos et a déposé de nombreux arceaux dans les communes. L'opération compte à ce jour 20 vélos et a pour but de faciliter le rabattement et la diffusion des usagers depuis les points d'arrêts du réseau.



Des aménagements pour les mobilités piétonnes attractifs

À l'image des liaisons cyclables, les aménagements pour piétons sont nombreux et marqués par d'importants parcours de randonnée, alors que la pratique de la marche comme mode de déplacement reste marginale et à renforcer. Le nombre de départ depuis les communes du territoire pour les randonnées présentées sur le site touristique axonais randonner.fr est relativement important et concerne des circuits plus ou moins longs et aménagés.



Vue sur le canal latéral à l'Oise
Source : Google Streetview

L'Oise, un axe dédié aux loisirs

Le gabarit de l'Oise sur le territoire du Pays Picard est peu propice au transport de marchandises, principalement acheminées via le Canal latéral à l'Oise, qui vient s'embrancher au canal de Saint-Quentin à Chauny. Il double le cours de l'Oise sur 34 km et rachetant une dénivelée de 10 m par quatre écluses, et débouche au port fluvial de Janville, juste au nord de Compiègne, où la navigation devient possible à un gabarit supérieur. C'est donc la navigation de plaisance et le tourisme qui maintiennent les activités sur la rivière. Le fleuve n'est donc plus support de mobilités du quotidien, mais les chemins de halage sont à entretenir pour les randonnées et promenades.





De gauche à droite : Liaison douce à Tergnier et Parc centre de Chauny
Source : Citadia Conseil 2017

2) Des pratiques de déplacements largement motorisées et concentrées au sein du Pays Picard

2.1. Des flux professionnels principalement internes au territoire

Le territoire du SCoT est concerné quotidiennement par plus de 25 751 déplacements ayant pour motif principal le travail, d'après les données INSEE 2020. Les deux tiers de ces déplacements ont pour destination ou origine la CA Chauny-Tergnier-La Fère.

L'analyse de la distribution de ces flux domicile-travail à l'échelle du SCoT montre que la majorité des flux de déplacement est réalisée au sein du périmètre du SCoT (54%) suivi par les flux sortants qui représentent un tiers du total (25%), puis les flux entrants (12.5%). (Basé sur les données disponibles)

Nb actifs travaillant dans leur commune (ou arrondissement municipal) de résidence	Nb actifs travaillant dans une autre commune
25,2	74,8

Source : Insee, RP 2020, exploitation complémentair

Cette répartition des flux domicile-travail démontre d'une part, que le territoire du SCoT représente un pôle d'emploi moyen l'échelle de la région.

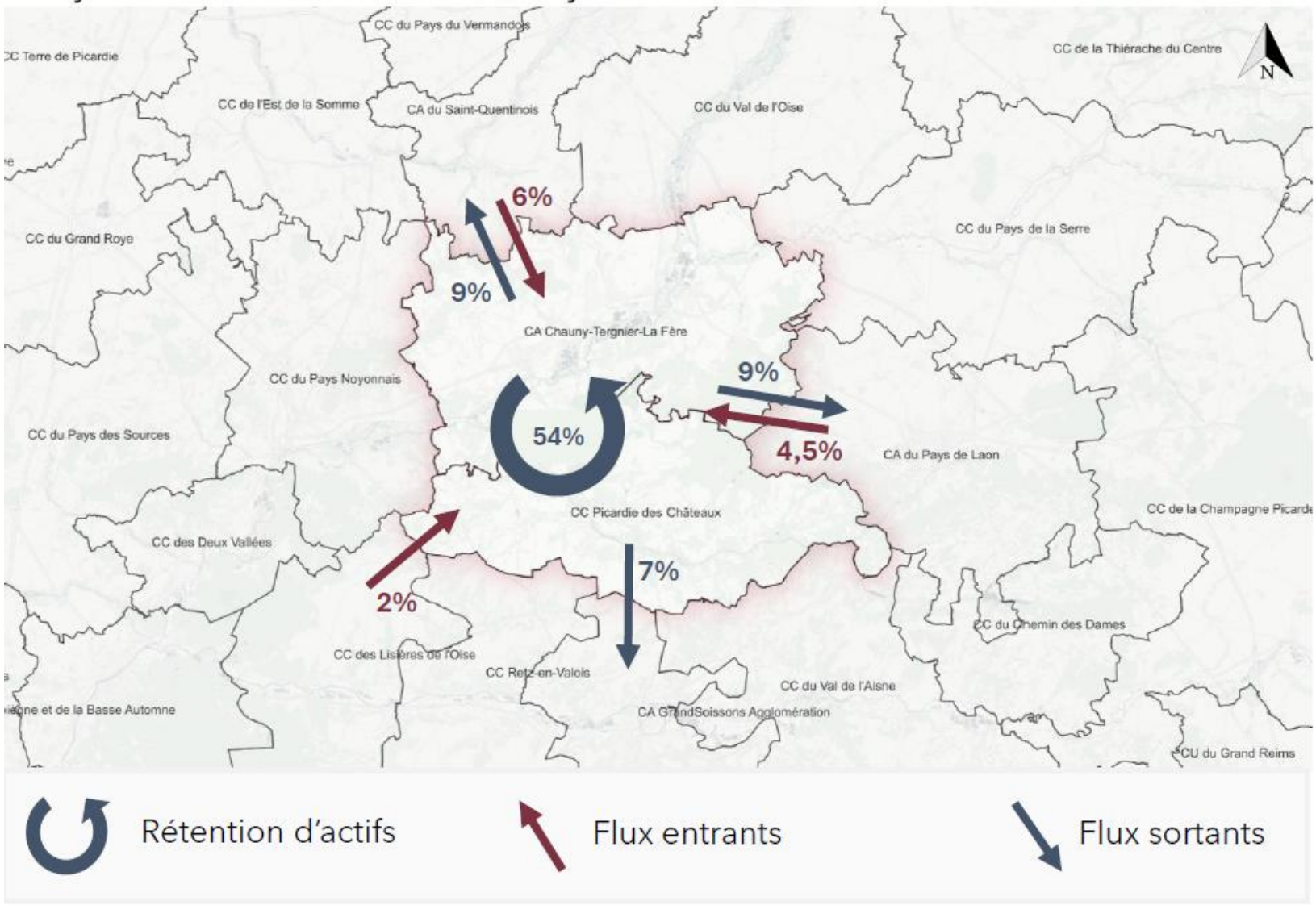
Toutefois, avec plus de 12 130 actifs (46%) qui se rendent dans les pôles voisins, on constate un certain équilibre entre le caractère résidentiel du territoire et son rôle de pôle d'emploi, malgré un déclin économique perceptible depuis plusieurs décennies (Cf. Chapitre développement économique).

Concernant les flux sortants, les actifs qui travaillent en dehors du territoire se rendent principalement dans les grandes agglomérations axonaises : à la CA du Pays de Laon (9% des navetteurs sortants), à St-Quentin (9%) et Soissons (7%). Plus généralement, 59% des navetteurs sortants travaillent dans le reste de l'Aisne, 20% dans le département de l'Oise et 11% en région parisienne, contre seulement 5% dans la Somme.

Concernant les flux entrants (4 845 déplacements journaliers), ces derniers proviennent en grande majorité des EPCI limitrophes : 6% en provenance de la CA du Saint Quentinois, et 4,5% en provenance de la CA du Pays de Laon.

À l'échelle du SCoT, les trois communes de Chauny, Tergnier et la Fère polarisent largement les flux et réaffirment leur rôle de pôles économiques du territoire.

Analyse des flux domicile-travail du Pays Picard

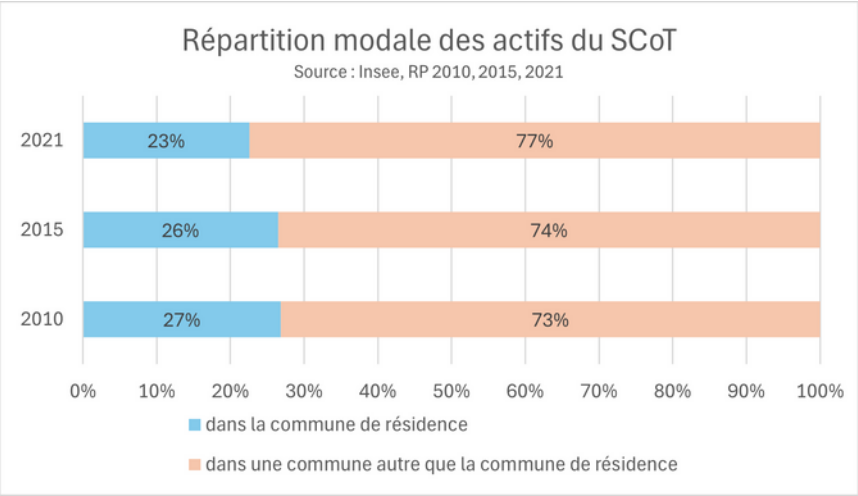


Source: INSEE 2021 – Cartographie AID

2.2. La voiture : un mode de déplacement privilégié à l'échelle du SCoT

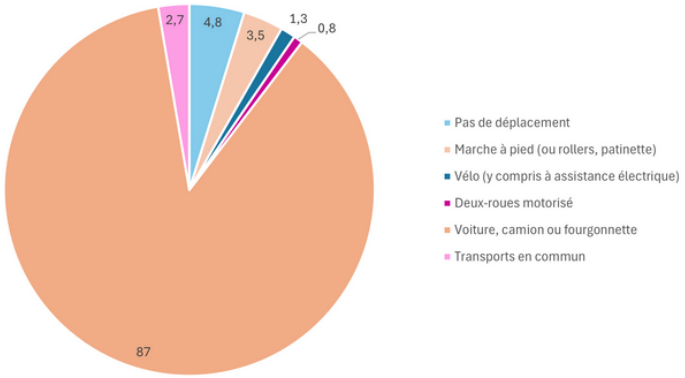
À l'échelle du SCoT, 85% des déplacements domicile-travail se font en voiture, en camion ou camionnette, loin devant la marche (4%) et les transports en commun (4%). Cette part est cependant très hétérogène en fonction de la destination des actifs : ceux qui travaillent dans leur commune de résidence sont près d'un quart à se déplacer à pied, tandis que près de deux cinquièmes des navetteurs à destination d'autres régions que les Hauts-de-France empruntent les transports en commun.

Pour les mobilités très locales, à l'échelle de la commune, le recours à la voiture reste largement majoritaire et finalement peu contraint, par des axes qui sont peu saturés. Ces chiffres illustrent la nécessité de repenser les déplacements internes à l'échelle communale et à celle du SCoT pour proposer une offre collective adaptée aux horaires des actifs et promouvoir un report modal pour les trajets des navetteurs.

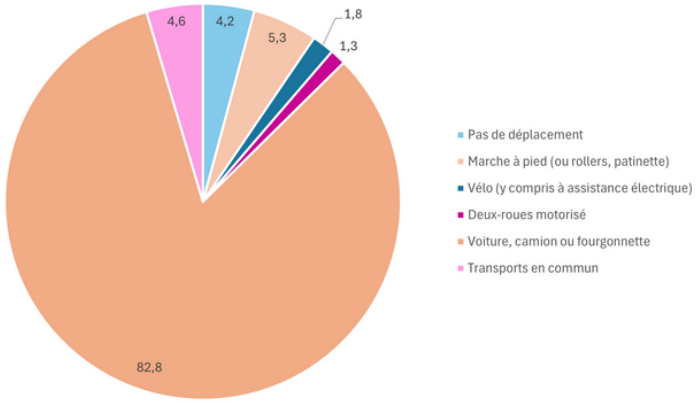


Malgré une offre en transports en commun bien plus développée dans la CA Chauny-Tergnier-la Fère, la répartition modale diffère peu entre les 2 EPCI pour les flux domicile-travail. Les travailleurs de la CACTLF utilisent cependant plus la marche et les transports en commun. Cela induit aussi qu'ils ont plus tendance à travailler dans leur secteur d'habitation.

Répartition modale dans les déplacements domicile-travail de la CC Picardie des Châteaux
Source : Insee, RP2021



Répartition modale dans les déplacements domicile-travail de la CA Chauny Tergnier La Fère
Source : Insee, RP2021



2.3. Des flux domicile-études qui illustrent une bonne présence de l'offre scolaire et d'enseignement supérieur sur le territoire

L'analyse des flux domicile-études est complémentaire à celle des flux domicile-travail dans la mesure où les élèves et les étudiants adoptent des stratégies de déplacement différentes des actifs.

En effet, si pour les élèves de la maternelle au secondaire la mobilité reste très fortement corrélée au lieu de résidence et à la carte scolaire, celle des étudiants reflète davantage des logiques guidées en fonction de l'offre en enseignement disponible.

L'analyse ci-dessous s'applique à distinguer ces flux en fonction des quatre niveaux scolaires que sont : la primaire (maternelle et élémentaire), le collège, le lycée et le supérieur. Par ailleurs, cette distinction permet également d'illustrer plus aisément leurs enjeux respectifs.

Les flux domicile-études révèlent une mobilité importante des élèves sur le territoire : 52,98 % de la population de 2 ans et plus est scolarisée hors de sa commune (ou arrondissement) de résidence, tandis que 47,02 % restent dans leur commune. Cette répartition, qui varie selon les niveaux scolaires, met en lumière le rôle central de certaines communes ou établissements qui attirent les élèves, ainsi que les limites de l'offre éducative locale dans d'autres zones. Elle souligne également l'importance de coordonner l'offre scolaire avec les besoins réels des familles et les infrastructures de transport.

Cependant, l'offre en écoles maternelles et élémentaires et collèges apparaît tout de même correcte, tandis que l'évasion est plus importante pour l'enseignement de niveau lycée et supérieur. Le Pays Picard compte en effet plus du trois quarts (80%) des élèves en âge d'aller au lycée et en études supérieurs qui se tournent vers des établissements extérieurs.

La proximité des pôles scolaires et universitaires axonais (Laon, Saint-Quentin) de l'agglomération amiénoise permet aux jeunes qui décident de rester sur le territoire de bénéficier d'une offre de qualité accessible via le transport ferroviaire notamment. Toutefois, la différence d'effectifs entre le nombre d'élèves qui se rendent au collège et ceux qui se rendent au lycée démontre le départ des jeunes à partir de 14 ans pour fréquenter des établissements extérieurs au territoire (internat, déménagement, etc.). Il convient toutefois de nuancer le propos en rappelant qu'une partie des élèves/étudiants ne poursuivent pas leurs études au sein d'un cursus supérieur.

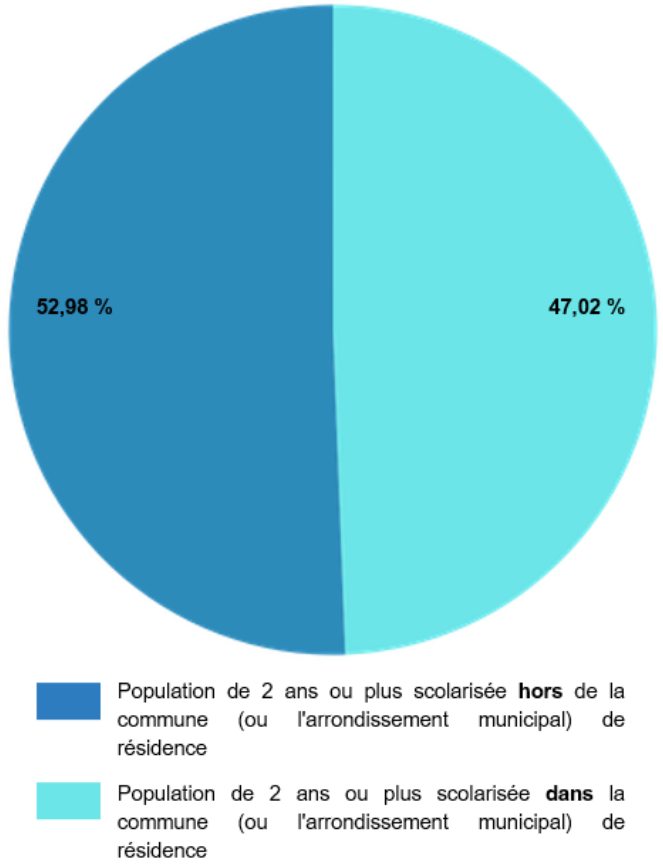
Niveau	Part des élèves étudiant hors de la commune	Effectifs d'élèves résidant sur le territoire
Primaire (maternelles + élémentaires) 2 à 10 ans	31	6 877
Collège 11 à 14 ans	55	3 908
Lycée / Formation professionnelle (CAP) 15 à 18 ans	80	3448
Supérieur (BTS et Mention complémentaire) 18 à 30 ans	80	1467

Source : DEEP, ministère de l'Éducation nationale, 2021

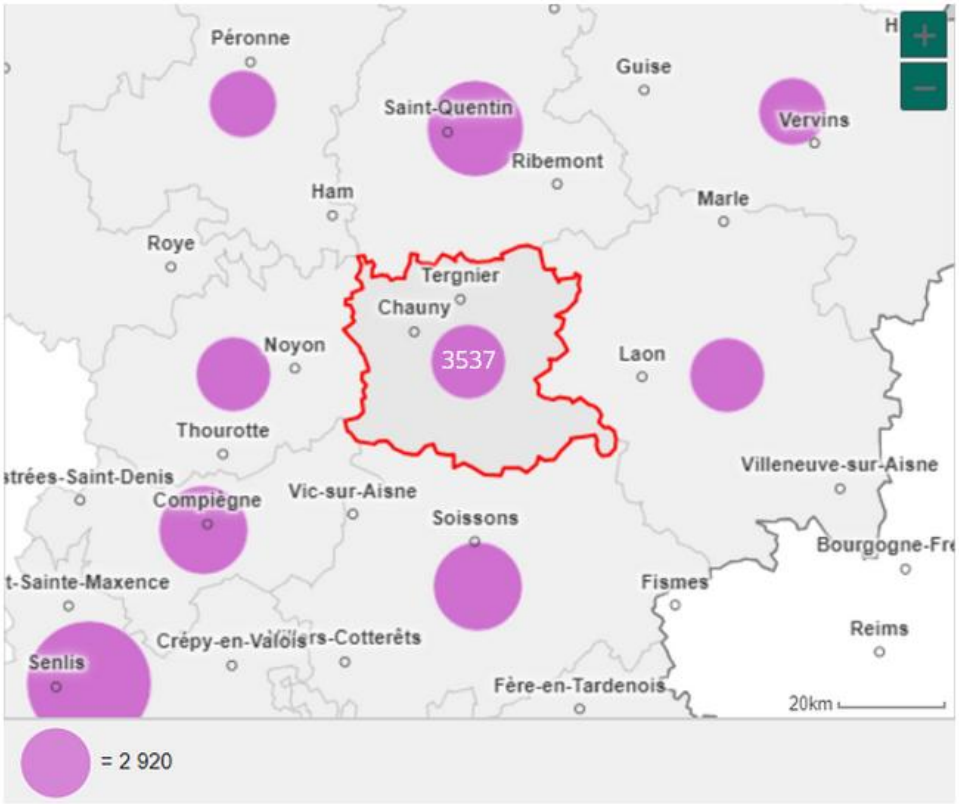
Ces analyses permettent de soulever l'enjeu de garantir aux jeunes du territoire une excellente accessibilité aux pôles d'études à proximité du territoire afin de rester attractif auprès d'une population qui a tendance à s'installer durablement sur son lieu d'études et de garantir à ceux qui

ne peuvent ou ne souhaitent pas partir un accès aux études secondaires et supérieures.

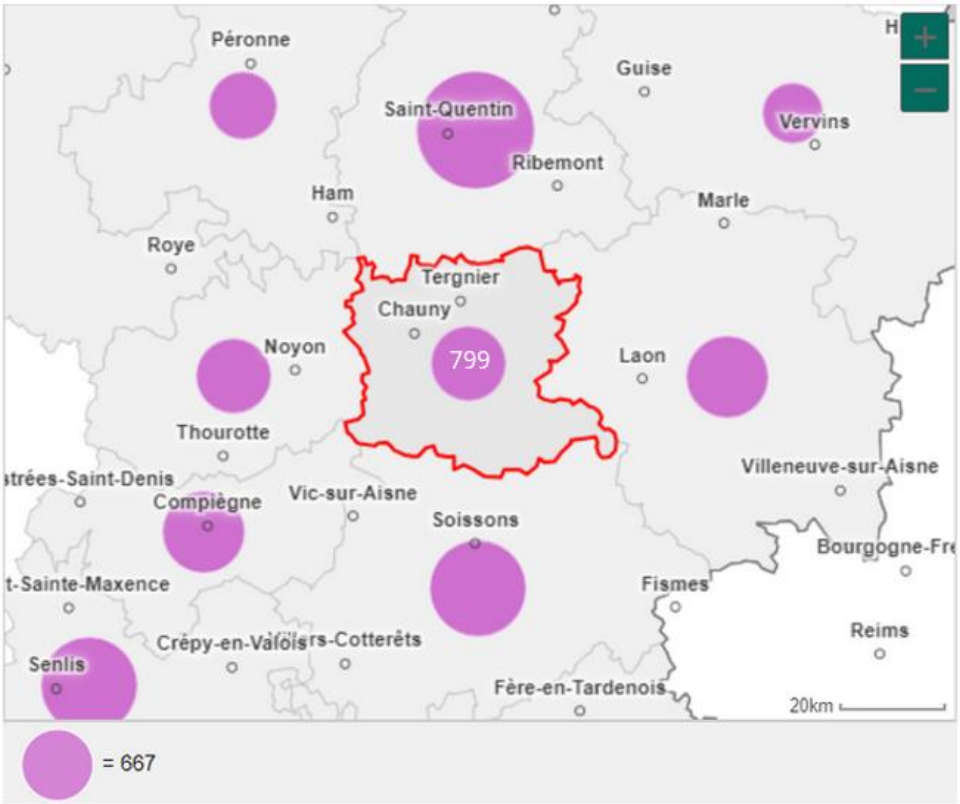
Pourcentage des flux de mobilité - déplacements domicile-lieu études



Localisation des collèges et leurs capacités d'accueil



Localisation des lycées et leurs capacités d'accueil



Source : Observatoire des Territoire, Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019

2.4. Vers un renforcement du transport de marchandises fluvial et ferroviaire

La gare de Tergnier : un maillon stratégique dans le développement du fret à l'échelle nationale et européenne

La spécialisation de Tergnier dans le secteur des transports est un atout majeur pour l'industrie locale. La zone est au carrefour de plusieurs modes de transports, la route, le rail et les voies fluviales. Dans un contexte de forte croissance du secteur de la logistique et des transports en Hauts-de-France, le territoire a donc un rôle majeur à jouer en termes de transport de marchandises.

La gare de Tergnier est déjà un pôle important dans le réseau de transport de marchandises au niveau régional mais également national. Avec plus de 5000 salariés, la SNCF y exploite une activité de fret, de maintenance des matériels SNCF, et de dépôt de conducteurs. Les services de maintenance ont été renforcés suite à la restructuration des activités de la SNCF et Tergnier accueille le « Technicentre Industriel de Picardie (TIP) ».

En termes de fret, la gare achemine principalement des produits agro-alimentaires, de construction et de la métallurgie.

L'importance de la gare de Tergnier se mesure également au regard des enjeux de transports de marchandises par fer au niveau national et européen. À ce titre, la gare de Tergnier a été identifié au sein du SRADDET Picardie 2030 comme un « Projet multimodalité et échanges » d'importance régionale.

Elle se trouve également intégrée au projet de contournement ferroviaire de la région parisienne : la rocade ferroviaire (Le Havre-Rouen Amiens-Tergnier-Reims). Ce projet est une ligne ferroviaire dédiée totalement, ou très majoritairement, au trafic de marchandises. La rocade ferroviaire évite autant que possible les grandes lignes de voyageurs et les approches des grandes agglomérations connaissant un fort trafic de type banlieue. A terme, cette rocade doit notamment faciliter un accès de ces sites picards aux ports haut-normands dont Port 2000, et au port de Dunkerque.

De même, la ligne Boulogne/Amiens/Tergnier/Laon/Reims a été désignée comme stratégique pour œuvrer à la désaturation de la transversale nord-est constituée par la ligne Calais/Lille/Metz.

La nécessité de l'aménagement d'un pôle multimodal

A proximité de la gare de Tergnier est implantée la Zone Economique Stratégique du Pays Picard. Sur 120 ha, cette zone va accueillir des industries, des PME et PMI mais également des activités logistiques. Cet aménagement répond à un fort besoin en foncier à destination économique.

Le Pays souhaite poursuivre cet effort de production de zones d'activité notamment en direction de la logistique et des transports. En effet, comme le montre l'analyse économique, le secteur des transports sur le territoire a connu une baisse de son activité, liée en partie à un manque de zones adaptées. Pour répondre à cette situation,

l'implantation d'un pôle multimodal de grande ampleur paraît nécessaire.

Cette zone bénéficierait d'un raccordement ferroviaire et routier de qualité (proximité de la RD1032 et RD1), et compte tenu de sa situation au cœur de la Picardie, elle présente un fort potentiel de développement. Ce projet a d'ailleurs été identifié dans les objectifs du SRADDET élaboré par la Région Picardie.

3) Un renouveau des mobilités à encourager pour un cadre de vie préservé

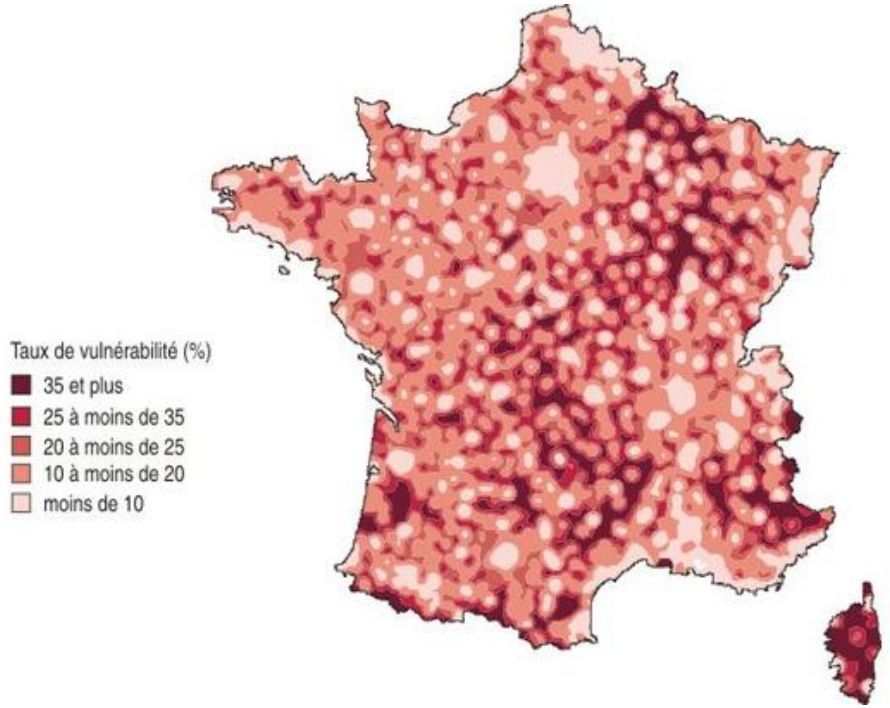
3.1. Un enjeu fort autour du renouveau des mobilités

Le renouveau des mobilités correspond au recours moins systématique aux véhicules motorisés pour se déplacer et se traduit par la diversification des modes de transport empruntés : vélo, marche, transports en commun, etc. Il est motivé par plusieurs motifs, à la fois de l'ordre de l'intérêt général autour des enjeux environnementaux et de la question des nuisances (sonores, pollution, etc.), mais également pour des raisons plus personnelles (santé, coûts, etc.).

En effet, les mobilités motorisées ont un coût environnemental et sanitaire fort et représentent des dépenses importantes dans le budget des ménages. Si aucune alternative n'est proposée, ces derniers peuvent se trouver en état de « précarité énergétique » liée à l'approche déplacements.

Est dite dans une telle situation « une personne qui éprouve pour ses déplacements des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins de déplacements contraints » (source : INSEE).

En France, en 2008, on estime que 10,2% des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique pour l'approche déplacements soit 2,7 millions de ménages. L'ancienne région Picardie est l'une des régions les plus touchées de France avec plus de 16% des ménages concernés, en particulier ceux en dehors des pôles urbains.



Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique pour l'approche déplacements

Source : INSEE

3.2. L'intermodalité : une solution pour des chaînes de déplacements sur-mesure

Focus définition :

Intermodalité : utilisation successive de plusieurs modes de transports au cours d'un seul et même déplacement. Cette notion se distingue donc de celle de la multimodalité, qui est la possibilité d'utiliser alternativement plusieurs modes de transports pour effectuer un déplacement.

Noeud intermodale ou pôle d'échange : lieu où un espace d'articulation des réseaux qui vise à faciliter les pratiques intermodales entre les différents modes de transports. Ces aménagements visent à limiter les ruptures de charge et opèrent par la même occasion un rôle d'interface entre la ville et ses réseaux de transports.

Conformément aux infrastructures déjà disponibles sur le territoire, les gares et haltes ferroviaires, ainsi que les arrêts de bus représentent les nœuds intermodaux principaux à aménager pour faciliter le rabattement vers une offre structurante et durable.

Les 8 gares et haltes ferroviaires du territoire constituent des lieux de prédilection pour les déplacements intermodaux d'une part, car ils constituent une réelle alternative aux déplacements motorisés pour les déplacements moyenne et longues distances, et d'autre part, parce qu'elles sont le plus souvent desservies par les transports collectifs urbains et/ou interurbains.

Leur nombre important permet d'envisager un rabattement vers ces gares via les modes doux pour les habitants des communes concernées ou en voiture pour les habitants les plus éloignés. A ce titre, des aménagements nécessaires doivent être réalisés : parcs à vélos et aménagements cyclables sécurisés, aires de stationnement suffisantes, etc.

Ces logiques de rabattement / diffusion vers ou depuis les gares suscitent aujourd'hui de nombreuses problématiques qui entachent la fonctionnalité intermodale de ces nœuds de transports.



Source : Géoconfluence

3.3. De nouvelles pratiques liées à la voiture individuelle mais plus durables

Le profil très rural de la plupart des communes du territoire n'est pas toujours adapté à la mise en place d'un service de

transports collectifs ou aux trajets intermodaux. Toutefois, ce sont les habitants de ces communes qui sont le plus menacés par la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements.

Plusieurs alternatives sont toutefois envisageables pour adapter le recours à la voiture individuelle à des pratiques plus durables : la voiture électrique et le covoiturage apparaissent comme des bons compromis pour gagner en flexibilité et autonomie.

L'électromobilité

Afin d'accompagner les ménages souhaitant s'équiper en véhicules électriques, l'aménagement d'un réseau de bornes de charges sur le territoire est indispensable. Tandis que le code de la construction renforce les équipements au sein des bâtiments, les collectivités sont garantes de l'offre publique disponible.

Le territoire du Pays Picard compte actuellement 8 bornes de charge publiques ou privées (concessions automobiles, stations-services, etc.) à la disposition de tous.

Le projet DRIVE 02 porté par l'USEDA (Union des Secteurs de l'Energie du Département de l'Aisne), et aujourd'hui supervisé par l'entreprise CITEOS/COGELUM, permet de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire axonais. Avec le soutien financier de l'Etat, grâce au Programme d'Investissement Avenir et des collectivités locales volontaires, l'USEDA s'était fixée pour objectif d'implanter environ 140 bornes dans 93 communes du département de l'Aisne, en privilégiant des lieux-clés des trajets quotidiens (nœuds intermodaux, pôles d'emplois, pôles études supérieures) et des trajets occasionnels (grands pôles et équipements, zones commerciales, centres villes, zones touristiques).

En 2023, le département de l'Aisne comptait 147 bornes (dont 6 bornes rapides) de recharges publiques réparties dans près de 72 communes. Plusieurs communes du territoire ont d'ailleurs été identifiées pour profiter d'une installation de bornes.

Aujourd'hui, nous pouvons trouver 47 bornes sur le territoire : 41 à la CACTLF et 6 à la CCPC.



Inauguration de la borne électrique à Anizy-le-Château / Source : USEDA

Le covoiturage

Principalement initié de manière spontanée par les habitants, la pratique peut être encouragée via l'aménagement d'aires de covoiturage : en 2020, l'Aisne comptait 7 aires de covoiturage sur son territoire mais aucune sur le territoire du SCoT. Le site mis en place par le département : www.aisne-covoiturage.com a été supprimé et des sites privés ont pris le relais. Sur la plateforme privée IDVROOM (SNCF), des covoiturages sont proposés au départ de Tergnier par exemple.

Focus définition :

Covoiturage : Utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes effectuant le même trajet, afin d'alléger le trafic routier et de partager les frais de transport.

Ce principe de mutualisation et de rationalisation des déplacements permettrait pourtant de limiter les déplacements en voiture individuelle et constituerait une pratique durable, en réponse au manque de transport en commun sur le territoire. Des pratiques spontanées sont déjà observées sur le territoire, sur les espaces de stationnement de supermarchés par exemple.

Le covoiturage est également fortement mis en avant au sein des Plans de Mobilités (anciennement Plans de Déplacements d'Entreprises et Plans de Déplacements d'Administration), rendus obligatoires par l'article 51 de la Loi de transition énergétique pour la croissance de janvier 2018 pour toute entreprise de plus de 100 salariés située dans le périmètre d'un PDU.

L'autopartage

Focus définition :

Autopartage : système de location de voitures qui permet d'utiliser les véhicules en libre-service et de façon ponctuelle.
À ce titre, plusieurs communes du territoire ont été identifiées pour profiter d'une installation prochaine de bornes. Sur les 8 bornes existantes, 5 ont été mises en service par l'USEDA

À ce titre, plusieurs communes du territoire ont été identifiées pour profiter d'une installation prochaine de bornes. Sur les 8 bornes existantes, 5 ont été mises en service par l'USEDA

Principalement développé dans les milieux urbains à l'heure actuelle, l'autopartage a l'avantage de limiter le nombre de véhicules sur un territoire et les besoins en stationnement. Il représente par ailleurs une solution plus économique pour les ménages dont les besoins motorisés sont ponctuels et ne rendent pas indispensables l'acquisition d'un véhicule personnel.



Conseil départemental de l'Aisne

Thème	Constat	Enjeux
Trafic routier	Un maillage attractif en routes départementales, amenant à une forte utilisation de la voiture individuelle génératrice de phénomènes de surcharge ponctuels.	Assurer l'encadrement de ces flux routiers par des aménagements dédiés (contournements, doublements de voie), ainsi qu'une promotion de la multimodalité pour les déplacements géographiquement réduits.
Réseau ferroviaire	Plusieurs lignes présentant des fréquences attractives permettant d'assurer de bonnes liaisons avec les territoires voisins ; Une lisibilité inégale des gares, participant à une baisse généralisée de leur utilisation.	Renforcer l'accessibilité et la lisibilité des gares, notamment secondaires, afin de porter l'objectif de report modal d'une partie des automobilistes.
Offre de transport en commun	L'offre de transport en commun apparaît inégalement répartie au sein du territoire ainsi que selon les différents réseaux, tout en étant globalement peu compétitive.	Renforcer l'offre de transports en commun, notamment à travers l'usage de lignes de transport à la demande afin de pallier les insuffisances des lignes régulières.
Liaisons douces	Un réseau cyclable attractif et hiérarchisé entre le niveau structurant et départemental, mais présentant des insuffisances à l'échelle communale ; La bonne couverture du territoire en matière de trajets de randonnée conduit à une forte pratique de la marche, cependant circonscrite aux activités récréatives.	Au regard de la topologie du territoire, favoriser la pratique cyclable, notamment à travers le réseau communal. Les efforts engagés en matière de stationnement et d'offre de vélos pliables devront être poursuivis ; Diversifier la pratique de la marche à pied, notamment pour les flux pendulaires ou domicile-étude.

Thème	Constat	Enjeux
Mobilités pendulaires	Une grande majorité des flux sont réalisés au sein du territoire, soit via des distances réduites, ainsi qu'une polarisation des flux vers plusieurs communes proches	Favoriser le report modal des automobilistes vers les transports en commun et les modes actifs dans un usage multimodal, afin de tenir compte des potentialités offertes par la faible étendue géographique des flux pendulaires
Logistique	Des pôles existants attractifs et voués à être renforcés dans le cadre de projets dédiés.	Assurer la poursuite de la valorisation de ces pôles tout en préservant leur bonne intégration urbaine.
Nouvelles pratiques de mobilités	Des efforts ont été engagés en termes d'éco mobilité et de covoiturage.	Poursuivre les efforts en la matière, en veillant à fournir un maillage géographique équilibré entre communes.

IV. Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner

1) Une organisation économique fortement polarisée au nord du territoire

1.1. Un profil économique diversifié mais en perte de vitesse

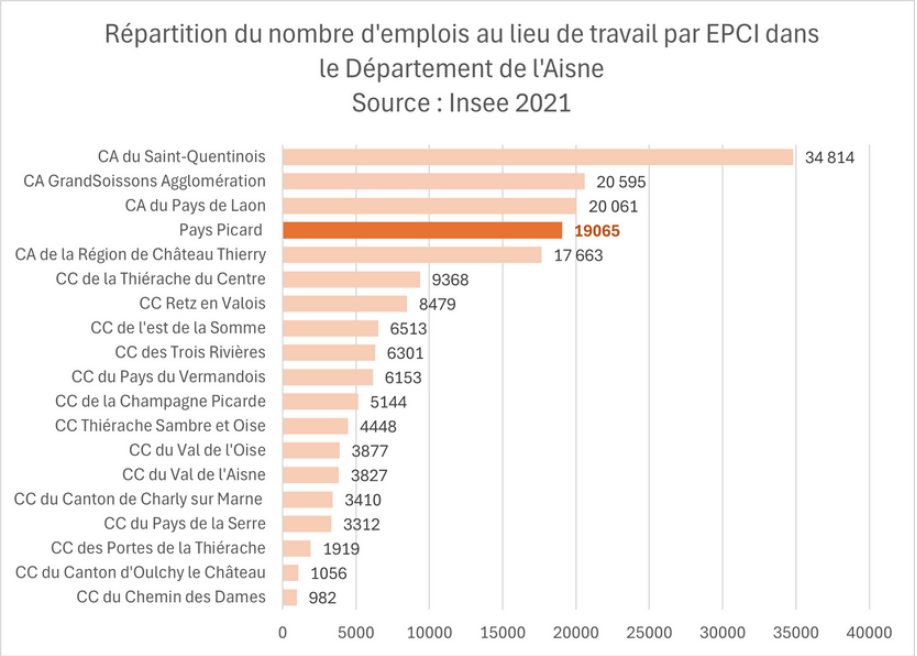
Un bassin d'emploi majeur à l'échelle du département

Parmi tous les territoires intercommunaux représentés ci-contre, le Pays Picard constitue le deuxième moteur économique du département après la CA du Saint-Quentinois, représentant un bassin de 19 065 emplois au lieu de travail - tous secteurs confondus - et de 1 205 établissements actifs en 2021 (INSEE RP 2021).

À noter que le territoire compte presque autant d'emplois que ses voisines, la CA GrandSoissons Agglomération et la CA du Pays de Laon, qui accueillent pourtant chacune, un des trois pôles urbains les plus importants de l'Aisne : Soissons et Laon.

Il faut néanmoins souligner que même si le Pays Picard se positionne comme polarité économique axonaise, il reste divisé entre nord et sud, où la CC Chauny Tergnier La Fère détient 4 fois plus d'emplois au lieu de travail que la CC Picardie des Châteaux, soit respectivement 15 363 contre 3 702.

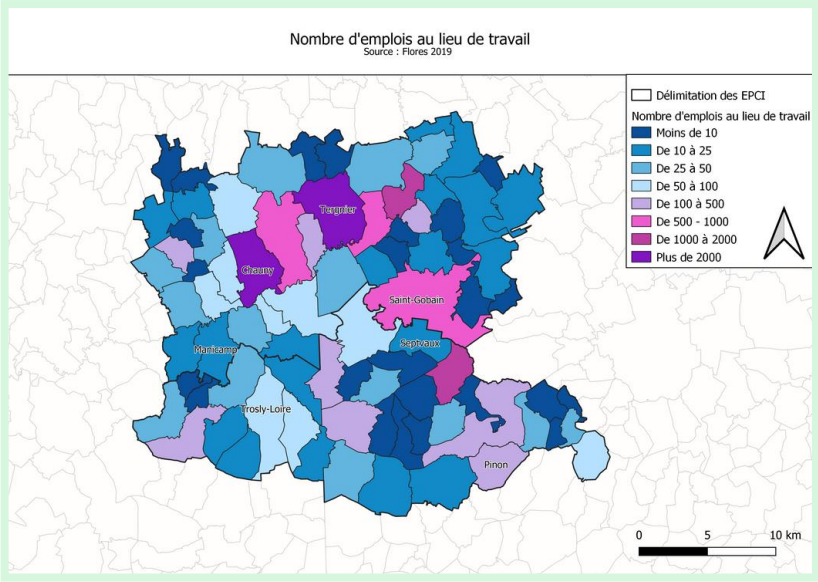
Ce contraste est d'autant plus visible à l'échelle infra territoriale et à travers l'étude de la répartition par secteurs d'activités (Cf. ci-dessous).



Des répartitions d'emplois révélatrices d'importantes disparités

À l'échelle du Pays, la répartition des emplois au lieu de travail met en lumière :

- Un pôle majeur au nord du territoire, principalement dans les centres urbanisés et industriels comme Chauny, Tergnier, Beautor et La Fère ;
- Des polarités secondaires très localisées se dessinent également au sud et centre-est du Pays, concentrant des volumes d'emplois importants dans le secteur tertiaire non marchand (administration publique, santé, enseignement…) comme Prémontré, Saint-Gobain ou encore Anizy-le-Grand.



Comme observé à l'échelle nationale, le territoire est touché par un désintéressément des emplois liés à l'agriculture avec 3.4% ; 7.3% emplois dans la construction ; 14.6% d'emplois dans l'industrie et 74.7% dans le tertiaire.

Il faut de plus relever que la distinction de ces polarités sur le territoire va de pair avec la présence de grands employeurs, et ce, dans plusieurs domaines d'activités (Cf. Les grands employeurs du territoire). Cependant, le tissu économique local ne dépend pas non plus de grands employeurs. Effectivement, seules 11 structures emploient de 100 à 250 salariés ou plus. (INSEE, REE – 2020)

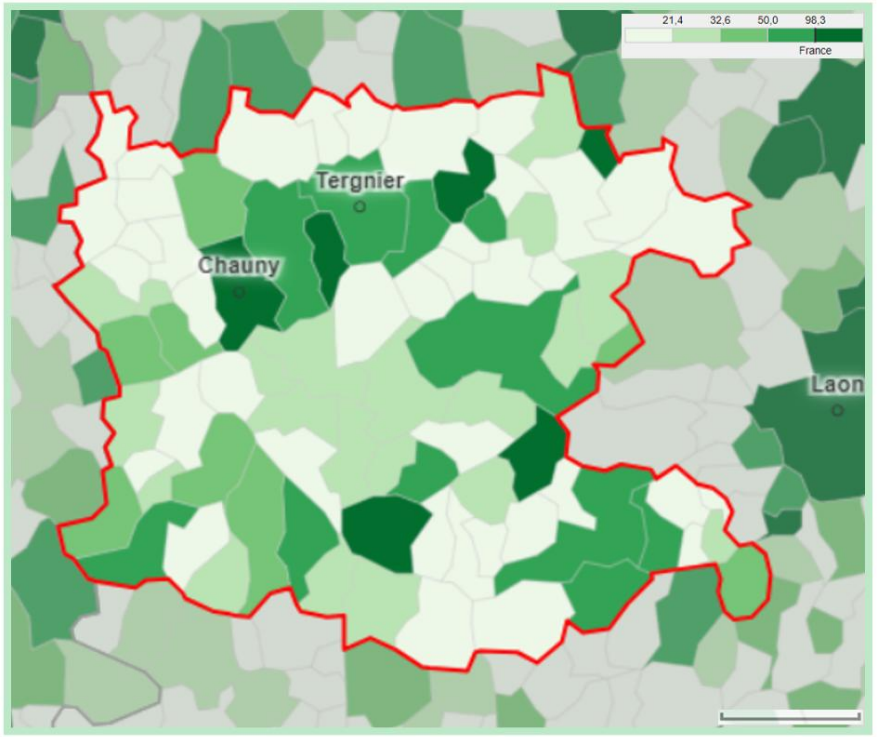
À contrario, soulignons que les données indiquent que 85 % des communes représentent moins de 1 % du volume d'emploi local. Ce type de profil concerne surtout les communes du sud du Pays Picard, définissant l'EPCI comme un territoire majoritairement rural.

L'analyse de la concentration de l'emploi (IDCE) par commune - rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail sur une commune et le nombre d'actifs occupés qui y résident – corrobore la répartition des emplois au lieu de travail, mais montre une logique de dispersion des pôles d'emplois plus éclatée.

Les données mettent effectivement en lumière un pôle urbanisé très polarisant, mais révèle aussi une forte attractivité de communes, parfois rurales, détenant plus d'emplois que de travailleurs résidents telles que Condren, Coucy-le-Château et Coucy-la-Ville.

À noter que ces chiffres sont à nuancer et à mettre en perspective avec une population âgée de plus en plus importante et un nombre de jeunes assez significatif pour contrebalancer la proportion d'actifs.

De ce fait, certaines communes voient leur proportion d'habitants en âge de travailler progressivement baisser.

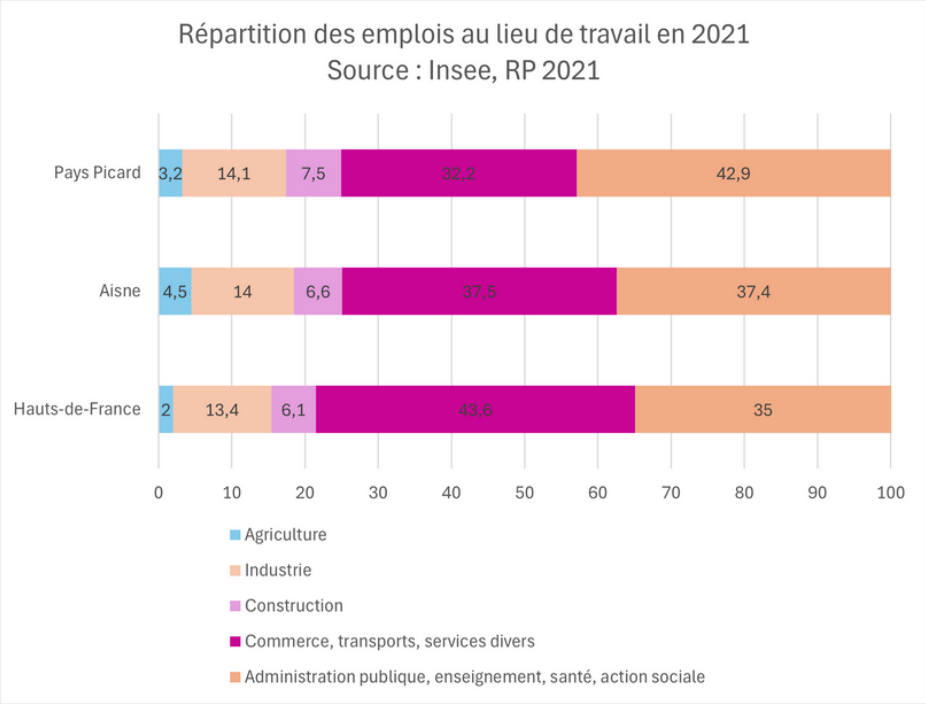


Indice de concentration de l'emploi (emplois pour 100 actifs occupés) 2021

Des dynamiques économiques sectorielles contrastées

Tout comme la région des Hauts-de-France et le département de l'Aisne, le territoire du SCoT possède un secteur tertiaire prédominant avec 42,9% d'emplois dans le secteur public et 32,2% dans celui des commerces et services.

Il détient toutefois une part moins importante de services marchands et de commerces que ces référents, et témoigne d'une plus forte présence industrielle, mais aussi de la construction.



Un secteur public toujours pourvoyeur d'emploi

Le secteur public – représenté ici par l' « administration publique, enseignement, santé, action sociale » - est le plus grand employeur du territoire. Il recense en effet 356 établissements en 2022, qui représentent 22,3% des structures du Pays Picard et regroupent un total de 8 428 salariés, soit 42,9% des effectifs (INSEE, RP2022).

Les données cartographiées (Cf. Emplois selon le secteur d'activité, ci-après) montrent une polarisation du secteur tertiaire non marchand au nord du territoire, principalement dans les communes de Chauny, Tergnier et Beautor qui concentrent la plupart des emplois salariés. Certaines communes se distinguent également – comme La Fère, Prémontré, Saint-Gobain ou encore Coucy-le-Château et Anizy-le-Grand dans une moindre mesure.

À l'inverse, la majorité du territoire reste plus dépourvu, en témoigne 81,4% des communes détenant moins de 10 emplois salariés dans ce secteur d'activité.

Un recul prononcé du secteur commercial et des services malgré un poids économique important

Le secteur des commerces, transports et services concentre 32,7% des emplois au lieu de travail en 2021. Il représente 653 établissements pour 8 126 salariés.

De même que pour la plupart des activités du territoire, le commerce et les services marchands se concentrent dans les pôles urbanisés de Chauny et Tergnier. Cette répartition dévoile aussi des polarités secondaires dans les communes proches de ce bassin d'emploi comme La Fère ou alors au

sud du territoire, notamment à Coucy-le-Château, pôle touristique du Pays Picard.

Malgré l'importance économique du secteur, on note une baisse de 13,3% des emplois au lieu de travail entre 2010 et 2021, soit une perte sèche de 2 901 emplois sur la période. Cette diminution s'oppose à celle observée à l'échelle régionale (+0,8 point) mais rejoint la tendance du département (-0,2 point sur la période).

Une industrie traditionnelle fragilisée mais encore très présente

Même si les secteurs énoncés précédemment possède une place prépondérante dans le territoire, le secteur de l'industrie reste néanmoins présente. Il représente en effet 14,1% des emplois au lieu de travail, tandis que la Région et le Département enregistrent respectivement 13,4% et 14,0% d'emploi en 2014.

Représentant 155 établissements pour 2 678 salariés en 2021, les données indiquent que l'emploi de ce secteur se polarise au nord du territoire, dans le bassin industriel du Pays, à savoir Chauny, Tergnier, Beautor et Charmes.

À noter que le secteur a perdu 13,3% de ses emplois sur la période 2010-2021 - notamment dans le secteur de l'industrie et de la construction (-31,4% et -26,7%) - l'emploi local s'étant rétracté en s'éloignant de la tendance régionale qui a augmenté de 1,2% en 11 ans.

Une nette décrue des activités traditionnelles

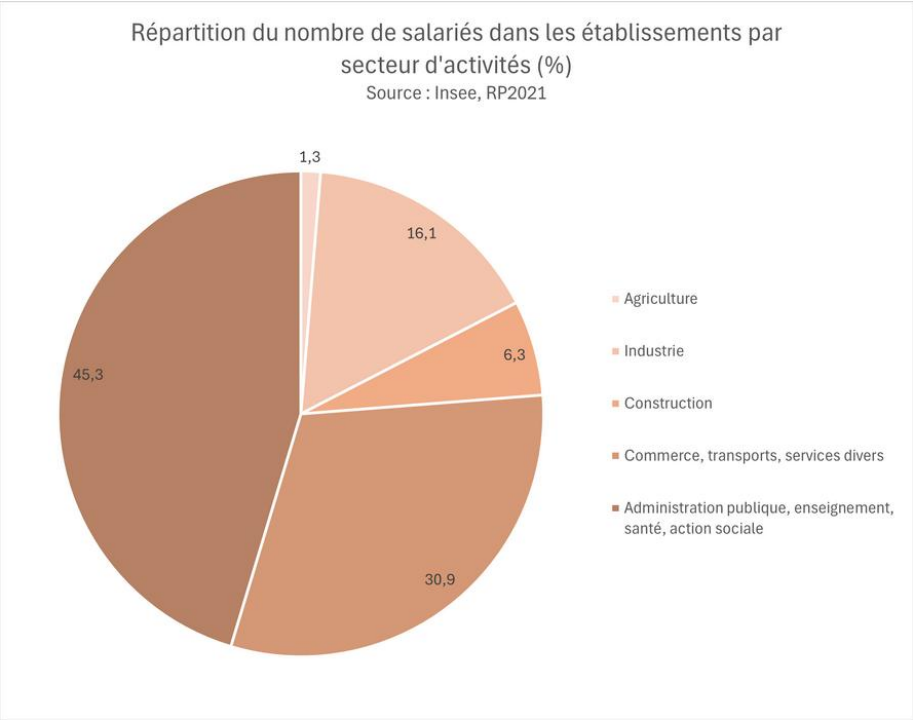
Les activités agricoles et de la construction représentent une plus faible partie des emplois du territoire à l'instar de la Région et du Département. Disposant de 298 établissements pour 2 041 salariés (dont près de 64% d'établissements et 70% de salariés dans la construction), ces deux secteurs ont connu des baisses d'emplois importantes depuis 2010 (-12% pour l'agriculture et -26,7% pour la construction).

La cartographie de l'emploi salarié indique que l'emploi salarié dans la construction se concentre dans le pôle urbanisé, secondé des petits pôles d'importance locale.

Seul le secteur agricole montre une répartition plus équitable sur le territoire, même si le nombre d'emplois salariés recensés demeure beaucoup moins important que d'autres secteurs.

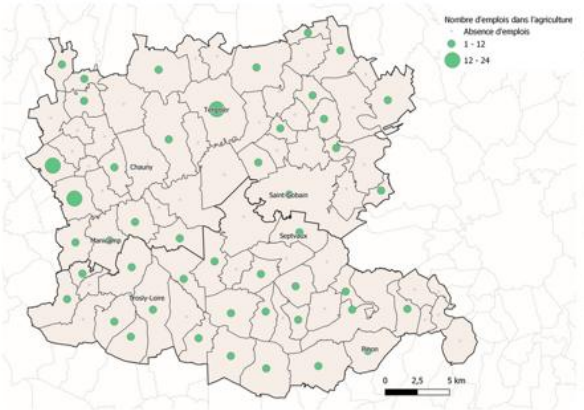
À noter toutefois que les acteurs du monde agricole (chambres d'agriculture, ministère de l'Agriculture, laboratoires de recherche etc.) estiment entre 0,7 et 5 emplois induits par emploi agricole sur le territoire français. Ces emplois indirects désignent l'ensemble des métiers reliés au secteur agricole en amont et en aval de la production, comme les fabricants de matériel agricole ou encore l'industrie agroalimentaire.

Ces chiffres mettent donc en lumière des pertes d'emplois en réalité beaucoup plus importantes que celles présentées.

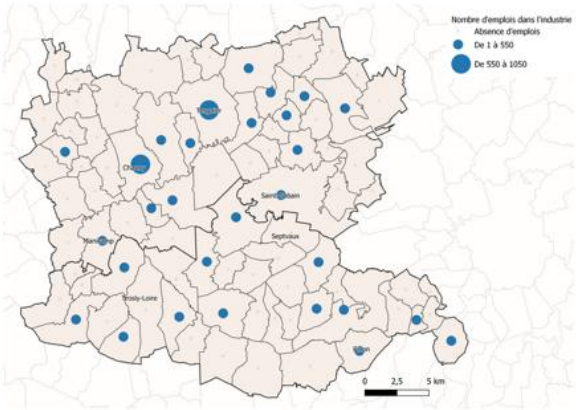

Répartition du nombre de salariés dans les établissements par secteur d'activités (%)
Source : Insee, RP2021
1,3
16,1
6,3
45,3
30,9
Agriculture
Industrie
Construction
Commerce, transports, services divers
Administration publique, enseignement, santé, action sociale

Répartition du nombre d'emplois salariés par secteur d'activités en 2019

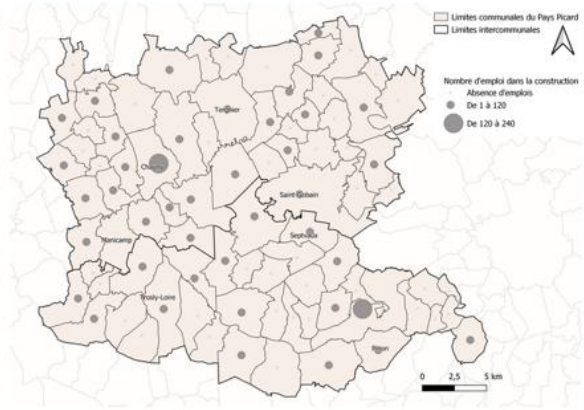
Source : Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES)



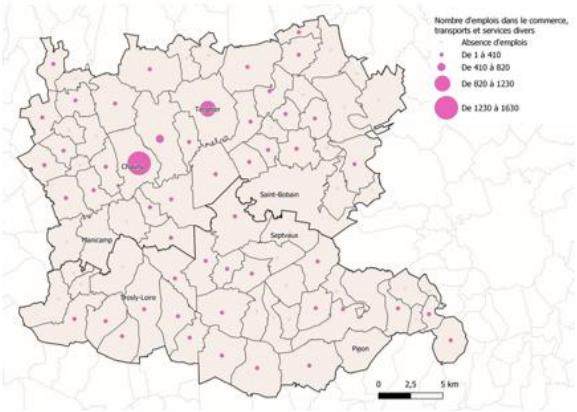
Agriculture



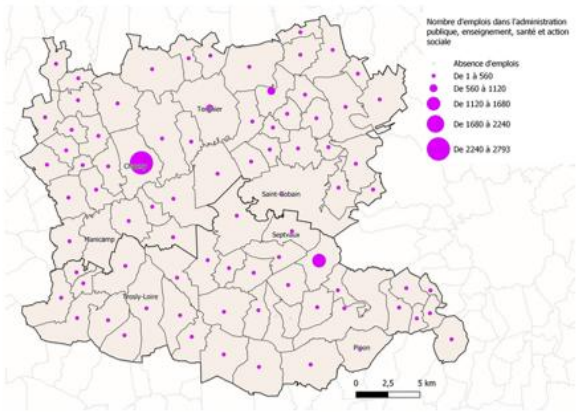
Industrie



Construction



Commerce, transports et service divers



Administration publique, enseignement, santé et action sociale

1.2. Un tissu d'entreprises dominé par les petites structures et ponctué par de grands établissements

Une diversification des établissements pourvoyeurs d'emploi

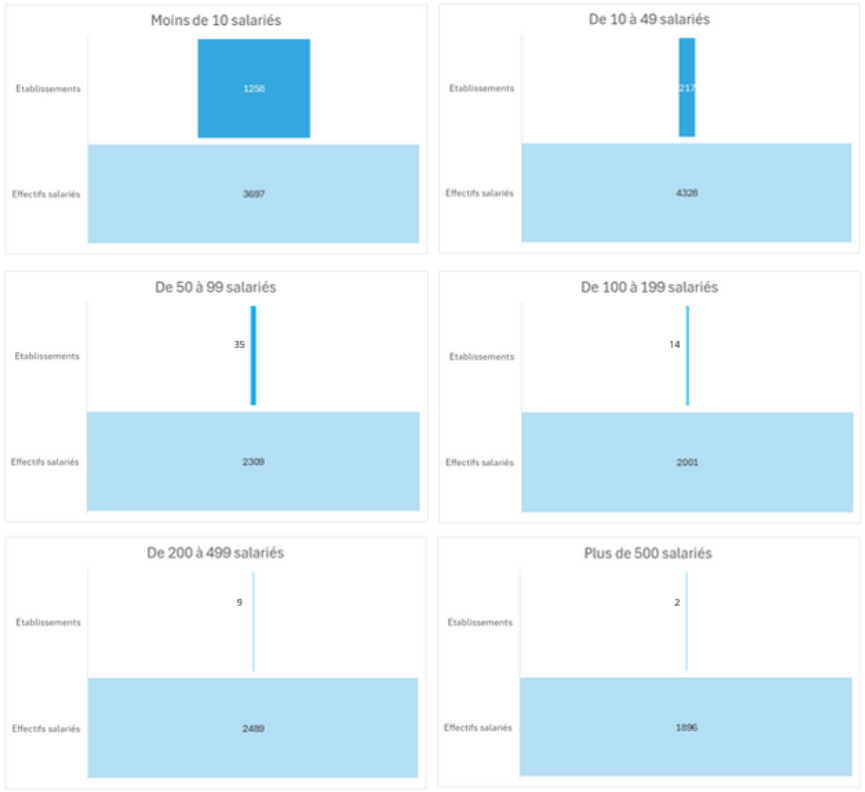
Bien que les grands établissements, industriels notamment, concentrent une large partie des emplois salariés du Pays Picard, l'emploi du tissu économique en général demeure plus représenté par les petites structures (TPE/PME/PMI).

L'analyse révèle que les établissements actifs de 1 à 99 salariés, soit 98,37% du tissu existant, sont les plus pourvoyeurs d'emplois. L'ensemble de ces établissements regroupe 16 720 postes salariés, soit 61,82% des effectifs salariés du territoire.

Il en est de même pour les établissements industriels, où 91,95 % des structures emploient moins de 50 salariés.

Ainsi, on note une corrélation négative entre la taille de l'établissement et la distribution des salariés sur le territoire. En effet, les plus petites entreprises (de moins de 100 salariés), très nombreuses, accueillent la plupart des effectifs salariés (près de 70 % des salariés du territoire). À contrario, les grands établissements, qui représentent seulement moins de 1% du tissu existant, possèdent moins du tiers des effectifs salariés.

Répartition des établissements et effectifs salariés



Source : Insee, FLORES 2019

Les grands employeurs du Pays Picard

Les données indiquent que les plus grands domaines d'activités du territoire œuvrent dans le secteur tertiaire non marchand et de l'industrie. Rappelons qu'ils représentent respectivement 21,2% et 10,3 % des établissements ; 38,8% et 15% des salariés du territoire, démontrant que le marché de l'emploi local dépend en grande partie de ces employeurs. Dans cette analyse, ont été choisis les établissements de plus de 100 salariés selon les données Sirene® de l'INSEE 2017.

Le secteur tertiaire non marchand se regroupe en particulier dans le pôle urbanisé de Chauny, Tergnier, La Fère, mais aussi Saint-Gobain et Anizy-le-Grand. Parmi ces établissements, on retrouve :

- Des **activités hospitalières** comme le centre hospitalier gérontologique de La Fère (~200 salariés) ou l'Etablissement public de santé mentale de l'Aisne à Prémontré (~900 salariés) ;
- Un établissement d'**administration publique générale** avec la Commune de Tergnier (~200 agents) ;
- Un **établissement d'enseignement** représenté par le lycée polyvalent d'Etat Gay Lussac à Chauny (~100 agents) ;
- L'association Un Château pour l'Emploi à Coucy-le-Château-Auffrique (~200 salariés).

Le **secteur industriel**, est d'autant plus diversifié et se concentre particulièrement autour du pôle urbanisé, dans le nord du territoire. On retrouve ainsi :

À Tergnier :

- L'établissement Camille Fournet (~200 salariés) qui œuvre dans la **fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie** ;
- MW France, une usine de **fabrication d'autres équipements automobiles** (~200 salariés) ;

À Chauny :

- Tata Steel France Bat et Systèmes SAS qui se spécialise dans le **profilage à froid par formage ou pilage** (~100 salariés) ;

À Charmes :

- Maguin SAS qui fabrique des machines pour l'industrie agro-alimentaire (~100 salariés).

À noter que ces établissements attestent des spécificités industrielles locales où la métallurgie, la fabrication de machines et d'équipements ainsi que la chimie sont les trois secteurs qui dominent le territoire, représentant à eux seuls, presque la moitié des emplois salariés industriels.

Cependant, l'importance de ces grandes entreprises signifie que le Pays Picard repose sur quelques grands établissements et demeure donc vulnérables aux aléas économiques potentiels.

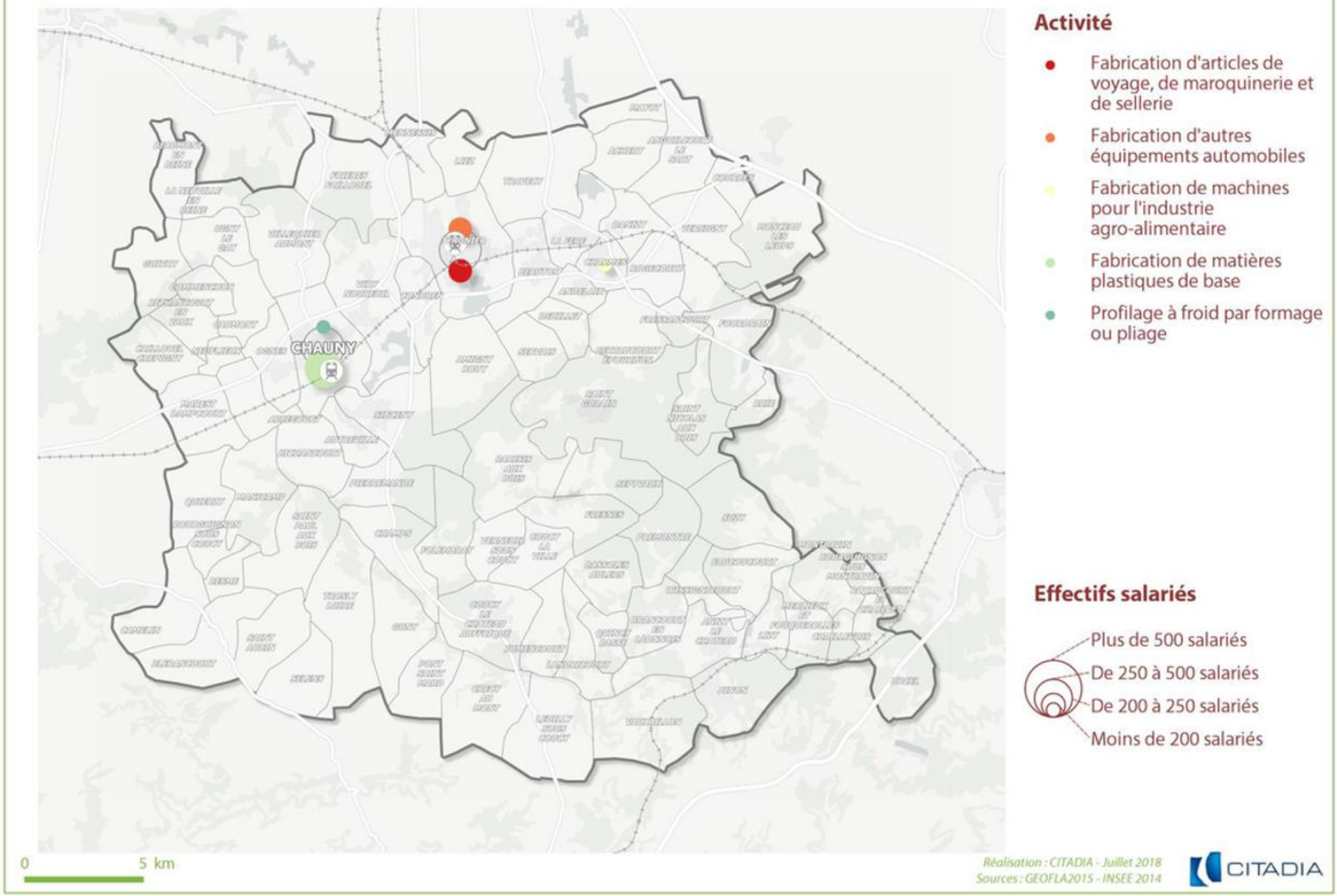
Le SCoT doit donc veiller à assurer la pérennité de ces secteurs au regard du nombre d'emplois salariés qu'ils génèrent.

Le **secteur commercial et tertiaire marchand** sont représentés par :

- la grande distribution localisée à Viry-Noureuil avec la chaîne Auchan (~200 salariés), Beautor avec Leclerc (~100 salariés), Anizy-le-Grand avec Intermarché (~50 salariés) et Chauny qui accueille l'établissement Intermarché (~100 salariés) ;
- le transport ferroviaire interurbain de voyageurs avec la SNCF qui détient 2 établissements à Tergnier et emploie plus de 10 000 salariés ;
- des services d'aide à domicile (Aide aux enfants inadaptés : (~200 salariés) et des centres d'appels.

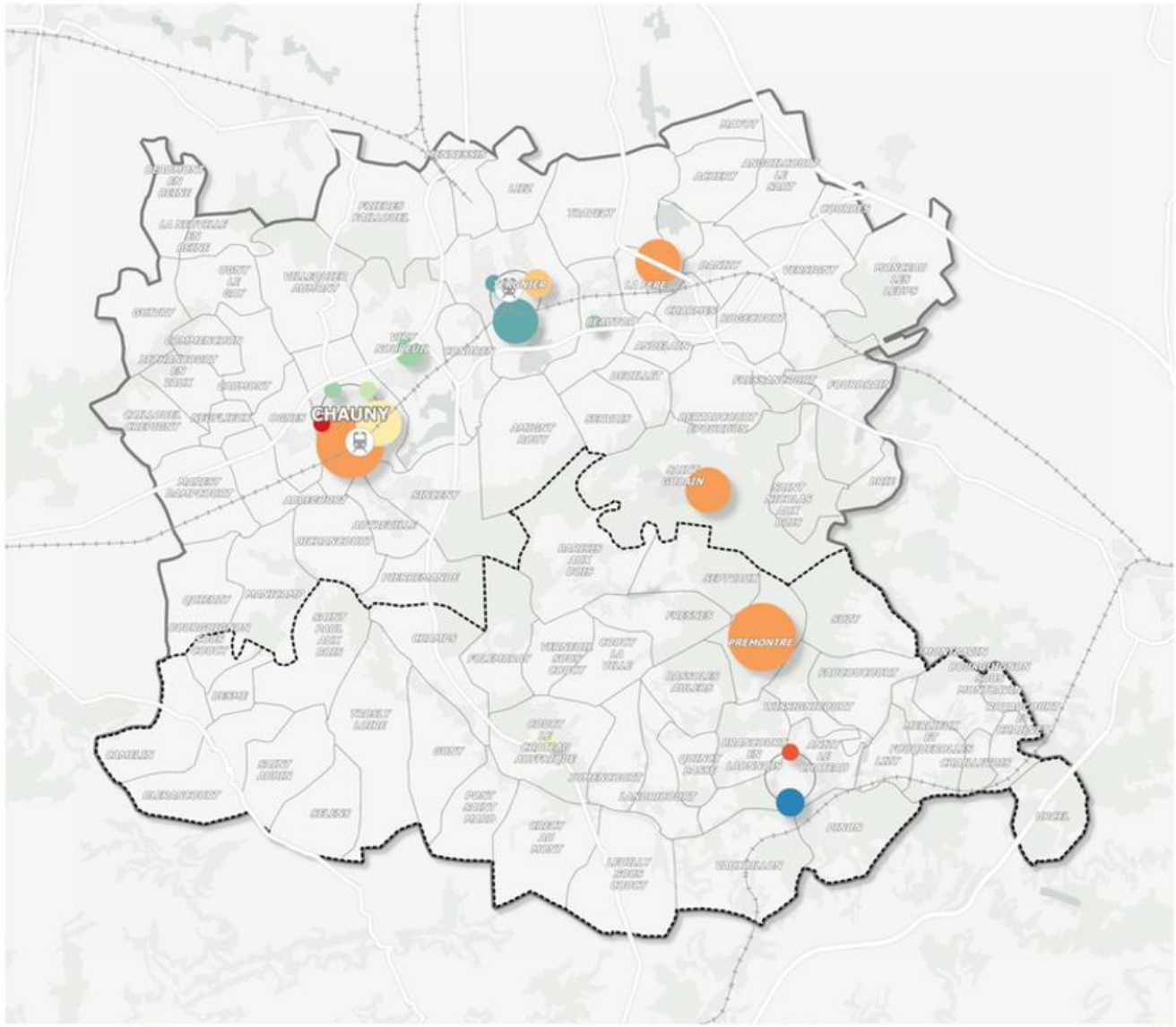
Grands employeurs - autres secteurs

SCoT du Pays Chaunois



Grands employeurs - autres secteurs

SCoT du Pays Chaunois



Activité

- Activités de centres d'appels
- Activités des infirmiers et des sages-femmes
- Activités hospitalières
- Administration publique générale
- Aide par le travail
- Autres services personnels n.c.a.
- Enseignement secondaire général
- Hypermarchés
- Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
- Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment

Effectifs salariés

- Plus de 500 salariés
- De 250 à 500 salariés
- De 200 à 250 salariés
- Moins de 200 salariés

Réalisation : CITADIA - Mars 2018
Sources : GEOFLA2015 - INSEE 2014

CITADIA

1.3. Les zones d'activités : quelle stratégie pour améliorer l'attractivité foncière du territoire ?

Des ZAE peu structurantes pour le marché de l'emploi et concentrées dans les centres urbains

La démarche de révision du SCoT est l'occasion pour le Pays Picard de dresser un panorama de ses espaces d'activités économiques, en termes d'atouts et de faiblesses, afin d'orienter la mutation des zones d'activités existantes, et donner corps à une stratégie éclairée en matière de développement économique.

L'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne permet de dresser un panorama des zones d'activités actuelles sur le territoire, qui s'étendent sur 1 356 hectares.

Les zones d'activités les plus vastes sont :

- Zone Industrielle de La Soudière (Chauny) : 228 hectares ;
- ZES Evolis (Tergnier) : 120 hectares ;
- Zone de la Frette (Tergnier) : 73 hectares ;
- Zone Industrielle (Beautor) : 67 hectares.

L'ensemble des zones d'activités accueille environ 3 000 salariés, soit environ 15% du nombre d'emplois au lieu de travail au sein du territoire. Ainsi, les zones d'activités économiques occupent une faible part du marché de l'emploi, en témoigne notamment la faible densité d'environ 2 emplois par hectare. La majorité des ZAE accueille en effet peu d'employés, avec une moyenne de 15 employés par enseigne.

Concernant leur répartition au sein du Pays, les ZAE apparaissent fortement concentrées dans les polarités urbaines, avec 88% des zones localisées au sein de pôles principaux comme :

- Chauny : 1 327 employés (43% des emplois des ZAE) ;
- Viry-Noureuil : 437 employés (14%) ;
- Tergnier : 429 employés (14%) ;
- Beautor : 318 employés (10%).

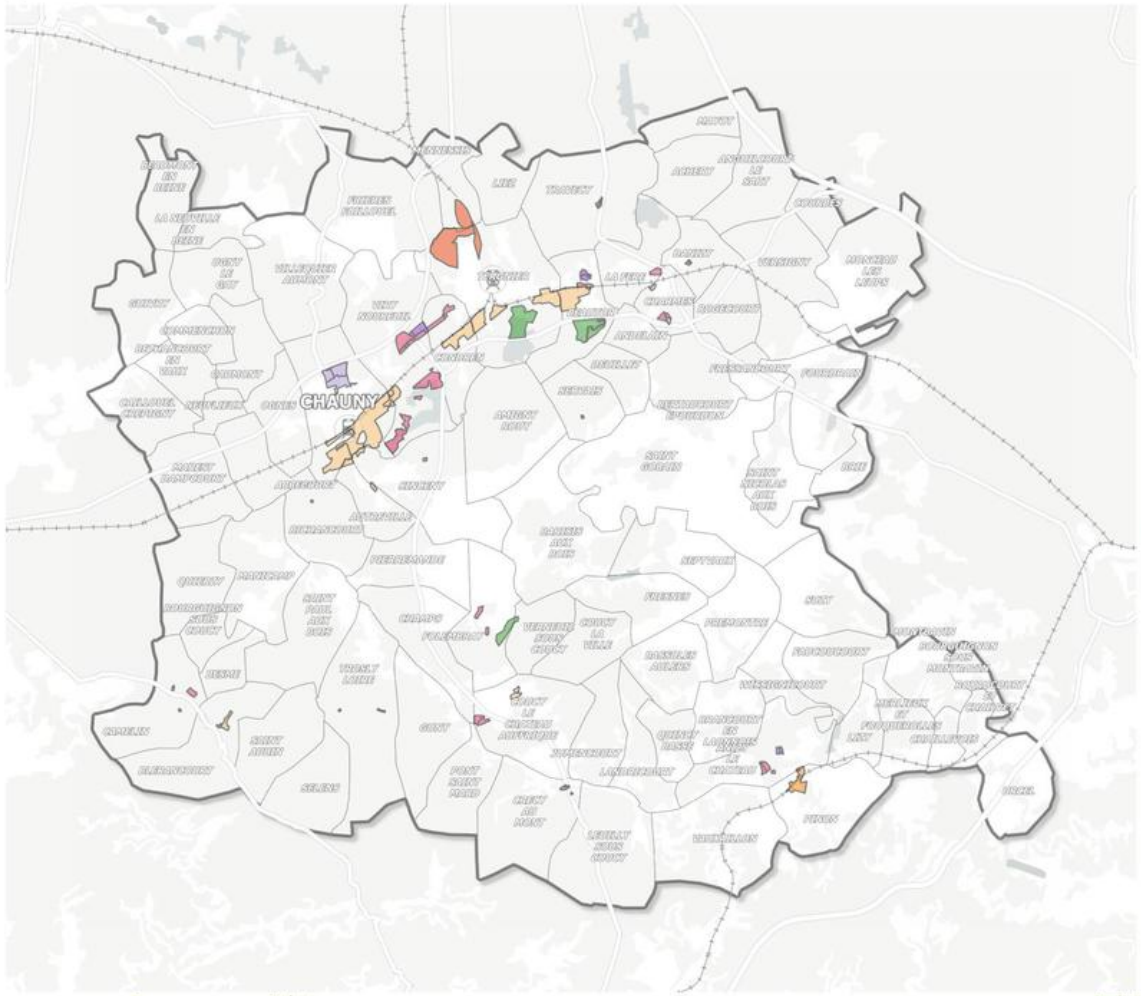
L'analyse des secteurs d'activités représentés au sein de ces zones met en avant une spécificité industrielle des zones d'activités du Pays Picard. L'industrie représente ainsi 1 637 employés (53% des emplois des ZAE) pour seulement 5 enseignes, alors que le secteur du commerce par exemple regroupe 964 employés (14% des emplois des ZAE) pour 37 enseignes.

À noter que les plus grands employeurs identifiés dans les ZAE sont des grandes surfaces alimentaires, dont 3 établissements regroupant 518 employés, soit 17% de l'ensemble des emplois au sein des ZAE.

Ce dernier aspect soulève un enjeu fort pour le territoire. En effet, si l'optimisation des zones d'activités économiques existantes reste cruciale pour le développement du Pays Picard, l'équilibre entre l'offre commerciale périphérique et de centralités paraît également pertinent dans la mesure où les centralités restent souvent pénalisées par l'implantation des commerces dans les zones périphériques.

Zones d'activités économiques

SCoT du Pays Chaunois



Limites communales

Type de zones d'activités

- Zone à dominante artisanale
- Zone à dominante commerciale
- Zone d'Aménagement Concerté à vocation économique (ZAC)
- Zone à dominante industrielle
- Zone Economique stratégique (ZES Evolis)
- Zone mixte
- Zone de loisirs

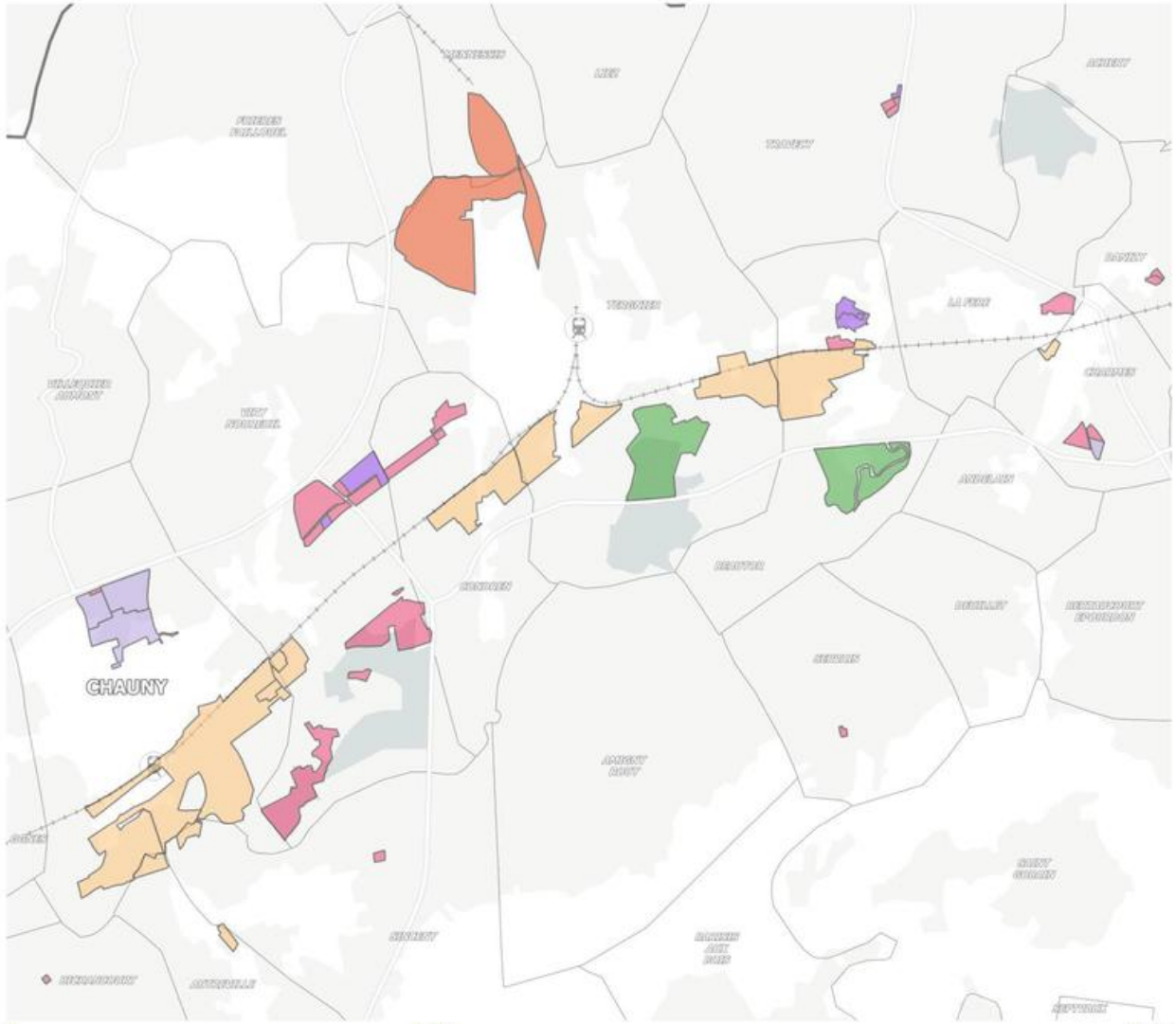
Type de zone d'activité	Effectif
Zone Économique Stratégique (ZES Evolis)	Env 200 (en développement)
Zone à dominante commerciale	300-400
Zone d'Aménagement Concertée à vocation économique (ZAC)	800-900
Zone à dominante artisanale	900-1000
Zone à dominante industrielle	1500-2000

Réalisation : CITADIA - Octobre 2018
Sources : GEOFLA2015 - CCI 02, Sirene 2018

CITADIA

Zones d'activités économiques - zoom sur la conurbation Chauny-Tergnier- La Fère

SCoT du Pays Chaunois



Réalisation : CITADIA - Octobre 2018
Sources : GEOFLA2015 - CC102, Sirene 2018

CITADIA

Des espaces économiques urbanisés présentant un fort potentiel de revalorisation

Une enquête réalisée en 2018 par la CCI auprès des établissements industriels et de services (83 établissements de plus de 10 salariés concernés, dont 59 établissements industriels) a permis de faire apparaître plusieurs caractéristiques des établissements du territoire :

- 59% des établissements enquêtés sont situés en zone d'habitat, et apparaissent isolés des autres acteurs économiques majeurs du territoire ;
- 68% des établissements enquêtés existent depuis plus de vingt ans, traduisant une certaine maturité du tissu économique mais pouvant induire un potentiel vieillissement des espaces d'activités.

Plusieurs éléments qualitatifs émanent de cette enquête, tels que des besoins en matière d'extension, de sécurisation des accès, de visibilité des zones ainsi que d'amélioration des relations entre les entreprises.

À ce titre, l'étude fait ressortir plusieurs zones donnant à voir un potentiel de renforcement, telles que :

- **ZAC des Terrages :**

Située à Viry-Noureuil, la ZAC des Terrages jouit d'une accessibilité routière attractive, avec la présence de la RD1032 et de la RD1, et une distance de seulement 34 km à Soissons et de 33 km à Laon. Sur les 8 hectares aménagés, 6,8 sont cessibles, traduisant un faible remplissage, qui ne s'élève qu'à 15% actuellement.

- **ZES Evolis :**

Située sur les communes de Tergnier et de Mennessis, la ZES Evolis s'étend sur une surface de 120 hectares, dont 92 pouvant être commercialisés. Avec un taux de remplissage de 9 % actuellement, la zone présente un fort potentiel d'intensification. Elle jouit également d'une accessibilité routière attractive, desservie par la RD 1032 ainsi que l'A1. De plus, elle n'est située qu'à 1h30 de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, ce qui lui confère un atout non négligeable pour les acteurs économiques extérieurs.

Les friches économiques, une opportunité de redéveloppement local

Au-delà du département de l'Aisne, c'est l'ensemble de l'ancienne région picarde qui est concernée par l'enjeu de reconversion des friches industrielles. En 2008, 324 friches ont été recensées au sein de cette région, dont 48 en reconversion. La surface médiane des friches a été estimée à 7 900 m2, et 90% des sites recensés présentent une emprise foncière inférieure à 5 hectares. Le département de l'Aisne est quant à lui marqué par 58% de friches militaires et ferroviaires, pour une surface totale d'environ 553 hectares.

Le Pays Picard est marqué par une diversité de friches, relevant principalement des secteurs industriel, commercial et artisanal, mais également de fonctions plus mixtes (anciens équipements publics, sites ferroviaires ou fonciers à usage indéterminé). La vacance commerciale en centre-

bourg constitue une part importante des sites recensés, notamment dans les communes les plus urbanisées.

Au sein du Pays Picard, ont été recensés plus d'une soixantaine de friches artisanales, industrielles ou commerciales, notamment dans les grands pôles comme Chauny, Tergnier ou la Fère.

L'enjeu de dépollution des anciens sites industriels apparaît préoccupant, comme en atteste le blocage de la reconversion de la friche industrielle située à proximité de la gare de Chauny, dont l'industrie de cuivre présente depuis près d'un siècle, a entrainé une importante pollution du terrain.

Plusieurs friches apparaissent aujourd'hui dépourvues de beaucoup de projets de reconversion ou de réhabilitation, dont l'état d'abandon marque négativement le territoire. Cependant, le site de la friche Nexans à Chauny, qui comprend une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est aujourd'hui en projet. Cette dernière prévoit de donner une vocation multifonctionnelle au site, en intégrant une programmation à la fois résidentielle et économique (Source : PLU de la commune de Chauny).

Le diagnostic du territoire a tout de même permis de mettre en avant le besoin de reconversion des friches existantes.

Véhiculant une image négative du territoire auprès d'acteurs extérieurs (futures entreprises, habitants), ces espaces représentent un potentiel de développement foncier pouvant accueillir une grande diversité de fonctions. Par ailleurs, la reconversion de ces délaissés urbains s'inscrit également dans une ambition environnementale, afin de pallier les pollutions existantes et de revaloriser le paysage local.



Source : CCI 02, septembre 2018

Des initiatives de valorisation des espaces économiques à soutenir

L'objectif pour le Pays Picard en matière de développement économique est de relancer l'emploi. Pour cela, la mise en place d'une armature économique paraît essentielle pour structurer le développement. De même, le soutien des acteurs économiques dans leurs démarches de projet

demeure crucial au regard de l'affaiblissement de certains types d'activités, notamment traditionnelles (Cf. ci-avant).

À ce titre, la Communauté d'agglomération propose déjà un accompagnement auprès des acteurs économiques de l'EPCI à travers la mise en place de nouvelles aides aux entreprises. Au-delà des démarches existantes (accompagnement personnalisé des porteurs de projet et prospective active d'investisseurs étrangers), ces aides passent par différents canaux :

- Acquisition de matériel productif neuf ;
- Réalisation de travaux dans les locaux d'activité ;
- Soutien aux grands projets immobiliers économiques ;
- Dispositifs règlementaires : fonds de revitalisation avec subventions à la création d'emplois, ou à la création d'entreprise…

Au regard de l'état actuel des zones d'activités, plusieurs enjeux peuvent être mis en avant pour améliorer l'accompagnement des acteurs, notamment sur leur localisation et leur attractivité. En effet, l'isolement de certaines zones peut contribuer à leur délaissement ou leur faible remplissage par manque d'accessibilité. Enfin, la faiblesse de connexions physiques et de coordinations locales en matière économique peut également freiner la mise en réseau et l'émulation collective, qui permettraient de favoriser les synergies entre acteurs du monde économique.

2) Un profil d'actifs en évolution et un marché de l'emploi à conforter

2.1. Une croissance de l'emploi inégale

Entre 1982 et 2020, l'emploi total du Pays Picard a baissé de 18 %. Cette évolution ne reflète cependant pas les dynamiques propres à chaque secteur d'activité.

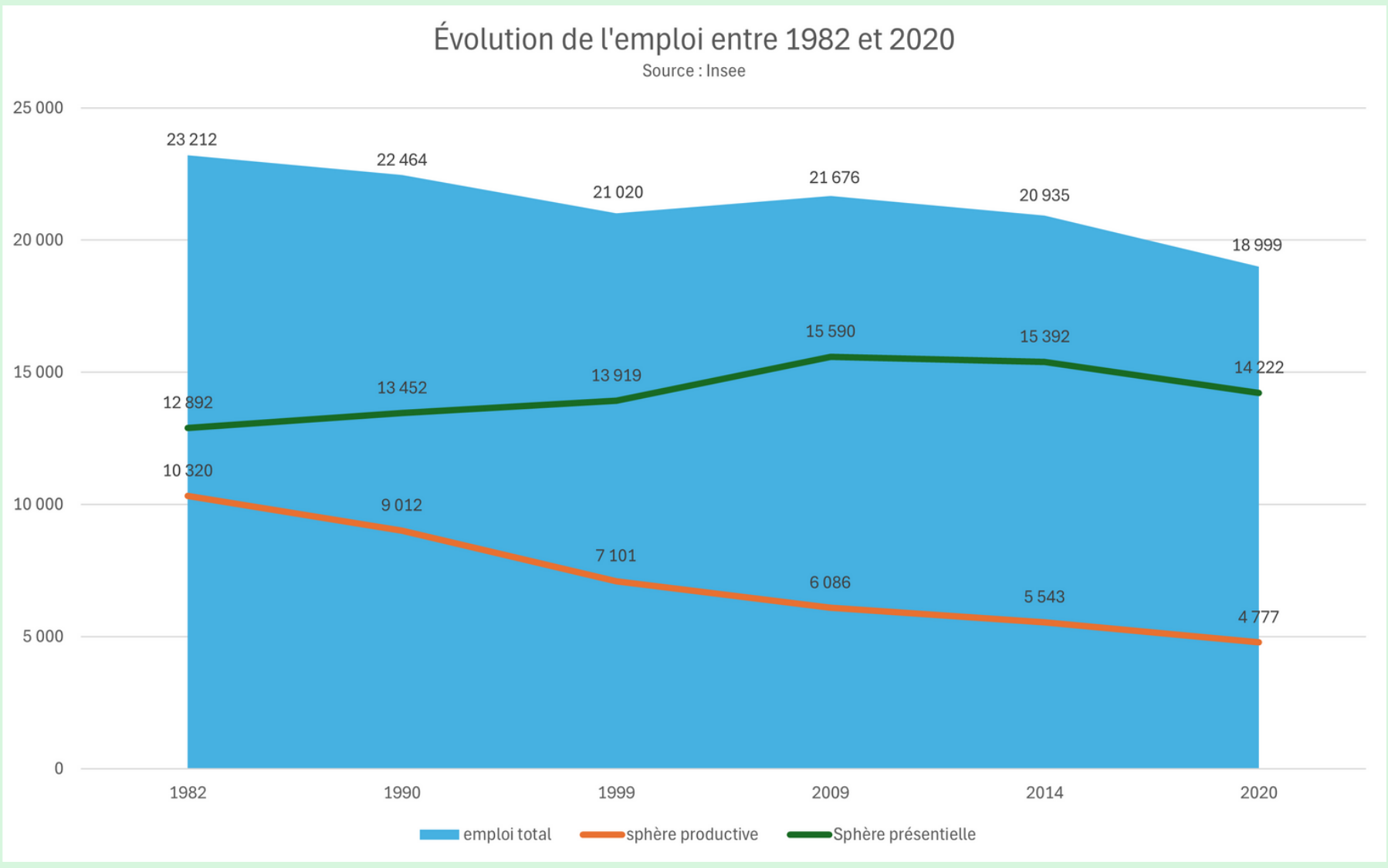
Focus définition :

Sphère productive : activités produisant des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère – qui représentait 44,50% des emplois sur le territoire a largement chuté de 54 %, soit une perte sèche de 5 543 emplois.

Sphère présentielle : activités mises en oeuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone - a progressé de 10 %, ce qui compense une partie des pertes de la sphère productive.

La dernière période étudiée, 2014-2020, révèle un affaiblissement économique, (alors que la courbe présente une reprise entre 1999 et 2009) visible par la légère décroissance de la courbe de la sphère présentielle et la décrue constante de la sphère productive. Au total, on comptabilise une perte sèche de 1 936 emplois sur la période, dont 766 emplois de la sphère productive et 1 170 emplois de la sphère présentielle. Ces résultats s'inscrivent toutefois dans le ralentissement économique général national et européen. Les derniers chiffres de l'Insee ne comptabilisent d'ailleurs pas encore les pertes enregistrées par les fermetures de grandes entreprises comme NLMW, et des petites entreprises avec certains commerces, qui représentent des centaines d'emplois.

Il faut néanmoins souligner l'importance de l'équilibre des deux sphères ; en effet, même si le développement d'une économie présentielle reste un facteur de stabilité, il n'en demeure pas moins qu'un territoire seulement basé sur le présentiel peut être amené à dépendre, à terme, de l'apport de populations extérieures (touristes par exemple) et entraîner ainsi la délocalisation des activités de la sphère productive. Par ailleurs, le développement d'une économie entièrement concentrée sur le présentiel peut aussi nuire aux facteurs d'attractivité qui la soutiennent et dégrader la qualité de vie locale : saturation des transports, hausse des prix du foncier etc. (Cf. Statistiques, études et évaluation, Pôle Emploi et INSEE, 2020).


Évolution de l'emploi entre 1982 et 2020
Source : Insee
25 000
20 000
15 000
10 000
5 000
0
23 212
22 464
21 020
21 676
20 935
18 999
12 892
13 452
13 919
15 590
15 392
14 222
10 320
9 012
7 101
6 086
5 543
4 777
1982
1990
1999
2009
2014
2020
emploi total
sphère productive
Sphère présentielle

De manière plus précise, l'analyse des dynamiques de l'emploi sur la période 2014-2020 à l'échelle communale souligne des disparités infra-territoriales, lesquelles dessinent des secteurs dynamiques et d'autres plus fragilisés (cartes ci-après).

Les secteurs en quête de dynamisme

Le territoire perd, chaque année, des emplois.

Dans le territoire, certaines grandes communes enregistrent une perte plutôt importante comme Chauny (-410 emplois entre 2014 et 2021), Beautor (-308 emplois), La Fère (-227 emplois), Pinon (-171 emplois), Condren (-149 emplois), Anizy-le-Grand (-167 emplois), Viry-Noureuil (-149 emplois) ou Charmes (-92 emplois).

De la même manière, d'autres communes, plus rurales, affichent un bilan positif de long terme, quoique restreint en nombre d'emplois, comme Pont-Saint-Mard (+48 emplois), Bertaucourt-Épourdon (+30 emplois), ou encore Brancourt-en-Laonnois (+20 emplois).

Dans la CC Picardie des Châteaux, ce sont surtout les pôles locaux qui ont bénéficiés de pertes d'emplois, en particulier depuis 1999, tels qu'Anizy-le-Grand (-167 emplois), Pinon (-171 emplois) et Prémontré (-80 emplois).

Pourtant, bien que le territoire perde en majorité des emplois, la commune de Villequier-Aumont reste en constante progression (+25 emplois entre 2010 et 2015 et +11 emplois entre 2014 et 2020) ainsi que Mayot (17 emplois supplémentaires). Il en est de même pour certaines communes des extrémités est qui présentent des gains d'emplois – peu importants - mais visibles sur la période 1982-2020, en témoignent les communes de Bourguignon-sous-Montbavin (+3 emplois), ou encore Royaucourt-et-Chailvet (+9 emplois), Urcel (+35 emplois).

Les secteurs plus fragilisés

Les données indiquent que près de la moitié des communes du territoire ont perdu des emplois depuis 1982 (42 communes).

Bien que les pertes d'emplois soient constatées sur l'ensemble des EPCI du territoire, il est à noter que le grand pôle urbanisé et industriel dans la CC Chauny-Tergnier-La Fère a subi des décrues beaucoup plus importantes que les communes plus rurales. Plus précisément, Chauny, Beautor, La Fère et Tergnier enregistrent les plus grandes pertes d'emplois, soit respectivement une baisse de 1 194, 805, 457 et 287 emplois sur la période 1982-2020.

Le centre de la Picardie des Châteaux présente des secteurs fragilisés sur le long terme, notamment dans le pôle de Coucy-le-Château-Auffrique (-207 emplois entre 1982 et 2020 mais -49 depuis 2014) et des communes plus rurales comme Folembray (-68 emplois depuis 1982 et -18 depuis 1999).

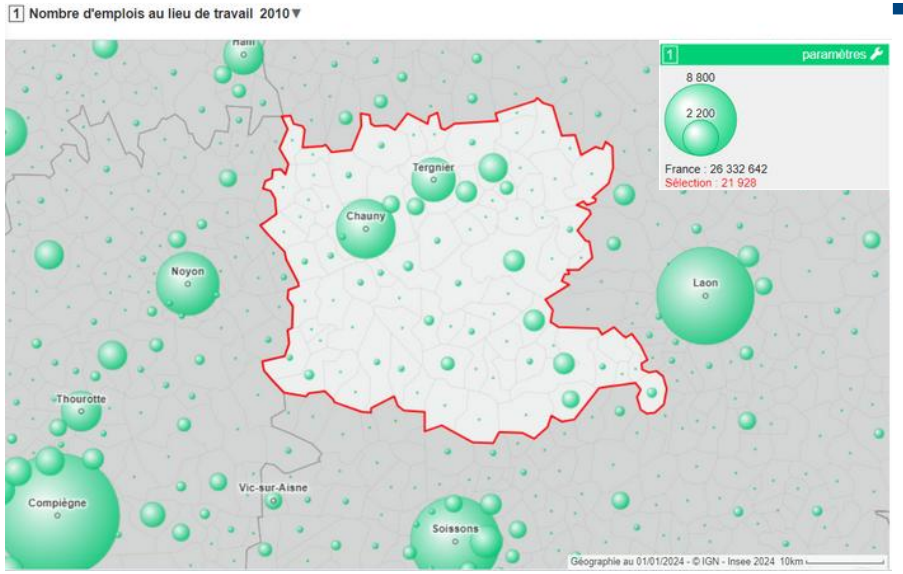
Bien que ces secteurs présentent un affaiblissement économique au niveau communal, ils montrent pourtant des dynamiques différenciées dans la mesure où certaines communes perdent moins d'emplois depuis 1999, voire ont inversé leur tendance. Pour exemple, on observe que la commune de Saint-Gobain a perdu 160 emplois sur une

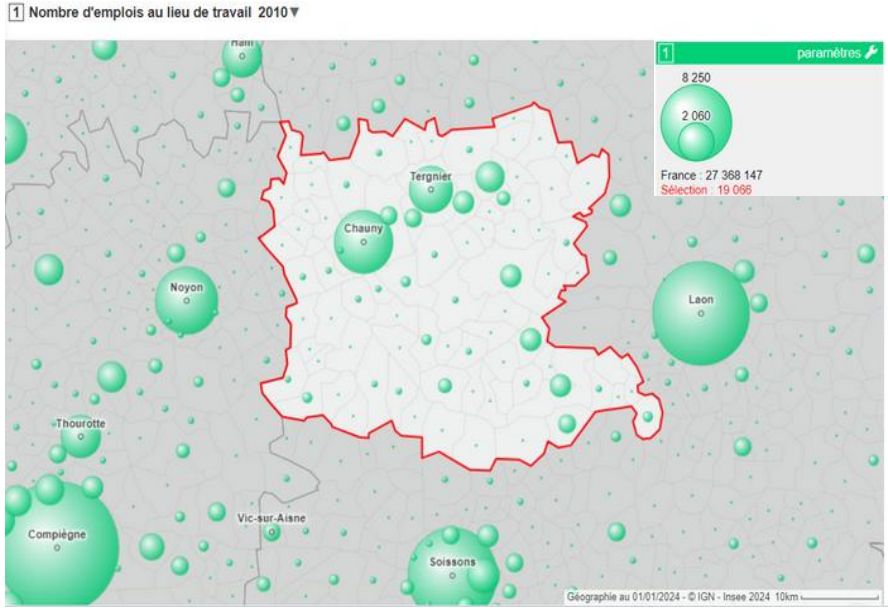
période longue, depuis 1982, mais tente une reprise (-10 emplois) depuis 1999.

Ceci atteste d'une tentative de reprise économique progressive - qui se constate également à travers les récentes évolutions du taux de chômage (Cf. Ci-après) - qu'il s'agira de conforter afin d'enrayer la décroissance de certains secteurs d'activité.

Par ailleurs, il faut relever que le secteur industriel a été le plus touché, s'expliquant en partie par une inadéquation simultanée entre les méthodes de production traditionnelles et la mutation d'une économie de plus en plus tertiairisée.

À ce titre, la région des Hauts-de-France s'est donnée pour objectif de conduire la « Troisième Révolution Industrielle agricole et maritime » à travers le SDREII pour notamment accompagner le secteur industriel dans la transition numérique et ainsi redémarrer l'investissement productif dans des filières encore éloignées de l'utilisation du digital.



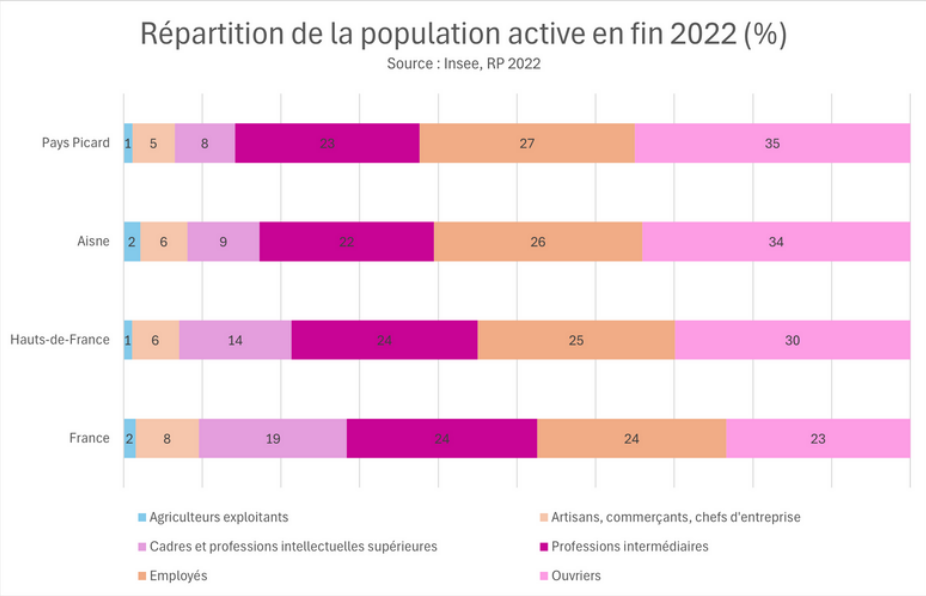


Source : Insee 2021

2.2. Une forte proportion d'ouvriers et d'employés

Avec 50 606 actifs en fin 2022, la structure des catégories professionnelles sur le territoire du SCoT reflète les spécificités de l'emploi départemental, marqué notamment par une forte proportion d'ouvriers et d'employés.

Les ouvriers représentent ainsi 35,0% des actifs sur le territoire contre 34,1% dans l'Aisne en 2022. S'agissant le plus souvent d'ouvriers qualifiés, ils demeurent moins nombreux sur les autres territoires de référence (29,9% dans les Hauts-de-France et 23,4% en France).



La proportion d'employés suit la tendance de tous les territoires de références mais reste légèrement supérieure, s'élevant à 27,4% sur le Pays Picard, contre 26,5% pour l'Aisne ou 25,1% pour la région. Ces chiffres vont de pair avec la présence de grands établissements, notamment industriels sur le territoire (Cf. Caractéristiques du tissu économique).

En revanche, les cadres restent sous-représentés par rapport aux chiffres régionaux et nationaux, ne représentant que 7,7% des actifs du territoire, alors que la région en compte 14,3%. L'absence de grand centre administratif sur le territoire explique en partie la faible représentation de cette catégorie.

Les agriculteurs sont la catégorie la moins représentée. Cependant, leur concentration demeure plus importante dans la CC Picardie des Châteaux (1,8% contre 0,9% dans la CA Chauny Tergnier La Fère). Ce territoire compte également plus de travailleurs indépendants (artisans, commerçants, chefs d'entreprises) que son voisin (5,9% contre 5,2%).

2.3. Vers une tertiairisation des métiers et de l'emploi

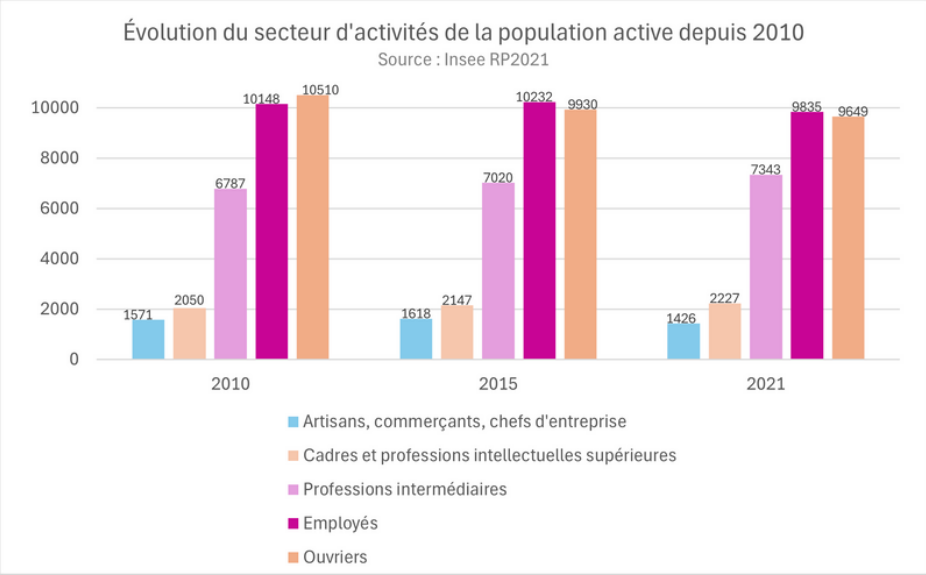
Les données sur l'évolution de la population active sur le territoire depuis 1975 montrent que les métiers traditionnels (artisans, agriculteurs exploitants) et du secteur secondaire (ouvriers) se raréfient, laissant place à une montée de professions, plus généralement représentée dans le secteur tertiaire (professions intermédiaires, employés, cadres).

Même si le nombre d'ouvriers reste encore très important sur le Pays Picard, cette catégorie enregistre une baisse de 13,3% entre 1910 et 2021. Il en est de même pour les agriculteurs exploitants et l'artisanat qui affichent

respectivement un recul de 68% et 27% d'actifs sur la période.

À contrario, les professions intermédiaires, employés et, dans une moindre mesure les cadres, présentent une croissance tendanciellement positive, avec toutefois un léger recul entre 2009 et 2014 attribuable à un contexte économique défavorable depuis 2008 au niveau national.

Ces chiffres mettent en lumière une économie en mutation, qui tend à se tertiairiser et qui soulève de fait des enjeux d'adaptation du tissu économique et de la formation des populations les plus fragilisées (Cf. ci-dessous).



2.4. Des difficultés structurelles à accompagner

Un niveau de formation peu élevé

La population du Pays Picard dispose d'un niveau de diplôme globalement moins élevé que dans le département, et surtout que dans la région : 19,9 % des personnes de 15 ans et plus sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (niveau Bac +2 et au-delà), contre 20,5 % dans l'Aisne et 26,7 % dans les Hauts-de-France. Les proportions de bacheliers sont sensiblement les mêmes que le département et la région.

Part de la population de plus de 15 ans non scolarisée en 2021

	SMPP	Aisne	Hauts-de-France
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	26,6	27,6	24,1
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,5	6,2	5,9
CAP, BEP ou équivalent	30,4	28,8	25,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,7	16,9	17,6
Diplôme de l'enseignement supérieur	19,9	20,5	26,7

Source : Insee, RP2021

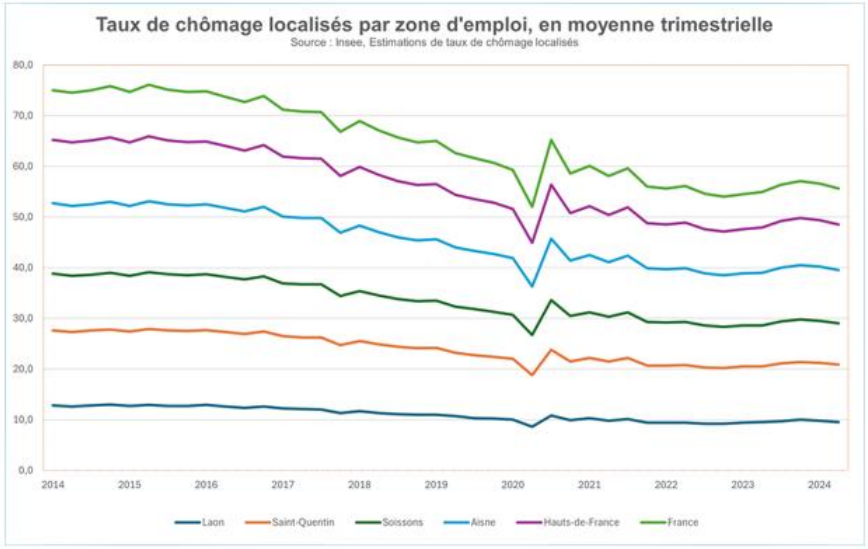
En revanche, il est à noter que presque le tiers des habitants du territoire ne possède aucune qualification (26,6%). Ce chiffre reste cependant légèrement inférieur à celui observé dans le département (27,6%), mais dépasse le niveau régional (24,1%).

Soulignons ici que la région a développé le dispositif « Proch' Emploi » visant à rapprocher le demandeur de l'entreprise. Le territoire pourra se rapprocher de la démarche afin d'assurer une cohérence avec les acteurs locaux (Pôle Emploi, Mission locale, chambres consulaires, entreprises…).

Un taux de chômage important mais en baisse

Avec un peu plus chômeurs en 2021, le taux de chômage du territoire s'élève à 11,45%, ce qui est supérieur aux données de références à part celui de l'Aisne (11,9%).

Il reste également supérieur aux taux de chômage des zones d'emplois, du département, de la région, à celui de la France et illustre les difficultés que les actifs locaux éprouvent à trouver un emploi sur le territoire.



Source : INSEE, Chômage trimestriel par secteur

Les jeunes de 15 à 24 ans représentent le cinquième de la demande d'emploi, ce qui reste toutefois moins préoccupant au regard des chiffres régionaux : 25,7% sur le territoire du SCoT contre plus de 35% dans les Hauts-de-France.

Le nombre de demandeurs d'emplois de plus de 25 ans est plus élevé que celui des jeunes, représentant 64,6% pour les 25-54 ans et 9,7% pour les 55-64 ans.

L'évolution du chômage montre pourtant une baisse progressive depuis 2014 avec une baisse plus ou moins prononcé au 3ème trimestre 2017 ainsi qu'une baisse au 2ème trimestre notable et à toutes les échelles. Cependant, on observe un pic au 3ème trimestre 2020.

Ces chiffres attestent d'un regain économique évident, qui devra être soutenu et ciblé dans la stratégie à adopter pour, d'une part freiner la détérioration du marché de l'emploi dans certains secteurs d'activité et catégories d'actifs, asseoir un positionnement économique du Pays Picard d'autre part.

3) Une agriculture en perte de vitesse mais encore bien présente

3.1. Un contexte régional et départemental porteur

La région des Hauts-de-France présente une tradition rurale forte fondée sur la richesse de son agriculture qui la positionne comme la première région agricole de France. Avec plus de la moitié des exploitations agricoles spécialisées dans les grandes cultures, la région produit 100% des endives, et choux de Bruxelles français, représente la moitié de la production de sucre issue de la betterave et ¾ de la production de pommes de terre en France (Région Hauts-de-France, 2017).

Une agriculture régionale très compétitive

- 2 127 879 ha de Surface Agricole Utilisée (SAU) en 2020 ;
- 23 463 exploitations en 2020 ;
- Près de 41 000 actifs agricoles dont 30 486 chefs d'exploitations et co-exploitants ;
- 91 hectares en moyenne par exploitation contre 69 hectares en moyenne nationale (Région Hauts-de-France, 2023).

L'agriculture dans la région des Hauts-de-France est très compétitive, d'une part en raison d'un contexte climatique et pédologique favorable aux productions végétales de masse et, d'autre part, grâce à des exploitations de grande taille, favorisant également les productions de masse. Mais cette productivité n'est pas sans occasionner des impacts environnementaux puisqu'elle nécessite des prélèvements en eau importants, un usage massif d'engrais et produits phytosanitaires, en plus des pratiques culturales favorisant les phénomènes d'érosion.

Une agriculture axonaise dynamique mais vulnérable

En 2020, la SAU des exploitations axonaises (les parcelles appartenant à ces exploitations ne sont pas toutes localisées dans l'Aisne) couvre 505 000 ha, soit 68 % du territoire axonais (Aisne.gouv).

L'agriculture est donc une activité très présente dans le département, qui présente cependant une vulnérabilité principalement liée au recul des espaces ruraux face à l'expansion des centres urbains. Ainsi, l'Aisne compte 4 500 exploitations.

Premier département français pour la production de betteraves sucrières, l'Aisne est également une grande zone céréalière puisque près de 85% de la SAU départementale était occupée en 2020 par des terres dites labourables (superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages hors superficie toujours en herbe, tubercules, légumes de plein champ, jachères). Il s'agit également du deuxième département producteur de blé tendre et du troisième producteur de céréales (Conseil Départemental, et AGRESTE 2020).

Une activité agricole en mutation

Les terres agricoles du Pays Picard sont très diversifiées : sols limono-sableux et sablo-argileux souvent humides dans les vallées, sols argileux dans le noyonnais, limons sains sur la

rive droite de l'Oise, au sud du territoire vers le plateau du Soissonnais et à l'est, les collines du laonnois. Les terres à fort potentiel agricole sont peu nombreuses mais l'exploitation du sol est importante.

La part des surfaces agricoles s'élève à 56.4%, nettement en dessous des moyennes axonaises (73.8%) et régionales (75.4%). La part de la SAU s'élève à 45.9%, soit la deuxième plus faible proportion après le Compiégnois. La STH représente 16.9%. Cette sous-représentation des terres agricoles s'explique par :

- une surreprésentation des surfaces artificialisées qui représentent 9% contre 5.8% pour le Département : entre 2009 et 2021, 263.3 hectares ont été artificialisés en Pays Picard soit 0.4% du territoire. (Observatoire de l'artificialisation des sols).
- une prépondérance des forêts et milieux semi-naturels qui représentent 33.6% contre 5.8% pour le Département et 13.5% au niveau régional (CORINE Land Cover – CGDD-SDES, 2018)

Des structures agricoles qui s'agrandissent…

L'agriculture occupe historiquement une place importante dans l'économie du département. Secteur d'activité majeur jusque dans les années 50, elle passe aujourd'hui au second plan mais représente néanmoins 4,5% des emplois du département tandis que la moyenne française s'élève à 2,5%.

Dans l'ensemble du territoire, le nombre d'exploitations est passé de 395 à 291 entre 2010 et 2020 et leur surface moyenne a diminué de 27 ha, passant de 137 à 110 ha. Par ailleurs, en 2000, 32,3 % des exploitations avaient une taille supérieure à 100 ha et 189 d'entre elles dépassaient les 300 ha (soit 3,1 %).

Les données provenant du RGA 2020 révèlent que l'activité agricole, suite à la fusion, marque une avancée. En effet, la SAU du territoire a augmenté de 581 hectares entre 2010 et 2020, soit une augmentation de 1.88 % en 10 ans.

En comparaison, le département de l'Aisne présente, lui, également un recul de sa SAU (4 647 hectares, soit -0,93% sur la période), signifiant que le Pays Picard reste plutôt consommateur d'espace.

Selon les données AGRESTE 2020, le territoire a vu disparaître 39 exploitations entre 2010 et 2020, ce qui correspond à une diminution de 30% du nombre d'exploitations agricoles en 10 ans.

	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations	395	330	291
Surface Agricole Utilisée (SAU)	16 795 ha	30948 ha	31 529 ha
Taille moyenne des exploitations	42 ha	137 ha	110.1 ha
Travail dans les exploitations	204	134	418

Source : RGA 2010 - RGA 2020

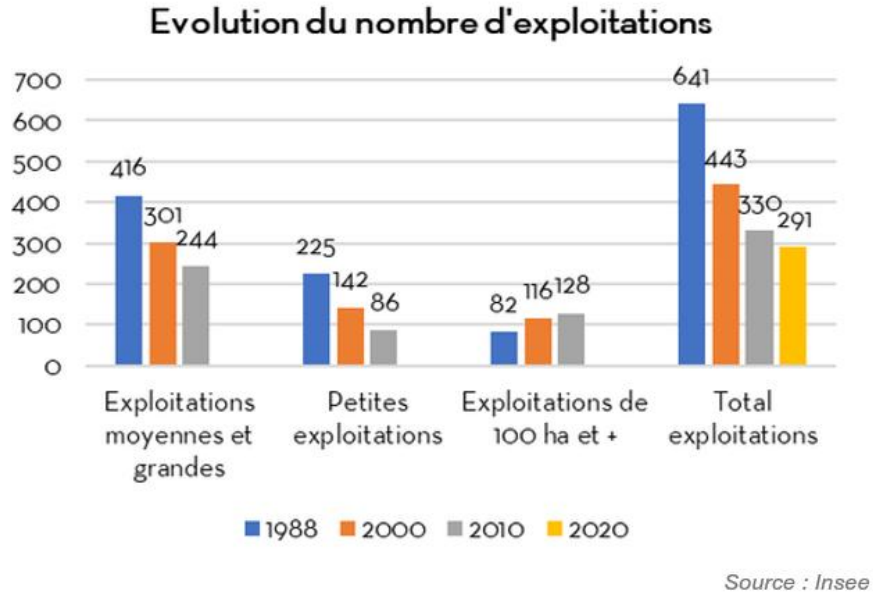
La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne, logiquement, de la diminution du nombre d'exploitants. À l'échelle du département, la diminution du nombre d'actifs agricoles permanents (chefs d'exploitation, coexploitants, actifs familiaux, salariés permanents) de **2 202 unités de travail entre 2000 et 2010.** Les évolutions de l'emploi sur le Pays Picard ne suivent cependant pas la tendance départementale : le travail dans les exploitations est au nombre de 134 en 2010 sur le territoire du SCoT contre 418 en 2020. Le territoire voyait, alors, entre ces deux années une augmentation de 284 salariés. Par contre, le nombre d'exploitations a lui diminué sur le territoire, enregistrant une perte de 39 exploitations.

Cependant, le travail dans les exploitations montre un gain de 284 unités de travail annuel.

Ces chiffres doivent toutefois être mis en perspective avec les mutations actuelles du secteur qui voit progressivement augmenter le nombre de grandes exploitations (+95 ha en moyenne par exploitation en 20 ans).

Ce recul des activités s'explique en partie à travers une moyenne d'âge des chefs d'exploitation en augmentation, l'impossibilité de reprise par les jeunes, mais également la petite taille des structures, qui présentent de plus en plus de difficultés à se maintenir. Par ailleurs, la pérennité de la profession est rendue instable par le contexte économique défavorable depuis 2008 mais aussi par l'artificialisation progressive des sols (Chambre d'Agriculture de l'Aisne, 2017).

À noter que les acteurs du monde agricoles (chambres d'agriculture, ministère de l'Agriculture, laboratoires de recherche etc.) estiment entre 0,7 et 5 emplois induits par emploi agricole sur le territoire français (notion différente des unités de travail). Ces emplois indirects désignent l'ensemble des métiers reliés au secteur agricole en amont et en aval de la production, comme les fabricants de matériel agricole ou encore l'industrie agroalimentaire.



Source : Insee

2 Selon les définitions fournies par le recensement général Agricole 2010, une unité de travail annuel est une « mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles »

…contrebalancée par une augmentation de la SAU par exploitation

Sur le territoire du Pays Picard, la superficie moyenne des exploitations a connu une hausse de 22% dans le même temps, atteignant les 110 ha en 2020.

Ces chiffres montrent que le phénomène de concentration des grandes cultures s'est accentué depuis les années 50 : +95 ha en moyenne par exploitation en 20 ans.

Orientation	Part de la SAU (%)
Grandes cultures	40,6 %
Élevage	1,5 %
Dont bovins	1,5 %
Polyculture-élevage	2,7 %

Source : AGRESTE, 2020

Des productions diversifiées malgré la prédominance des grandes cultures…

Les surfaces agricoles détiennent une place prépondérante à l'échelle du territoire. Ceci s'explique par la forte proportion d'espaces boisés mais aussi par la présence de plusieurs rivières (Oise et Ailette) et petits affluents qui conditionnent fortement l'implantation de l'agriculture.

Le Pays Picard se caractérise aujourd'hui par des systèmes de production orientés vers les grandes cultures. En 2020, 40,6% de la superficie agricole utilisée étaient consacrés à la culture de céréales.

Le territoire est également traditionnellement consacré à la culture de la betterave sucrière. L'Aisne est, depuis la fin du XIXème siècle, le premier département producteur français. On enregistre toutefois une diminution de ce type de culture entre 2000 et 2020, puisque 12 % de la SAU y étaient consacrés en 2000 et seulement 11% en 2010.

On constate le développement de cultures telles que les pois protéagineux, souvent utilisés pour la nourriture du bétail, le colza, suite au développement des biocarburants par exemple ou encore la pomme de terre.

…Mais une industrie agro-alimentaire absente du territoire

L'industrie agroalimentaire du département s'appuie sur une agriculture de grande taille, innovante et disposant d'une organisation coopérative efficace. Elle explore une grande variété de secteurs et jouit d'une renommée nationale (Vico, Bongrain…) mais également internationale (Nestlé, Danone…), favorisée par sa position géographique stratégique proche des marchés et des grandes voies d'échange.

L'industrie alimentaire dans le Pays Picard représente en 2014, 52 établissements employant 159 salariés et demeure finalement peu représentée (1% du total des établissements et 1% des effectifs).

La création du pôle de compétitivité « Industries et Agro-ressources » depuis 2005 peut dynamiser ce secteur économique. La vocation du pôle est d'associer entreprises et industries, centres de recherche et organismes de formation autour de projets communs et innovants de valorisation non alimentaire du végétal. Quatre domaines d'actions stratégiques y sont étudiés : les bioénergies, les biomatériaux, les biomolécules et les ingrédients alimentaires. Il offre ainsi de réelles perspectives de diversification aux agriculteurs.

Le pôle IAR réaffirme le rôle prépondérant joué par l'agriculture, qui occupe la place centrale du projet, dans l'économie régionale. Il offre de nouvelles perspectives de développement aux exploitants, qui devront, pour y répondre, être en mesure d'adapter leur production à la demande de l'industrie en faisant évoluer les systèmes d'exploitation, de production et de gestion.

La diminution progressive des élevages

L'élevage est une activité bien présente dans le département. En plein essor au début du XXème siècle, cette activité subit malgré tout un fort déclin depuis les années 70, qui affecte bon nombre d'élevages. Par voie de conséquence, les surfaces toujours en herbe ont elles aussi fortement décliné, de même que les haies bocagères, affectées par l'augmentation de la superficie des unités foncières et l'abandon d'un tel système de clôture.

Il existe néanmoins de très fortes disparités géographiques à l'intérieur même du département. La Thiérache, qui bénéficie d'une tradition fromagère historique, est presque exclusivement herbagère et productrice de lait.

Sur le territoire du Pays, seul 1,5% des exploitations sont consacrées à l'élevage et 2,7 % à la polyculture-élevage.

Ces chiffres sont en diminution depuis 2000 puisque l'élevage représentait 7,1% des exploitations et la polyculture-élevage 10,5%. Même si ces chiffres sont à mettre en perspective avec le manque de données sur certaines communes du SCoT, le territoire présente un véritable recul de l'élevage, tout cheptel confondu.

Par ailleurs, les élevages sont souvent installés le long de la vallée de l'Oise, zone qui échappe à l'emprise des grandes cultures en raison de la taille des parcelles, de la topographie et de la présence de prairies et de zones humides en herbe associées au fond de vallée.

3.2. Des initiatives de valorisation de produits à accompagner

Vers de nouveaux projets de diversification

Le tourisme vert

Un peu partout en France, au coeur des zones à vocation agricole, l'agritourisme ou tourisme vert se développe de plus en plus rapidement. Certains agriculteurs proposent dorénavant toutes sortes de prestations : visites et vente directe à la ferme, hébergement, tables d'hôtes, etc.

Reflet de la multifonctionnalité de l'agriculture, l'agritourisme est un moyen de dynamiser le secteur,

encouragé et soutenu par les chambres d'agriculture avec leur réseau « Bienvenue à la ferme ». Le Service Départemental d'Aménagement Rural de la Chambre d'Agriculture de l'Aisne s'occupe de promouvoir les activités d'accueil touristique à la ferme :

- en accueillant les agriculteurs porteurs d'un projet et en les aidant à monter leurs dossiers de subventions ;
- en mettant en place des actions de communication destinées à promouvoir auprès du public cette forme de tourisme ;
- en encourageant les professionnels à se tourner vers cette forme de diversification par l'organisation de formations ;
- en encourageant la démarche « qualité » par le biais d'un agrément des produits « Bienvenue à la ferme ».

Si cette activité semble en pleine croissance au niveau national, sur le territoire du Picard seulement trois propriétés agricoles sont à ce jour proposées par le réseau « Bienvenue à la ferme ».

La valorisation du terroir agricole et des produits locaux

Même si le territoire possède peu de labels reconnus à l'échelle européenne (AOC, AOP, IGP), la valorisation des produits locaux est aussi un moyen de stimuler l'activité agricole. Il est à noter qu'il comprend quelques exploitations de produits locaux de qualité :

- Le fromage de Manicamp : disparu dans les années 1960, il est remis au goût du jour par des agriculteurs désireux de valoriser leur territoire.
- L'élevage d'autruches de Verneuil-sous-Coucy : unique dans le département et en Picardie, cet élevage compte une centaine d'animaux. L'exploitation propose également des visites à la belle saison et assure une vente à la ferme, directement du producteur au consommateur, ce qui en fait un gage de qualité supplémentaire.
- Volailles de Champagne (IGP).

La région des Hauts-de-France a également mis en place un projet marketing territorial de valorisation des produits locaux nommé « terroir Hauts-de-France » qui fédère les acteurs autour de l'image de marque du terroir. Toutefois, aucun producteur du Pays Picard n'est encore recensé dans le réseau.

Un réseau de communication d'échange et d'information en développement

Le réseau d'échange, de communication et de formation entre agriculteurs et professionnels du monde agricole se développe de plus en plus dans le département de l'Aisne, en particulier sur la question des circuits courts.

Aujourd'hui 37 syndicats communaux structurent l'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne (USAA) dont la vocation première est de défendre les adhérents collectivement mais également de leur apporter un service individualisé.

La Maison de l'Agriculture fédère les différents services rendus aux agriculteurs. Elle regroupe ainsi :

- La Chambre d'Agriculture ;
- L'ADASEA (ou Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitation Agricoles) qui assure une mission de conseil pour les projets d'installation, de modernisation ou de cessation d'activité ;
- Les Jeunes Agriculteurs de l'Aisne, réseau de 350 adhérents. Ils organisent la défense de tous les jeunes agriculteurs dans leurs problèmes d'accès au métier et assurent le relais des revendications et des interrogations des jeunes vis à vis des
- autres organisations professionnelles et des pouvoirs publics ;
- L'USAA.

La coopérative agricole AXion basée à Soissons, à proximité du territoire, développe des activités d'approvisionnement (semences, phytosanitaires, fertilisants…) basées sur les principes de l'agriculture raisonnée, de conseils, de services technico- économiques et enfin de collecte. Une telle association de professionnels permet d'assurer la pérennité de leur revenu agricole et des débouchés aux exploitants.

Par ailleurs, certains territoires de l'Aisne sont déjà entrés dans le réseau national de Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui vise à mettre en réseau producteurs, distributeurs, consommateurs et collectivités afin d'instaurer des systèmes alimentaires durables au regard des enjeux économiques, de santé et de qualité de vie. Le territoire a tenté en novembre 2023 d'y adhérer mais le projet a pris fin un an plus tard, en novembre 2024.

Enfin, la présence sur le territoire de deux centres de formation agricole (le lycée Robert Schuman à Chauny et le lycée professionnel agricole d'Aumont) atteste d'une capacité de pérenniser l'activité au niveau local.

4) Un positionnement touristique à développer entre nature et culture

4.1. Un fort potentiel de développement grâce à la diversité des contextes locaux

Un territoire jouissant d'une localisation privilégiée

Le Pays Picard jouit d'un potentiel de développement touristique, notamment grâce à la position stratégique de l'Aisne qui se trouve au cœur d'un système de concentration urbaine européenne. Le département bénéficie d'une accessibilité rapide depuis les grands pôles européens (près de 100 millions d'habitants à 3 heures de route) par les axes routiers principaux que sont l'A1 et l'A26, capables de drainer une clientèle touristique provenant de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne ou encore des Pays-Bas.

Par ailleurs, la situation de l'Aisne en « arrière-pays parisien » constitue également un avantage important, puisque la clientèle touristique choisit cette destination comme lieu de

séjour nature, tout en profitant de la proximité des grands sites touristiques parisiens et aux alentours de la capitale (Agence Tourisme Aisne 2015). Le territoire est en effet situé à moins de 2 heures de la capitale et constitue un lieu de passage privilégié des touristes allemands.

Toutefois, même si le département profite de son potentiel géo touristique pour attirer sa clientèle, il faut souligner que le Pays

Picard se confronte à la proximité des grands pôles d'attraction touristique axonais comme Laon et Saint-Quentin et de l'Oise comme Noyon, drainant la majorité de la clientèle touristique.

De plus, l'audit identitaire de l'Aisne a révélé une faible connaissance du Pays Picard en termes de sentiment d'appartenance et de visibilité externe, contrairement à la Région Picarde. En effet, le territoire ne dispose ni de grands sites structurants, ni d'un réseau de transports assez développé pour véritablement attirer et fidéliser une clientèle, d'autant plus que les tendances touristiques nationales s'orientent de plus en plus vers les courts et moyens séjours.



Source : Agence Tourisme Aisne

Le tourisme du Pays doit donc s'inscrire dans une dynamique de complémentarité vis-à-vis de ces territoires voisins. Il sera également nécessaire de renforcer le territoire dans la stratégie départementale, notamment par la mise en réseau de l'ingénierie touristique au sein de laquelle l'Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) joue un rôle crucial en termes de structuration de l'offre touristique locale (produits, hébergements). Ces actions pourront permettre au territoire de se différencier en proposant une offre touristique respectueuse de l'identité locale et à même de la mettre en valeur.

Des éléments touristiques peu structurants malgré une richesse culturelle et paysagère

Le Pays du Picard est riche d'une grande diversité paysagère, à même de soutenir l'activité touristique. Une étude menée par le CAUE en 2003 mettait en valeur trois unités paysagères sur le territoire, à savoir les vallées de l'Oise et l'Ailette (40% du territoire), le massif boisé de Saint-Gobain (40% du territoire) ainsi que les collines du Noyonnais (20% du territoire). L'identité bâtie du territoire est marquée par l'héritage des villes industrielles prospères, telle que Chauny, Tergnier et La Fère, mais présente également une relative diversité, constituée d'éléments architecturaux d'intérêt (bâtiments gothiques et Art Déco notamment). Alliant une conurbation urbaine principale à des territoires essentiellement ruraux, le Pays Picard peut donc accueillir différents types de produits touristiques.

Le Pays Picard détient à cet effet plus de 11% des lieux de visite, de restauration, d'hébergements, d'activités et de loisirs du département. Le secteur du tourisme connaît une fréquentation en augmentation constante depuis plusieurs années et représente actuellement plus de 500 emplois salariés sur le territoire (Source : INSEE FLORES 2021).

Le tourisme du territoire s'articule aujourd'hui autour de grands sites à vocation culturel/historique et de nature. Un bref panorama des pôles touristiques phares du territoire révèle un rôle encore peu structurant qu'il s'agira de développer dans les années futures.

La base de loisirs de La Frette (Tergnier)

Avec 34 140 entrées payantes de juin à septembre 2022, la base de loisirs constitue un cas unique d'équipement touristique municipal sur le territoire. Répartie sur 32 hectares, elle offre une palette d'activités sportives et nautiques essentiellement en réponse à une demande locale. A noter qu'elle connaît une baisse de fréquentation de 36,5 % depuis 2015. Son rôle sera à envisager dans le cadre de la structuration de l'offre d'équipements touristiques d'échelle intercommunale.





Sources : Ville de Tergnier, Guidigo

Le Musée Départemental de la résistance (Tergnier)

Le musée regroupe matériels et objets ayant appartenus aussi bien à l'armée Allemande qu'aux déportés ou à la Résistance, des documents et témoignages sur le martyr des Déportés. Ce musée, unique par sa collection, a vu sa fréquentation doubler depuis son ouverture en 2003.

Comptant 17 246 visiteurs en 2016, le site est surtout fréquenté par une clientèle scolaire et militaire.

Le Château de Coucy (Coucy-le-Château-Auffrique)

Les imposantes ruines du château de Coucy constituent un édifice remarquable qui fût la pièce maîtresse d'un site défensif impressionnant. Comptant 10 148 visiteurs en 2022, l'offre que propose le site reste pourtant peu développée dans un objectif de mise en tourisme du territoire.



Le musée Jeanne d'Aboville (La Fère)

Outre un ensemble archéologique provenant de fouilles effectuées dans la région laféroise et un fonds de documents relatifs à l'histoire locale, le musée abrite la collection de peintures léguée à la ville en 1860 par la comtesse d'Héricourt de Valincourt en souvenir de sa mère, dont le nom fut donné au musée. Jamais dispersée, cette collection constitue un précieux témoignage pour l'histoire du goût en France au milieu du XIXème siècle. Il présente les mêmes problématiques d'attractivité que les autres sites, regroupant majoritairement une clientèle locale et scolaire.

Le musée de la Coopération Franco-américaine (Blérancourt)

Ce château du XVIIème siècle a servi, durant la Grande Guerre, de quartier général pour une organisation humanitaire fondée par Anne Morgan, fille d'un riche banquier américain. Le musée accueille des collections historiques et artistiques évoquant les relations entre la France et les Etats-Unis, depuis la guerre d'Indépendance jusqu'à nos jours. Le château, fermé durant 10 ans pour rénovation, a réouvert depuis peu. Une réflexion devra aussi être engagée quant à son rôle dans l'offre touristique.



Source : Aisne Tourisme, Ministère des Armées

Un maillage départemental garant de la vitalité des pôles touristiques

La plupart des activités touristiques du territoire sont aujourd'hui reliées aux sites patrimoniaux et paysages d'intérêts. Ce positionnement se reflète dans un maillage de

véloroutes qui suivent les vallées de l'Oise (EuroVélo3-tronçon Trondheim-Paris-Compostelle) et de l'Ailette (liaison entre l'EuroVélo3 et la Véloroute Nationale 30), inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades (PDIPR) de l'Aisne.

Rappelons que ce dernier outil constitue un levier d'organisation et de développement économique du tourisme local, permettant entre autres aux collectivités de réaliser ou d'améliorer des circuits de randonnées cyclables ou pédestres, continus et sécurisés.

À ce titre, l'Aisne dispose d'un réseau de plus de 2 400 km d'itinéraires pédestres, équestres et cyclables dont le renforcement et l'extension représente une des orientations du développement touristique, dans la mesure où l'activité de randonnée est la première activité pratiquée durant un séjour de tourisme (Conseil Départemental de l'Aisne 2017).

Compte tenu du socle existant d'itinéraires cyclables et de l'aire d'influence européenne potentielle - où par exemple l'Allemagne, situé à 4 jours de vélo, représente le second pays pratiquant le cyclotourisme - le territoire du Picard possède un avantage indéniable qui reste à exploiter pour devenir une des principales clés du développement touristique local.



Source : Conseil Départemental de l'Aisne 2017

Une offre d'hébergement à renforcer

Une offre en lits marchands peu importante et concurrencée par les territoires voisins

Si le Pays du Picard jouit d'atouts non négligeables pour soutenir la filière touristique, il pourrait cependant possédé une offre d'accueil et d'hébergement plus développée. La redynamisation, le renforcement et la diversification de l'infrastructure d'accueil apparaissent comme des enjeux cruciaux.

	Capacité d'accueil minimum (estimation du nb de lits touristiques)[2]		
	2007	2017	2022
Hôtels + gîtes	247	106	395
Camping + aires de services et accueil	102	174	575
Totaux	349	280	970

Comptabilisant environ 92 000 nuitées marchandes par an, tous types confondus, le Pays Picard représente 3,5% de la demande axonaise. De plus, la densité de fréquentation du territoire reste faible, enregistrant 134,5 nuitées au km² contre 359,3 nuitées/km² à l'échelle du département. (Aisne Tourisme, 2021)

Malgré son accessibilité, le territoire n'est ni une destination, ni une étape des flux migratoires.

Il faut également relever que cette offre est complétée par la présence d'hébergements chez les particuliers – du type chambre d'hôtes, AirBnB – qui n'ont pas été présentées dans le précédent SCoT. On estime cependant leur capacité de charge à 72 lits touristiques sur le nouveau périmètre du SCoT (CC des Vallons d'Anizy comprise), ce qui représente environ 34.4% de l'offre actuelle du nouveau territoire du Pays Picard.

Il faut également rappeler qu'étant largement moins étendu que ses voisins (674 km2, contre 1 115 km2 dans le Sud de l'Aisne et 1 658 km2 pour la Thiérache), le Pays Picard donne à voir une densité en hébergement marchand proche de ses voisins, avec 1,43 lits par km2 (contre 3,74 pour la Thiérache et 2,0 pour le Sud de l'Aisne).

Des établissements de gammes diverses, attirants une clientèle majoritairement régionale

Même si l'offre en hébergements touristiques du Pays Picard demeure quantitativement faible, elle donne à voir certains signes d'attractivité. Située à proximité d'espaces naturels, de canaux et de zones humides, elle bénéficie d'une situation avantageuse à même de développer des produits en lien avec le tourisme de nature.

Cette offre, majoritairement hôtelière en termes de capacité d'accueil et positionnée en moyenne gamme, révèle un caractère indépendant, dépourvue de grands

établissements, et propose un panel encore assez peu large en termes d'accueil de clientèle, notamment pour développer le tourisme d'affaire.

L'offre en meublés et en chambres d'hôtes reste concentrée, quant à elle, dans les portions à dominante rurale du territoire, permettant d'assurer un certain équilibre territorial. Globalement de haute gamme, ce type d'hébergement est essentiellement tourné vers des séjours de courte durée à destination de clientèles plus aisées.

À noter qu'en 2020, le territoire détient aussi 6 aires de camping-car, soit environ 15% de l'offre axonaise. Ces espaces constituent une offre en hébergement de plein-air compatibles au développement d'un tourisme vert.

Enfin, seulement 27% de la clientèle est étrangère et d'après le diagnostic touristique mené par l'Office de Tourisme Aisne Tourisme en 2018, 80% de la clientèle française est originaire de l'ancienne région administrative picarde. Cela traduit le caractère local du tourisme au sein du Pays Picard,

Au regard des éléments développés ci-dessus, le Pays Picard détient un potentiel de développement de son offre en hébergements, en particulier avec les capacités de création de produits touristiques et la structuration de l'ingénierie territoriale locale.

Quelle stratégie pour soutenir l'économie touristique ?

Face aux divers enjeux du territoire concernant sa localisation et son offre touristique, l'Agence de Développement Touristique de l'Aisne a établi un Schéma Départemental de Développement Touristique qui ambitionnait, en 2020, de :

- Réanchanter l'offre touristique en renforçant la qualité des filières porteuses ;
- Séduire différemment et renforcer l'impact de la promotion et de la communication touristique ;
- Optimiser l'organisation touristique départementale.

Ces axes de développement visaient à créer 3 000 lits supplémentaires, à même d'accueillir une hausse de 15% des nuitées (2,76 millions).

Au regard de ces objectifs, le Pays Picard a pu, de manière générale, mettre l'accent sur les domaines suivants :

- Le tourisme de nature (cyclotourisme, randonnées, autres activités de plein air) ;
- Le tourisme fluvestre dans les vallées de l'Oise et de l'Ailette en lien avec les itinéraires de randonnées existants et le petit patrimoine en attente de valorisation comme les maisons éclusières ;
- Le tourisme culturel et historique (villages, châteaux, musées).

Ces propositions peuvent constituer une première trame de priorités d'actions à envisager afin d'assurer un soutien au développement des filières touristiques du territoire, en appui aux préconisations économiques projetées. De plus, plusieurs projets phares ont porté, il y quelques années, la stratégie de l'agence Aisne Tourisme et pouvant avoir des

retombées bénéfiques sur le Pays Picard, à savoir la création d'un parc animalier à Saint-Quentin, le renforcement des itinéraires cyclables, la revalorisation du Château François 1er.

Ils ont, par ailleurs, développé leur Office de Tourisme en 2020, nommé "Cœur de Picard", situé dans deux BIT à Coucy-le-Château-Auffrique ainsi qu'à Chauny, afin de réaliser la promotion touristique à l'échelle du Pays.

Enfin, afin de bénéficier de l'attractivité des pôles voisins (Noyon, Laon, Saint-Quentin), une réflexion est à renforcer dans le but de créer un ensemble touristique unique et cohérent.

Thème	Constat	Enjeux
Poids économique	Un territoire d'importance économique à l'échelle du Département ; Des polarités économiques polarisée dans la conurbation urbaine de Chauny-Tergnier-La Fère et quelques secteurs accueillant de grands établissements.	Conforter la place du territoire à travers la complémentarité des pôles ; S'inscrire dans le prolongement des dynamiques stratégiques engagées par le SRADDET.
Tissu d'entreprises	Un territoire économiquement diversifié en termes d'activités et de type de structures ; Une économie de plus en plus présentielle et qui se tertiarise au vu de la baisse d'établissements et d'emplois dans les activités industrielles et traditionnelles.	Soutenir les établissements porteurs d'emplois pouvant être vulnérables aux aléas économiques, en particulier le secteur industriel ; Engager un développement orienté sur la durabilité et l'innovation (économique, sociale), pour répondre aux besoins d'évolution des entreprises ; Veiller au bon équilibre économique entre les zones rurales et les pôles d'emploi.
Foncier économique	Des potentialités foncières mobilisables au sein des ZAE existantes ; Une diversité de friches, qui questionne sur la capacité de résilience du territoire.	Proposer une offre foncière et immobilière en lien avec les besoins et capacités de développement des entreprises ; Limiter la consommation foncière économique pour préserver les espaces agricoles et naturels ; Tirer profit des espaces en friche comme levier de développement.

Thème	Constat	Enjeux
Marché de l'emploi	Une problématique de faible qualification de la population corrélée à la mutation des secteurs et les fermetures d'établissements ; Une reprise progressive de l'économie locale qui se lit au travers de la baisse du chômage.	Engager un rééquilibrage des économies présentielles et productives afin de ne pas dépendre des territoires extérieurs et de perpétuer la qualité de vie locale.
Agriculture	Une diversification du paysage agricole issue de l'intégration de nouveaux territoires ; Une baisse des petites structures corrélée à l'augmentation de la surface exploitée par structure ; Une capacité à développer les circuits courts qui constitue un véritable enjeu de pérennité de l'activité agricole ; Une réflexion engagée sur le rôle du pôle de compétitivité IAR.	Encourager la diversification des activités agricoles afin d'assurer la pérennité du secteur ; Réintroduire le secteur agricole dans le système productif à travers la création de synergies avec d'autres types d'activités ; Bénéficier de la proximité du pôle de compétitivité IAR pour faire évoluer les pratiques.
Tourisme	Une ingénierie touristique à renforcer ; Des pôles d'activités touristiques peu structurants ; Une offre en hébergements diversifiée mais limitée par ses capacités d'accueil ; Des possibilités de développement autour du tourisme de nature, du cyclotourisme, du tourisme fluvestre et culturel historique.	Mettre en valeur la diversité des activités afin de répartir les externalités positives produites par le développement de l'économie touristique ; Structurer l'offre en hébergements marchands en développant une gamme plus qualitative dans le cadre de produits touristiques complets.

V. Une présence des équipements, commerces et services qui confirme le fonctionnement en bassin de vie du territoire

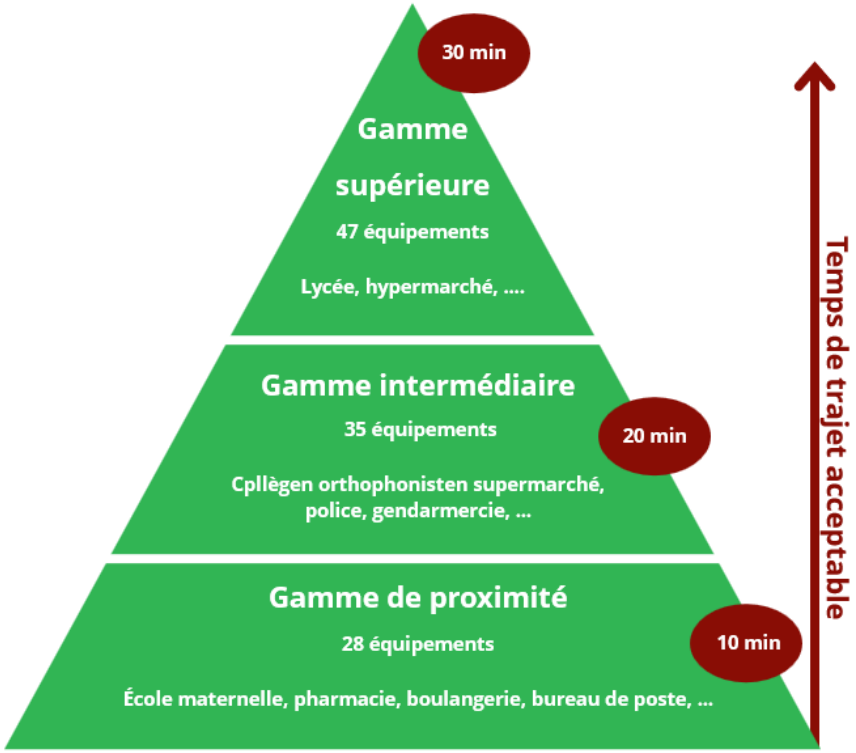
1) Préambule

L'analyse de la répartition et de la couverture du périmètre du SCoT en équipements et services est fondée sur l'exploitation statistique de la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE, laquelle fournit des informations sur le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population, et permet de produire différentes données telles qu'un indicateur de disponibilité d'équipement du point de vue de la population.

Pour la Base Permanente des Equipements 2022 (dernières données disponibles), 110 équipements sont retenus et ont été regroupés en trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence simultanée sur le territoire communal. Ces trois gammes traduisent une hiérarchie dans les services rendus à la population et se répartissent de la manière suivante :

- la gamme de proximité
- la gamme intermédiaire
- la gamme supérieure.

En partant de cette hiérarchie, des distances-temps d'accessibilité sont définies et représentent le temps de trajet considéré comme acceptable pour accéder à un service.



2) Une offre en équipements, commerces et services inégalement répartie sur le territoire

2.1. Une offre fortement concentrée dans quelques polarités du territoire

Le territoire du Pays Picard compte, selon la Base Permanente des équipements de l'INSEE, 1 582 équipements, commerces et services.

Le taux de création d'entreprises dans les secteurs de la construction, du commerce, du transport, de l'hébergement/restauration et des activités financières dépasse celui observé à l'échelle départementale.

Cette dynamique entrepreneuriale est positive, atteignant 16,1 %, avec une prédominance des secteurs de l'information et de la communication (27,9 %) ainsi que de l'industrie (22,5 %), aux côtés du commerce, transport, hébergement et restauration (16,2 %).

En 2021, 477 entreprises ont vu le jour en Pays Picard, avec une majorité dans les services (193), suivis du commerce, transport, hébergement et restauration, totalisant 146 nouvelles entreprises sur l'année. L'industrie (56) et la construction (54) présentent des chiffres similaires, tandis que l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale enregistrent 28 créations d'entreprises. (INSEE, REE – 2021)

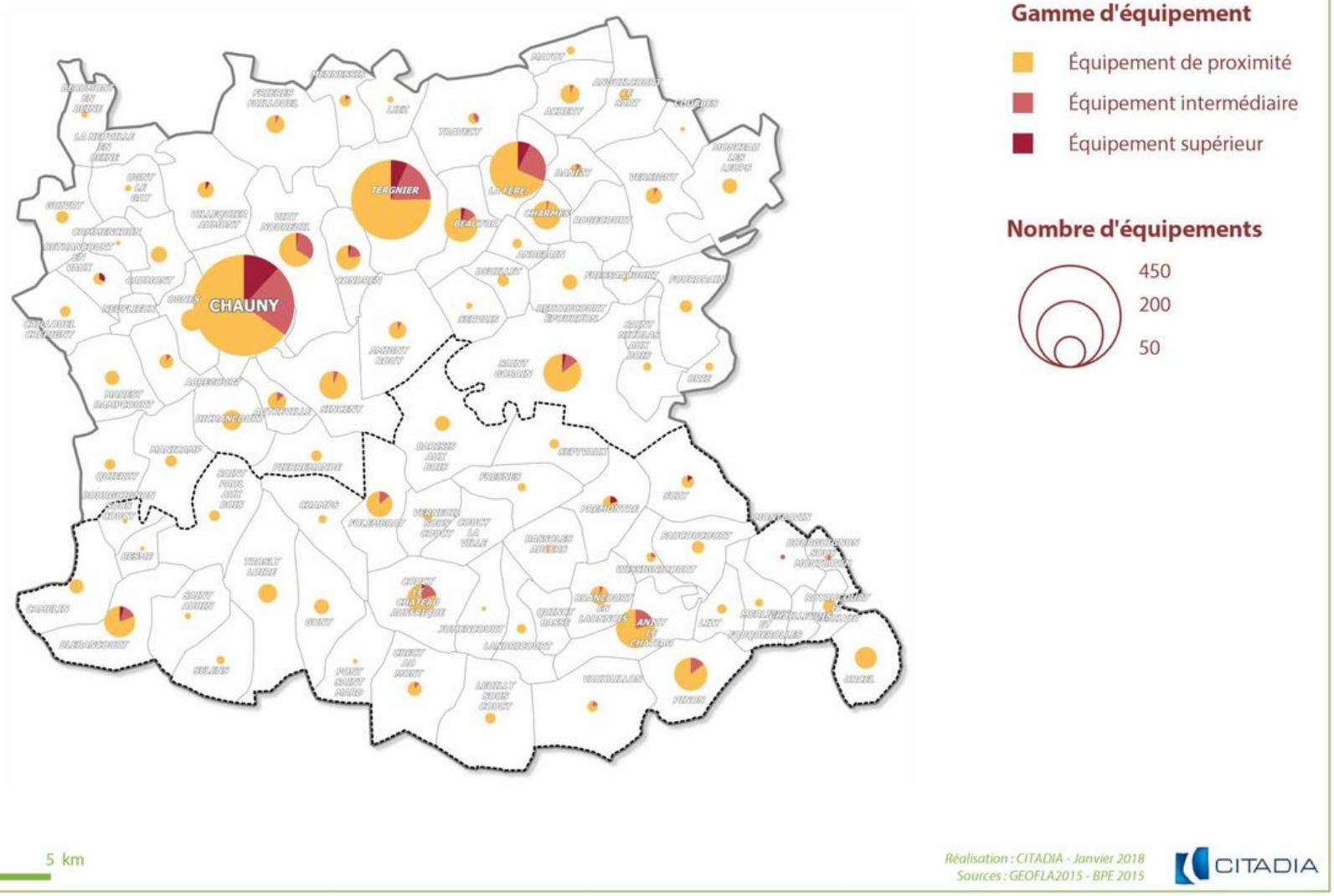
Sur les 84 communes du Pays Picard, 71 possèdent au moins un commerce. Cependant, seules 3 d'entre elles : Chauny, Tergnier et La Fère disposent d'un tissu commercial développé.

En termes de répartition, plusieurs communes se distinguent très clairement comme pôles : ainsi, la seule commune de Chauny accueille 1 équipement sur 4 du territoire (25%, soit 439 équipements) et environ 15% de l'offre se trouve à Tergnier soit 274 équipements. Plus généralement, presque 50% de l'offre en équipements du territoire est concentrée dans les communes de Chauny, Tergnier, La Fère et Saint-Gobain. L'effet de concentration est d'autant plus fort que les équipements appartiennent à une gamme élevée.

À l'échelle des communes, la carte ci-après illustre bien la concentration des pôles d'équipements, commerces et services au sein de la CA Chauny-Tergnier-La Fère, en cohérence avec la présence du pôle urbain. La CC Picardie des Châteaux, plus rurale, compte tout de même plusieurs polarités qui renferment principalement des équipements, commerces et services de la gamme de proximité.

Nombre et répartition des équipements selon leur gamme

SCoT du Pays Chaunois



2.2. Une couverture incomplète en équipements et services qui rend nécessaire la fréquentation d'autres pôles urbains

Focus définition :

Taux de couverture : correspond à la présence sur le territoire des 104 types d'équipements et de services recensés dans la BPE INSEE 2016. Ce taux ne prend pas en compte la quantité de l'offre ni sa capacité à répondre aux besoins de la population mais permet de mettre en lumière l'absence d'équipements sur le territoire.

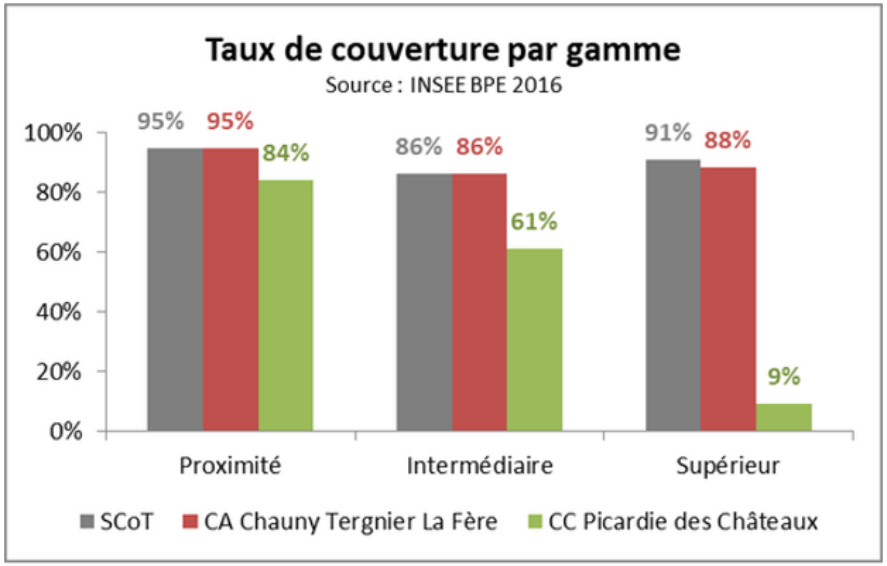
Cette analyse s'appuie sur le classement de tous les équipements retenus classés selon leur gamme, en fonction des temps de transport, soit :

- 30 équipements de proximité (≤10min de voiture) ;
- 34 équipements intermédiaires (≤20min de voiture) ;
- 40 équipements de gamme supérieure (≤30min de voiture).

L'étude révèle que 91% des équipements, commerces et services recensés dans la BPE (toute gamme confondue) sont présents sur le territoire. Malgré ce taux de couverture satisfaisant, principalement porté par le pôle urbain principal, la fréquentation des territoires voisins demeure essentielle pour accéder à certains services et équipements : une gare TGV par exemple.

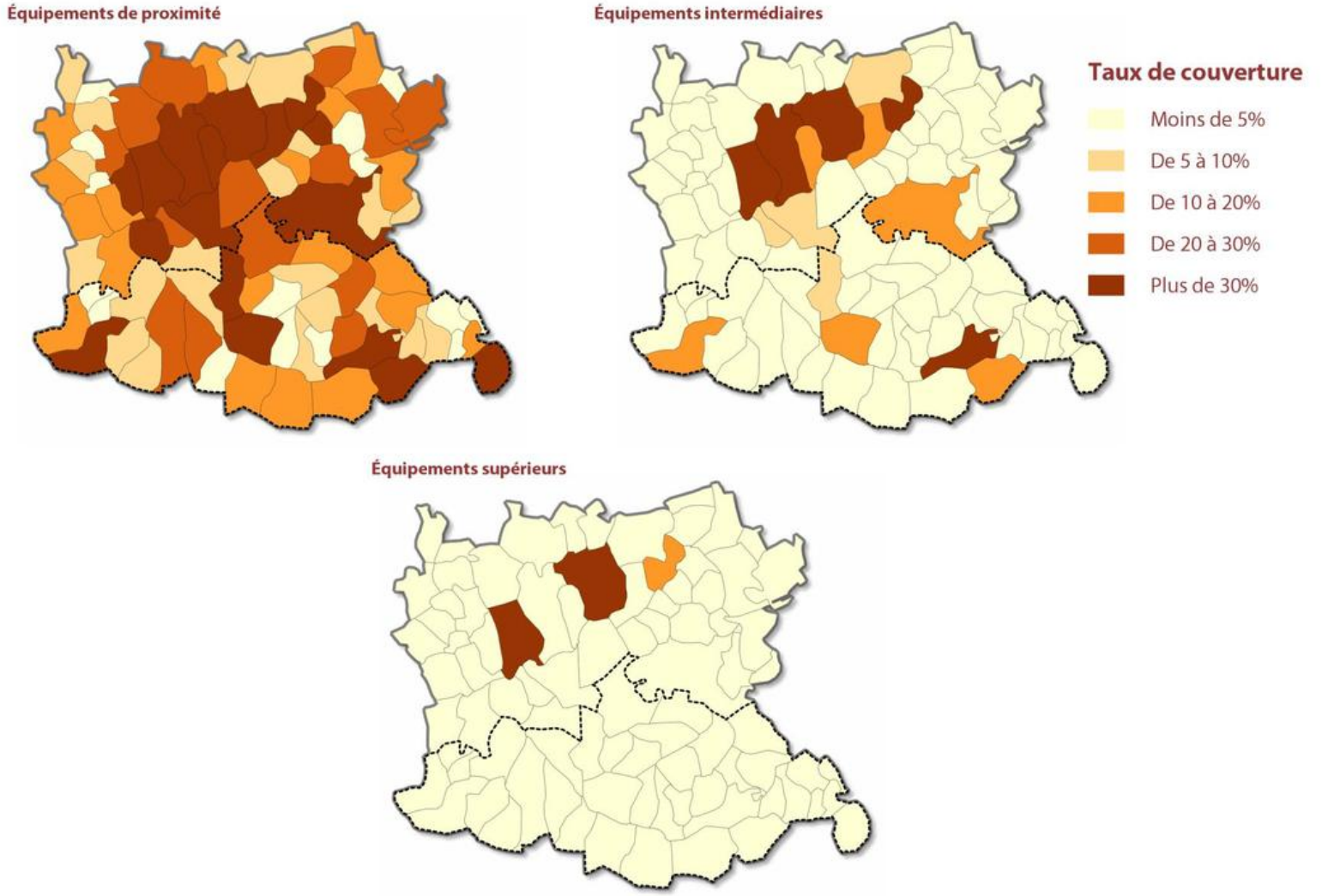
Plus précisément, le territoire compte une couverture quasi-complète des équipements, services et commerces de proximité (95%), tandis que certains équipements intermédiaires (86%) et supérieurs (91%) ne sont pas représentés. Ainsi, malgré la présence du pôle urbain, le territoire n'est pas auto-suffisant et la fréquentation de pôles d'équipements, commerces et services extérieurs au territoire est indispensable, comme Laon, Saint-Quentin, Soissons ou encore Reims.

À l'échelle infra-territoriale, la CA Chauny-Tergnier-La Fère compte, hormis pour la gamme supérieure, les mêmes taux de couverture que le SCoT car c'est l'EPCI le mieux couvert. On note cependant que la CC Picardie des Châteaux complète l'offre de la gamme supérieure malgré un taux de couverture assez faible (9%).



Couverture en équipements et services

SCoT du Pays Chaunois



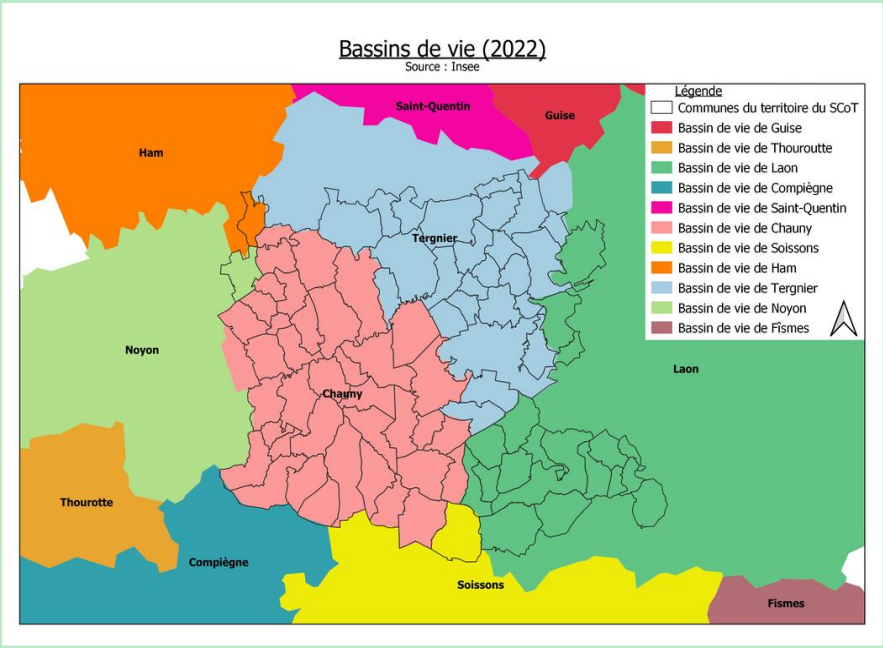
Une répartition des pôles qui facilite l'accès aux services, malgré certains bassins de vie tournés vers l'extérieur du Pays

La répartition des pôles d'équipements situés sur le territoire du SCoT ne permet pas à l'ensemble des communes de pouvoir y accéder en moins de 20 minutes en voiture. En effet, les pôles de Chauny et Tergnier font partie du pôle urbain et se concentrent de fait à proximité immédiate du pôle secondaire et de 3 des 5 pôles relais. Les communes à l'ouest de la CC Picardie des Châteaux présentent quant à elles, des enjeux en termes d'accessibilité vers les pôles principaux du territoire (Cf. carte en page suivante).

La fréquentation de pôles d'équipements extérieurs ne se justifie donc pas uniquement par l'absence d'une partie de l'offre d'équipements et de services sur le territoire mais également par un plus faible maillage des pôles au sud-ouest du territoire.

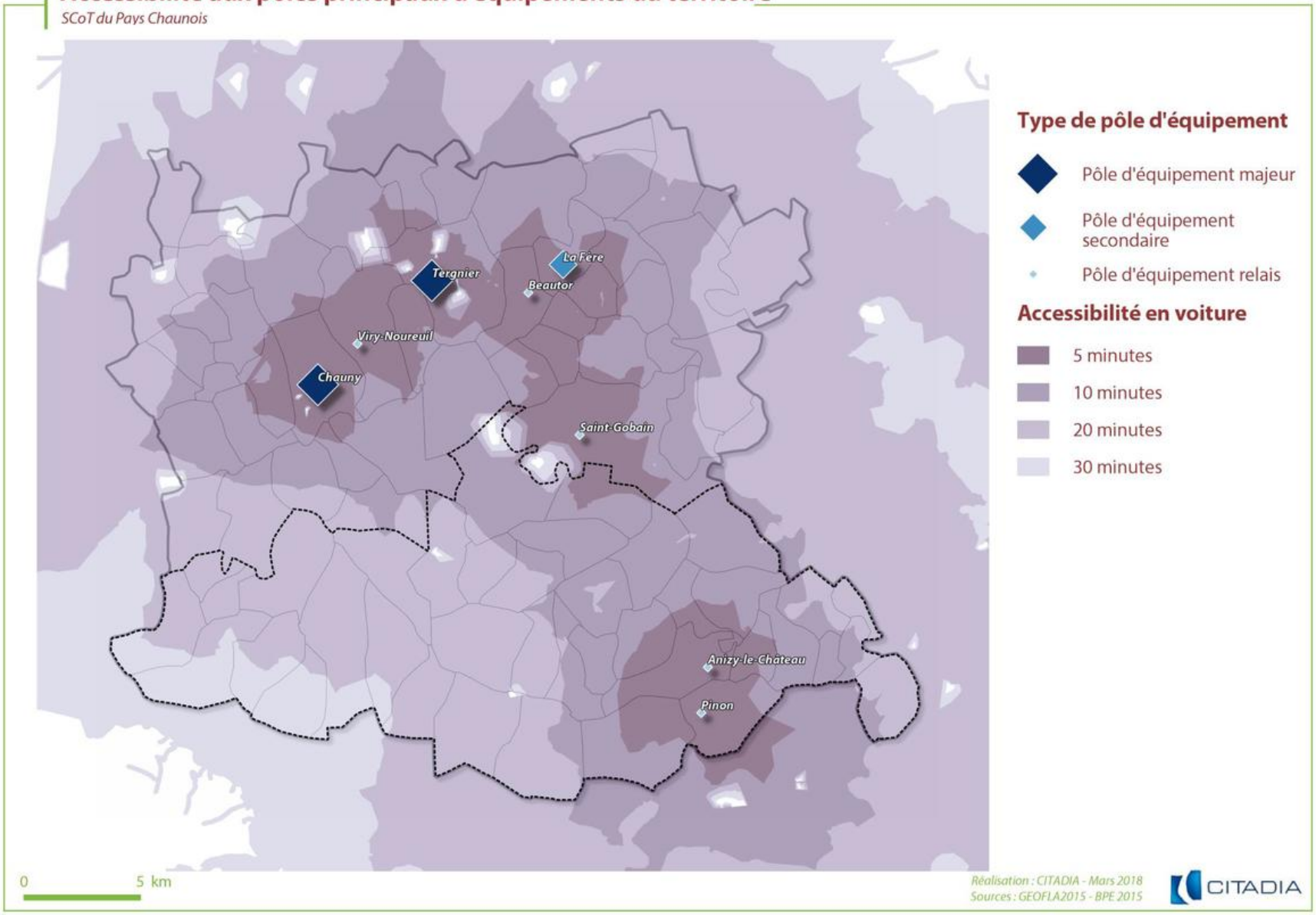
La carte des bassins de vie produite par l'Insee illustre le fonctionnement et la fréquentation des bassins d'équipements pour la vie quotidienne. Elle illustre le phénomène de fréquentation des agglomérations voisines (Noyon et Soissons en particulier) pour la plupart des communes du sud-ouest du territoire.

L'accessibilité aux pôles via les modes alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, etc.) est d'autant plus problématique pour les populations non-motorisées (jeunes, non-détenteurs d'un permis de conduire, personnes précaires ou trop âgées pour conduire, etc.) qui sont doublement pénalisés par cette répartition géographique déséquilibrée des pôles et l'absence d'une offre de transports en commun performante pour garantir un bon accès aux équipements.



Accessibilité aux pôles principaux d'équipements du territoire

SCoT du Pays Chaunois



3) Une diversité d'équipements, de commerces et de services garants de la qualité de vie sur le territoire du SCoT

3.1. Une offre commerciale concentrée dans les pôles urbains

Focus définition :

Les commerces quotidiens : ils sont fréquentés quotidiennement de manière organisée ou imprévue, et permettent les pratiques de proximité : supérette, épicerie, boulangerie, boucherie-charcuterie, poissonnerie, librairie-papeterie-journaux.

Les commerces occasionnels : il s'agit des biens achetés de manière occasionnelle, parfois de manière imprévue, notamment pour le plaisir. Ils regroupent également les supermarchés et hypermarchés fréquentés de manière hebdomadaire ou mensuelle : produits surgelés, magasin de vêtements, magasin de chaussures, droguerie-quincaillerie-bricolage, parfumerie, horlogerie-bijouterie, fleuriste, magasin d'optique, station-service.

Les commerces spécialisés : ils vendent des biens durables, achetés en réponse à un besoin singulier : grande surface de bricolage, magasin d'équipements du foyer, magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo, magasin de meubles, magasin de revêtements murs et sols.

Des commerces absents dans plus de 2 communes sur 3

D'après la BPE (INSEE, 2016), le territoire du SCoT compte 273 commerces, dont 35% de commerces quotidiens, 51% de commerces occasionnels et 14% commerces spécialisés.

82% de cette offre reste pourtant concentrée dans la CA Chauny-Tergnier-La Fère (224 commerces recensés) contre seulement 18% dans la CC Picardie des Châteaux (49 commerces recensés). Les commerces ne se répartissent donc pas de manière équivoque sur l'ensemble du territoire.

Des polarités se dégagent clairement, la principale étant située sur l'axe Chauny-Viry Noureuil- Tergnier- La Fère au nord du territoire et une secondaire autour d'Anizy-le-Grand et Pinon.

Sur les 87 communes du Pays, notons que 71 possèdent au moins un commerce. Toutefois, seulement 3 communes concentrent à elles seules plus de la moitié de l'offre, à savoir toute gamme confondue :

- Chauny : 37% de l'offre avec 102 commerces ;
- Tergnier : 35% de l'offre avec 98 commerces ;
- La Fère : presque 15% de l'offre avec 40 commerces.

En outre, une différence notable s'observe entre la CA Chauny-Tergnier-La Fère et la CC Picardie des Châteaux :

- 73 commerces de proximité sur 95 appartiennent à la CA Chauny-Tergnier-La Fère, soit 77% de l'offre territoriale ;

- Les commerces occasionnels sont davantage regroupés dans la CA Chauny-Tergnier-La Fère, qui possèdent 116 commerces sur 139 (soit 83% de l'offre) ;
- Il en est de même pour les commerces spécialisés dont 90% de l'offre (35 commerces sur 39) se polarise au nord du territoire.

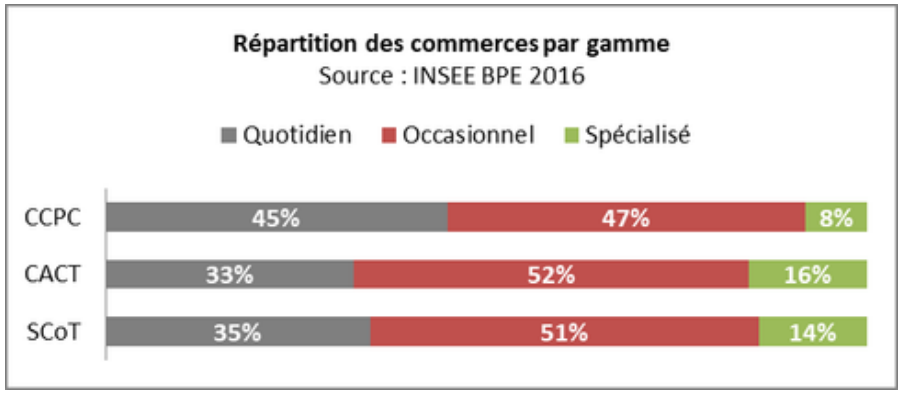
Cette répartition s'explique par la présence de 3 pôles principaux :

- Chauny concentre en effet 30% de l'offre de commerces quotidiens, 40% des commerces occasionnels et 40% des commerces spécialisés du territoire du SCoT ;
- Tergnier en concentre respectivement 19%, 11% et 18% ;
- La Fère quant à elle semble décrocher avec « seulement » 7%, 9% et 9%.
- Sur le même axe, Viry-Noureuil joue également un rôle polarisant avec une offre certes moins importante, mais notable à l'échelle du Pays : (3% de commerces de proximité, 9% de commerces occasionnels et spécialisés.

Dans la CC Picardie des Châteaux, les commerces de proximité semblent davantage répartis entre les communes, puisque 13 des 43 communes en sont pourvues. Néanmoins, Pinon, Anizy et Blérancourt concentrent les principales offres de commerces toute gamme confondue.

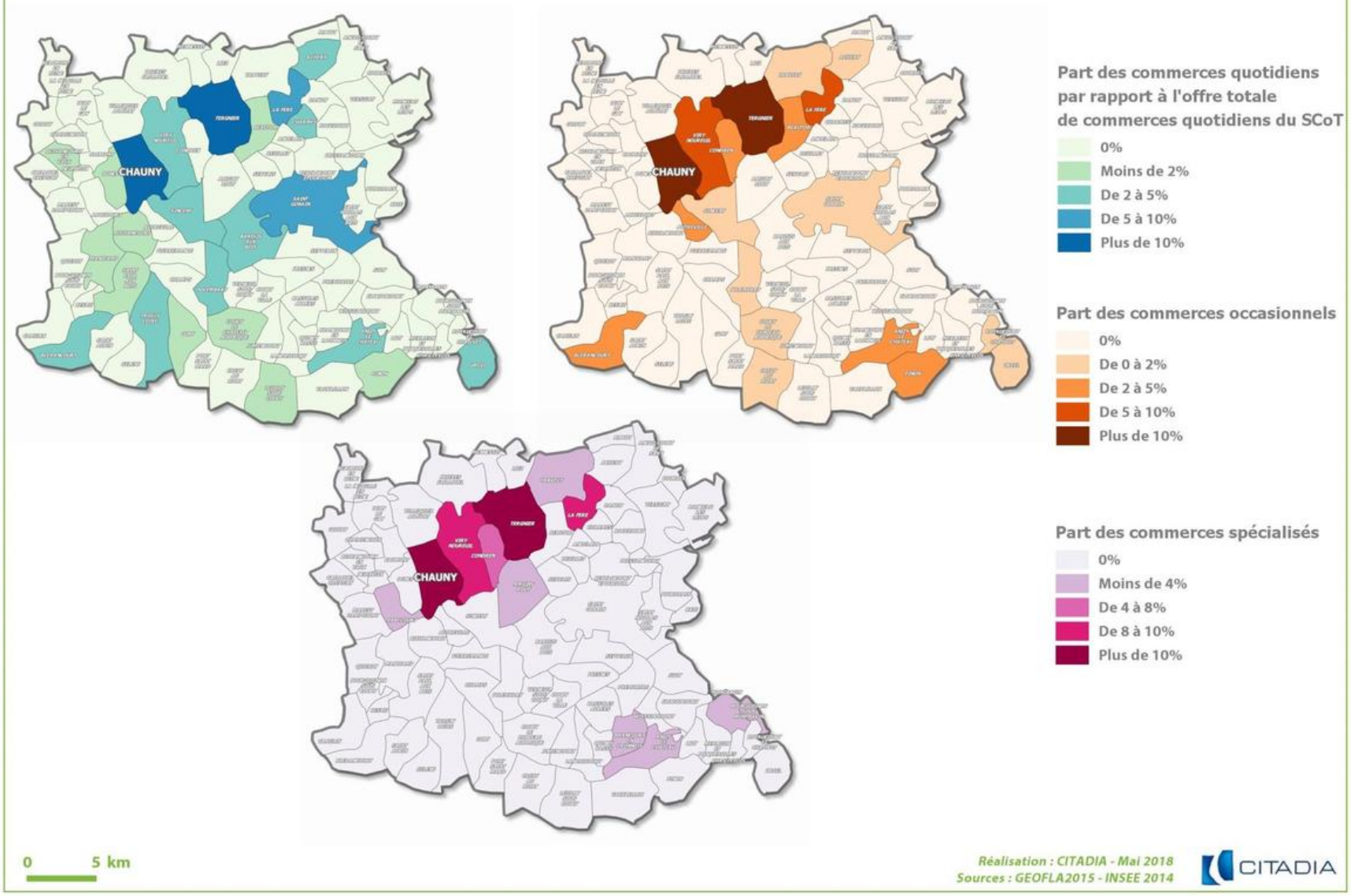
La répartition constatée sur la CCPC implique des logiques de rabattement des populations sur les pôles plus importants du territoire ou en dehors, pouvant engendrer des déplacements plus nombreux et les externalités négatives qui s'en dégagent (abandon progressif des locaux commerciaux, augmentation de la vacance dans les coeurs de bourg, empreinte carbone plus importante à cause de déplacements plus longs…). Ces logiques sont davantage visibles pour des équipements et services spécialisés puisque 75 communes ne disposent d'aucun commerce de ce type.

Par ailleurs, sur 39 commerces spécialisés recensés sur l'ensemble du territoire SCoT, 16 sont implantés à Chauny, soit 41% de l'offre.



Répartition des communes par gamme au sein du territoire SCoT

SCoT du Pays Chaunois



3.2. Vers une désertification commerciale des centralités locales ?

L'analyse qui suit vise à présenter la localisation et l'accessibilité de chaque type d'équipements, commerces et services. Elle se fonde sur l'exploitation statistique et géomatique de la base de données Sirene® de l'Insee, qui recense les entreprises et établissements administrativement actifs en 2018 (dernières données disponibles). Cette base permet donc de géoréférencer les différents équipements, commerces et services, mais aussi de les classer par catégorie à partir de la Nomenclature d'Activité Française (NAF) incluse dans la base Sirene®.

Seuls les commerces ont été ici sélectionnés afin d'identifier leurs enjeux et d'intégrer ces problématiques dans le projet de territoire.

Les commerces sont analysés selon la catégorie alimentaire :

- Activités à dominante alimentaire
- Grandes surfaces alimentaires

Et la catégorie non alimentaire :

- Commerce sur éventaire et marchés
- Divers non alimentaires
- Beauté / santé
- Equipement de la personne
- Culture / loisirs
- Auto / moto
- Equipement du foyer
- Bricolage / jardinage

** le commerce de gros et les intermédiaires d'achat sont exclus.*

Un équilibre de l'offre alimentaire à engager

Les données sur la localisation des commerces alimentaires montrent que l'offre de proximité (boucherie, boulangerie, supérette, etc.) reste très polarisée, notamment sur Chauny qui concentre 33% de l'offre alimentaire, (soit 22 commerces alimentaires recensés sur 67 dans l'ensemble du territoire du SCoT).

Cette tendance se retrouve pour la plupart des équipements qui se regroupent autour de l'axe industriel Chauny-Tergnier-La Fère. Ces pôles détiennent également une offre commerciale plus diversifiée en accueillant la plupart des grandes surfaces alimentaires (hypermarché avec galerie marchande par exemple), alors que le sud du Pays en reste plus dépourvu.



Commerces,
place de la Mairie, Chauny
Source : Citadia Conseil 2018

Ce phénomène s'inscrit de manière plus générale dans une dynamique axonaise, où 50% des habitants disposent d'une épicerie à environ 7min de voiture depuis leur domicile et 68%, d'une boulangerie à environ 4min de voiture. Même si ces chiffres font état d'un accès relativement satisfaisant aux commerces alimentaires de proximité, il n'en reste pas moins qu'ils traduisent des disparités territoriales, entre espaces ruraux et périurbains (Source : diagnostic pour l'Elaboration du Schéma Départemental D'amélioration d'Accessibilité des Services Publics, 2016). À ce titre, soulignons que certains centres-villes comme celui de La Fère présentent de réelles problématiques de vacance commerciale, posant un double enjeu en termes de relance de l'emploi mais aussi de vitalité générale des centralités.

Concernant l'offre de grandes surfaces alimentaires, il faut souligner que celle-ci ne se localise pas systématiquement dans les secteurs présentant une offre de commerces de proximité minimum, comme en témoigne la présence des chaînes Intermarché et Aldi dans les communes d'Anizy-le-Grand et de Pinon, ou encore Carrefour Market à Autreville où les commerces de proximité permanents (hors marchés temporaires) et strictement alimentaires sont absents.

Relevons cependant que l'implantation des grandes surfaces présente un double enjeu pour le territoire :

- Cette offre peut d'une part, nuire à la pérennité du commerce de proximité, si leur développement n'est pas maîtrisé, étant donné qu'elle concurrence directement les petits commerçants. Néanmoins, le territoire du SCoT apparaît relativement peu marqué par cette concurrence entre catégories de commerces, puisque sur 24 commerces alimentaires créés depuis 2011, seulement 4 concernent les grandes surfaces (supermarchés).

Commune	Surface	Type de commerce	Année
Beautor	360 m²	Hypermarché - retrait de commande	2016
Viry-Noureuil	224 m2	Magasin d'optique	2016
Viry-Noureuil	1 230 m2	Discount et magasin d'optique	2016
Viry-Noureuil	1 265 m2	Equipement de la maison et de la personne	2016
Viry-Noureuil	157 m2	Commerce de vin et spiritueux	2016
Viry-Noureuil	953 m2	Supermarché et boulangerie	2016
Viry-Noureuil	343 m2	Articles de jardin	2013
La Fère	1 286 m2	Supermarché	2015
Chauny	600 m2	Hypermarché	2013
Viry-Noureuil	s.d	Commerce de détail divers	2012
Viry-Noureuil	217 m2	Commerce de vins et spiritueux	2012
Viry-Noureuil	327 m2	Equipement de la maison et de la personne	2011
Viry-Noureuil	1 100 m2	Articles de sport	2011

Source : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) 2011-2017

La maîtrise de l'offre de grandes surfaces et sa complémentarité avec le commerce de proximité constitue donc un enjeu crucial, tant pour la réponse aux besoins de consommation sur le territoire, que pour l'animation des centres-bourgs.

Selon l'étude menée en 2016 pour l'Elaboration du Schéma Départemental D'amélioration d'Accessibilité des Services Publics publié en 2017, ce phénomène s'étend à tout le territoire de l'Aisne qui reste fortement marqué par l'importance des grandes et moyennes surfaces qui se développent depuis les années 1990 dans une logique de concentration et de standardisation de l'offre. Son renforcement a conduit à de nombreuses fermetures de commerces alimentaires de proximité, notamment grâce à des temps d'accès réduits par rapport à la moyenne nationale (16 minutes dans l'Aisne, contre 21 minutes pour la France).

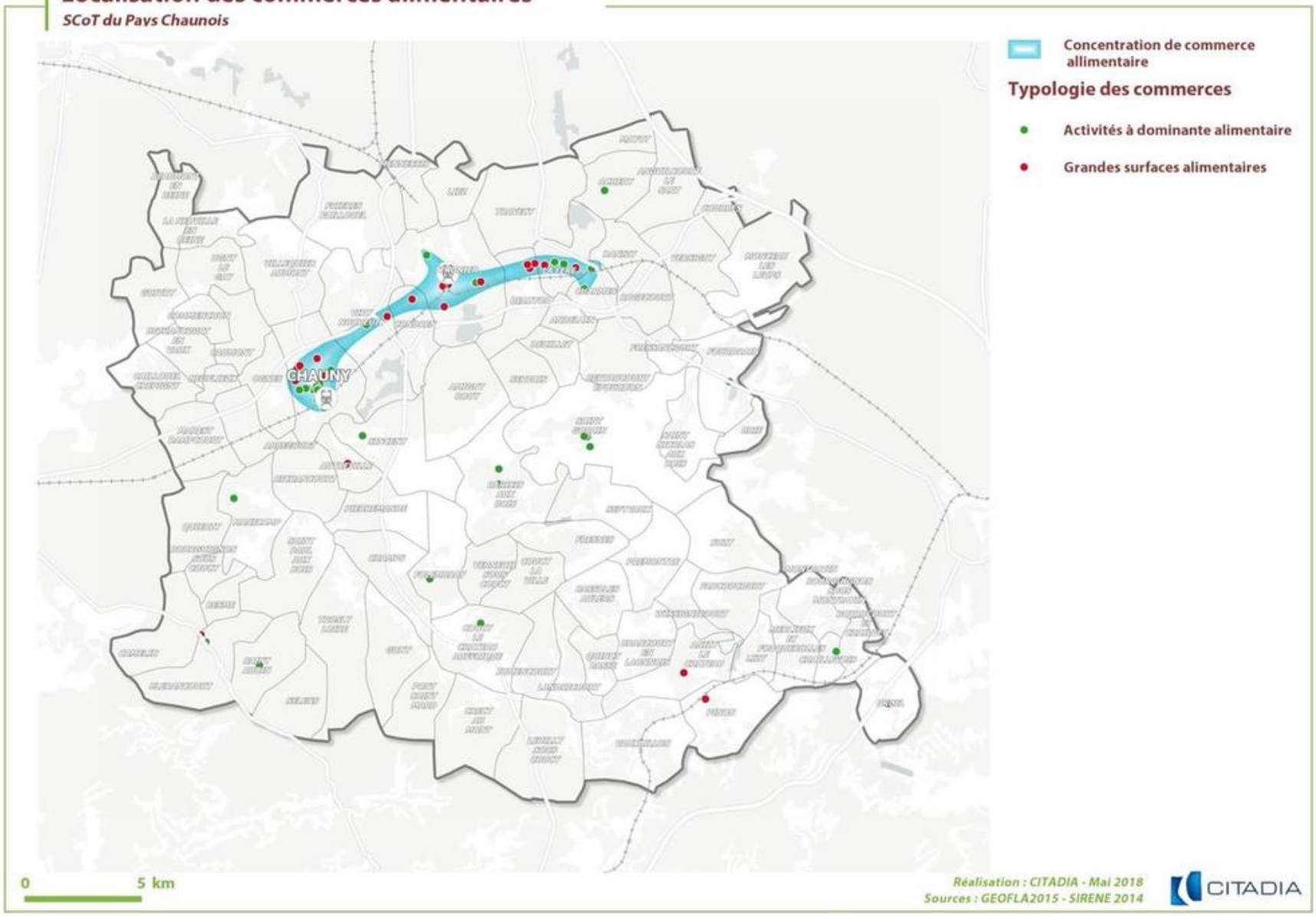
Le développement des grandes surfaces dépasse d'ailleurs la seule dimension commerciale, induisant des enjeux en termes de :

- Pérennité d'un modèle fondé sur le déplacement automobile et le fonctionnement péri-urbain des territoires ;
- Accessibilité pour les personnes dépendantes (ménages non motorisés, personnes âgées…) ;
- Concurrence pour les commerces de proximité.

Enfin, mentionnons pour les communes qui ne comptent déjà plus de commerces traditionnels sur leur territoire, que des modes de distribution alternatifs se développent ou renaissent (marchands ambulants, distributeurs automatiques, etc.). Pour exemple, la commune de Travecy accueille déjà 5 commerces itinérants, dont un boucher, un épicier, un poissonnier, un boulanger et un débitant de boissons (Source : Aisne Nouvelle).

Localisation des commerces alimentaires

SCoT du Pays Chaunois



Une présence du commerce non alimentaire qui révèle de petits pôles de proximité

Contrairement aux commerces alimentaires (excepté pour les grandes surfaces), les commerces non alimentaires sont pour la majeure partie assimilés dans la gamme occasionnelle et spécialisée.

Les données sur la localisation de ce type de commerce mettent en lumière la prédominance de la conurbation autour de Chauny-Tergnier-La Fère, mais également du pôle d'Anizy-le-Grand/Pinon ou encore Blérancourt dans la CC Picardie des Châteaux.

Néanmoins, ces commerces non alimentaires sont bien plus dispersés sur l'ensemble du territoire du SCoT, faisant écho à la répartition par gamme, et dessinant des petits pôles à l'échelle de l'EPCI, qui comprennent des commerces de première nécessité (pharmacie, marchand de journaux, tabac…).

Localisation des commerces non alimentaires

SCoT du Pays Chaunois



3.3. Une offre d'enseignement complétée par les pôles extérieurs

Une offre scolaire à destination des plus jeunes importante mais encore incomplète

Comme à l'échelle départementale, le Pays Picard dispose d'un fort maillage d'offre scolaire du premier degré sur l'ensemble de son territoire.

Le département de l'Aisne compte près de 522 écoles élémentaires (maternelles et primaires), permettant une excellente desserte de celles-ci avec en moyenne des temps de trajets entre 4 et 5 minutes depuis le domicile (Source : diagnostic pour l'Elaboration du Schéma Départemental D'amélioration d'Accessibilité des Services Publics, 2016).

Le territoire du SCoT compte quant à lui 98 établissements du 1er degré (privé et public) soit un peu plus d'un établissement par commune (1,13). Ces établissements restent cependant plus rapidement accessibles depuis le domicile (2 à 3 minutes) qu'à l'échelle de l'Aisne.

La répartition des écoles maternelles et primaires apparaît toutefois très inégale, la CC Picardie des Châteaux comptant seulement 32 établissements tandis que la CA Chauny-Tergnier-La-Fère en compte 66, induisant de fait une organisation différenciée et une densité d'élèves moindre : près de 5 000 élèves dans la CACTLF contre un peu plus de 800 dans la CCPC, soit un rapport de 1 à 6 (Source : Syndicat Mixte du Pays Picard, effectifs communaux 2018).

Rappelons ici que la CA Chauny-Tergnier-La Fère regroupe ainsi 54 156 habitants, (74% de la population du territoire du SCoT pour 48 communes) tandis que la CC Picardie des Châteaux en comptabilise 19 475 habitants pour 39 communes.

Si l'offre est quantitativement satisfaisante, ces structures sont parfois absentes des communes : notons que 28 communes ne disposent d'aucun établissement scolaire du premier degré.

Concernant les structures d'accueil à la petite enfance, celles-ci sont principalement regroupées sur le corridor « Chauny-Tergnier-La Fère ». Les haltes-garderies implantées à Chauny proposent une centaine de places disponibles. Les autres structures, moins nombreuses sur le territoire, se situent plutôt à Tergnier, Verneuil-sous-Coucy, La Fère ou encore Pinon. Ces structures sont par ailleurs complétées par des relais d'assistantes maternelles présents sur le territoire à Chauny, Tergnier, La Fère, Saint-Gobain, Folembray ou dans les communes extérieures au territoire comme à Ham ou Clastres.



Crèche à Pinon / Source : Citadia Conseil 2017

Des structures secondaires et d'enseignement supérieur qui engendrent des déplacements extérieurs au territoire

Le territoire concentre 17 établissements publics et privés du second degré (collège et lycées) :

- On recense 12 collèges, dont 8 publics, principalement localisés sur la diagonale Chauny- Tergnier- La Fère **avec 6 collèges dans ces trois communes**. La CC Picardie des Châteaux reste moins dotée avec 2 collèges à Anizy-le-Grand et Coucy-le-Château-Auffrique ;
- Le territoire comprend 3 lycées dont 2 privés et 1 lycée agricole, ce dernier constituant d'ailleurs le seul établissement de son type sur la CCPC.
- Les formations professionnelles restent relativement nombreuses avec 2 établissements de formation relative à la santé, 4 centres de formation d'apprentis hors agriculture, un centre dispensant une formation continue agricole avec internat. Toutes ces structures se polarisent essentiellement dans la commune de Chauny.

À noter que la commune d'Urcel fait figure d'exception, puisqu'elle accueille la Chambre des Métiers de l'Aisne.

Bien que l'offre du second degré reste proportionnée au nombre d'élèves pouvant être accueillis, certains établissements attirent des élèves provenant des territoires extérieurs – notamment pour des filières spécialisées à Chauny (clim-froid, plasturgie…) - soulignant une certaine attractivité à développer.

Concernant l'enseignement supérieur, l'offre reste plutôt faible, notamment grâce à la proximité et l'accessibilité de grandes agglomérations voisines comme Laon, Soissons, Saint-Quentin ou encore Amiens, Reims, Paris.

Cette situation géographique et le manque de formation engendre ainsi des sorties des étudiants vers l'extérieur du territoire : l'étude des migrations résidentielles vue précédemment (Cf. chapitre démographie et habitat) montre une fuite plus importante des familles dont les enfants sont en âge d'aller au collège ou au lycée, et des 15-20 ans qui prétendent aux études supérieures.

Ce phénomène migratoire soulève de véritables enjeux concernant l'attractivité du territoire pour les jeunes diplômés, qui ne reviennent souvent pas travailler sur le territoire.

Des défis à relever pour accompagner l'attractivité du territoire

Entre 1968 et 2020, le territoire du SCoT a perdu plus de 5 000 habitants tandis que le département expérimentait une tendance inverse. Cette perte est à relativiser compte tenu de la stabilisation de la population depuis les années 2000. Depuis 2009 néanmoins, en raison d'un solde migratoire négatif, la population semble diminuer à nouveau mais de façon différenciée selon les deux territoires du SCoT. Ainsi, la CA Chauny-Tergnier-La Fère perd des habitants en continue depuis les années 1980 tandis que la CC Picardie des Châteaux attire de nouveaux ménages aspirant à une « vie à la campagne ».



Lycée agricole de Coucy-la-Ville
Source : LPA d'Aumont



Lycée Gambetta à Chauny
Source : Lycées Publics de Chauny

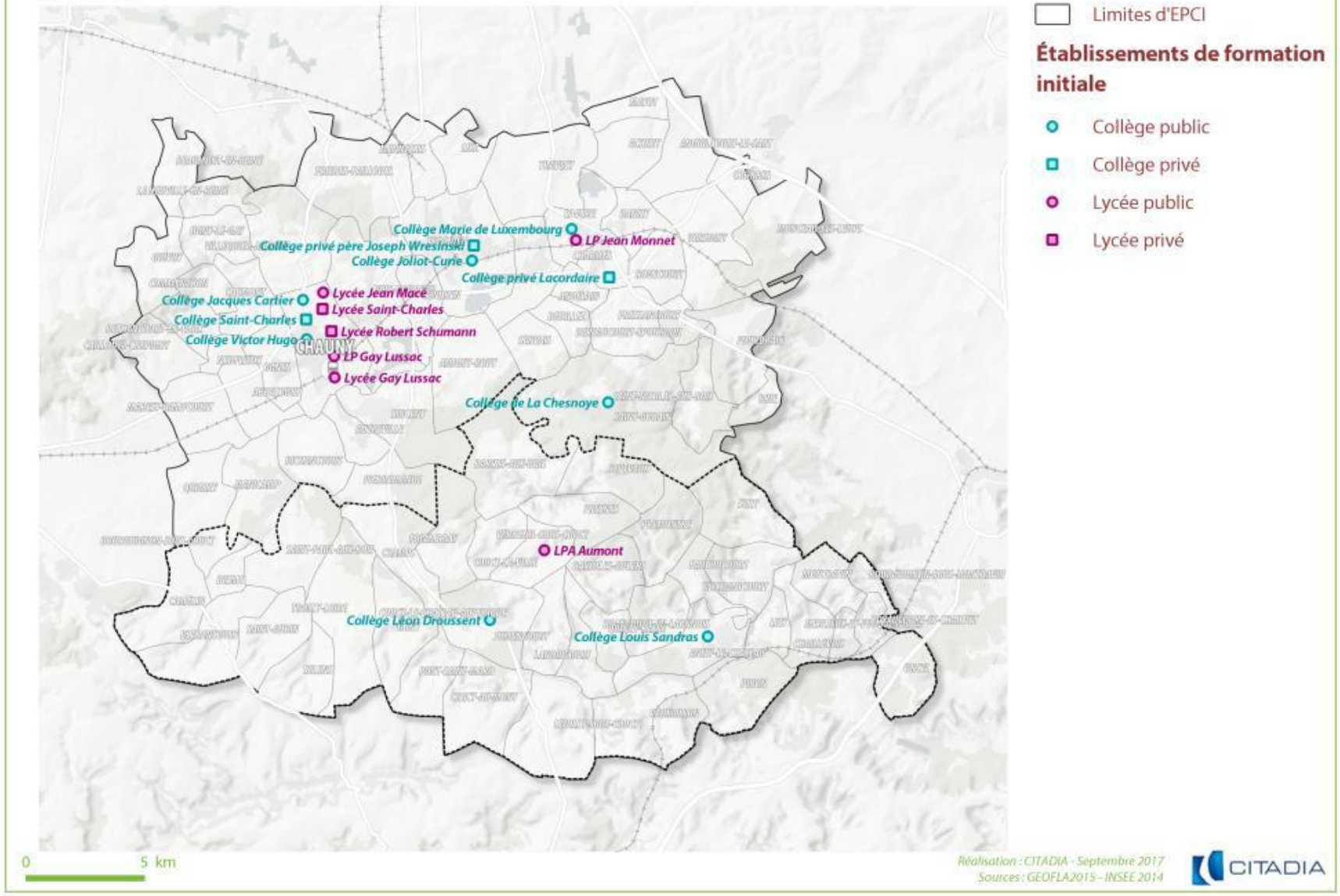
Pour maintenir ces dynamiques et contenir une fuite des ménages vers les pôles urbains voisins plus importants, pourvoyeurs de services et d'offre scolaire complète, le Pays Picard doit maintenir et conforter son offre en équipements scolaires, notamment dans les zones rurales. En raison des faibles effectifs, la mutualisation de certaines structures semble inévitable pour assurer une offre d'éducation et les enjeux de complémentarité de la carte scolaire semblent indispensables.

L'offre de formation supérieure doit également être développée sur l'ensemble du territoire départemental et être accessible via le développement de transports en commun. En effet, le taux des plus de 15 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur n'est que de 16,4 % soit un point de moins que la moyenne départementale, et 6 points de moins que la moyenne régionale qui peut s'expliquer par l'absence de structure d'enseignement supérieur.

Seuls 16% des plus de 15 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur (25,7% en France et 20,7% en région). 23% sans diplôme contre 17,6% à l'échelle nationale.

Établissements de formation initiale

SCoT du Pays Chaunois



3.4. Une offre culturelle et sportive peu diversifiée

Un territoire globalement bien pourvu en équipements sportifs mais une offre concentrée…

De manière générale, les équipements de loisirs du Pays Picard se concentrent principalement dans les communes de Chauny, la Fère et Tergnier qui possèdent un tiers de l'offre globale. La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère dispose alors de 70% de l'offre et s'explique en grande partie par une densité de population plus importante autour de cet ancien axe artisanal-industriel, venu s'implanter au fil des siècles.

Ainsi, en 2005, 443 équipements sportifs étaient recensés sur l'ensemble du territoire, faisant du Pays Picard un territoire mieux pourvu qu'à l'échelle nationale et régionale (6,56 équipements pour 1 000 habitants dans le territoire, 5,72 en Picardie et 4,36 en France). Néanmoins, 31 communes sur 87 ne possèdent aucun équipement sportif et se concentrent essentiellement à l'est du territoire. Cette organisation territoriale a donc des conséquences sur les mobilités quotidiennes puisque malgré des caractéristiques géographiques propices à une bonne accessibilité territoriale (absence de relief montagneux, réseau routier développé, polarisation des zones urbaines), les temps d'accès sont bien plus importants comptes tenus de la raréfaction de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Si l'on compare cette offre à celle de la Région, les communes présentant plus de 10 000 habitants comprennent bien souvent une diversité d'offre culturelle et sportive liée à leur population. À contrario, les communes de moins de 2 000 habitants n'ont souvent pas les moyens de prétendre à une offre complète d'équipements sportifs sauf terrains de grands jeux qui demandent moins d'investissements.

…et privilégiant les loisirs de plein air

En plus d'une forte polarisation de l'offre sportive, celle-ci est peu diversifiée sur le Pays Picard, favorisant les loisirs de plein air puisque les boulodromes et terrains de grands jeux sont les plus nombreux sur le territoire. Sur l'ensemble de la Région, pour la presque totalité des habitants, ces équipements sont accessibles en moins de cinq minutes en voiture. Les équipements couverts sont quant à eux, rares et concentrés, engendrant des temps d'accessibilité bien plus grands : au-delà de 25 minutes pour certaines communes.



Base de La Frette à Tergnier / Source : Citadia Conseil 2017

Ainsi, sur l'ensemble du pays Picard, les boulodromes représentent 10% de l'offre en équipements sportifs (81 terrains) puis viennent les terrains de grands jeux (6% de l'offre avec 67 terrains) ou encore les terrains de tennis (42 terrains). La base de loisirs de La Frette représente également le plus grand équipement du type sur le territoire avec 46 750 visiteurs en 2016. Le territoire est donc propice aux équipements de plein air et rejoint une caractéristique nationale.

À l'inverse, l'offre en salle de sport, gymnase et autres sports d'intérieur reste faible puisque sur l'ensemble du territoire, 6 salles de combat sont recensées, les salles spécialisées sont au nombre de 8 et les gymnases, de 15. Les centres équestres sont également peu nombreux (5) et les terrains de golf inexistants, témoignant d'un moindre intérêt pour ces sports et/ou en raison de coûts d'équipements conséquents.

Certains de ces équipements présentent des problématiques de vieillissement des infrastructures (exemple de la piscine de Beautor) ou arrivent à saturation dans des pôles urbains comme Chauny puisque l'offre reste très concentrée. L'enjeu pour ces équipements sportifs s'oriente donc vers la rénovation de l'existant plutôt que la construction de nouvelles installations, pouvant être porté par la politique volontariste du conseil départemental de l'Aisne aidant les collectivités à améliorer l'accès aux équipements sportifs, notamment à travers l'acquisition d'équipements sportifs, le soutien aux clubs via l'octroi de subventions, l'aide à l'organisation de manifestations sportives, etc (Source : diagnostic pour l'Elaboration du Schéma Départemental D'amélioration d'Accessibilité des Services Publics, 2016).

Des pratiques expliquées en partie par des caractéristiques socio-démographiques

Les caractéristiques socio-économiques et démographiques jouent sur le rapport aux pratiques sportives. En effet, le territoire connait un rajeunissement de sa population, s'inscrivant dans la tendance départementale. (Cf. chapitre démographie et habitat). Or, c'est entre 10 et 14 ans que le taux de licenciés sportifs est le plus élevé, concernant plus de 60% de ce groupe d'âge à l'échelle régionale.

Si le rajeunissement du territoire semble être un élément déterminant dans les pratiques sportives, les facteurs économiques influent davantage ce rapport.

Ainsi, avec un revenu médian par unité de consommation s'établissant à 19 350 euros par an, alors inférieur à la moyenne nationale, et un taux de chômage avoisinant les 18,3 % en 2014, le territoire présente des situations de fragilité. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent alors 1/5 des demandeurs d'emplois, remettant en cause leur rapport aux activités de loisirs, qui engendrent des coûts. Néanmoins, cette situation tend à diminuer depuis 2016 (Cf. chapitre développement économique).

Paradoxalement, les ménages les plus modestes se localisent localisent essentiellement dans le pôle Chauny-Tergnier-La Fère, où l'offre en équipements sportifs est plus développée, tandis que les ménages plus aisés se situent dans des communes plus rurales du territoire. L'offre en

transport en commun restant inégalement développée à l'échelle du SCoT, l'utilisation de la voiture demeure très majoritaire, même pour les déplacements domicile-loisirs, favorisant alors les ménages plus aisés.

Le Pays Picard dispose globalement d'une offre en équipements sportifs satisfaisante, mais encore peu diversifiée. Au regard des dynamiques énoncées précédemment, il apparaît qu'un potentiel de déploiement de l'offre en équipements sportifs reste à développer pour encourager d'une part des ménages extérieurs à venir s'installer sur le territoire, et pour conserver un cadre de vie de qualité pour la population résidente d'autre part.

Une offre culturelle peu présente sur le territoire malgré des richesses patrimoniales

L'offre culturelle reste relativement faible sur le Pays Picard et concentrée sur les pôles urbains majeurs de Chauny et Tergnier. Les franges ouest, et est ne présentent quant à elle, aucun équipement culturel, modifiant les relations entre les communes du territoire.

En effet, l'axe Chauny-La Fère polarise les déplacements de loisirs grâce à leur offre multiculturelle et rare :

- Il y a par exemple 3 conservatoires de musiques : Sandron Martine à Viry-Noureuil, Prussel Céline à Chauny ou encore l'école municipale de musique à Tergnier. Cette dernière rassemble chaque année « entre 200 et 220 élèves en moyenne dont une trentaine de nouveaux » (Aisnenouvelle.fr) par son enseignement allant de l'éveil des classes maternelles, de la grande section jusqu'au cycle 3. Celle-ci dispose de 10 salles de cours et un auditorium dont la capacité d'accueil est estimée à 110 personnes ;
- le centre culturel municipal Le Forum, à Chauny, est une structure accueillant jusqu'à 660 personnes, au sein duquel des réunions, spectacles et cours de musique, danse et théâtre sont dispensés. Les tarifs proposés sont également abordables pour une population parfois fragile qui n'aurait pas accès aux manifestations culturelles ponctuelles, avec des tarifs allant de 5 à 30 euros pour les abonnées et jusqu'à 40 pour les non-abonnés.

Par ailleurs, le territoire possède un réseau de bibliothèques et de médiathèques implantées dans les communes pôles comme la médiathèque André Malraux à Chauny, la bibliothèque-médiathèque Espace Marcelline à La Fère, la médiathèque L'Oiseau Lire à Tergnier ou encore celle de Pinon, d'Anizy, de Condren, et de Sinceny...

Cette logique se retrouve dans l'offre en cinéma, plus faible encore, avec 3 cinémas à Chauny, Tergnier et Saint-Gobain. Dans les bourgs plus ruraux et moins peuplés, des petites structurent proposent des activités toute l'année scolaire comme la salle polyvalente d'Abbécourt.

L'offre sur le territoire est en effet davantage tournée vers une population locale et surtout pour les plus jeunes. Ainsi, le centre de loisirs municipal Maurice Brugnon à Chauny propose des ateliers pour les jeunes entre 3 et 17 ans ainsi que des sorties éducatives ou ludiques. Le collège Joliot-

Curie Tergnier quant à lui, met à disposition son club théâtral pour les élèves.

Concernant l'offre touristique, le territoire ne dispose pas de grands sites structurants. Ces équipements restent dispersés sur le territoire. De plus, le Pays Picard est directement concurrencé par des pôles touristiques voisins comme Laon, Saint-Quentin ou encore Noyon.

Ainsi, malgré la présence de sites remarquables comme le château de Coucy, le musée de la Résistance et de la Déportation ou encore le Château de Blérancourt, l'offre attire encore peu de touristes nationaux et internationaux (Cf. chapitre développement économique).

3.5. Un territoire touché par la désertification médicale

Une offre de soin insuffisante mais une accessibilité satisfaisante à l'échelle départementale

L'accessibilité aux soins est un sujet de préoccupation majeure pour les élus, conscients du risque de désertification médicale, en particulier dans les territoires ruraux.

L'insuffisance des équipements de santé au sein du Pays Picard s'inscrit dans un contexte géographique plus global, le département de l'Aisne étant particulièrement marqué par cette problématique. En effet, la densité médicale est faible, avec 78,7 médecins généralistes pour 1 000 habitants, contre 84,8 en Picardie et 96,9 à l'échelle de la France métropolitaine.

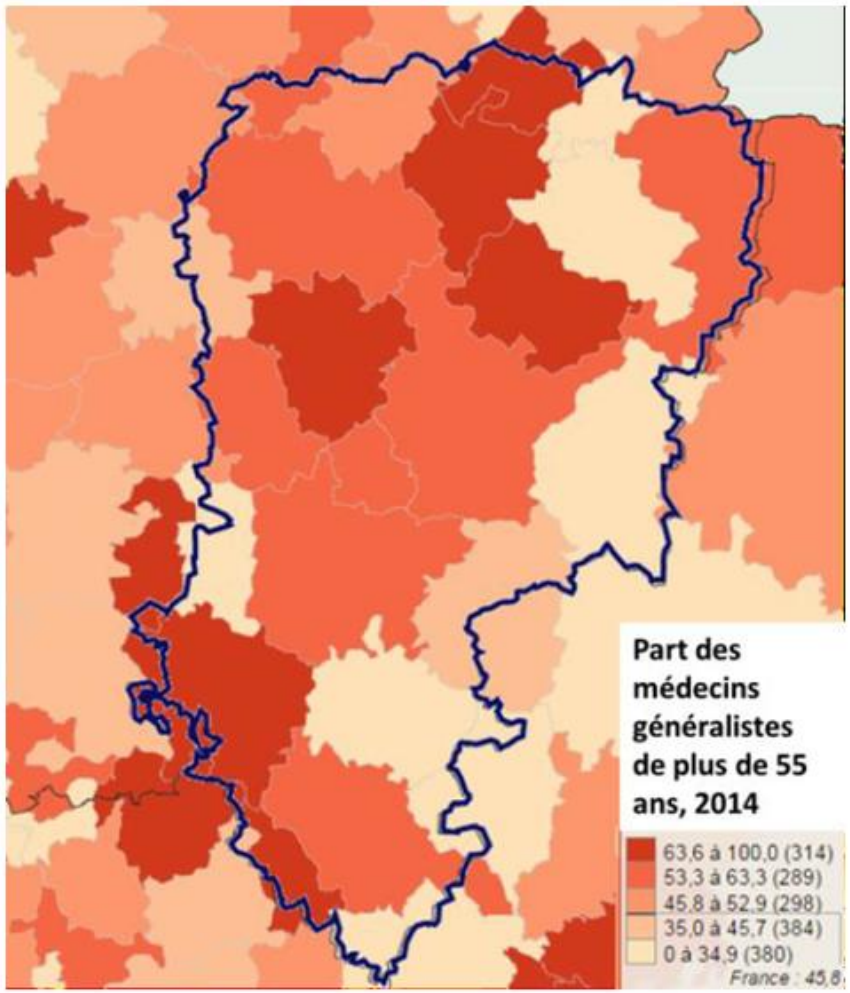
De plus, le vieillissement chronique de la population soignante apparaît particulièrement problématique, 52% des médecins généralistes du département ayant plus de 55 ans. Au regard des fragilités sociales du territoire (7% des habitants bénéficient de la CMU complémentaire contre 5,7% à l'échelle nationale) et d'un vieillissement constaté de la population, l'enjeu du maintien d'une offre de soins apparaît particulièrement important. L'ensemble de ces problématiques se retrouve au sein du Pays Picard.

Le Pays est marqué par un taux de mortalité alarmant, la mortalité avant 65 ans étant de 297 pour 100 000 habitants, tandis qu'elle ne s'élève qu'à 275 à l'échelle départementale et à 217 à l'échelle régionale. Moins bon que dans le reste de l'Aisne l'accessibilité contrainte aux soins apparaît d'autant plus problématique à l'échelle du SCoT, avec 1 médecin pour 1 416 habitants contre 1 501 pour le département. Toutefois, le Pays Picard n'est pas dépourvu d'offre de santé : le Centre Hospitalier de Chauny dispose de 250 lits, tandis que celui de La Fère en est doté de 107. Néanmoins, avec une seule maternité présente au sein du territoire, l'offre en la matière apparaît préoccupante.

L'ensemble des professions médicales de premier ordre y étant représentées en 2016 : 37 médecins généralistes, 20 officines fournissant des produits pharmaceutiques, 72 infirmiers.

Cependant, la répartition géographique du corps soignant donne à voir d'importants contrastes, 54% des médecins généralistes étant situés dans les communes de Chauny et de La Frère. L'offre en spécialistes apparaît également insuffisante, avec seulement 23 chirurgiens-dentistes dans le Pays Picard, dont presque la moitié est située à Chauny

(43%). Le vieillissement du corps soignant apparaît comme un enjeu crucial pour les années à venir, dans la mesure où 72% de l'ensemble des médecins généralistes sont âgés de plus de 55 ans.



Source : diagnostic pour l'Elaboration du Schéma Départemental d'Amélioration d'Accessibilité des Services Publics, 2016).

Si l'offre actuelle apparaît relativement qualitative, sa polarisation géographique et le vieillissement de la

population médicale pose question pour l'avenir du territoire.

La consolidation de l'offre actuelle et l'accueil de médecins généralistes apparaît déterminante afin de garantir une continuité dans l'offre de soins de premier recours.

Des équipements et des services pour les personnes âgées à conforter

Le vieillissement de la population est un phénomène d'ordre national qui se lit également à l'échelle du Pays Picard. S'élevant à 24%, la part des plus de 60 ans est plus importante qu'à l'échelle départementale (23,6%) ainsi qu'à l'échelle régionale (22%), tout comme celle des retraités, estimée à 28% au sein du territoire, pour une moyenne départementale de 27% et une moyenne régionale de 26%. Enfin, cette dynamique démographique s'est renforcée durant les dernières années, la part des plus de 60 ans étant inférieure ayant augmenté de 2% entre 2007 et 2012. Les fragilités sociales du territoire risquent également d'accentuer la problématique de l'offre de santé, le taux de chômage s'élevant à 18,3% pour une moyenne régionale de 11,7%.

L'offre au sein du territoire apparaît cependant efficace, 4 EHPAD y étant situés et proposant plus de 400 places permanentes. Plusieurs services de soins et d'aide à domicile sont également recensés au sein du territoire, telles que l'association ADAR crée en 1974 et située à Chauny, ou encore le service d'aide à domicile de la CA Chauny-Tergnier-La-Fère.

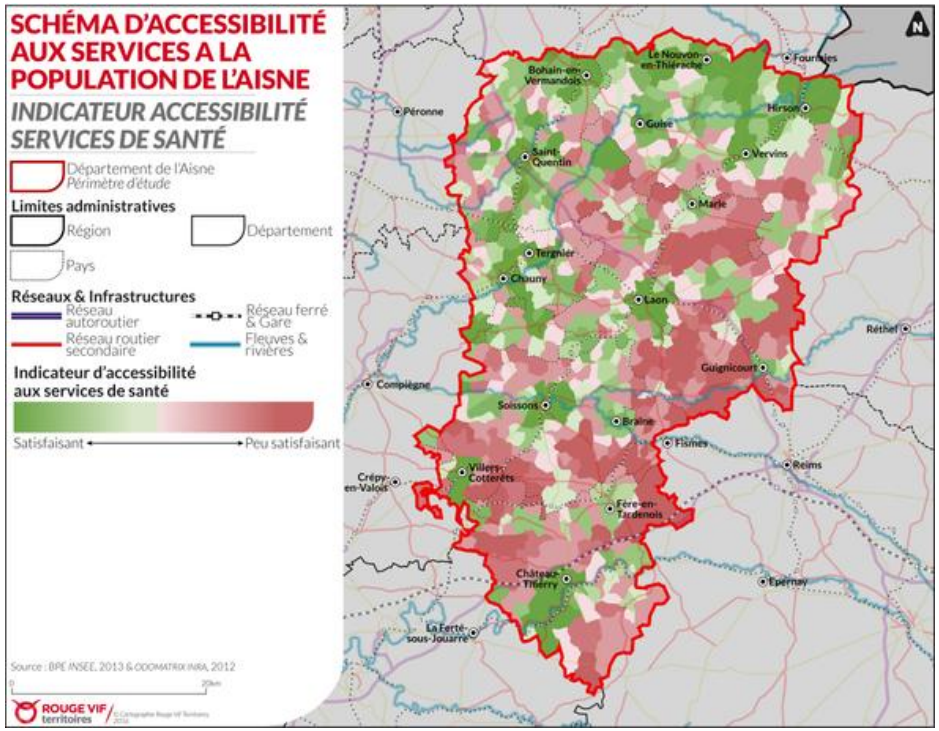
L'offre en matière de personnes atteintes de handicap relativement suffisante, bien qu'elle soit essentiellement concentrée dans la CA Chauny-Tergnier-La-Fère.

Vers un renouveau de l'offre en équipements et en services de santé

Plusieurs projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) sont en cours au sein du Pays Picard. Une étude de faisabilité pour ces différentes démarches a été réalisée par Acsantis en avril 2016.

Le Conseil Communautaire de la CC Chauny-Tergnier-La-Fère s'est récemment prononcé pour la réalisation du projet de MSP sur la commune de Sinceny. D'une surface de 900m2, cet établissement devrait ouvrir fin 2019 / début 2020.

Enfin, le renforcement de l'offre de santé peut également passer par la fédération de l'ensemble des acteurs du domaine, afin d'obtenir une meilleure vision des besoins, et de procéder à de potentielles démarches de mutualisation ou de mise en commun des forces et des moyens. A ce titre, l'association régionale de Santé pousse à l'élaboration d'un Contrat Local de Santé. Ces démarches sont l'occasion pour le Pays Picard de procéder à un diagnostic précis des besoins en offre et en services de santé, afin de prendre à bras le corps à un enjeu clef pour l'avenir du territoire.



3.6. Un fort enjeu autour de l'aménagement numérique

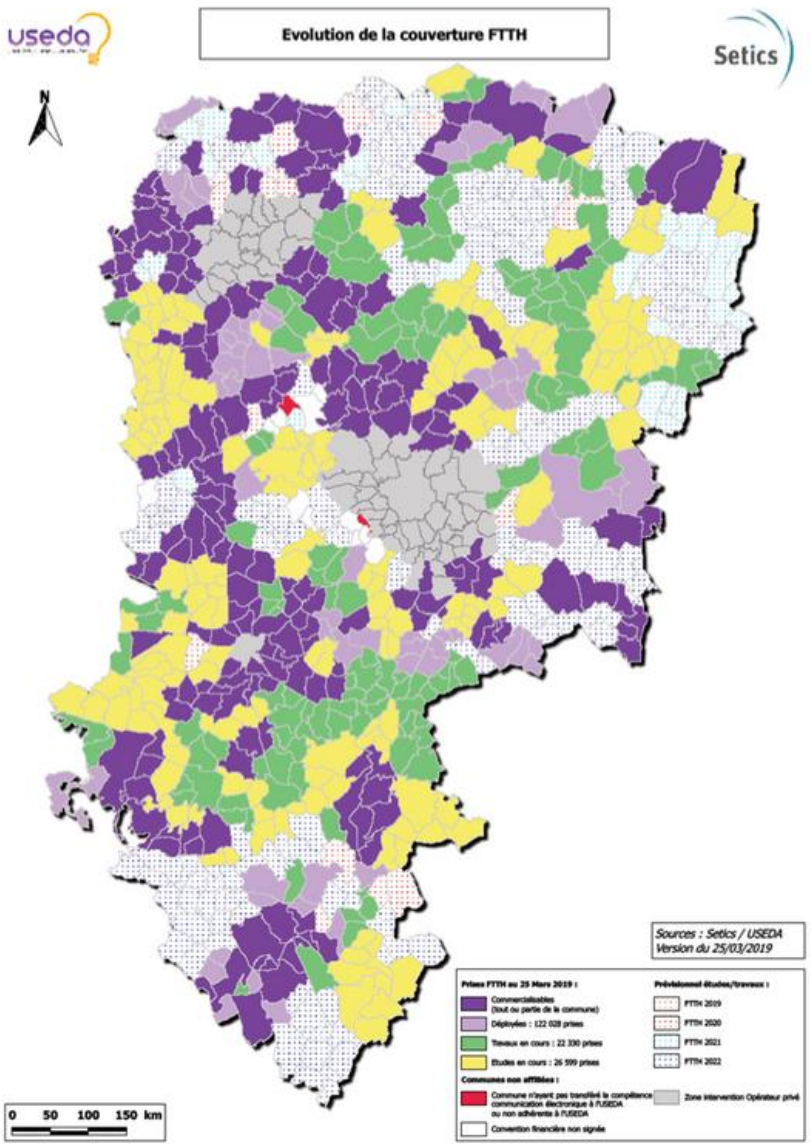
L'accès au Très-Haut-Débit est un enjeu de l'aménagement du territoire conséquemment à la place prise par les réseaux de communication numérique à la fois pour la population, les administrations mais aussi les entreprises.

Afin de répondre aux besoins en développement des infrastructures numériques, le département de l'Aisne a actualisé en 2016 son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Les opérateurs privés inscrits dans une logique de rentabilité n'aménagent des réseaux que dans des zones les plus peuplées. Les pouvoirs publics tels que le département de l'Aisne et la région Hauts-de-France sont ainsi les acteurs majeurs de la mise en place de la fibre dans les territoires plus ruraux. Le département a ainsi opté pour une solution mixte afin de garantir par le biais de différents moyens de branchement le déploiement d'une offre internet de qualité sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le Pays Picard bénéficie d'une couverture 4G relativement bonne sur le nord du territoire, tandis que la partie Sud est identifiée au sein du SDTAN comme zone prioritaire pour le déploiement à venir.

Etat d'avancement au 31/03/2019



Thème	Constat	Enjeux
Pôles de commerces, équipement et services	Un maillage hiérarchisé de pôles garant de l'accès aux services pour l'ensemble de la population ; Une dépendance aux grandes agglomérations voisines pour les services rares (Laon, Saint-Quentin, Soissons, voire Reims).	Renforcer l'accessibilité aux pôles internes et externes au territoire, afin de garantir un accès pour tous aux commerces, équipements et services ; Maintenir la structuration des polarités d'équipements pour conforter l'offre à l'échelle de tout le territoire.
Agriculture	Une concentration au nord du territoire qui remet en question l'accès et l'accessibilité depuis les secteurs les plus éloignés ; Des communes rurales moins bien pourvues faisant parfois face à une désertification des services.	Rééquilibrer l'offre entre le nord et le sud du Pays pour faire du Pays Picard un véritable espace de vie pour les usagers du territoire ; Réfléchir au développement d'une offre de proximité alternative dans les secteurs les moins pourvus afin de répondre aux besoins de première nécessité.
Tourisme	Une perte de vitesse des centres soulignée par des problématiques de vacance commerciale importante dans certains secteurs ; Une concurrence des grandes surfaces dans les pratiques de consommation ; De nouveaux modes de consommation à intégrer : circuits courts, commerce itinérant et vente directe, e-commerce…	Assurer une complémentarité de l'offre commerciale générale pour répondre aux besoins de consommation actuels et futurs du territoire ; Maîtriser le développement des grandes surfaces pour maintenir l'offre de centre-bourg.

Thème	Constat	Enjeux
Offre sanitaire et sociale	Une offre sanitaire qui ne répond que partiellement aux besoins actuels et futurs des habitants (vieillissement) mais une accessibilité satisfaisante à l'échelle départementale ; Une offre de santé de proximité qui se dégrade avec des secteurs en proie à la désertification médicale.	Anticiper les besoins induits par le vieillissement à travers le déploiement de structures médicales adaptées aux réalités locales (projet de santé, maisons de santé pluridisciplinaires…) ; Oeuvrer en faveur de l'installation de jeunes praticiens dans les zones démédicalisées.
Offre à destination des jeunes	Une offre de scolarité du premier degré relativement importante et des coopérations intercommunales qui permettent de faciliter l'accès ; Une offre secondaire regroupée dans les polarités du Pays et un risque de dépendance vis-à-vis des pôles extérieurs ; Une offre de formation supérieure insuffisante et un risque de départs des jeunes très important.	Améliorer l'offre de petite enfance en tenant compte des dynamiques démographiques et de l'évolution des rythmes de vie ; Maintenir l'offre scolaire dans les zones rurales grâce à la mutualisation des établissements et leur possibilité de modularité ; Tendre vers une mise en cohérence de la carte scolaire avec les bassins de vie ; Développer l'offre de formation supérieure en lien avec les spécificités du territoire.

Thème	Constat	Enjeux
Offre de loisirs, sportive et culturelle	Une offre culturelle surtout présente dans les grandes communes, mais qui reste limitée, malgré des richesses patrimoniales indéniables sur l'ensemble du territoire ; Une grande diversité d'équipements sportifs, y compris dans les petites communes mais des problématiques d'accessibilité à anticiper au regard des capacités financières des ménages ; Des équipements sportifs présentant des problématiques de vieillissement ou de saturation dans les communes les plus fréquentées.	Favoriser l'accès à l'offre récréative existante pour les habitants, les jeunes et les publics fragiles ; Encourager le dynamisme du tissu associatif des communes garantes de l'accès à une offre récréative sur l'ensemble du territoire ; Permettre la modernisation des équipements culturels ou sportifs existants dans certains territoires.
Offre numérique	Un accès au réseau Très Haut débit encore peu compétitif	Accompagner la réalisation du Schéma Départemental de l'Aménagement Numérique ; Favoriser l'accès au numérique pour les résidents et actifs du territoire.

VI. Zoom sur le commerce

1) Le DAACL : éléments de cadrage pédagogique

1.1. A quels enjeux les documents d'urbanisme doivent-ils désormais répondre ?

Les documents d'urbanisme doivent aujourd'hui répondre à plusieurs enjeux majeurs :

- Créer des **conditions favorables au développement commercial en centralité**
- **Maîtriser la création de m²** commerciaux
- **Rééquilibrer** le niveau de contraintes entre **centres-villes/bourgs et périphéries**, entre **e-commerce et commerce physique**
- Encourager les **complémentarités entre pôles marchands**
- **Limiter la « fuite » des activités hors centres**-villes/bourgs
- **Sécuriser les investissements** en centre-ville
- **Accompagner le renouvellement** des zones commerciales

Ces enjeux majeurs répondent à un objectif national de réduction de la consommation foncière.

1.2. Le DAACL dans la pratique

Activités obligatoirement règlementées :

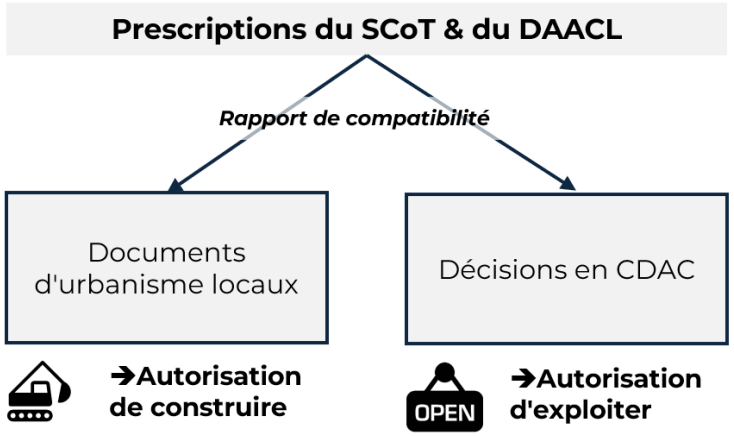
- **Le commerce de détail** (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs, concessionnaires automobiles)
- **L'artisanat commercial** (boulangerie, boucherie, cordonnier, traiteur, fleuriste, coiffeur…).
- **La logistique commerciale**

Activités pouvant être règlementées (« options ») :

- La restauration,
- Les services (agences bancaires, immobilières, assurances, téléphonie…)

Activités non concernées par les orientations :

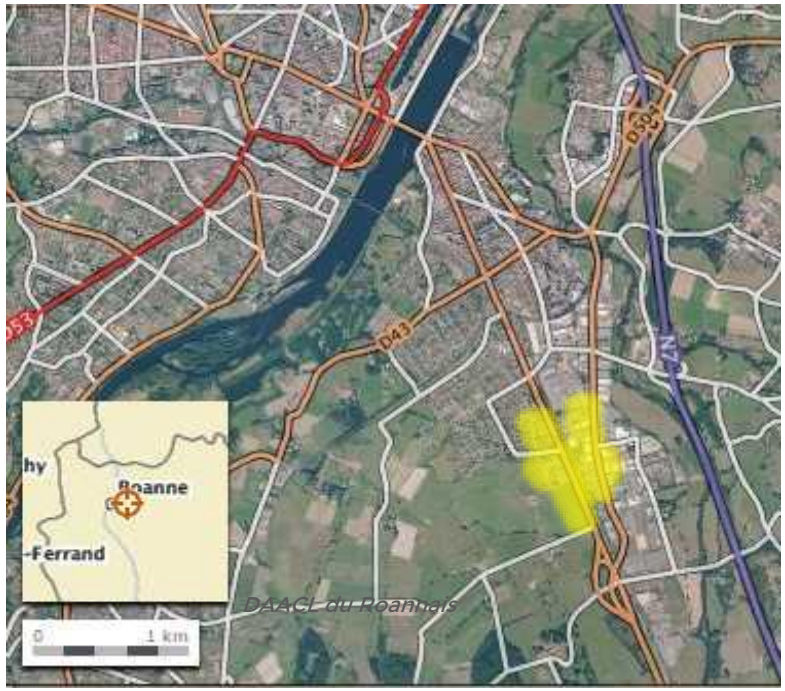
- L'hôtellerie,
- Le commerce de gros,
- Les services à la personne et aux entreprises,
- L'artisanat du bâtiment, de production, l'industrie, les activités de bureau,
- les activités agricoles et artisanales avec point de vente (showroom), si la surface de vente n'excède pas 20% de la surface de plancher globale dédiée à l'activité.



Ainsi, le DAACL :

- **Localise les centralités urbaines et secteurs d'implantation périphérique présentant des enjeux spécifiques** (documents graphiques)
- Fixe des **conditions d'implantation pour les commerces d'importance**

Le DAACL comprendra un document graphique pour tout ou partie des localisations préférentielles



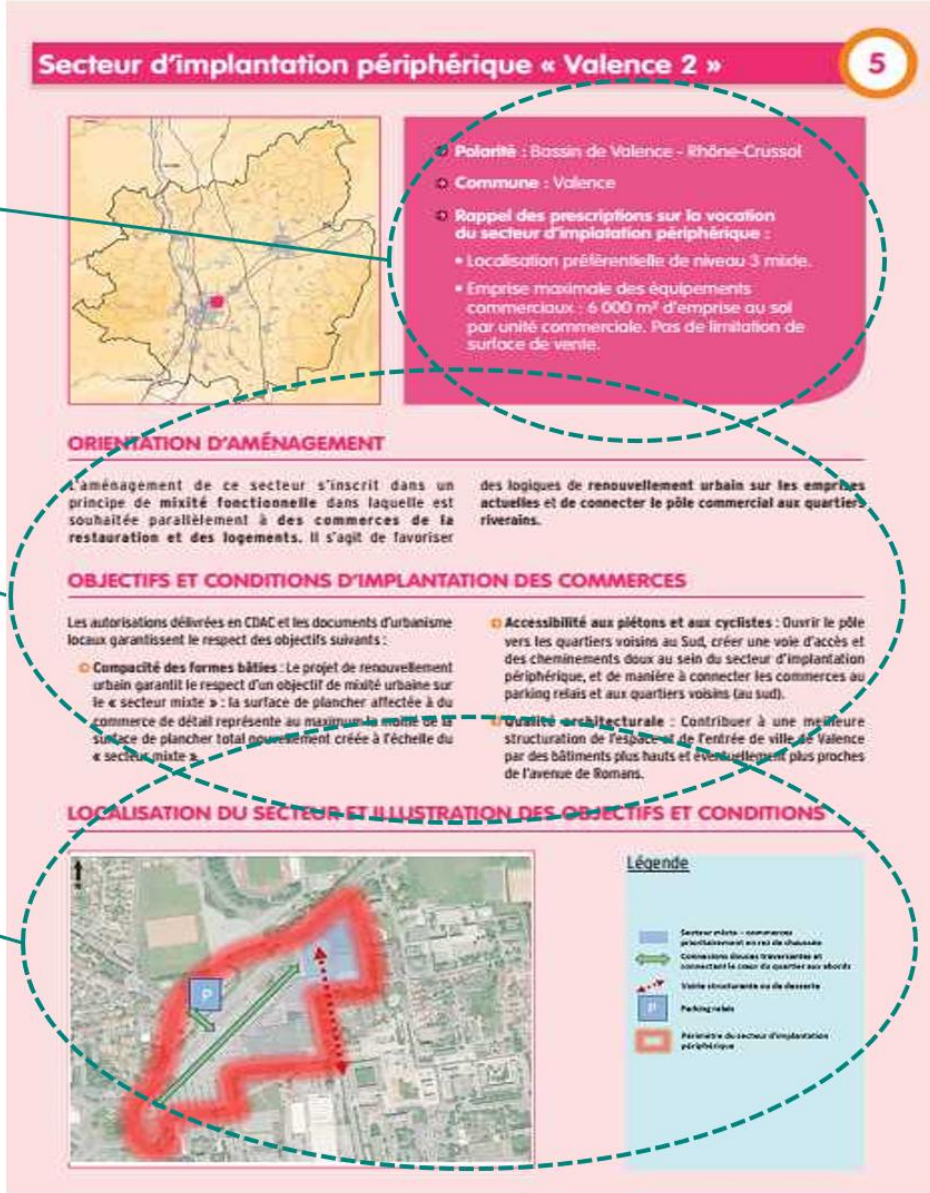


Rappel des prescriptions du SCoT :
- Notion de hiérarchie dans l'armature commerciale
- Emprise maximale au sol des commerces

Logiques de développement décrites

Conditions d'implantation :
- Compacité des formes bâties
- Accessibilité aux piétons et aux cyclistes
- Qualité architecturale

Les principes d'aménagement retenus :
- Périmètre du secteur d'implantation périphérique
- Secteur avec mixité des fonctions
- Connection douce avec les quartiers limitrophes
- Voies structurantes



Secteur d'implantation périphérique « Valence 2 » 5

- **Polarité** : Bassin de Valence - Rhône-Crussol
- **Commune** : Valence
- **Rappel des prescriptions sur la vocation du secteur d'implatation périphérique :**
  - Localisation préférentielle de niveau 3 mixte.
  - Emprise maximale des équipements commerciaux : 6 000 m² d'emprise au sol par unité commerciale. Pas de limitation de surface de vente.

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT

L'aménagement de ce secteur s'inscrit dans un principe de **mixité fonctionnelle** dans laquelle est souhaitée parallèlement à **des commerces de la restauration et des logements.** Il s'agit de favoriser des logiques de **renouvellement urbain sur les emprises actuelles et de connecter le pôle commercial aux quartiers riverains.**

OBJECTIFS ET CONDITIONS D'IMPLANTATION DES COMMERCES

Les autorisations délivrées en CDAC et les documents d'urbanisme locaux garantissent le respect des objectifs suivants :

- **Compacité des formes bâties** : Le projet de renouvellement urbain garantit le respect d'un objectif de mixité urbaine sur le « secteur mixte » : la surface de plancher affectée à du commerce de détail représente au maximum la moitié de la surface de plancher total nouvellement créée à l'échelle du « secteur mixte ».
- **Accessibilité aux piétons et aux cyclistes** : Ouvrir le pôle vers les quartiers voisins au Sud, créer une voie d'accès et des cheminements doux au sein du secteur d'implantation périphérique, et de manière à connecter les commerces au parking relais et aux quartiers voisins (au sud).
- **Qualité architecturale** : Contribuer à une meilleure structuration de l'espace et de l'entrée de ville de Valence par des bâtiments plus hauts et éventuellement plus proches de l'avenue de Romans.

LOCALISATION DU SECTEUR ET ILLUSTRATION DES OBJECTIFS ET CONDITIONS

Légende

1.3. Quelques éléments clés à retenir

Vu des textes de loi…

- Gestion économe des sols
- Consommation économe de l'espace
- Déterminer les conditions d'implantation des équipements commerciaux
- Compacité des formes bâties
- Utilisation prioritaire des surfaces vacantes et des surfaces de stationnement
- Localiser les secteurs d'implantation périphérique

… et les implications sur les contenus des documents DAACL / PLU

- Etablir un état des lieux de l'occupation actuelle (concentration/dispersion, densité, vacance, …)
- Mesurer les capacités de renouvellement urbain
- Mesurer les marges de manœuvre en matière de densification des zones existantes
- Adapter / créer des règles capacitaires « au plus juste »

2) Un contexte national qui signe la fin d'un modèle de développement

2.1. Les tendances nationales : Des pratiques d'achat liées au contexte

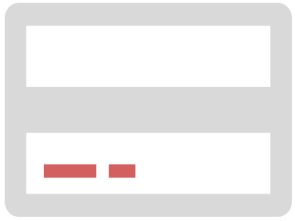


SOCIOLOGIE DES MÉNAGES

Vieillissement de la population

Familles recomposées, monoparentalité : éclatement du bloc des achats

DINKs : Double Income No Kids (mobilité résidentielle, pouvoir d'achat, ...)



POUVOIR D'ACHAT

Première inquiétude des Français fin 2022

Une flambée des prix de l'énergie en 2022-2023

Une inflation de 16% sur les produits alimentaires au premier trimestre 2023



CHANGEMENTS SOCIÉTAUX

Consommer devient un acte politique où les impacts écologiques et sociaux sont évalués

Crises alimentaires et sanitaires participent à des dépenses mieux contrôlées (traçabilité, bio, local) ou contraintes (petit budget, meilleur rapport qualité/quantité/prix)

Le numérique, la connexion et l'instantanéité impactent nos comportements

Fin de l'hyperconsommation

2.2. Les tendances nationales : Des pratiques d'achats liées aux nouveaux usages

CONSOMMER MALIN

- Le **prix** reste la 1ère attention donnée lors de l'achat
- **Arbitrage** du budget sur la consommation courante / contexte inflationniste
- Hausse du chiffre d'affaires des enseignes **discount**

CONSOMMER RESPONSABLE

- Petites distances et **proximité** comme atouts
- Recherche de **transparence** : composition des produits, traitement des données, sources d'approvisionnement...
- **Seconde main**

CONSOMMER MOINS

- Se recentrer sur les dépenses essentielles et un **arbitrage** est effectué avec ce qui est de « **l'achat nécessaire** »
- **Rationalisation de la consommation**

CONSOMMER SAIN

- Vouloir **« mieux consommer »**
- Les consommateurs recherchent de plus en plus **des produits naturels** sans transformations chimiques
- Des **consommateurs locaux** en faveur des circuits-courts, de l'artisanat local

CONSOMMER RAPIDE

- Se faire livrer **rapidement**
- Réaliser des achats à partir de son **mobile**
- **Comparer** les prix facilement et s'informer sur un produit, un service
- **E-commerce** : 12,5% des ventes du commerce de détail en 2022 (+33% / 2019)

CONSOMMER AGREABLE

- Favorise une **expérience de consommation agréable et engageante**
- Le magasin comme un lieu de **partage** (recherche de lien, de convivialité)
- Les clients de plus en plus **exigeants**

Une recherche systématique de petits prix…

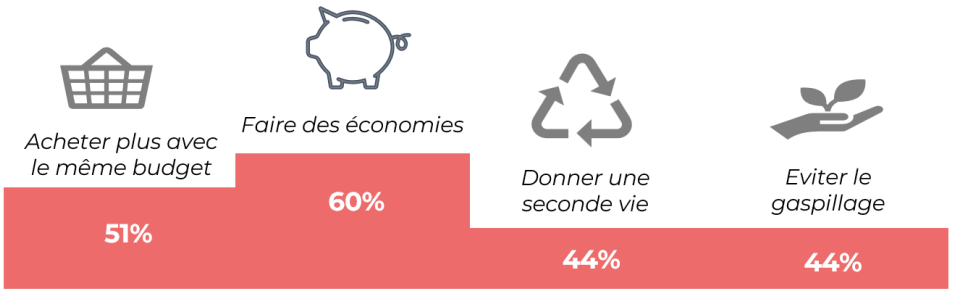
77%
des arbitrages des consommateurs se font en faveur des produits moins chers sur les produits de grande consommation et produits frais

…favorisant les *discounters*, davantage plébiscités par les consommateurs, y compris les plus aisés

81%
des Français dont les revenus dépassent les 60 000€ annuels effectuent des achats dans ces magasins

Source : Analyse de la consommation 2022 - Kantar Worldpanel 2023

La seconde-main : des motivations plus économiques qu'écologiques



Source : Observatoire Novascope Seconde Main éditon 2021 réalisé par Enov sur 11 catégories de produits

CONSOMMER MALIN

BENEFICES

Participer à la lutte contre le changement climatique par la consommation

Contribuer au développement économique local

LES OUTILS du consommer malin

- ***Sites et applications de vente d'articles de seconde main*** : Vinted, Leboncoin
- ***Sites et applications permettant d'acheter des invendus à prix réduits*** : Too Good To Go
- ***Sites et applications de prêts ou de dons d'objets*** : Geev, Nobuy

LES FORMATS du consommer malin

- ***Concept proposant des produits de seconde main***



Cathe J'adore- vêtements de seconde main - friperie solidaire à Chauny

- ***Hypermarchés / supermarchés / grandes surfaces spécialisées***
- ***Bazars / discounters***



Action - ZAC les Terrages, Viry-Noureuil

- ***Vrac***
- ***Boutique solidaire***

LES FORMATS PERDANTS du consommer malin

- Commerces indépendants
- Formats non-digitalisés
- Enseignes / formats dont les prix sont élevés

Consommer responsable et sain

Du bio au local ?



86%

des consommateurs déclarent faire davantage confiance à un produit local qu'à un produit Bio

Institut IRI – Octobre 2022

Les produits de seconde main



64%

des Français ont acheté un produit d'occasion sur les 12 derniers mois **dont 43% au moins une fois par mois**

Source : Etude Boston Consulting Group - 2022

De la prise de conscience à l'action



76%

+ 4 pts VS 2021

des Français se mobilisent en faveur d'une consommation responsable

71%

des Français affirment bien voir le lien entre leurs choix de consommation et l'avenir de la planète

Les acheteurs d'occasion

28%

des acheteurs d'occasion achètent depuis moins de 2 ans

CONSOMMER RESPONSABLE

BENEFICES

Participer à la lutte contre le changement climatique par la consommation

Contribuer au développement économique local

LES FORMATS du consommer responsable

- ***Concept proposant des produits de seconde main***



Ressourcerie solidaire dans les déchèteries de Beautor, Chauny et Tergnier

- ***Alimentaire spécialisé***
- ***Marché de plein air et halles***



Marché hebdomadaire de Beautor

- ***Artisanat alimentaire***



L'arbre à pains – boulangerie et biscuiterie naturelle et biologique à Saint Gobain

- ***Commerce indépendant***



L'écho des savons – Savonnières 0 déchet à Chauny

- ***Vente directe***
- ***Boutique solidaire***

LES OUTILS du consommer responsable

- ***Sites et applications indiquant l'impact écologique et sociétal des produits*** — buyOrNot
- ***Sites et applications de location de biens*** — closet
- ***Sites et applications de prêts ou de dons d'objets*** — Geev (Donner, c'est gagner.), Nobuy
- ***Sites et applications de recensement des producteurs locaux*** — Jours de Marché

LES FORMATS PERDANTS du consommer responsable

- Hypermarchés
- Supermarchés
- Grandes surfaces spécialisées

CONSOMMER SAIN

BENEFICES

Consommer des produits dont on connait la composition et le mode de production

Consommer des produits dotés d'une bonne qualité nutritionnelle

Indicateurs permettant d'évaluer la qualité nutritionnelle des produits

NUTRI-SCORE A B C D E

LES OUTILS du consommer sain

Sites et applications permettant d'évaluer la qualité nutritionnelle / composition des produits

Yuka

LES FORMATS du consommer sain

Alimentaire spécialisé

Artisanat alimentaire

Marché de plein air et halles



Marché hebdomadaire de Beautor

Drive fermier



La Poirendeux est un drive de producteurs locaux itinérant sur le Pays Picard

Vente directe



Les jardins d'Ugny – vente directe producteurs de fruits et légumes – Ungy-le-Gay

AMAP



AMAP Au Biô Panier Coucy le Château

Commerce indépendant

LES FORMATS PERDANTS du consommer sain

- Hypermarchés
- Supermarchés
- Grandes surfaces spécialisées

Une consommation qui diminue dans le contexte inflationniste

-0,9%
D'évolution des achats en volume sur les produits de grande consommation fin 2022 VS fin 2021

-5,6%
d'achats de produits frais traditionnels (notamment viandes et poissons)

Source : Analyse de la consommation 2022 - Kantar Worldpanel 2023

Un arbitrage au détriment des dépenses dites « non-essentielles »

-8%
de visites en restauration fin 2022 VS fin 2019

-5 articles
articles vêtements / chaussures par individus fin 2022 VS fin 2019 soit -10% des achats

Source : Analyse de la consommation 2022 - Kantar Worldpanel 2023

CONSOMMER MOINS

BENEFICES

Se recentrer sur les dépenses essentielles

Rationaliser sa consommation : louer plutôt qu'acheter, acheter que ce dont on a besoin...

Un arbitrage au détriment des dépenses dites « non-essentielles », dans un contexte inflationniste

LES FORMATS du consommer moins

Le vrac





Vrac et Bio, épicerie vrac et produits locaux – Chauny



BioMonde, épicerie vrac et produits locaux – Chauny

Concepts proposant des produits de seconde main



Aux trésors d'autant – Brocante-antiquaire de La Fère

LES OUTILS du consommer moins

Sites et applications de location de biens

closet

Sites et applications de vente d'articles de seconde main

leboncoin

Vinted

Sites et applications de prêts ou de dons d'objets

Geev

Nobuy

LES FORMATS PERDANTS du consommer moins

- Hypermarchés
- Supermarchés
- Grandes surfaces spécialisées

Le déploiement des formats qui donnent accès à l'offre à tout moment



Boxy



Appi



Black Box Monoprix



Amazon Locker



Magasin de producteurs avec casiers

L'équipement de la personne en tête des produits achetés sur internet

56% — *Mode, habillement*

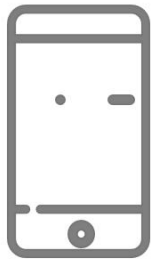
41% — *Chaussures*

40% — *Hygiène, beauté*

36% — *Produits culturels physiques et jeux*

Source : Odoxa pour la FEVAD, Janvier 2023 – En % des e-acheteurs

Des achats simples et rapides sur Smartphone



49%
des achats en ligne sont réalisés sur Smartphone

Source : Médiamétrie – Observatoire des usages Internet T4 2021

CONSOMMER RAPIDE

BENEFICES

Avoir le choix le plus large possible et accès à l'offre 24h/24 et 7J/7

Se simplifier les achats banalisés et du quotidien

Acheter à côté de chez soi, de son lieu de travail, sur son mobile

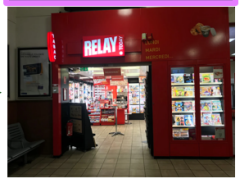
LES FORMATS du consommer à tout moment

- ***Casiers et distributeurs***



Un distributeur automatique de fruits, légumes et produits locaux - Chauny sur le parking de la station de lavage Éléphant Bleu

- ***Supérettes***
- ***Commerce de flux***



Gare SNCF de Tergnier

- ***Supérettes connectées***
- ***Commerce indépendant***

LES OUTILS du consommer à tout moment

- ***Services de paiement mobile par Smartphone*** (Pay, Lydia)
- ***Supports numériques mobiles***
- ***Applications de livraisons de repas / courses*** (Uber Eats)
- ***Technologies facilitatrices de l'acte d'achat***

LES FORMATS PERDANTS du consommer à tout moment

- Hypermarchés
- Supermarchés
- Grandes surfaces spécialisées
- Formats non-digitalisés

CONSOMMER AGREABLE

BENEFICES

L'expérience client, c'est l'ensemble des sentiments et émotions que ressentent les clients tout au long de leurs interactions lors de l'achat d'un produit ou service.

Le client a le besoin de savoir que le service est individualisé, propre à son expérience afin de se sentir privilégié

LES FORMATS
De consommer agréable

- ***Les boutiques proposant des services complémentaires à l'acte d'achat (dégustation, démonstration…)***
- ***Les concepts-store***
- ***Créateurs locaux / Ateliers/ DIY***
- ***Les pop-up store (éphémère)***
- ***Les showrooms***
- ***Les boutiques hybrides***



Créa Lie – Bijouterie accessoires dans la boutique éphémère de Tergnier



Salon créateurs locaux - Tergnier



La Kaverne – Caviste – Bar à jeux et Food snack à Viry-Noureuil

LES OUTILS
du consommer agréable

- ***Sites et applications qui mettent à l'honneur les créateurs et artisans (annuaires, géoréférencements des boutiques…)***
- ***Sites et applications qui permettent d'avoir des conseils sur des produits***
- ***Sites et applications qui recensent les boutiques éphémères, les pop-up store et les concept-store***

Etsy · WECANDOO · Made in France · Time Out · Storefront

LES FORMATS PERDANTS du consommer agréable

- Grandes et moyenne surfaces,
- formats généralistes,
- formats faiblement digitalisés

3) Analyse de la clientèle

3.1. Des profils clientèle qui donnent des trajectoires en matière de consommation

Les **revenus des ménages du Pays Picard sont très faibles** (taux de chômage élevé, part de CSP+ faible), bien en dessous des moyennes nationales. Cette situation engendre un impact direct sur la consommation des ménages, limitant leur capacité de dépenses commercialisables. En conséquence, leur **pouvoir d'achat est considérablement réduit**.

D'après le recensement de l'INSEE, Le Pays Picard comptait en 2015, 73 195 habitants, et la population s'élève à 71 565 habitants en 2021. Cette **dynamique démographique à la baisse induit un impact direct sur les besoins** en surface de vente. En effet, **une baisse démographique entraîne une réduction du nombre de consommateurs potentiels, ce qui réduit naturellement le besoin pour de nouveaux espaces commerciaux**.

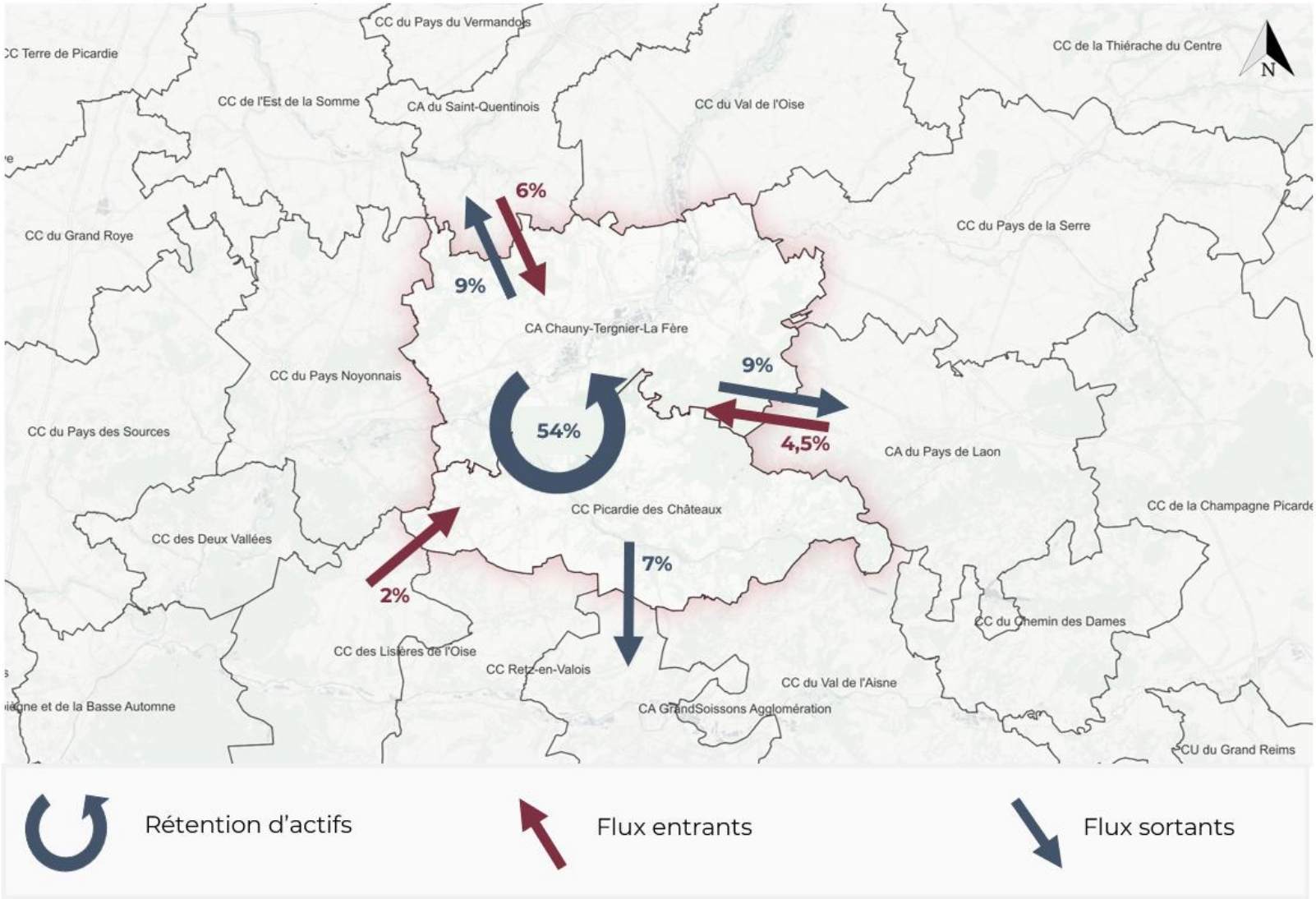
Des **communes rurales vieillissantes** qui ont un taux élevé de personnes de plus de 75 ans, et à l'inverse qui peine à accueillir des moins de 25 ans, ce qui **induit une spécialisation de l'offre commerciale tournée vers les services de proximité et de santé**.

3.2. Le Pays Picard réussit à maintenir ses actifs sur le territoire

Le Pays Picard comprend **18 930 emplois** et **26 350 actifs** :

- **54% des actifs du Pays Picard (14 217) habitent et travaillent sur le Pays Picard**
- **46% des actifs du Pays Picard (12 133) travaillent en dehors :** 9% partent sur la CA du Saint-Quentinois, 9% sur la CA du Pays de Laon, 7% sur la CA de Grand Soissons Agglomération.
- 25% des emplois du Pays Picard sont occupés par des actifs qui n'habitent pas sur le territoire, 6% en provenance de la CA du Saint Quentinois, et 4,5% en provenance de la CA du Pays de Laon

Analyse des flux domicile-travail du Pays Picard



Source: INSEE 2021 – Cartographie AID

En synthèse

- Des pôles d'emplois concentrés majoritairement sur le Nord du Pays Picard ; Chauny, Tergnier, La Fère, Beautor
- Les emplois du territoire sont principalement occupés par des habitants du territoire, le flux d'actifs sortant est relativement faible

4) Analyse de l'offre commerciale de proximité (surface de vente de moins de 300 m²)

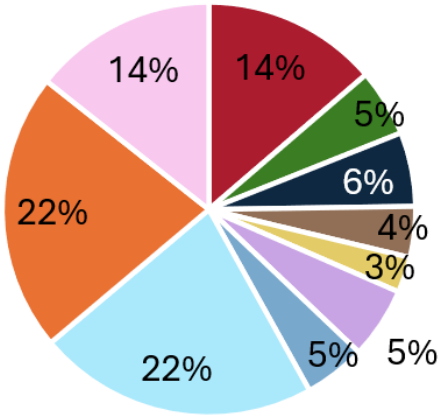
4.1. Un maillage commercial de proximité inégal sur le Pays Picard

Le Pays Picard est un territoire tourné vers **une offre de proximité et les achats réguliers**. Il ne polarise pas les achats à l'échelle du département car il est entouré de pôles commerciaux voisins conséquents, mais il répond à des **besoins locaux, intercommunaux et limite l'évasion commerciale**.

L'offre commerciale est centrée sur le secteur Nord, le **maillage territorial est donc inégal spatialement** mais il est le reflet de la localisation de la population.

Il y a une **évasion commerciale vers le Sud-Est en dehors du Pays Picard**, car l'offre actuelle ne permet que d'assurer des achats de dépannage ou de proximité (boulangerie, boucherie).

933 activités < 300 m²
13 activités pour 1 000 habitants

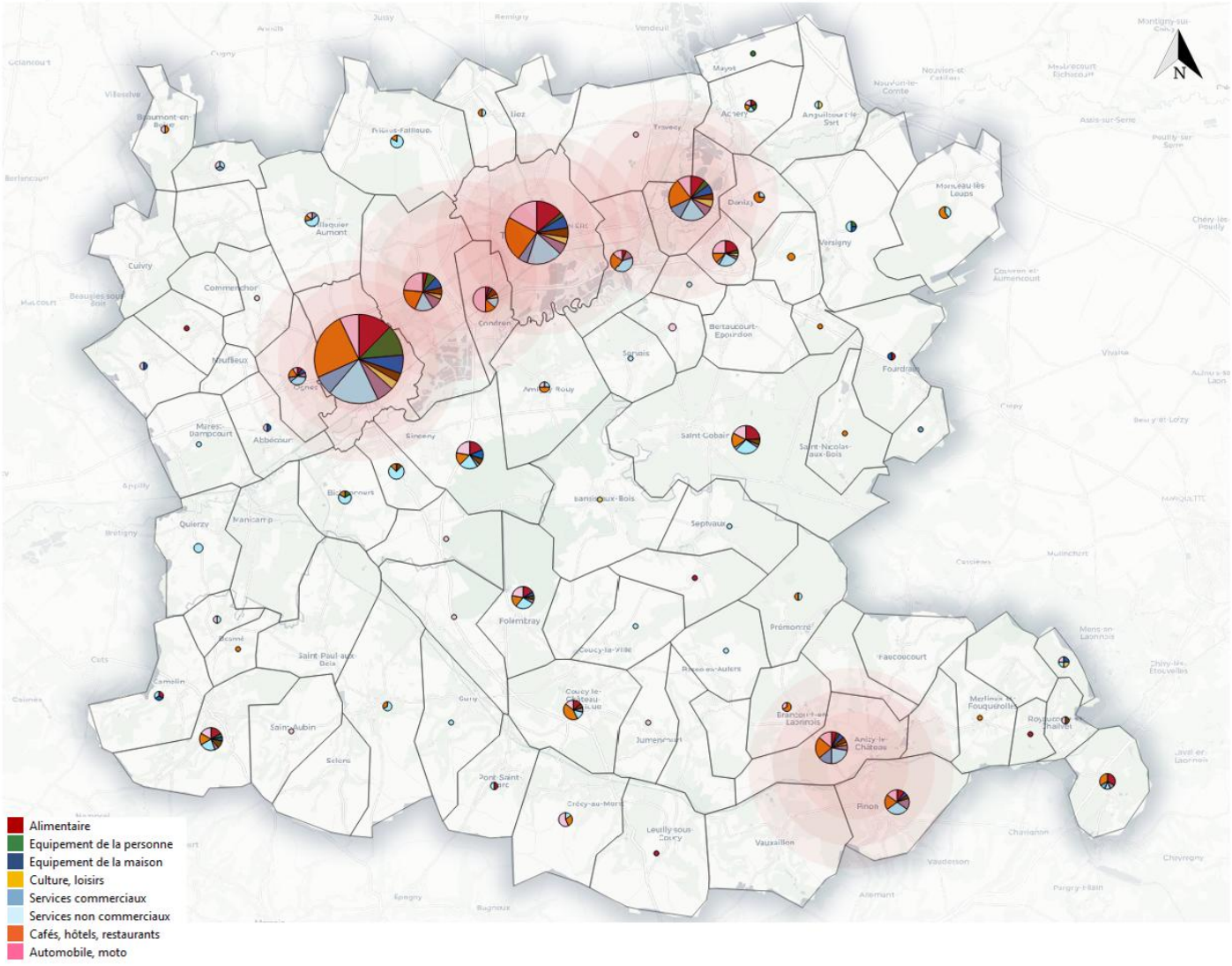


933 activités de commerce
13 activités pour 1 000 hab.

250 activités de services
3,5 activités pour 1 000 hab.

203 activités de CHR
2,8 activités pour 1 000 hab.

Répartition des commerces de moins de 300 m² sur le Pays Picard



Sources : AID – Stock des établissements INSEE 2021

4.2. Des centralités qui affichent des premiers signaux de fragilité

Des signes de fragilité dans les polarités de centre-ville et centre-bourgs

Actuellement, sur 12 centralités étudiées, **7 présentent des signes de dévitalisation**, caractérisés par une **augmentation des services non-marchands, commerces vacants**, et une diminution des commerces de proximité, notamment ceux de bouche.

Un taux de vacance supérieur à 15% est un indicateur de fragilité pour une centralité. Sur le Pays Picard cela concerne 6 pôles, dont 4 Petites Villes de Demain, ce qui constitue une **problématique pour l'attractivité globale des centres-villes et centres-bourgs du Pays Picard.**

Plusieurs polarités affichent un taux de services-non-marchands supérieur à 15%, ce qui est un signe de centralités qui deviennent des pôles serviciels plus qu'expérientiels.

Communes	Nombre de cellules dans la centralité	Taux de cellules de services non-marchands	Taux de locaux vacants	Taux de vitalité*	La ville est-elle engagée dans le programme PVD ou dispositif régional CVCB ?
Chauny	141	**16%**	13%	71%	OUI
Tergnier	68	15%	**24%**	73%	OUI
La Fère	70	**16%**	**30%**	**63%**	OUI
Viry-Noureuil	9	**22%**	11%	**50%**	-
Beautor	10	**20%**	0%	70%	-
Saint-Gobain	15	0%	13%	84%	-
Sinceny	7	14%	**43%**	**50%**	-
Anizy-le-Grand	20	**25%**	**20%**	**50%**	OUI
Pinon	10	0%	**20%**	**50%**	OUI
Blérancourt	16	6%	6%	73%	-
Folembray	9	0%	**22%**	71%	-
Coucy-le-Château-Auffrique	10	10%	10%	67%	-

Sources : AID – Expertise terrain, Novembre 2024

** Taux de vitalité : est le rapport entre le nombre de commerces de détail (alimentaire, équipement de la personne, de la maison, culture/loisirs, CHR, et services marchands) sur le nombre total de cellules commerciales d'un secteur donné (hors vacance)*

La synthèse des fiches pôles « centralité » disponibles en annexe 1.

4.3. Des disparités fortes entre les centralités



Aménagements qualitatifs qui facilitent l'accessibilité des modes doux et hybrides (création de zone piétonne – Chauny)



La mise en valeur de Halles en cœur de la centralité



Des commerces de notoriété en centralité qui sont à préserver



De nouvelles formes de commerce dans les centralités (pépinières de commerces, boutique à l'essai...)



Présence d'une moyenne surface alimentaire dans la centralité



Acquisition de locaux commerciaux par la ville pour dynamiser la centralité



Des locaux vacants sur des secteurs stratégiques (rue commerçante n°1, place publique...)



Des centralités construites autour d'un axe routier structurant

4.4. Des marchés qui complètent l'offre alimentaire de proximité

Les marchés hebdomadaires du Pays Picard



Source : traitement AID à partir des données en ligne, 2024

Commune	Emplacement	Type de marché	Fréquence
Anizy-le-Grand	Place Rochechouart	Alimentaire	Hebdomadaire (vendredi après-midi)
Beautor	Place Paul Doumer	Alimentaire	Hebdomadaire (mercredi matin)
Blérancourt	Place de la Mairie	Alimentaire	Hebdomadaire (lundi matin)
Charmes	Place de la Mairie	Alimentaire	Hebdomadaire (vendredi matin)
Chauny	Marché couvert	Alimentaire et produits manufacturés	Hebdomadaire (vendredi matin)
Coucy-le-Château-Auffrique	Devant la mairie	Alimentaire	Hebdomadaire (dimanche matin)
La Fère	Centre-ville	Alimentaire	Hebdomadaire (samedi matin)
Pinon	Place du Général-de-Gaulle	Alimentaire	Hebdomadaire (vendredi matin)
Saint Gobain	Place de l'église	Alimentaire	Hebdomadaire (samedi matin)
Tergnier	Place Herment	Alimentaire et produits manufacturés	Hebdomadaire (jeudi matin)

4.5. Définir l'armature commerciale : une définition pour les centralités commerciales

Les centralités

Les critères suivants sont employés afin d'identifier les **centralités commerciales** (centres-villes, centres-bourgs, linéaires commerciaux urbains, …) :

Typologie d'offre	Intégration au tissu urbain / niveau d'urbanité :	Type de bâti commercial / taille des cellules	Accessibilité piétonne / mobilités douces	Appui sur un périmètre préexistant
Présence d'une offre de proximité	Commerces intégrés au tissu urbain et résidentiel	Cellules de petite taille (< 300 m²), en pied d'immeuble…	Commerces aisément accessibles *via* les modes actifs	Périmètre ORT, périmètre de centralité inscrit au PLU, circuit marchand historique…

Ces critères permettent la définition d'une hiérarchie à **trois niveaux** de polarités, elle-même établie en fonction du nombre et du type d'activités :

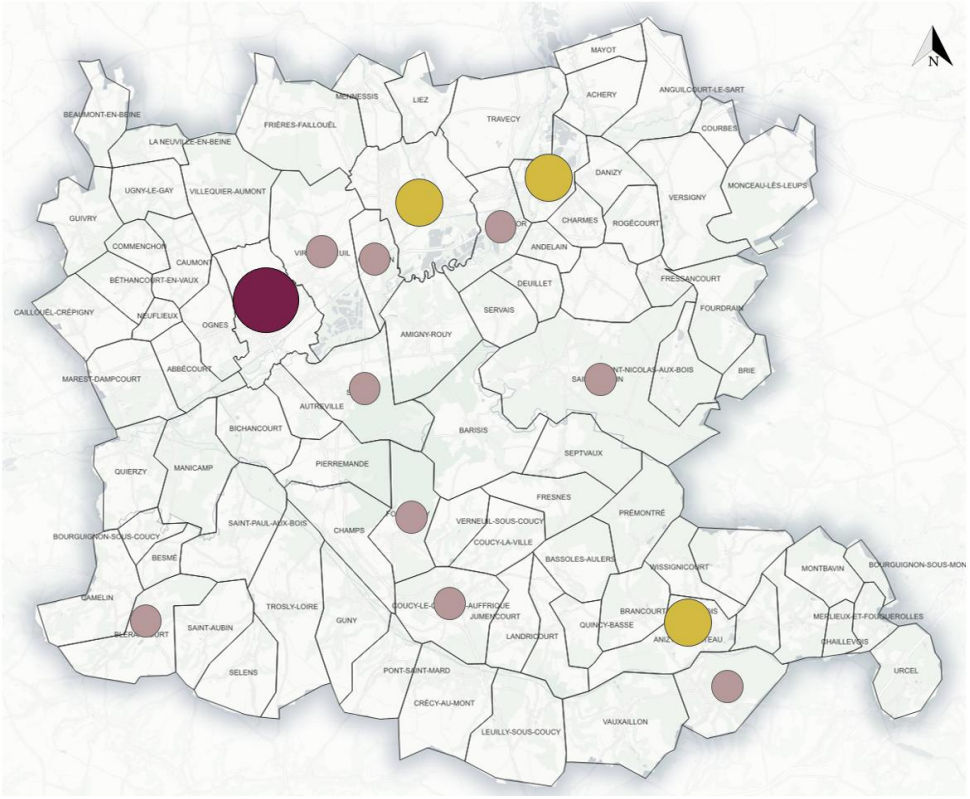


QUELLES IMPLICATIONS POUR LE DAACL ?

- Enjeu du DAACL pour les centralités : créer les **conditions du maintien et du développement d'une offre commerciale attractive**
- Des **conditions d'implantations** (à établir en fonction de la surface de vente du bâti commercial et de la fréquence d'achat du produit vendu) **différentes suivant les quatre niveaux de polarités :** possibilité, par exemple, d'identifier les centralités majeures en tant que « localisations préférentielles » pour les achats exceptionnels - mais d'identifier les centralités de proximité en tant que « localisation non-préférentielles » pour ces mêmes achats.

L'ARMATURE COMMERCIALE DES CENTRALITES DU PAYS PICARD

Niveau de polarité	Définition	Communes correspondantes
Centralité à rayonnement **intercommunal**	• Offre commerciale diversifiée répondant à des besoins hebdomadaires, quotidiens et occasionnels • Plus de 30 commerces de détail et services sur la commune	• Chauny
Centralité à rayonnement **communal ou un groupement de commune**	• Offre commerciale répondant à des besoins hebdomadaires et quotidiens • Plus de 20 commerces de détail et services sur la commune	• Tergnier • La Fère • Anizy-le-Grand
Centralité à rayonnement de **proximité**	• Offre répondant à des besoins quotidiens • Entre 10 et 20 commerces et services	• Pinon • Viry-Noureuil • Condren • Beautor • Folembray • Sinceny • Saint-Gobain • Blérancourt • Coucy-le-Château Auffrique

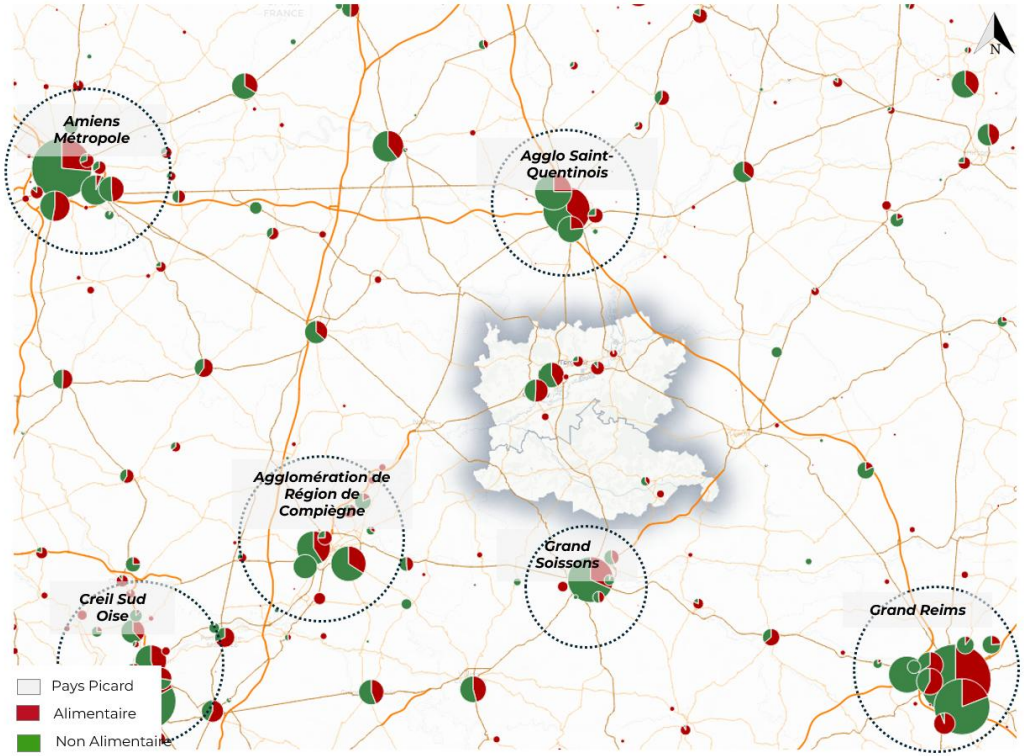


Source : traitement AID à partir des données d'expertise terrain, 2024

5) Analyse de l'offre commerciale d'importance (surface de vente de plus de 300 m²)

5.1. Un environnement concurrentiel dense mais relativement éloigné

L'environnement concurrentiel du Pays Picard sur les grandes et moyennes surfaces



Sources : AID - LSA Expert, et Panorama 2023

PRINCIPAUX PLANCHERS GMS CONCURRENTIELS

PAYS PICARD	**Env. 61 787 m² de plancher** *800 m² pour 1.000 habitants*	
GRAND REIMS	**426 000 m² de plancher** *1 430 m² pour 1.000 habitants*	1h10
Creil Sud Oise	**185 000 m² de plancher** *2085 m² pour 1.000 habitants*	1h
Amiens Métropole	**180 000 m² de plancher** *990 m² pour 1.000 habitants*	1h20
Agglo Saint Quentinois	**140 000 m² de plancher** *2 500 m² pour 1.000 habitants*	30 min
ARC Compiègne	**108 000 m² de plancher** *1270 m² pour 1.000 habitants*	40 min
Grand Soissons	**69 700m² de plancher** *1325 m² pour 1.000 habitants*	35 min

5.2. Une offre de GMS qui se polarise sur les principales centralités urbaines

Une **densité de bâti commercial pour 1 000 habitants relativement faible** au regard de territoires semblables sur le secteur non-alimentaire, induisant une évasion importante vers des pôles concurrentiels extérieurs

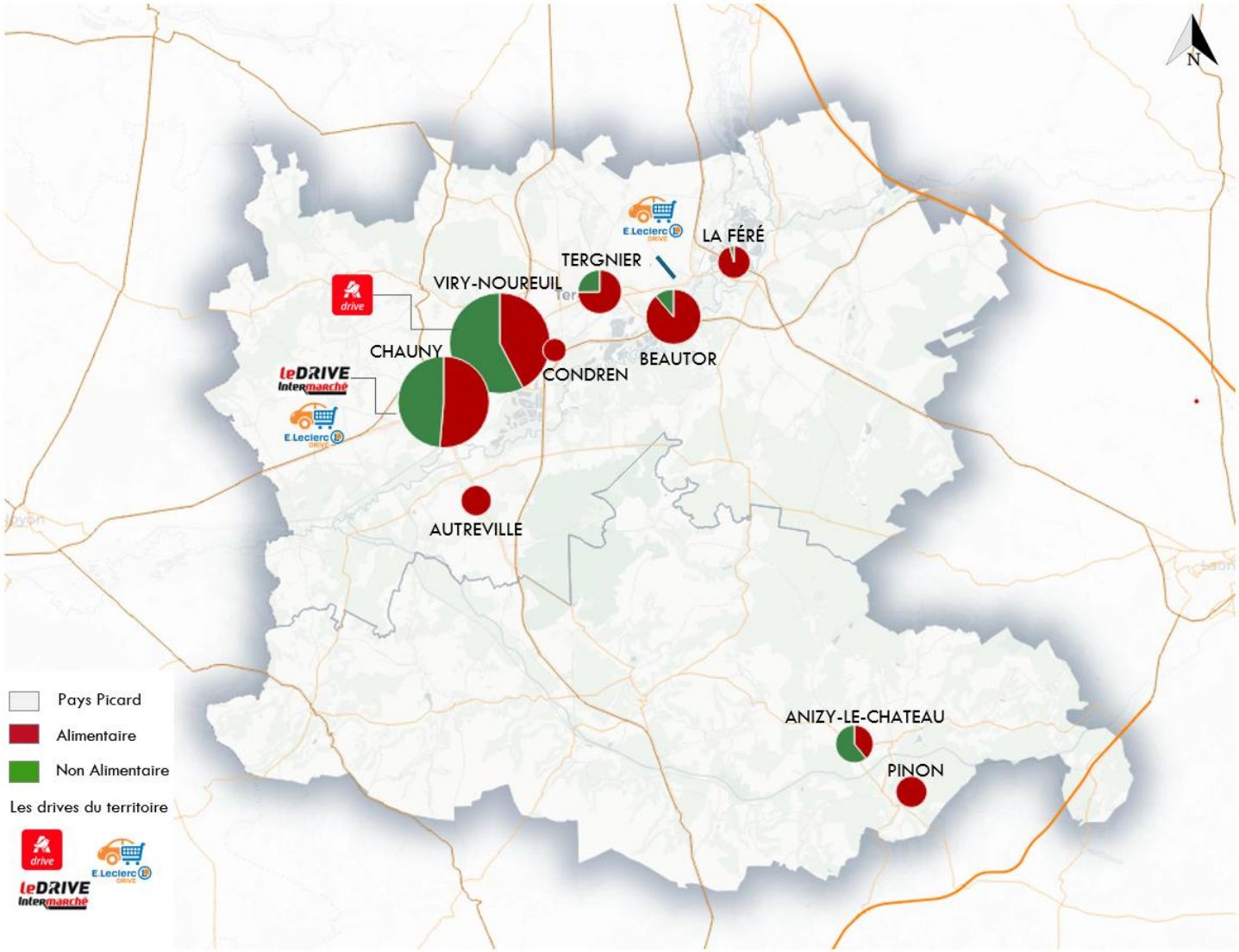
Une **forte polarisation de l'offre** de plus de 300m² sur les communes de l'axe de la D1032 (Chauny, Viry-Noureuil, Tergnier, Condren, Beautor, La Fère)

Communes	Totaux	Alimentaire	Non-alimentaire
Viry-Noureuil	21 748 m²	9 200 m²	12 518 m²
Chauny	16 485 m²	8 081 m²	8 400 m²
Beautor	6 098 m²	5 400 m²	689 m²
Tergnier	4 111 m²	3 037 m²	1 038 m²
La Féré	3 186 m²	2 186 m²	1 000 m²
Anizy-le-Grand	3 025 m²	1 200 m²	1 200 m²
Condren	2 486 m²	1 286 m²	/
Pinon	2 100 m²	1 400 m²	1 825 m²
Autreville	2 000 m²	2 000 m²	700 m²
Totaux	**61 787 m²**	**33 790 m²**	**27 997 m²**

Densité de l'offre (m²/1000 hab.)	Pays Picard (75 000 habitants)	Moyenne nationale EPCI 50/100 000 hab.
Alimentaire	440	610
Non-alimentaire	391	1229

Sources : LSA Expert, et Panorama 2023

Répartition du plancher commercial (> 300 m²) à l'échelle du Pays Picard



Sources : AID - LSA Expert, et Panorama 2023

5.3. Des zones commerciales avec une grande disponibilité foncière, de nombreuses enseignes nationales et peu de friches

Des zones commerciales avec une grande disponibilité foncière, de nombreuses enseignes nationales et peu de friches

Des zones commerciales qui sont relativement peu denses, offrant **une disponibilité foncière importante**. Cette situation peut représenter un risque si elle n'est pas maîtrisée, en laissant l'opportunité à plusieurs activités commerciales de s'implanter sans mesurer leur rôle complémentaire aux activités présentes. Aujourd'hui 26% des surfaces sont a priori libres.

Il y a peu de locaux vacants dans les zones commerciales, seulement deux recensés à date. Cela reflète un marché dynamique et un signe positif pour la vitalité économique des zones concernées. **Toutefois, 4 friches commerciales isolées** ont été recensées hors des secteurs d'implantation périphérique.

La moyenne de l'emprise au sol à l'échelle des parcelles commerciales est faible, s'élevant à 24%, ce qui invitera à encourager la densification du bâti/ la mutualisation d'espaces de stationnement.

Noms des SIP	Superficie du SIP (total parcelles)	Superficie de parcelles libres (nues et non-artificialisées)	Surface des bâtiments	Surface des parcelles occupées	CES* à l'échelle de la zone	CES* sur parcelles commerciales	Nombre de bâtiments vacants
SIP Intermarché Hyper - Chauny	289 187 m²	34 060 m²	52 582 m²	287 732 m²	18%	21%	1
SIP - Viry Noureuil	372 079 m²	143 768 m²	43 454 m²	365 771 m²	12%	28%	0
SIP - Beautor	77 135 m²	514 m²	18 676 m²	76 504 m²	24%	27%	0
SIP - Tergnier	61 827 m²	18 484 m²	6 846 m²	58 821 m²	11%	22%	0
SIP - Anizy le Château	20 594 m²	0 m²	3 575 m²	20 527 m²	17%	17%	0
SIP - Pinon	42 888 m²	15 342 m²	4 573 m²	42 787 m²	11%	17%	0
SIP - Autreville	18 338 m²	0 m²	3 179 m²	18 336 m²	17%	31%	0
SIP 2 - Tergnier	98 681 m²	35 006	10 411 m²	89 229 m²	11%	22%	1
Totaux	**980 729 m²**	**247 174 m²**	**143 296 m²**	**959 707 m²**	**15%**	**24%**	**2**

Sources : AID – Expertise terrain, Novembre 2024

La synthèse des fiches pôles « SIP » disponibles en annexe 2.

5.4. Entre 2000 et 2016, une forte implantation de commerces, mais un ralentissement observé depuis

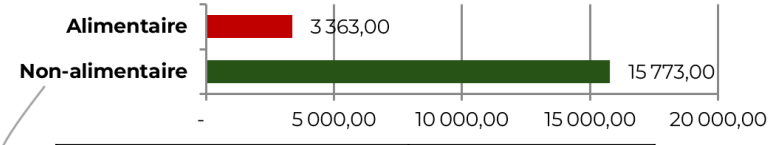
De nombreuses autorisations d'exploitation commerciale acceptées en CDAC entre 2009 et 2023 mais un ralentissement notable depuis 2017

Dans les années **2000 à 2016, il y a eu de nombreuses constructions de surfaces commerciales, qui témoignent** le rattrapage de l'offre qui n'était pas présente auparavant sur le Pays Picard.

Ce sont près de **19 500 m² qui ont été acceptés depuis 15 ans**, avec un **ralentissement notable des constructions de GMS depuis 2017**. Toutefois en 2021 et 2022 quelques créations opportunistes ont vu le jour (Maire Blachère/ Grand Frais à **Condren).**

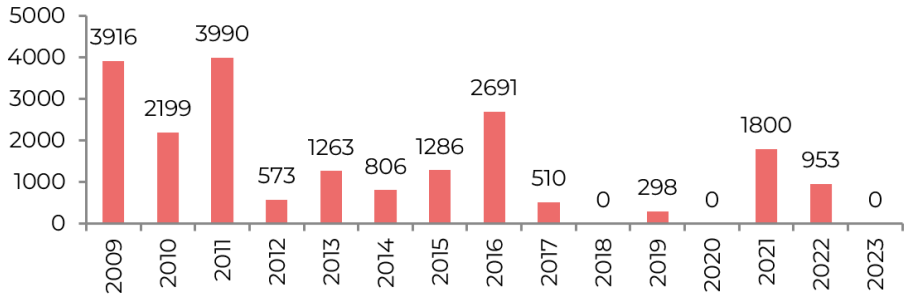
La majorité des constructions concernent la zone commerciale de Viry-Noureuil.

Autorisations CDAC depuis 2013



Bricolage jardinage	4 722 m²
Café, Hôtel, Restaurant	371 m²
Culture Loisirs	1 400 m²
Equipement de la maison	2 367 m²
Equipement de la personne	5 947 m²
Services marchands	966 m²

Volume des m² autorisés en CDAC



Historique

Des extensions de supermarchés / grandes surfaces commerciales

CDAC 05/2009 : Extensions du Bricorama, de 3 916 m² à Viry-Noureuil
CDAC 01/2010 : Extension Kiabi, de 300 m² à Chauny
CDAC 04/2011 : Extension de de la surface de vente de l'ex BRICORAMA, afin d'y accueillir : → Deux magasins indépendants en équipement de la maison : 1467m² → Surface d'équipement de la personne : 1393m² à Chauny
CDAC 02/2012 : Extension de la surface Four Fouille de 202 m², à Viry-Noureuil
CDAC 04/2014 : Extension de Gamme Vert de 806 m², à Anizy-le-Grand
CDAC 06/2016 : Extension de Land Sécurité et habitat : SV : 516,43m²/ Atelier M3C : SV: 99,99m² / librairie Febacq plein ciel : SV : 300,05m² / Cap vital sante : SV : 174,43m² / L'eau délice : SV : 174,43m² à Viry-Noureuil
CDAC 07/2021 : Extension de 3 cellules d'équipement de la personne de 1800 m², à Viry-Noureuil.

Des créations de nouveaux commerces/ensembles commerciaux

CDAC 05/2010 : Création de Défimode de 1899 m², à Viry-Noureuil
CDAC 09/2011 : Création de Sport 2000 de 1100 m² à Viry-Noureuil
CDAC 02/2012 : Création de CAVE DE BACCHUS, spécialisée en vins et spiritueux : 371m² à Viry-Noureuil
CDAC 12/2013 : Création par transfert d'un magasin à l'enseigne LIDL SV : 1 269,60 m² à Chauny
CDAC 01/2015 : Création d'un magasin sous l'enseigne LIDL pour une SV : 1286m² à La Fère
CDAC 09/2016 : Création de deux cellules aux enseignes: ACTION : 900m² / MDA : 330m², à Viry-Noureuil
CDAC 09/2016 : Création d'une cellule commerciale de secteur 2 (optique) à l'enseigne OPTICAL CENTER SV : 224,84m² à Viry-Noureuil
CDAC 05/2017 : Création d'un point de retrait E.Leclerc de 510m² à Beautor
CDAC 03/2019 : Extension de la surface Lidl de 298m² à Condren

5.5. Des zones commerciales vieillissantes



Des aménagements nouveaux qui s'implantent pour améliorer la qualité de la zone



Des points de logistiques qui assurent les derniers kms



Des nouvelles implantations commerciales récentes qui traduisent un dynamisme sur le territoire



Des locaux vacants dans le diffus / isolés



Des aménagements opportunistes « 3 cellules commerciales » nouvelles



L'implantation de commerces de détail ou de destination de moins de 300 m² qui auraient une place traditionnellement en centralité



Des bâtiments commerciaux vieillissants

5.6. Définir l'armature commerciale : une définition pour les périphéries commerciales

Les secteurs d'implantation périphérique (SIP)

Les critères suivants sont employés afin d'identifier les **secteurs d'implantation périphérique** :

Typologie d'offre	Intégration au tissu urbain / niveau d'urbanité	Type de bâti commercial / taille des cellules	Accessibilité piétonne / mobilités douces	Appui sur un périmètre préexistant
Présence d'une offre à fréquence d'achat hebdomadaire et/ou occasionnelle, exceptionnelle	Commerces en discontinuité vis-à-vis du tissu urbain	Cellules de grande taille, parfois rassemblées en Galerie, adossés à des places de stationnement automobile présentes en nombre	Commerces moins aisément accessibles via les modes actifs	Zone d'activités commerciale identifiée au PLU

Ces critères permettent la définition d'une hiérarchie à **trois niveaux** de polarités, elle-même établie en fonction du nombre et du type d'activités :



QUELLES IMPLICATIONS POUR LE DAACL ?

- Enjeu du DAACL pour les **SIP** : **limiter l'impact** des périphéries sur l'artificialisation des sols et sur les flux générés par les déplacements des personnes et des marchandises ; proposer une **offre complémentaire à l'offre présente en centralité**, dans une logique de priorisation des centralités.

- Des **conditions d'implantations** (à établir en fonction de la surface de vente du bâti commercial et de la fréquence d'achat du produit vendu) **différentes suivant les trois niveaux de polarités** : possibilité, par exemple, d'identifier les SIP à rayonnement communal en tant que « localisations préférentielles » pour les achats réguliers - mais d'identifier les SIP à rayonnement supra-intercommunal en tant que « localisation non-préférentielles » pour ces mêmes achats.

L'ARMATURE COMMERCIALE DES SECTEURS D'IMPLANTATION PERIPHERIQUES DU PAYS PICARD

Niveau de polarité	Définition	Polarités correspondantes
SIP structurant	• Offre développée et diversifiée sur les achats quotidiens et hebdomadaires, + achats occasionnels lourds • SIP rayonnant sur une aire > 5 000 habitants	• *SIP Chauny* • *SIP Viry-Noureuil*
SIP relais	• Offre répondant à une fréquence d'achat quotidienne et hebdomadaire > 1 500 m² GMS en alimentaire, souvent accompagnée d'une offre d'achats occasionnels légers • SIP rayonnant sur une aire entre 2 000 et 5 000 habitants	• *SIP Tergnier* • *SIP Beautor* • *SIP Anizy-le-Grand* • *SIP - Pinon*
SIP de proximité	• Offre isolée répondant à une fréquence d'achat quotidienne et hebdomadaire • SIP rayonnant sur une aire de moins de 2 000 habitants	• *SIP Autreville* • *SIP Condren*



6) La logistique commerciale

6.1. La logistique commerciale, une notion difficile à définir

Equipement logistique → Construction de la **sous-destination « Entrepôt » du PLU**

La logistique commerciale n'est pas définie par le législateur. Cette notion peut revêtir différents champs :

- La logistique des activités ecommerce (Amazon, Vinted, …)
- La logistique visant à la desserte du territoire (activités de messagerie, de commerce de gros, …)
- La logistique des acteurs commerciaux (GMS, …)
- La logistique donnant lieu à une transaction commerciale, c'est-à-dire la logistique pour compte d'autrui
- …

A l'inverse, la logistique commerciale n'est pas : **la logistique industrielle ou la logistique agricole**

Le DAACL a donc vocation à réglementer l'implantation des **constructions logistiques (sous-destination entreposage) n'étant pas directement liées (PC déposé par) à une activité industrielle ou agricole**

NB : Pour la logistique, pas de procédure de CDAC permettant de « maîtriser » les activités accueillies au sein d'un bâtiment – le contenu, le DAACL permet uniquement de réguler l'immobilier – le contenant. C'est donc uniquement au moment du permis de construire que le contrôle peut être effectué s'agissant des activités logistiques

6.2. La logistique commerciale : Définition et enjeux

Article L.141-6 du Code de l'urbanisme :

- Pour les **équipements logistiques commerciaux**, le DAACL localise les **secteurs d'implantation privilégiés** au regard des **besoins logistiques du territoire**, au regard de la **capacité des voiries**, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des **objectifs mentionnés** au second alinéa de l'article L.141-3 (Gestion économe de l'espace **limitant l'artificialisation des sols**).

- Il peut également prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la **logistique commerciale de proximité** dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines.

Le DAACL doit donc permettre de :

- Répondre aux **besoins logistiques du territoire** – stockage et distribution
- **Mais en prenant en compte la capacité des voiries (existantes ou à venir)**
- Et en mettant en œuvre une **gestion économe de l'espace** (objectif ZAN)

Le DAACL ne crée pas de droits nouveaux, il vient généralement apporter une contrainte supplémentaire à l'implantation des sites logistiques.

6.3. Une grande diversité d'acteurs et d'organisations logistiques

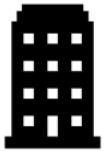
Les services de transport et de logistiques répondent aux besoins des acteurs économiques générateurs de flux (destinataires ou expéditeurs) :



Particuliers



Commerces



Bureaux



Industrie



Artisanats et services



Administration



Chantiers

Pour répondre à ces besoins, on retrouve une grande diversité d'acteurs et de filières :



Transporteurs routiers généralises ou spécialisés

(XPO, STEF, Perrenot...)



Messagerie traditionnelle
Réseau de distribution de palettes et colis volumineux

(DB Schenker, Heppner, Dachser...)



Messagerie Express
Réseau de distribution de colis express

(Chronopost, DPD, GLS...)



Logisticiens distribution B2B & B2C et industriel
Stockage et préparation de commande

(GMS, Amazon...)



Grossistes / distribution professionnelle

(Rexel, France Boisson, Pomona...)



Nouveaux acteurs de la distribution urbaine

(Urby, Cyclo-logisticiens...)

Les organisations logistiques se concrétisent sur le territoire par des formes d'immobilier différentes et des rayons d'action variables, **local** ou **régional/national**, qui vont donc répondre à des enjeux différents de localisation au regard des flux générés et des territoires desservis.

Typologie de site	Filière	Activité dominante	Particularité du bâtiment	Taille du bâtiment
Entrepôt national ou inter-régional	• Logisticien B2B (GMS) • Logisticien B2C (e-commerce)	Stock	ICPE, Grande hauteur	30 000 à 150 000 m²
Entrepôt régional	• Logisticien B2B (GMS) • Commerce de gros • Logisticien industriel	Stock	ICPE, Grande hauteur	15 000 à 30 000 m²
Hub interurbain	• Messagerie palettisée • Messagerie express	Flux	Double face (quais PL des deux côtés du bâtiment = Crossdock)	10 000 à 20 000 m²
Site de transporteur	• Transporteur	Flux	Remisage de PL et maintenance Parfois du passage à quais ou un peu de stockage	500 à 3 000 m²
Plateforme de distribution et de collecte	• Messagerie palettisée • Messagerie express • Logisticien B2C (e-commerce)	Flux	Nombreux quais VUL Potentiellement double ou triple face	2 000 à 10 000 m²
Espace urbain de distribution	• Messagerie express • Logisticien B2C (e-commerce) • Acteurs de la distribution urbaine	Flux	Bâtiment pas toujours adapté aux activités de distribution – logique d'opportunité dans un tissu urbain contraint	300 à 2 000 m²

6.4. La logistique commerciale à l'échelle nationale

Les entrepôts logistiques

L'activité logistique est dépendante de la dynamique démographique et du tissu économique local. L'implantation des activités logistiques s'organise autour de plusieurs facteurs dont :

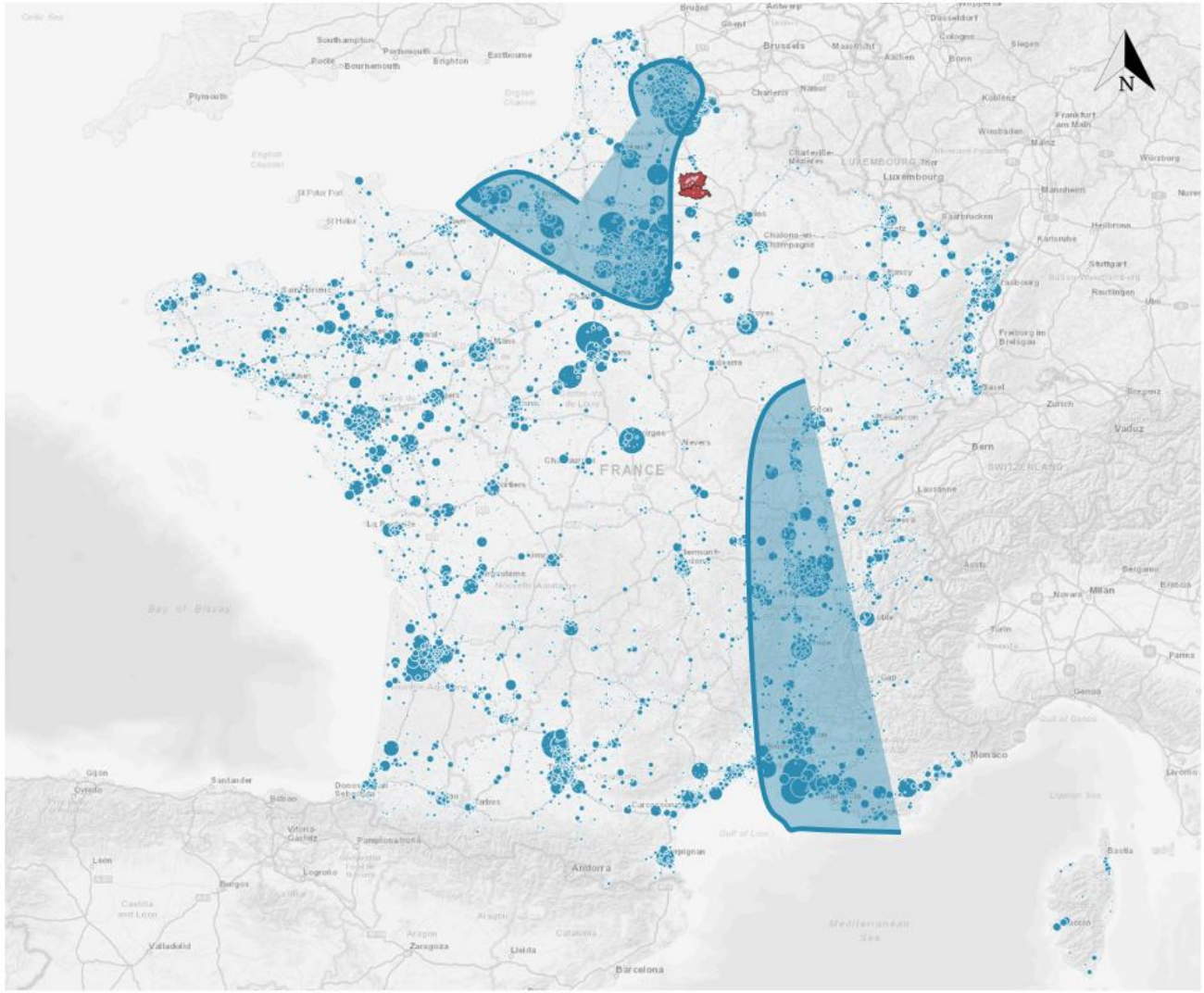
- La desserte d'un bassin de consommation,
- Un réseau d'implantations industrielles,
- Les principales portes d'entrée du territoire national (ports & aéroports internationaux),
- Les principaux axes autoroutiers.

Deux secteurs à forte vocation logistique à l'échelle nationale :

- La vallée du Rhône (Dijon <-> Marseille)
- Le Havre / Paris / Lille

Le Pays Picard se situe **en marge de l'axe logistique Lille – Paris**, passant par le bassin Amiénois et Compiègne

Localisation des locaux d'entreposages en France

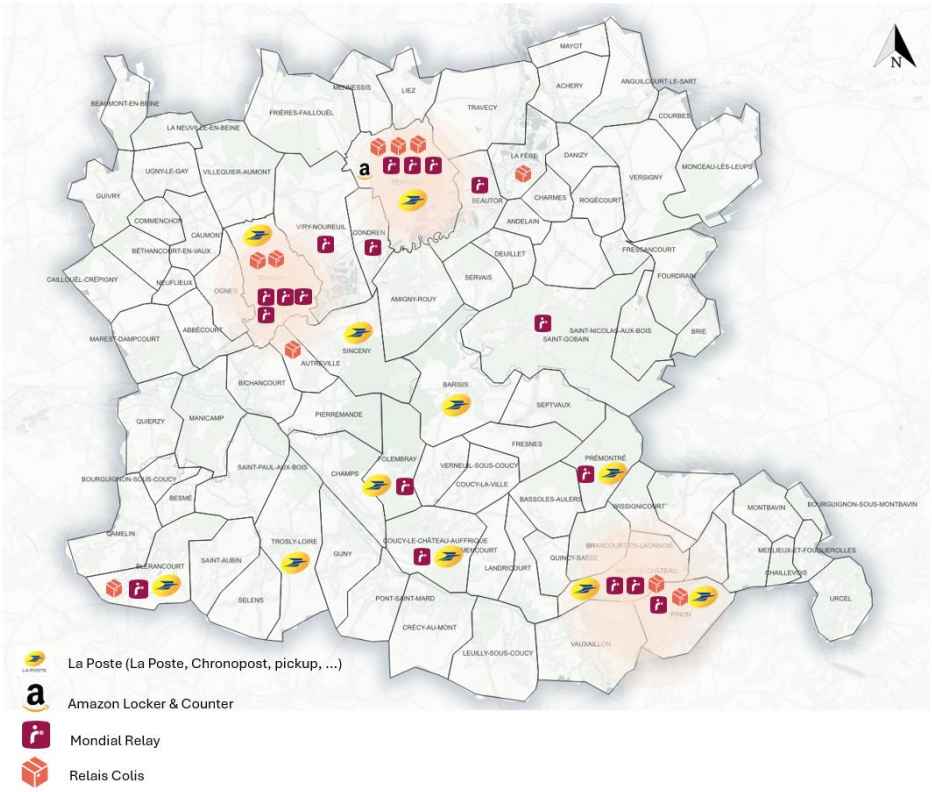


AID, Sitadel 2021

6.5. Les principaux réseaux de livraison et de retrait colis (hors livraison directe)

Les 4 principaux pôles de logistiques de proximité sur le Pays Picard sont Chauny, Tergnier, Anizy-le-Grand et Pinon.

Localisation des points de livraisons pour particuliers sur le Pays Picard



11 communes desservies par le réseau de distribution de proximité du Groupe La Poste

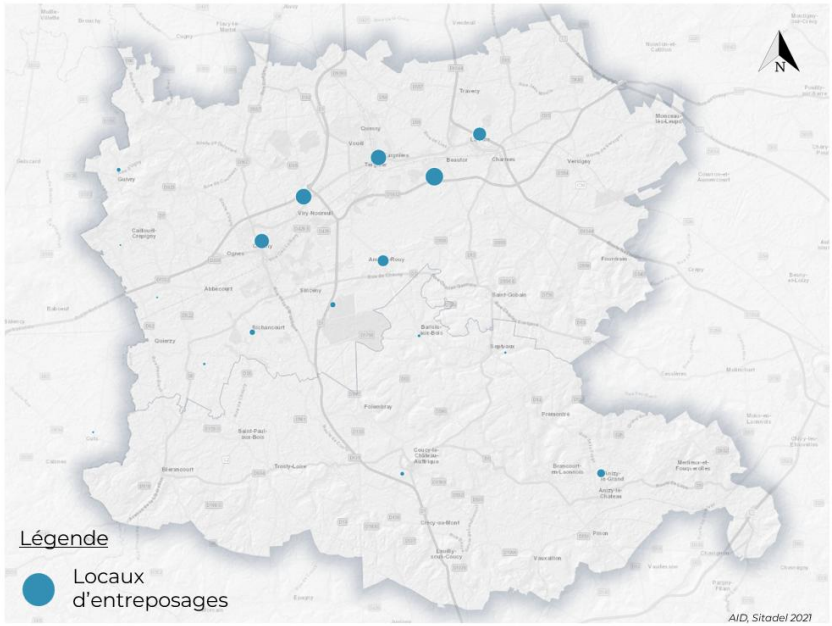
1 commune desservie par Amazon

12 communes desservies par Mondial-Relay

7 communes desservies par Relais Colis

6.6. Les localisations des établissements d'entrepôts logistiques

Localisation des locaux d'entreposages sur le Pays Picard

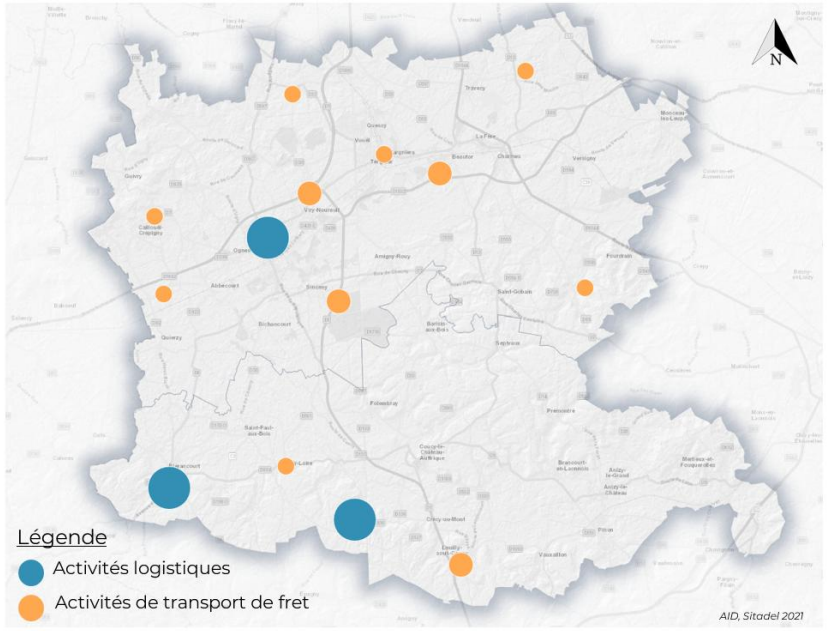


m² d'entrepôts construits sur 10 ans (2010-2019)		
FRANCE	37,9 millions de m2	
Pays Picard	9 802 m²	
CC. Chauny Tergnier La Fère	9 181 m²	94%
CC. Picardie des Châteaux	621 m²	6%

COMMUNES	SURFACE DES ENTREPÔTS LOGISTIQUES	EPCI 2021
TOTAL	**9 181 m²**	**CC Chauny-Tergnier-La Fère**
Amigny-Rouy	860	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Beautor	2 003	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Bichancourt	224	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Chauny	1 356	CC Chauny-Tergnier-La Fère
La Fère	1 141	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Frières-Faillouël	10	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Guivry	124	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Manicamp	60	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Marest-Dampcourt	36	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Sinceny	214	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Tergnier	1 553	CC Chauny-Tergnier-La Fère
Viry-Noureuil	1 600	CC Chauny-Tergnier-La Fère
TOTAL	**621 m²**	**CC Picardie des Châteaux**
Anizy-le-Château	447	CC Picardie des Châteaux
Coucy-le-Château-Auffrique	120	CC Picardie des Châteaux
Septvaux	54	CC Picardie des Châteaux

6.7. Les principaux réseaux de livraison et de retrait colis (hors livraison directe)

Localisation des locaux d'entreposages sur le Pays Picard



Nombre d'entreprises (données SIRENE – 2021)	France	Pays Picard	Dont CC du Chauny-Tergnier-La-Fère	Dont CC Picardie des Châteaux
Activités logistiques	2011	3	*1*	*2*
Activités de transport de fret	11 818	18	*15*	*3*

	1 / POUR LES ACTIVITÉS LOGISTIQUES	2/ POUR LES ACTIVITÉS DE TRANSPORT DE FRET	TOTAL GÉNÉRAL
CC du Chauny-Tergnier-La-Fère	**1**	**15**	16
Archery	0	1	1
Beautor	0	2	2
Béthancourt-en-Vaux	0	1	1
Chauny	1	3	4
Frières-Faillouël	0	1	1
Marest-Dampcourt	0	1	1
Saint-Nicolas-aux-Bois	0	1	1
Sinceny	0	2	2
Tergnier	0	1	1
Viry-Noureuil	0	2	2
CC Picardie des Châteaux	2	3	5
Blérancourt	1	0	1
Leuilly-sous-Coucy	0	2	2
Pont-Saint-Mard	1	0	1
Trosly-Loire	0	1	1

Le Pays Picard est un **territoire à faible enjeu en matière de développement logistique** :

- Les activités logistiques sont liées à l'activité industrielle et aux besoins de la population locale (logistique endogène), par :
  - L'importation des matières premières,
  - L'exportation des produits finis sur le marché local, national et international.
- **Il ne s'agit pas d'un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistiques** servant à la logistique dite "exogène" au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique :

	Rayon de desserte	Taille de l'entrepôt	Critères de positionnement
Entrepôt de distribution européen	1000 à 1500 km	++++	Proximité d'un port : positionnement du barycentre des entrepôts régionaux
Plate-forme de groupage-éclatement	800 km	++ ou +++	Aux barycentres des sites de production et de distribution
Entrepôt à vocation régionale ou locale	200 km	+++	Fonction du réseau de magasins
Plate-forme de messagerie (hors hubs)	Département	++	Proximité d'une agglomération ou d'industriels dans certains cas
Plate-forme de distribution urbaine	50 km	+	Proximité d'une agglomération
Entrepôt de stockages avancé d'un industriel	**de 10 à 1000 km**	**+**	**Proximité de l'industriel**

Territoire trop éloigné d'un bassin de consommation majeur du territoire national

➔ Y compris pour la logistique commerciale

Territoire concerné par ce type d'entrepôt au regard de la demande locale

➔ Industriels / secteur agricole (au plus près des lieux de production)

➔ Transporteurs (messagers / expressistes) qui approvisionnent les espaces urbains (activités économiques et habitants)

7) Analyse AFOM

7.1. Les premiers constats concernant le commerce sur le Pays Picard

FAIBLESSES

- Une population présentant un faible pouvoir d'achat, dans un contexte où l'arbitrage des dépenses pour la consommation est prégnant
- Des centralités qui montrent des signes de dévitalisation : taux de vacance parfois important, perte de diversité commerciale
- Des espaces commerciaux en périphérie parfois vieillissants
- L'offre commerciale est inégale à travers le territoire, avec des disparités géographiques notables
- L'implantation de commerces de bouche de proximité, tels que des boulangeries, dans des zones d'activités commerciales
- Des implantations opportunistes, sur les ronds-points, axes de flux majeurs...

MENACES

- Une importante décroissance démographique sur l'ensemble du territoire qui impacte la consommation et de fait les besoins
- Des demandes d'implantation et d'extension des surfaces commerciales en périphérie encore nombreuses, au détriment du développement commercial dans les centralités
- Un ralentissement de la consommation et une explosion du e-commerce limitant les potentialités de développement
- Une révolution dans les modes de consommation : recherche de qualité, traçabilité, personnalisation, gain de temps, expérience d'achat, seconde main, ...

FORCES

- La présence de plusieurs marchés hebdomadaires et de halles alimentaires
- L'implantation de plusieurs commerces de bouche de qualité sur l'ensemble du territoire
- Des nouvelles implantations commerciales récentes qui traduisent un dynamisme marchand sur le territoire pour certaines activités
- De nouvelles formes de commerce dans les centralités (pépinières de commerces, boutique à l'essai...)
- L'intervention publique par l'acquisition de locaux commerciaux pour dynamiser les centralités

OPPORTUNITÉS

- Des projets de requalification, d'aménagement en cours (ex : Les Halles de Chauny)
- Des conventions en faveur du commerce local (ORT)
- Des programmes PVD sur 5 communes du territoire
- Un projet touristique important (espace de reconstitution historique) sur Picardie des Châteaux

VII. Une structuration territoriale à établir entre ruralité et urbanité

1) Le Pays Picard : une identité plurielle entre ville et campagne

1.1. Un territoire aux multiples facettes, modelé par son héritage passé

Territoire hétéroclite du centre-ouest de l'Aisne, le Pays Picard se compose de multiples espaces, urbains comme ruraux, dont les nombreux éléments paysagers (vallées, plateaux, coteaux…) et patrimoniaux (châteaux médiévaux, industries de renom…) façonnent son organisation.

Une histoire rurale regroupée autour d'éléments phares

Principalement constitué de bourgs et villages de moins de 1 000 habitants, le Pays Picard s'est organisé depuis le Moyen-Age autour de grands domaines et châteaux, en témoignent les nombreuses ruines notamment visibles dans le sud du territoire autour des vallées du massif de Saint-Gobain.

A titre d'exemple, le domaine de Blérancourt, dont les premières parties du château furent érigées au XVIIème siècle, appartenait à la famille Potier de Gesvres, fortement appréciée du roi Henri IV. Son histoire s'est perpétuée jusqu'au XXème siècle durant la Grande Guerre, devenant le quartier général du Comité Américain pour les Régions Dévastées (CARD) composée de femmes américaines. Fortement touché par les combats en 1918, le château a été reconstruit et accueille aujourd'hui le musée Franco-Américain, témoignant de l'amitié entre les deux peuples.

De même, le château de Coucy, érigé au XIIIème siècle par la famille de Coucy a subi de nombreuses destructions durant la première Guerre Mondiale, mais demeure encore aujourd'hui un témoignage indéniable du patrimoine Axonais.



De gauche à droite : Manufacture Royale des Glaces à Saint-Gobain, Château de Coucy
Source : la-retro-d-aniche.com, survoldefrance.fr

Une industrie grandissante, porteuse du développement territorial

Il faut également souligner que certaines activités économiques ont largement participé à la renommée historique du territoire, notamment grâce à leur caractère de quasi « district industriel » : dès le XVIIIème siècle, Chauny constitue un lieu économique d'envergure connu pour son travail du verre et Saint-Gobain accueille la Manufacture des glaces, un des principaux fabricants de miroirs français qui meubla notamment la Galerie des Glaces du château de Versailles ou encore la pyramide du Louvre.

Utilisant la vallée de l'Oise et les canaux comme vecteur d'échange pour la production et la distribution, l'industrie du Pays Picard, en particulier du verre, connait une prospérité économique qui atteint son apogée au XIXème siècle grâce à de nombreuses commandes publiques pour la manufacture de Saint-Gobain (ornement des gares parisiennes, des serres du jardin des plantes, des grandes expositions universelles), contribuant ainsi à la renommée grandissante de cette fabrique. À noter d'ailleurs que le Groupe Saint-Gobain est aujourd'hui une entreprise de rang international.

Parallèlement, Chauny est devenu un important complexe chimique dès le début du XIXème siècle, spécialisé dans la production d'acides, de soude, ainsi que d'engrais chimiques.

C'est dans ces logiques d'industrialisation que le principal noyau urbain du Pays Picard s'est développé, au nord du territoire, sur l'axe Chauny-Beautor-Tergnier-La Fère mais aussi Saint-Gobain. En effet acteur des mutations urbaines durant la révolution industrielle, l'attractivité générée par ce pôle contribua à un exode rural massif depuis les villages alentours, captant notamment les populations venues de Sinceny, d'Autreville ou encore de Bichancourt qui en fournirent la principale main d'œuvre.

Un territoire fortement touché par la désindustrialisation ces dernières décennies

Malgré une activité économique florissante, le territoire, tout comme le Nord de la France fut particulièrement touché par les bombardements de la Première Guerre Mondiale, emportant avec eux la Manufacture Royale des Glaces et de nombreuses autres usines. Cependant, la soudière de Chauny fut reconstruite et permit à l'industrie chimique de prospérer durant le XXème siècle. C'est en effet l'une des premières usines françaises à fabriquer de l'anhydride phtalique pendant la Seconde Guerre Mondiale, pour la fabrication des matières plastiques.

Le Pays a donc un caractère industriel fort, visible dans la physionomie de certaines de ses villes, par ses anciennes cheminées et bâtiments en briques mais pâtit de la désindustrialisation depuis les années 1980. Même si certaines industries persistent, la part des ouvriers a été drastiquement réduite, engendrant un taux de chômage important. Le territoire dispose donc de friches industrielles notables, représentant un véritable enjeu pour le territoire.

1.2. Des formes urbaines influencées par l'omniprésence de l'eau, engendrant de forts enjeux de développement durable

Des formes urbaines héritées…

Depuis toujours, les stratégies d'implantation des populations ont été orientées et contraintes par de nombreux facteurs au premier rang desquels : les éléments naturels -particulièrement le long de l'Oise nécessaire aux activités industrielles du XVIIIème siècle- l'accessibilité ou encore la sécurité et la salubrité.

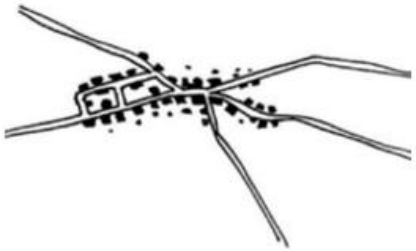
L'analyse de plans et photographies aériennes des tissus bâtis présents sur le périmètre du SCoT, a permis d'identifier 4 formes urbaines caractéristiques :

- L'organisation de type « carrefour » ;
- L'organisation de type « concentrique » ;
- L'organisation de type « village rue » ou encore appelé « linéaire » ;
- L'organisation de type « polynucléaire ».

Chacune de ces formes urbaines fait l'objet d'un focus descriptif permettant, sur la base d'exemples concrets, de cibler leurs dynamiques de développement respectives et les enjeux qui en découlent.

La carte ci-après met en évidence la prédominance des formes urbaines de types « carrefour » sur la totalité du territoire, résultant d'une urbanisation historique autour de « places fortes » de l'époque.

Le long de la vallée de l'Oise, périmètre particulièrement dynamique pendant la Révolution Industrielle, les formes urbaines sont davantage diversifiées « concentriques » autour de Chauny et La Fère, « polynucléaires » pour Tergnier et ses alentours ou encore « linéaires » autour de ces pôles majeurs, témoignant d'une forte proximité entre ruralité et urbanité.



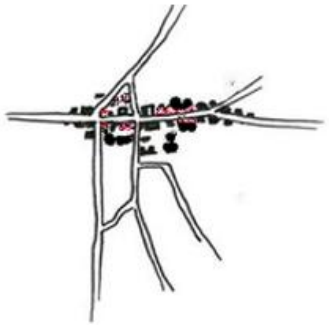
Organisation urbaine de type « carrefour »



Organisation urbaine de type « concentrique »



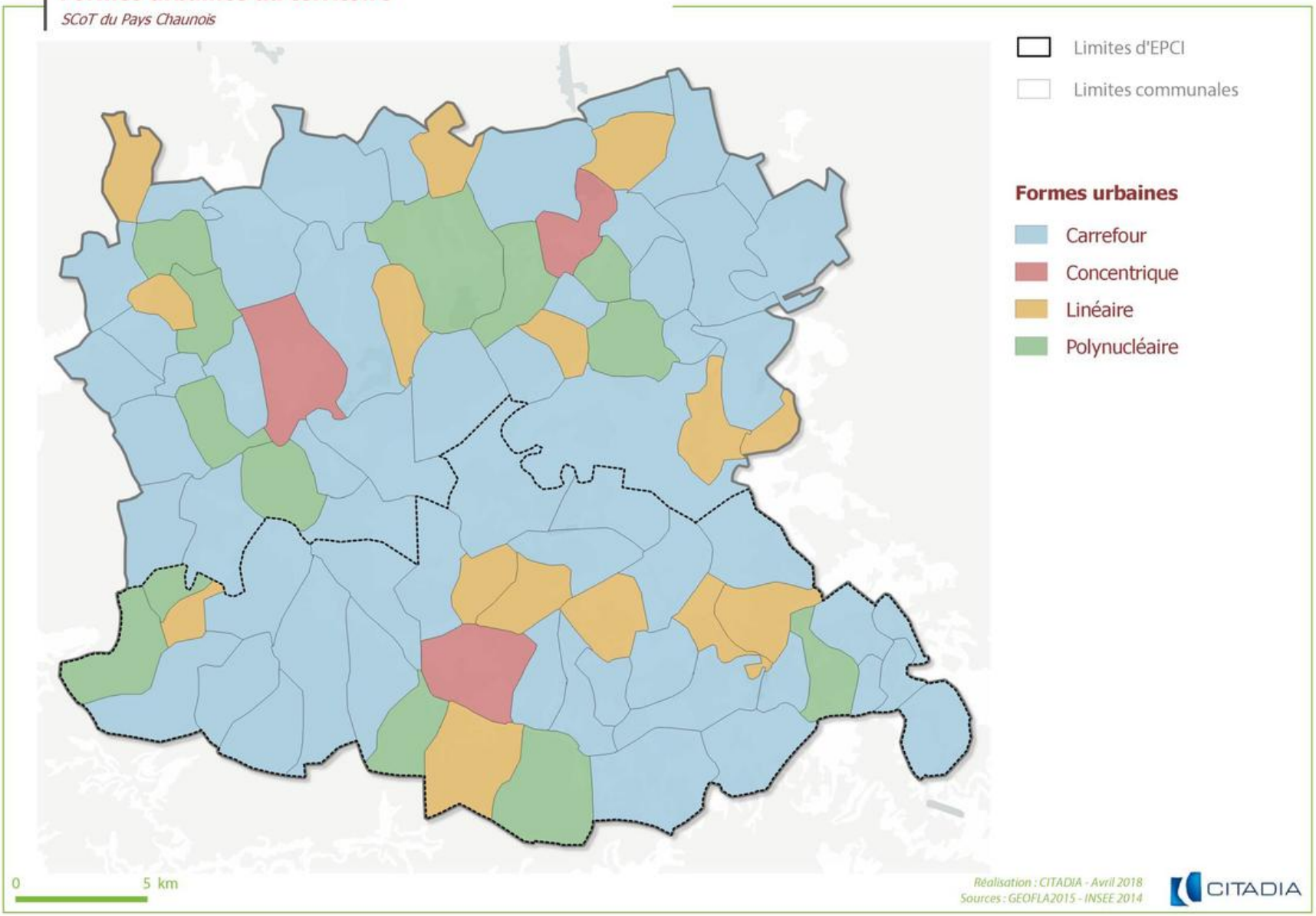
Organisation urbaine de type « village rue »



Organisation urbaine de type « polynucléaire »

Formes urbaines du territoire

SCoT du Pays Chaunois



Focus sur l'organisation urbaine de type « carrefour »

Caractéristiques

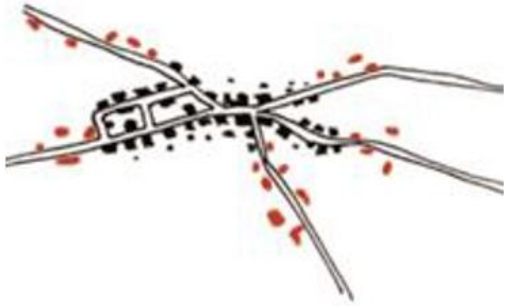
- Ensemble urbain traditionnellement implanté autour d'un noeud routier présentant, le plus souvent, une structure en « T ».
- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).
- La commune de Saint-Paul-aux-Bois en est un exemple et ce, d'autant plus qu'elle a conservé sa structure originelle au fil des siècles.



Saint-Paul-aux-Bois au fil des siècles ; Source : Géoportail.fr

Dynamiques de développement

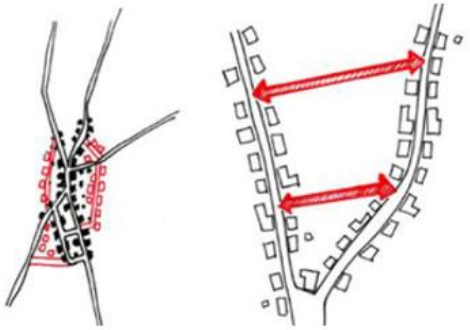
- L'évolution de la tâche urbaine de ce type d'organisation spatiale démontre une tendance au développement linéaire (étalement le long des axes principaux puis sur les pénétrantes secondaires) plutôt que par densification concentrique.
- Dès lors, la structure originelle en forme de « T » tend à se complexifier en dessinant progressivement une armature en « étoile « à l'origine de délaissés urbains ou encore de dégradations des coupures d'urbanisation.



Dynamique de développement

Enjeux d'évolution

- Le principal levier d'évolution pour tendre vers un développement territorial durable et respectueux de l'identité icaunaise est d'épaissir la tâche urbaine en créant ou en s'appuyant sur des routes de traverse et en comblant les dents creuses. Il est également nécessaire de maintenir des coupures d'urbanisation pour préserver des vues sur le grand territoire



Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « concentrique »

Caractéristiques

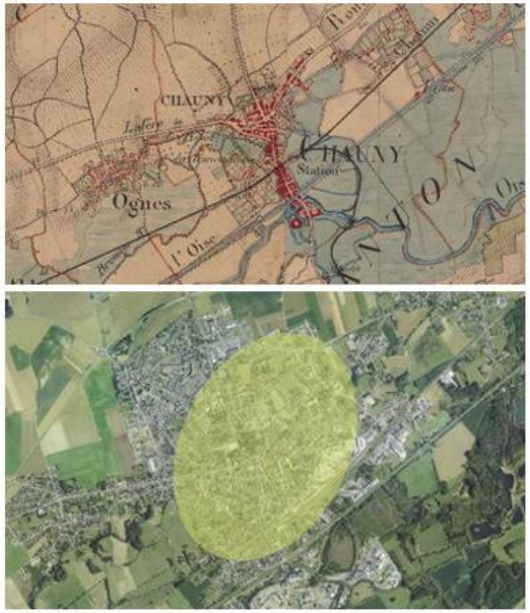
- Une forme urbaine traditionnellement héritée de dispositifs défensifs (fortifications, murailles, fossés, etc.) et/ou de reliefs marqués (cuvettes, collines, etc.) fixant un « cadre » au développement urbain.
- L'habitat y est concentré autour d'un noyau central historique (place principale) où l'on retrouve également des fonctions urbaines de premier ordre (mairie, école, etc.).
- La commune de Chauny illustre parfaitement ce type de développement.

Dynamiques de développement

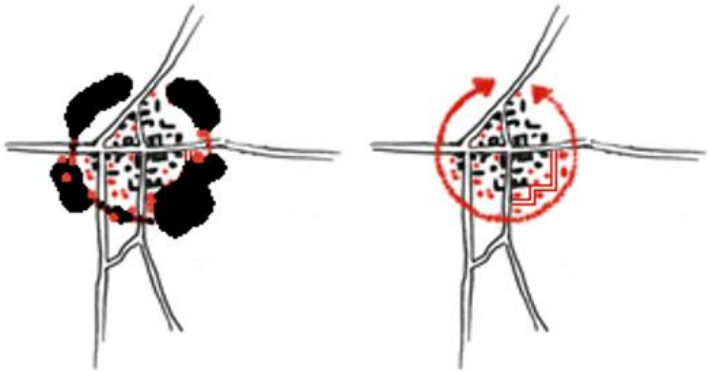
- L'évolution de la tâche urbaine démontre une certaine constance sur le temps long dans la mesure où les extensions urbaines sont réalisées le plus souvent en continuité immédiate de la trame bâtie existante.
- Dès lors, si la structure originelle en forme « concentrique » reste visible, celle-ci tend à s'élargir et présente bien souvent une densité moindre à mesure que l'on s'éloigne du cœur de la commune.

Enjeux d'évolution

- Le principal enjeu d'évolution est de tendre vers un urbanisme raisonné qui mobilise des formes urbaines peu consommatrices d'espace et les potentialités existantes au sein de la tâche bâtie.
- Il est également nécessaire de travailler les franges urbaines et les secteurs d'interface afin de limiter les impacts de l'urbanisation sur les paysages alentours.



Chauny au fil des siècles ; Source : Géoportail.fr



Dynamique de développement — Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « linéaire »

Caractéristiques

- Ensemble urbain linéaire, dense ou diffus, traditionnellement implanté de part et d'autre d'un axe de communication unique.
- Cette juxtaposition de bâti, procurant un sentiment d'effet « couloir » nuit fortement à la visibilité de la centralité de la commune. Par ailleurs, la fonction des espaces publics se résume à sa simple fonction routière.
- La commune de Verneuil-sous-Coucy en est un exemple.

Dynamiques de développement

- L'évolution de l'enveloppe urbaine de ce type d'organisation spatiale prend principalement deux formes :

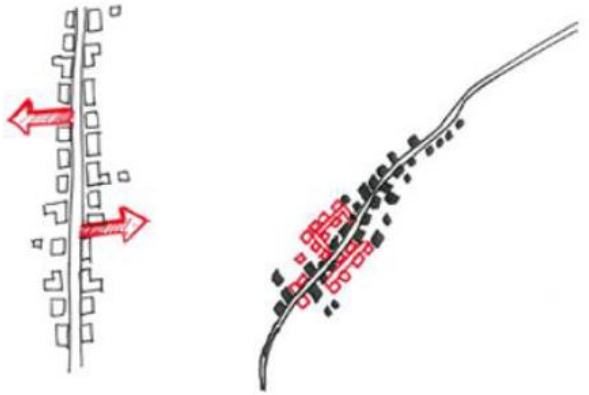
1. L'extension continue le long de l'axe historique, pouvant conduire dans certain cas à la création de continuum urbain entre deux communes.
2. Un développement transversal le long des axes secondaires faisant évoluer la structuration d'origine en organisation urbaine de type « carrefour ».

Enjeux d'évolution

- Ce type d'urbanisation est à l'origine de problématiques telles que les surcoûts liés à l'extension des réseaux ou encore la perte de dynamisme des centres-bourgs.
- Un épaississement du front bâti, grâce à la mise en place de réserves foncières (voirie et bâti), permettrait de restructurer une centralité tout en garantissant le maintien des espaces de respirations sur les extérieurs de la commune.



Verneuil-sous-Coucy au fil des siècles ; Source : Géoportail.fr



Enjeux d'évolution

Focus sur l'organisation urbaine de type « polynucléaire »

Caractéristiques

- Ensemble urbain composé de plusieurs noyaux espacés entre eux (centre-bourg accompagné de ses hameaux par exemple).
- Bien souvent lâche et aéré, l'organisation urbaine de type « polynucléaire » est rythmée par une alternance de parcelles agro-naturelles et d'habitations plus ou moins diffuses, lui conférant ainsi un aspect fragmenté. Cette organisation peut être à dominante concentrique, linéaire ou carrefour. Cette fragmentation peut être issue de la présence de courtils autour d'anciens hameaux.

Dynamiques de développement

- Les entités polynucléaires présentent deux dynamiques d'urbanisation menées, le plus souvent, simultanément :

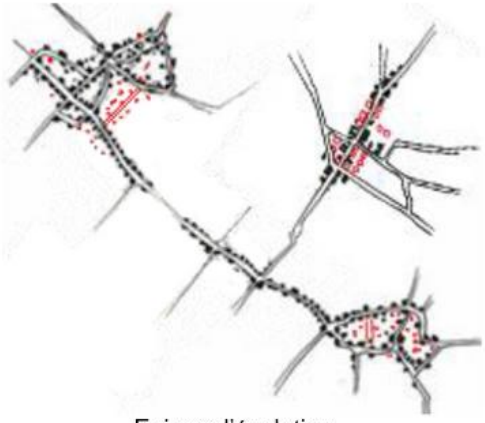
1. L'extension linéaire entre les différents noyaux réduisant les fenêtres d'ouverture sur le grand paysage;
2. Un développement spontané au gré des opportunités foncières accentuant le mitage du territoire, la consommation d'espaces agro-naturels et la perte de lisibilité des éléments de centralité.

Enjeux d'évolution

- La mobilisation et la valorisation des délaissés urbains (interstices, dents creuses, parcelles faiblement bâties) constituent le principal levier de développement urbain pour impulser une nouvelle dynamique visant à assurer la compacité des noyaux urbains.
- • Un travail sur la question des hameaux doit être également mené en parallèle afin que ces derniers se contiennent dans leurs limites actuelles.



Verneuil-sous-Coucy au fil des siècles ; Source : Géoportail.fr



Enjeux d'évolution

2) Une dynamique d'artificialisation des sols à maîtriser

2.1. Cadrage juridique et méthodologique

Bien que le sujet de la modération de la consommation des espaces et de l'étalement urbain soit ancien et récurrent, il occupe aujourd'hui une place centrale dans la définition des politiques publiques.

Les dernières évolutions législatives intervenues depuis 2010 ont considérablement renforcé la prise en compte des conséquences environnementales au sein des projets de territoire et impliquent davantage les collectivités publiques dans la définition d'une gestion rationnelle de l'espace.

Parce qu'elle résulte de plusieurs facteurs cumulatifs, la réduction de la consommation d'espaces apparait comme un thème sensible mais stratégique pour un territoire. En effet, guidée par une aspiration toujours plus forte d'accession à la propriété individuelle, une fiscalité et une valeur foncière plus avantageuses en secteur périurbain ou rural, la limitation de la consommation des espaces est donc au cœur des politiques publiques.

A cela s'ajoute également, une propension d'acteurs de la construction qui opte pour la périurbanisation au détriment de l'intensification et du renouvellement des cœurs de ville tant ces projets peuvent être coûteux et techniques.

Ainsi, ces logiques de périurbanisation aboutissent à un allongement des déplacements au quotidien, à une hausse des émissions de gaz à effet de serre, à une diminution et un mitage des espaces naturels et agricoles et à l'irréversibilité quasi systématique de l'imperméabilisation des sols.

Dès lors, les lois issues du Grenelle de l'environnement sont venues renforcer la prise en compte des conséquences environnementales de l'artificialisation des sols (paysage, biodiversité, ruissellement…). Ainsi depuis 2010, le code de l'urbanisme précise qu'au sein d'un SCoT doit être réalisé « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs » (L.141-3). À partir de cette analyse, doivent être arrêtés « par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, et décrit, pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres » (L.141-6).

Pour répondre à ces exigences réglementaires, notre analyse repose sur l'exploitation des fichiers fonciers qui peuvent apporter une des solutions de mesure de ce phénomène. Ces données, issues de l'application MAJIC (Mise À Jour des Informations Cadastrales) de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), nous renseignent à la fois sur l'occupation du sol actuelle et sur son évolution. Il s'agit d'une base de données fiscales, qui renseigne sur les parcelles, les locaux et leurs propriétaires.

L'utilisation de cette base de données présente plusieurs avantages :

- Une échelle de précision à la parcelle ;

- Une donnée disponible et mise à jour tous les ans depuis 2009.

Cependant, les données citées sont à utiliser avec précaution pour analyser l'évolution des surfaces naturelles, agricoles et forestières. En effet, l'origine déclarative des informations et leur vérification partielle conduit à une fiabilité décroissante pour les espaces dont l'intérêt fiscal tend vers zéro. De plus, les fichiers fonciers ne renseignent pas sur les espaces non cadastrés qui sont constitués en grande partie de surfaces de voirie. Afin de compléter notre analyse, nous avons également mobilisé le Registre Parcellaire Graphique de 2010 permettant d'identifier les parcelles agricoles ainsi que deux orthophotographies de 2006 et de 2013 permettant de vérifier / corriger / affiner nos traitements géomatiques.

Une première étape nous a permis d'interroger les fichiers fonciers pour identifier les parcelles ayant fait l'objet d'une construction entre 2011 et 2023.

Dans un second temps, afin de qualifier l'analyse de la consommation des espaces sur les dix dernières années, nous avons souhaité distinguer ce qui relevait de l'extension urbaine et de l'optimisation foncière (c'est-à-dire de la consommation au sein de l'enveloppe urbaine).

Pour cela, nous avons recréé l'enveloppe urbaine à partir des fichiers fonciers ce qui nous a permis d'identifier : les parcelles situées hors de cette enveloppe (la consommation foncière en extension) et celles identifiées au sein de l'enveloppe (la consommation foncière en optimisation).



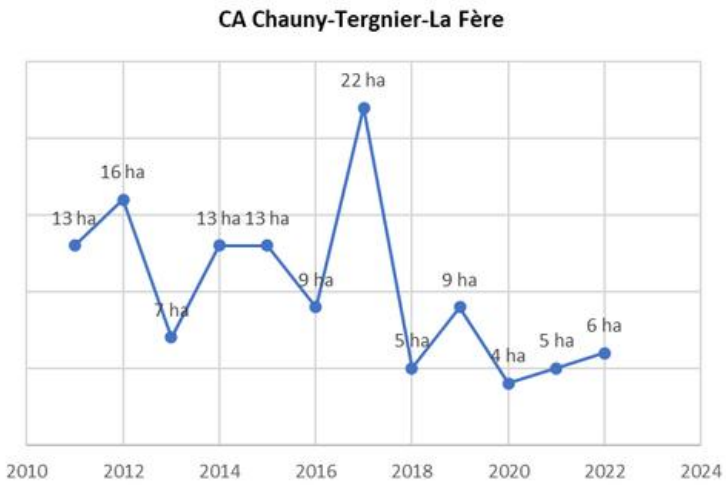
Exemple

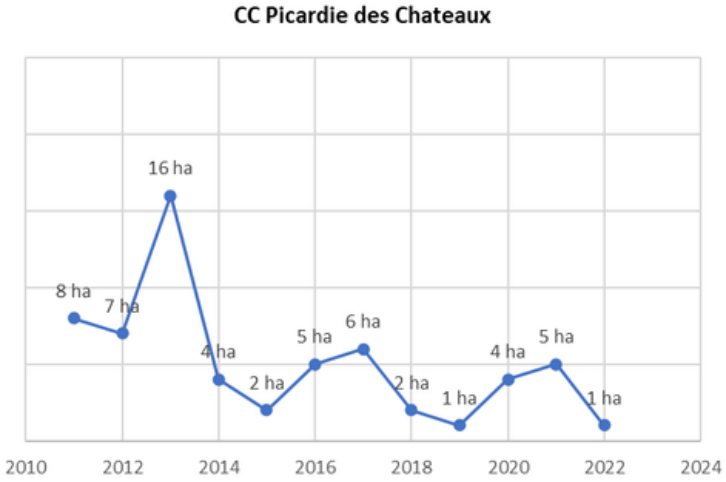
2.2. Regard prospectif sur la consommation d'espace depuis 10 ans sur le Pays Picard

La consommation d'espace Net Artificialisé des Sols (ENAF) tend à la baisse sur le territoire.

À noter que la CC possède tout de même une forte consommation enregistrée en 2013 avec un total de 16 Hectares consommés (dont 5ha pour l'habitat / 2ha de zone d'activité et 9ha pour les infrastructures).

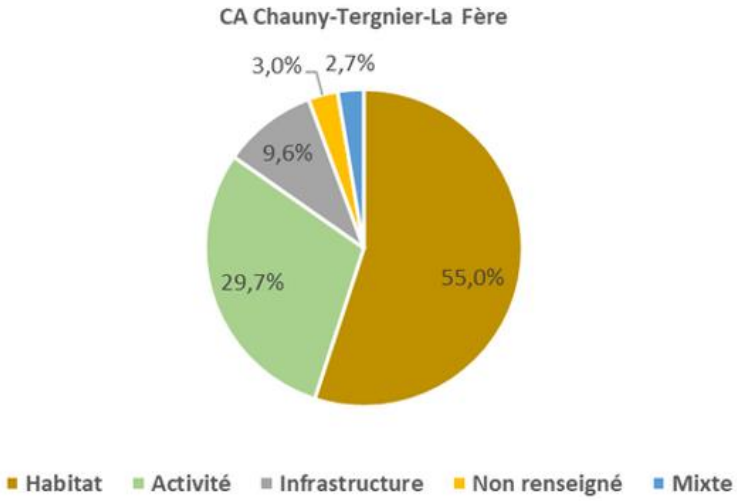
Sur la CA, on observe un pic en 2017 avec 22 Hectares consommés (17 ha d'Activité et 5ha d'Habitat).

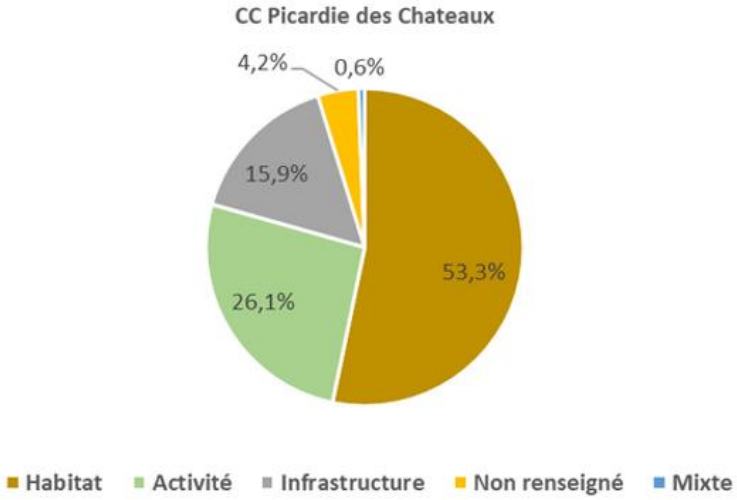




Source : Portail de l'artificialisation des sols – Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023

Les opérations liées à l'habitat comptent pour plus de la moitié de la consommation foncière globale. Viennent ensuite les zones d'activités pour un peu plus d'un quart de la consommation d'espace mesurée sur la période 2011-2023.



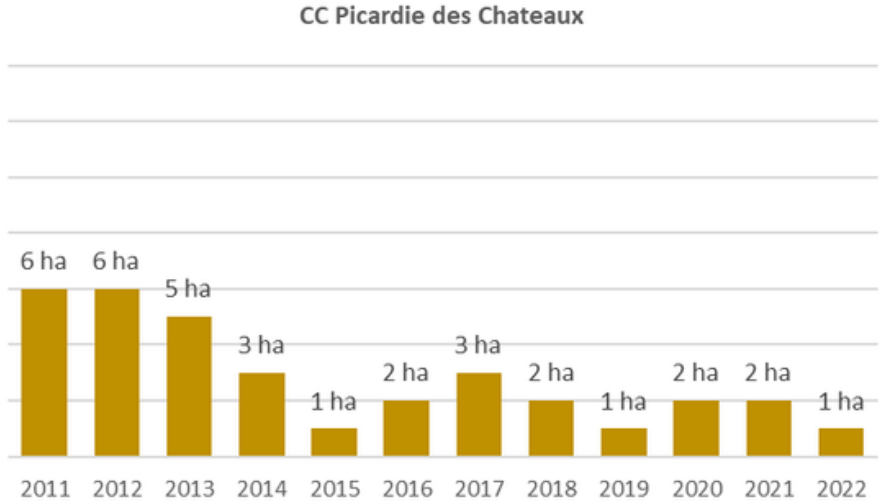


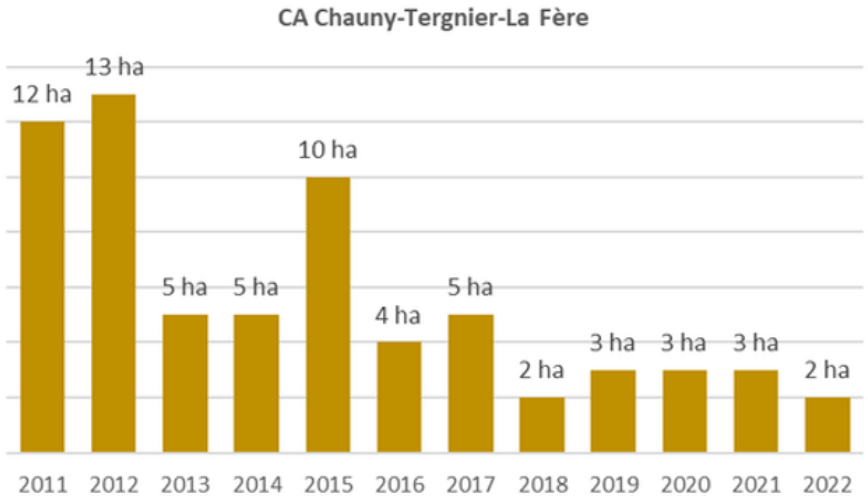
Source : Portail de l'artificialisation des sols – Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023

Une consommation dédiée à l'habitat orientée vers l'intensification urbaine

La consommation foncière liés à l'Habitat est par ailleurs en baisse sur l'ensemble du territoire.

La baisse est plus nette sur la CA qui passe d'une moyenne de 12 hectares sur le début de la période observée à une moyenne de 3 hectares sur les 5 dernières années. Pour la CC la baisse est également notable mais reste moins marquée.





Source : Portail de l'artificialisation des sols – Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023

Les données soulignent également que les communes rurales ont le plus construit de logements en extension, alors qu'un effort de construction en renouvellement a été fait dans le pôle urbain et le pôle relais à ce sujet.

En matière d'activités, la prédominance du développement en extension s'explique d'autant plus par une réponse aux besoins spécifiques des entreprises dans des zones d'activités.

Au regard des objectifs du SCoT, le Pays Picard répond de manière inégale aux prescriptions énoncées. Le pôle urbain remplit partiellement ses objectifs quant aux espaces à intensifier, puisque celui-ci a mobilisé près 50% de la surface consommée en extension.

Le pôle relais, quant à lui, montre un effort sur la mobilisation de foncier à intensifier et une extension modérée, rentrant de fait dans les objectifs du SCoT.

En revanche, les communes rurales ne remplissent pas les objectifs prescrits dans la mesure où elles ont largement construit en extension.

Toutefois, relevons que la plupart des opérations du territoire s'inscrivent en continuité de l'enveloppe urbaine existante même si cette consommation d'espace n'a pas permis de contrer le phénomène de perte d'emplois visible sur le territoire depuis plusieurs décennies (Cf. Chapitre 3 – Développement économique).

3) Un territoire rural multipolarisé pour garantir une bonne qualité de vie

3.1. Des dynamiques extérieures qui influent sur le développement du territoire

Comment déterminer l'armature territoriale ?

L'armature territoriale du Pays Picard est la formalisation du fonctionnement du territoire à travers un ensemble de villes hiérarchisées et de leurs aires d'influences qui assurent des fonctions différenciées, répondant aux besoins de la population desservie.

Elle est issue du croisement de différentes données et documents :

- Des orientations principales de la région Hauts-de-France pour le territoire pressenties dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration ;
- Les données de zonage de l'INSEE (aire urbaine, unité urbaine, pôle urbain) qui cadrent l'analyse et apportent un regard supra-territorial sur l'inscription du Pays Picard au sein de la région ;
- Les indicateurs infra-territoriaux qui illustrent les dynamiques internes au territoire pour affiner l'analyse ;
- La vision pragmatique et stratégique du territoire des élus qui valide l'armature territoriale.

Des objectifs régionaux pressentis qui s'appuient et influent sur l'armature territoriale

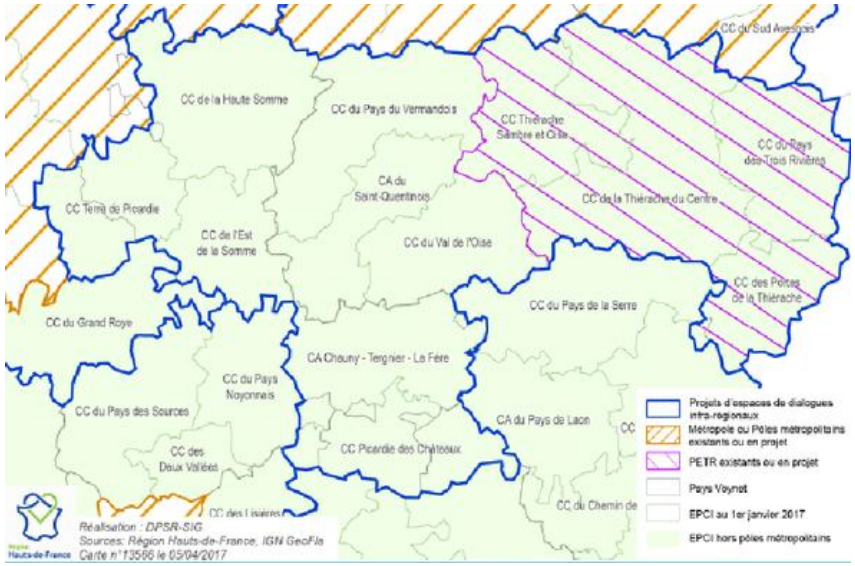
Les premiers éléments de cadrage du SRADDET

Le SRADDET, approuvé en 2020, réaffirme deux grandes priorités régionales : la création d'emplois et la compétitivité économique. Celles-ci se traduisent à travers une triple ambition pour les Hauts-de-France à l'Horizon 2050, à savoir :

- Mettre l'aménagement durable du territoire au service d'un projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires ;
- Construire des lieux de dialogue et soutenir les dynamiques de projet de l'ensemble des territoires de la région ;
- S'appuyer sur un pilotage suffisamment souple pour que les territoires intègrent progressivement les acquis des schémas stratégiques au fur et à mesure de leur validation, comme autant de cadres de référence partagés des politiques régionales.

Le SRADDET liste ainsi 3 partis pris stratégiques qui sont déclinés à l'échelle des 9 espaces de dialogue dont le Nord de l'Aisne, auquel est intégré le territoire du Picard :

- Une ouverture maîtrisée, une région mieux connectée ;
- Une multipolarité confortée en faveur d'un développement équilibré du territoire régional ;
- Un quotidien réinventé s'appuyant sur de nouvelles proximités et sur une qualité de vie accrue.



L'espace de dialogue Nord de l'Aisne est structuré autour de 12 intercommunalités dont 4 sont organisées autour d'un PETR (CC Thiérache Sambre et Oise, CC de la Thiérache du Centre, CC des Portes de la Thiérache) et 2 en Syndicat Mixte (Pays Picard).

Il est tout de même important de notifier que depuis l'approbation du SRADDET, six lois ont amené à revisiter certains enjeux. Ainsi, à compter du 23 juin 2022, la Région Hauts-de-France a entamé une procédure de modification du SRADDET pour intégrer ces nouvelles législations, notamment en ce qui concerne l'artificialisation des sols, la logistique, le changement climatique et la gestion des déchets.

Quatre volets seront concernés par ces modifications :

- Gestion économe de l'espace : ajout de trajectoires chiffrées visant à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que l'artificialisation.
- Logistique : amélioration de l'implantation des activités en prenant en compte les objectifs de développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle.
- Climat et énergie : renforcement des objectifs pour atténuer les impacts du changement climatique.
- Déchets : accentuation de la prévention et de la valorisation des matières pour se conformer aux nouveaux objectifs réglementaires.

Le SRADDET sera officiellement modifié à partir de novembre 2024.

Un zonage national et statistique, clé d'entrée pour comprendre le fonctionnement territorial interne

Les unités urbaines : une polarisation par la continuité des espaces bâtis et des densités

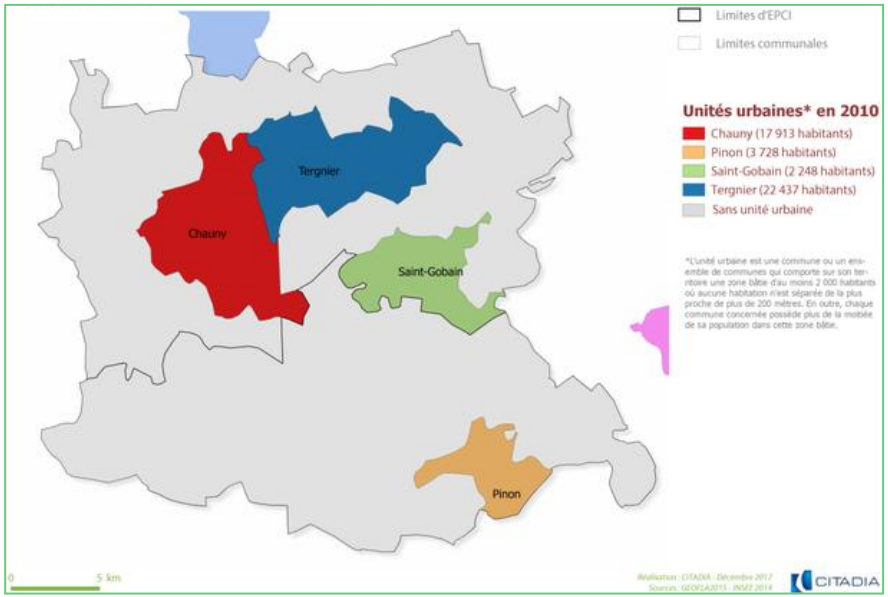
Focus définition :

Une unité urbaine désigne des ensembles urbains présentant une continuité bâtie d'au moins 200 mètres et un nombre d'habitants supérieur à 2 000. Cet indicateur permet ainsi de déterminer les zones les plus denses d'un territoire, soit les zones les plus susceptibles de le polariser. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes forme une agglomération multi-communale. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune elle est dénommée ville isolée.

Au sein du territoire du Pays Picard, il existe 3 agglomérations multi-communales et 1 ville isolée :

- L'unité urbaine de Tergnier, regroupant 7 communes (Tergnier, Andelain, Beautor, Charmes, Condren, Danizy, La Fère) 22 120 habitants en 2021 ;
- L'unité urbaine de Chauny, regroupant 5 communes (Chauny, Autreville, Ognes, Sinceny, Viry-Noureuil) et 17 093 habitants ;
- L'unité urbaine de Pinon comprenant Anizy-le-Grand et regroupant 4 204 habitants ;
- La ville isolée de Saint-Gobain qui compte 2 315 habitants.

Le sud-ouest du territoire est caractérisé par l'absence d'unité urbaine, traduisant une densité bâtie et de population relativement faible. Dès lors, ces unités urbaines sont à considérer dans la constitution de l'armature territoriale tant elles traduisent une réalité spatiale.



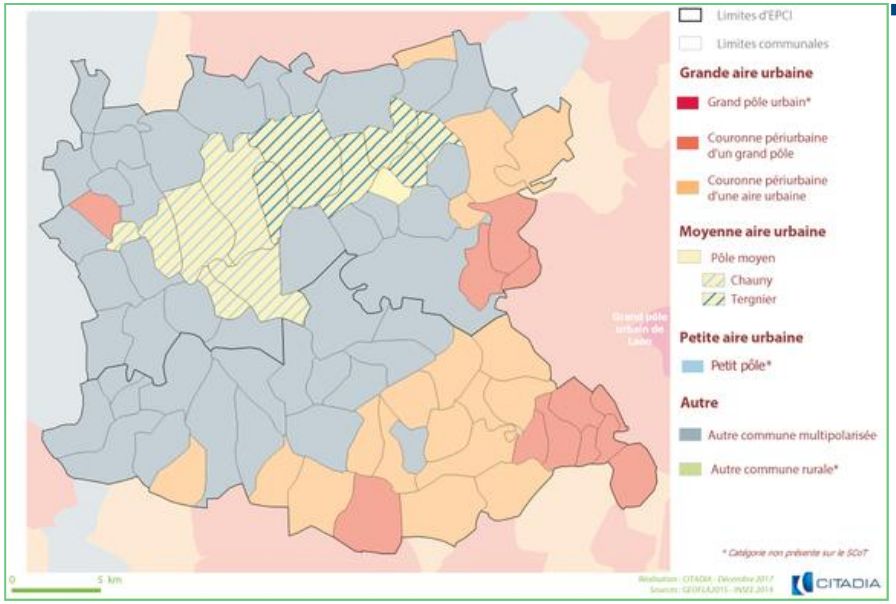
Les aires urbaines : une polarisation par les bassins d'emplois

Focus définition :

Une aire urbaine : un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

L'analyse des aires urbaines permet ainsi de repérer les pôles d'influence qui existent en termes d'emploi sur le territoire. Les communes de Chauny et Tergnier ainsi que leurs couronnes respectives (Viry-Noureuil/Sinceny /Autreville/Ognes/Neuflieux et Condren/Beautor/La Fère/Danizy/Charmes) sont identifiées comme « pôle moyen » sur le territoire : elles concentrent un nombre important d'emplois et s'organisent autour d'une couronne péri-urbaine vaste. Cette couronne est cependant également polarisée par des pôles extérieurs (Saint-Quentin, Soissons, Laon, Noyon, Ham).

Deux aires (Chauny-Tergnier) sont donc à consolider quand le reste du territoire est à mettre en complémentarité avec les pôles transfrontaliers du reste de l'Aisne.



Les bassins de vie : localiser les équipements

Le bassin de vie représente le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi. Ceux-ci sont classés en six grands domaines (services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sport, loisir et culture, transports).

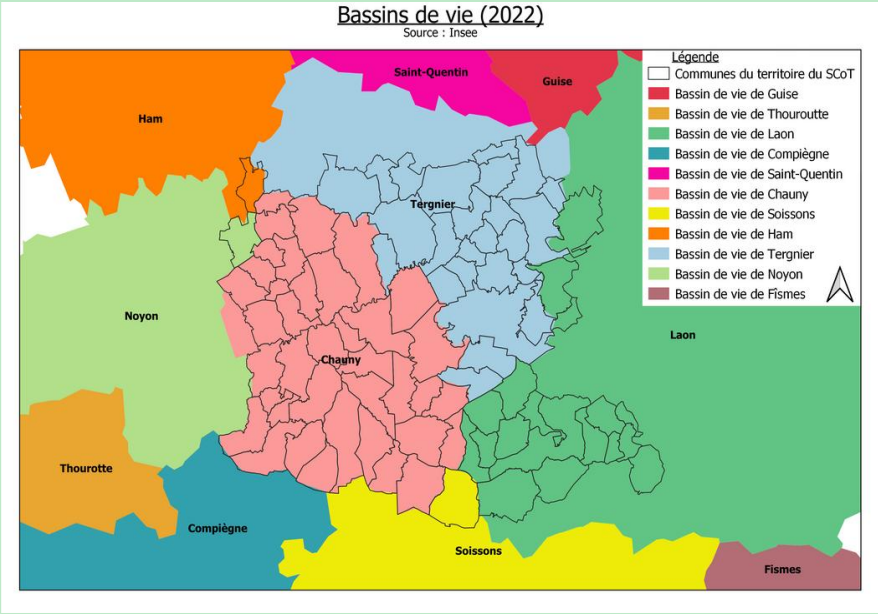
L'analyse du découpage du territoire en bassins de vie permet ainsi d'analyser la répartition des équipements et de dégager les principaux pôles d'influences.

Sur le territoire, il existe 3 bassins de vie dont le pôle est interne au territoire et 4 bassins interterritoriaux localisés aux franges du secteur. Il est donc important de valoriser les bassins existants tout en prêtant attention à construire le territoire en complémentarité avec les territoires annexes, partageant des bassins de vie.

A l'issue de cette analyse principalement statistique, trois espaces polarisants principaux ont été identifiés sur le territoire :

- Le bassin de vie de Tergnier bien pourvu en équipements et en emplois (pôle urbain moyen) ;
- Le bassin de vie de Chauny bien pourvu en équipements et en emplois (pôle urbain moyen) ;
- Le bassin de Laon, également dense en termes de bâti, d'équipements et d'emplois, mais à une échelle moindre.

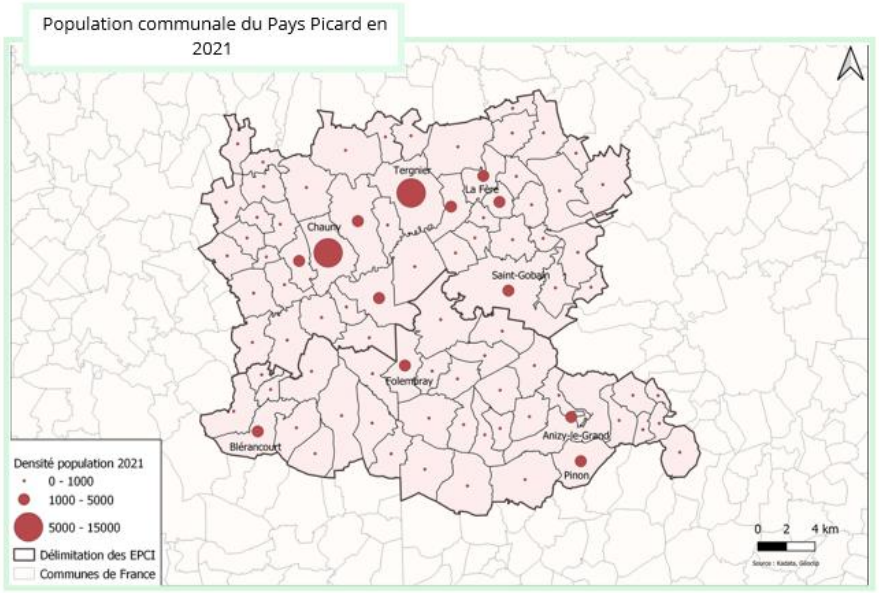
Certaines communes du territoire appartiennent principalement aux bassins de vie des agglomérations voisines : Ham au nord du territoire, Noyon à l'ouest, Soissons au Sud et Laon à l'est.



3.2. Des caractéristiques internes qui permettent d'affiner la structuration infra-territoriale

Le poids et l'évolution démographiques des communes

La répartition géographique actuelle de la population, critère pris en compte par l'Insee, confirme la polarisation mentionnée précédemment. Toutefois, les pôles identifiés connaissent, pour certains, une croissance de population négative ou nulle. La population augmente plus fortement dans les communes rurales. Ces dynamiques sont à prendre en compte pour éventuellement anticiper l'émergence de nouveaux pôles démographiques sur le territoire.



Une dynamique de construction cohérente avec la structuration territoriale

La dynamique de construction la plus forte a lieu dans la conurbation de Chauny-Tergnier-La Fère. Certaines communes, de taille moyenne pour le territoire, se distinguent également comme Anizy-le-Grand ou encore Coucy-la-Ville.

La répartition des constructions tend à asseoir la polarisation du territoire, définie jusque-là.

L'indice de construction par commune, soit le nombre de constructions réalisées par habitant entre 2009 et 2018, illustre toutefois un affaiblissement relatif des polarités de Chauny et Tergnier, où le rythme de construction élevé en nombre représente une dynamique inférieure à celle que connaissent certaines communes rurales du territoire.

Une répartition des commerces, équipements et services fortement polarisée

La répartition des équipements sur le territoire laisse apparaître une structuration forte avec plus de 5 communes polarisant plus de 50% des équipements. Cette polarisation est également hiérarchisée avec :

- Chauny et Tergnier ;
- La Fère une grande concentration d'équipements intermédiaires ;
- Les communes de Viry-Noureuil et Beautor qui appartiennent au pôle urbain ;

- Les communes de Saint-Gobain, Anizy-le-Grand et Pinon qui jouent un rôle important dans le maillage territorial de proximité.

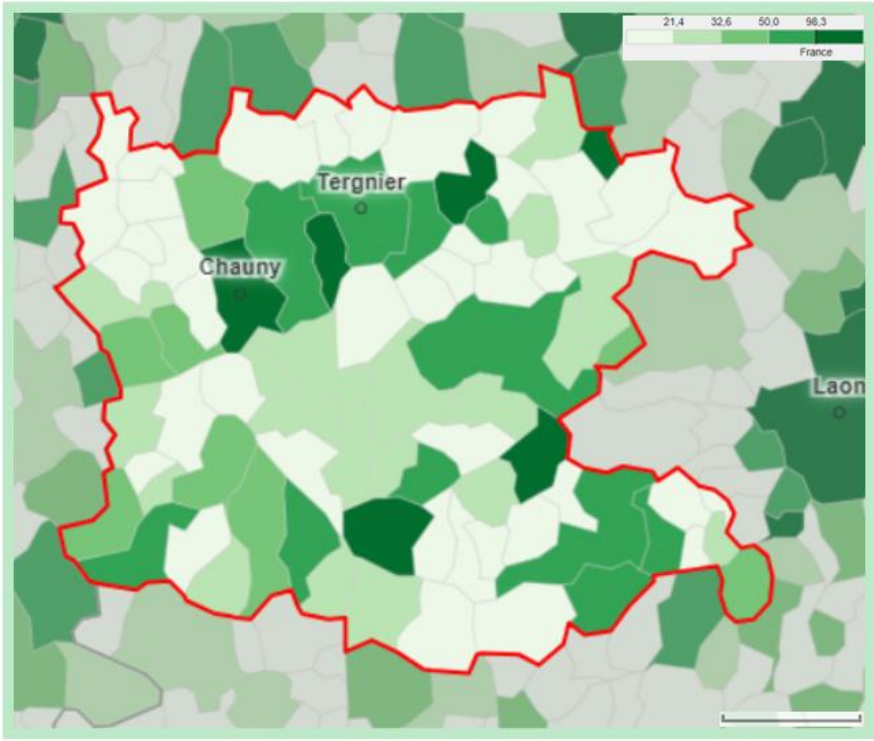
En effet, si le nord et le sud-est du territoire sont relativement riches en commerces, services et équipements, la partie sud-ouest du territoire est moins bien pourvue, malgré une forte dynamique démographique qui va poser la question de l'adéquation entre la répartition future de la population et des services.

Une majorité de communes résidentielles polarisées par des pôles d'emplois locaux

Avec moins d'un emploi pour un actif occupé, la majorité des communes du territoire sont des communes majoritairement résidentielles. Leur population doit alors se rendre dans d'autres communes pourvoyeuses d'emplois. Plusieurs pôles se dessinent alors :

- Quelques grandes communes de la conurbation que sont Chauny, Condren et La Fère ;
- Le pôle de Saint-Gobain ;
- Les communes de Coucy-le-Château, Coucy-la-ville et Prémontré dans le sud du Pays.

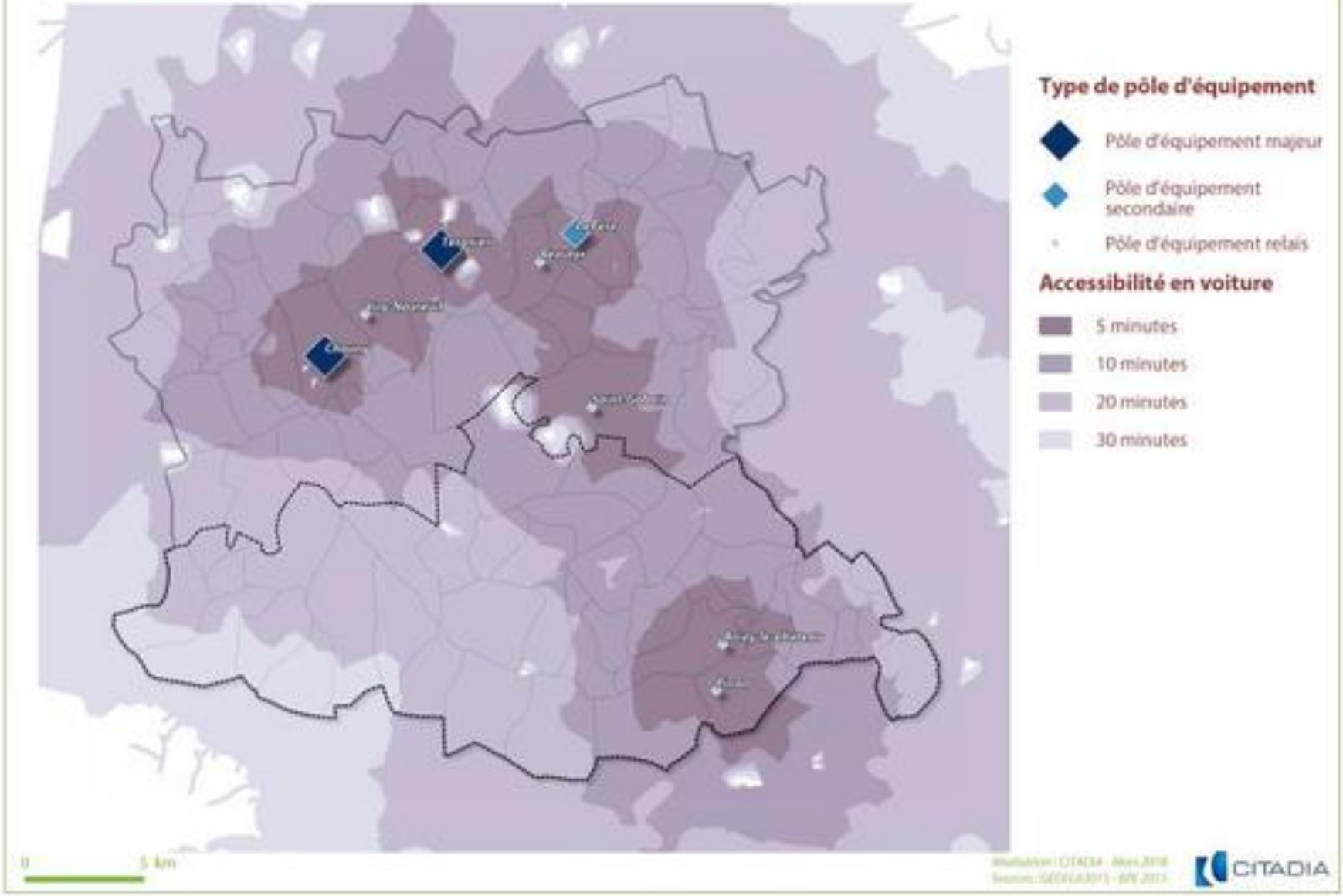
La plupart des communes rurales présentent un indice de concentration de l'emploi relativement faible, en particulier sur la frange nord et à l'ouest du Pays.



Indice de concentration de l'emploi (emplois pour 100 actifs occupés) 2021

Accessibilité aux pôles principaux d'équipements du territoire

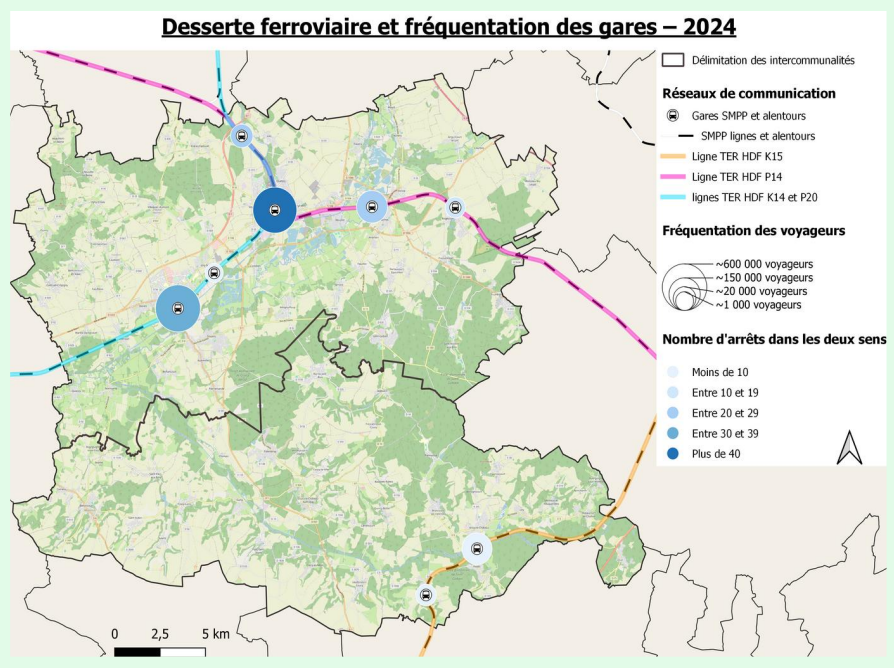
SCoT du Pays Chaunois



Une position par rapport aux axes structurants déterminante

Le réseau ferré relie le territoire à Saint-Quentin, Laon, Amiens, Crépy-en-Valois et Paris. La présence d'une gare dans une commune est un équipement attractif qui génère des flux à destination de cette dernière. Le réseau reste relativement dense sur le territoire mais la desserte en train diffère fortement entre Chauny, Tergnier, La Fère, Anizy-Pinon qui sont les gares principales, et les autres gares, moins fréquentées de Mennessis, Versigny, Vauxaillon et Viry-Noureuil.

De la même façon, les principaux axes routiers constituent des portes d'entrée structurantes pour le territoire. Ceux-ci sont distribués principalement par la RN 1032 connectée à l'A26 et par la RD 1 qui relie les grandes agglomérations voisines (Saint-Quentin, Soissons). À noter que les deux tiers sud-est et sud-ouest ne sont pas traversés par de grandes infrastructures, limitant leur accessibilité. Toutefois, la proximité de la RD 1 permet de nuancer ces constats.



3.3. Définition de l'armature urbaine

Le croisement des données précédemment analysées passées au prisme de l'expertise des élus a permis de définir l'armature urbaine du territoire du Pays Picard.

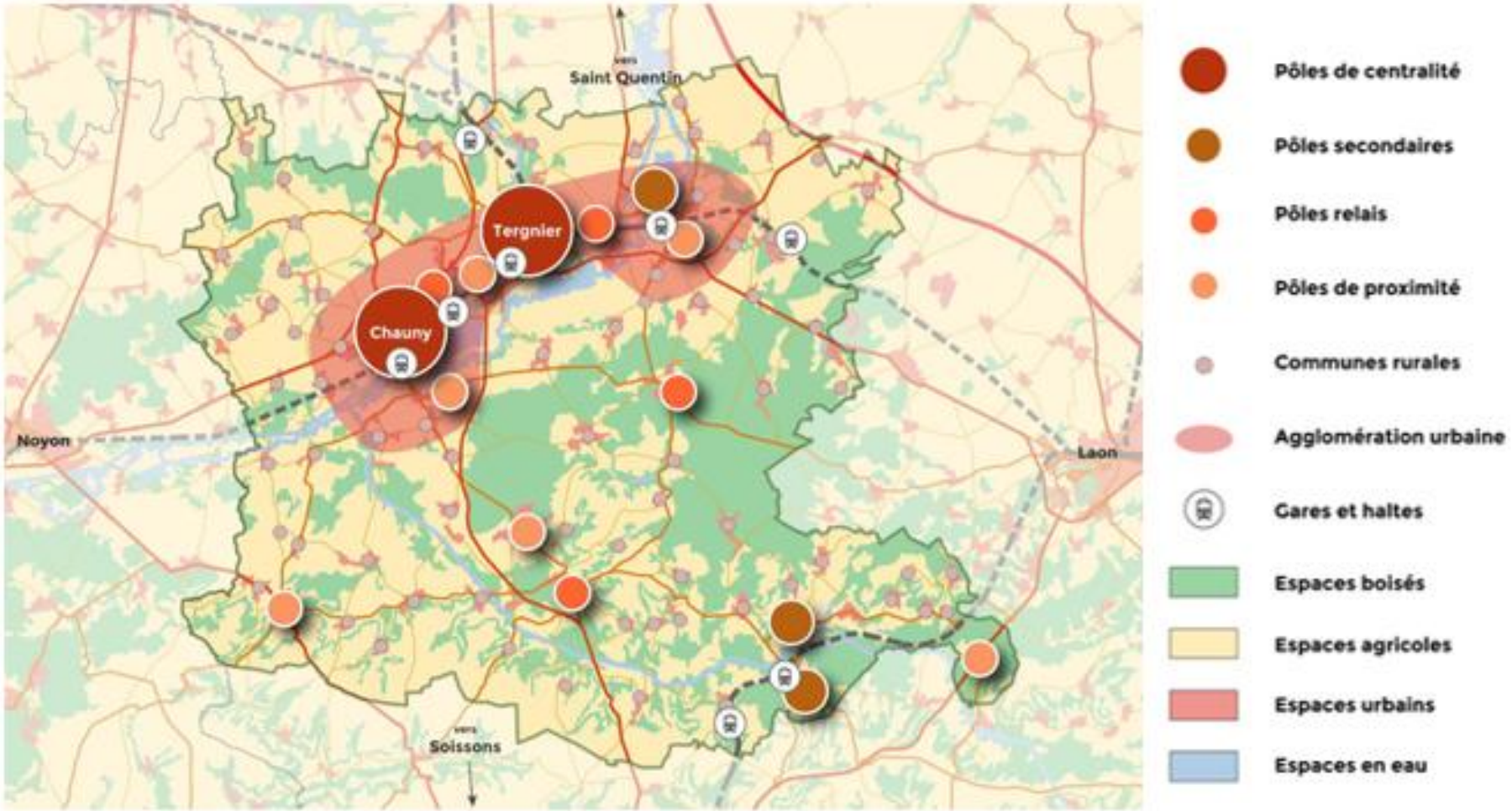
L'armature territoriale s'organise selon plusieurs niveaux hiérarchisés et complémentaires. Elle comprend des pôles majeurs (Chauny, Tergnier), qui constituent les centralités principales du territoire, concentrant les fonctions urbaines les plus structurantes. Les pôles secondaires (Anizy-le-Grand, La Fère, Pinon) assurent un rôle de structuration à une échelle intermédiaire, en relais des pôles majeurs.

Les pôles relais (Beautor, Coucy-le-Château-Auffrique, Saint-Gobain, Viry-Noureuil) occupent une position intermédiaire entre les centralités principales et les espaces ruraux, en offrant un niveau de services et d'équipements répondant aux besoins des communes environnantes. Les pôles de proximité (Blérancourt, Charmes, Condren, Folembray, Sinceny, Urcel) assurent quant à eux un premier niveau de services et d'équipements de proximité, répondant aux besoins quotidiens de la population.

Enfin, les communes rurales complètent cette armature. Essentiellement résidentielles et agricoles, elles s'inscrivent dans une relation de complémentarité avec les différents pôles du territoire.

Cette organisation hiérarchisée et multipolaire permet d'assurer une structuration équilibrée du Pays Picard et de garantir une articulation cohérente entre les différentes échelles de vie du territoire.

Chaque niveau de l'armature devra porter une ambition différenciée en matière d'essor démographique et économique, de production de logements, de diversification et de densification du tissu bâti, de niveau d'équipements, commerces et services et de préservation du cadre de vie.

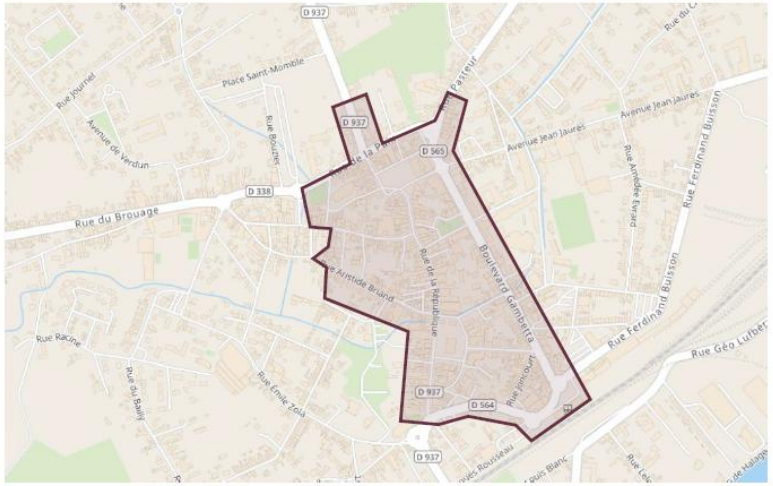

Saint Quentin
Tergnier
Chauny
Noyon
Laon
Soissons
Pôles de centralité
Pôles secondaires
Pôles relais
Pôles de proximité
Communes rurales
Agglomération urbaine
Gares et haltes
Espaces boisés
Espaces agricoles
Espaces urbains
Espaces en eau

VIII. Annexes

Annexe 1 : Les fiches pôles des centralités

EXEMPLE D'UNE FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE CHAUNY

Fiche : Chauny centre-ville



DYNAMIQUE COMMERCIALE

Nombre de locaux dans le périmètre	141	
Taux de vacance commercial	13%	●
Présence d'un marché hebdomadaire	OUI	●
Présence d'une offre du quotidien	OUI	●
Part du commerce de détail	44%	●
Part des services	16%	●
Part des cafés, restaurants	11%	●
Attractivité de l'offre commerciale		●
Intensité concurrentielle		●

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nombre d'habitants en 2020	11 496	●
Evolution entre 2014 et 2020	-2,8	●
Part des familles avec enfants	31%	●
Part des CSP+	16%	●
Revenu moyen par ménage	20 200€	●

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité	●
Qualité des espaces publics	●
Accessibilité et déambulation piétonne	●
Accessibilité motorisée et stationnement	●

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE CHAUNY – POLARITE 'RESIDENCE'

Fiche : Chauny - polarité de quartier 'La Résidence'



DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nombre d'habitants en 2020	11 496	●
Evolution entre 2014 et 2020	-2,8	●
Part des familles avec enfants	31%	●
Part des CSP+	16%	●
Revenu moyen par ménage	20 200€	●

DYNAMIQUE COMMERCIALE

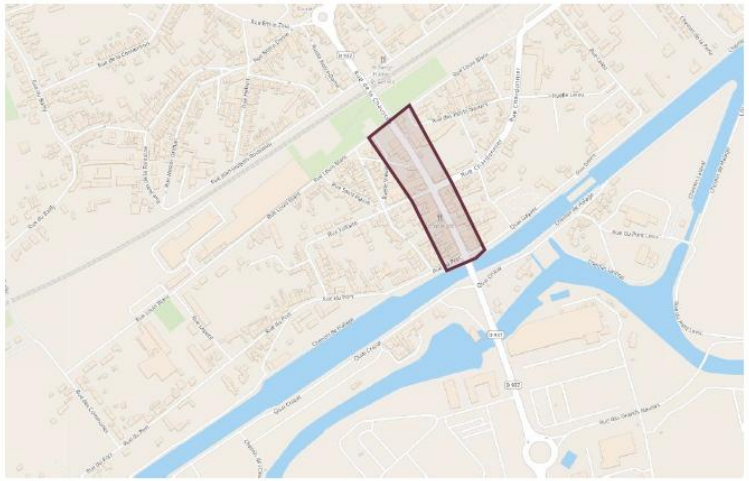
Nombre de locaux dans le périmètre	22	
Taux de vacance commercial	17%	●
Présence d'un marché hebdomadaire	NON	●
Présence d'une offre du quotidien	OUI	●
Part du commerce de détail	67%	●
Part des services	17%	●
Part des cafés, restaurants	14%	●
Attractivité de l'offre commerciale		●

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité	●
Qualité des espaces publics	●
Accessibilité et déambulation piétonne	●
Accessibilité motorisée et stationnement	●

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE CHAUNY – POLARITE 'CHAUSSÉE'

Fiche : Chauny – polarité de quartier 'Chaussée'



DYNAMIQUE COMMERCIALE

Nombre de locaux dans le périmètre	22	
Taux de vacance commercial	18%	🔴
Présence d'un marché hebdomadaire	NON	🟠
Présence d'une offre du quotidien	OUI	🟢
Part du commerce de détail	36%	🟠
Part des services	32%	🟠
Part des cafés, restaurants	14%	🟢
Attractivité de l'offre commerciale		🔴

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

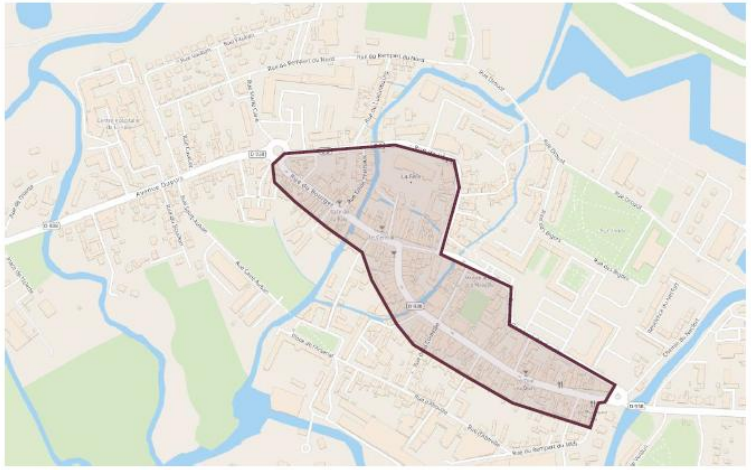
Nombre d'habitants en 2020	11 496	🟢
Evolution entre 2014 et 2020	-2,8	🔴
Part des familles avec enfants	31%	🟢
Part des CSP+	16%	🟢
Revenu moyen par ménage	20 200€	🟠

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité	🟢
Qualité des espaces publics	🟠
Accessibilité et déambulation piétonne	🟠
Accessibilité motorisée et stationnement	🟢

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE LA FÈRE

Fiche : La Fère



DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nombre d'habitants en 2020	2850
Evolution entre 2014 et 2020	-0,1%
Part des familles avec enfants	36%
Part des CSP+	5%
Revenu moyen par ménage	14 917€

DYNAMIQUE COMMERCIALE

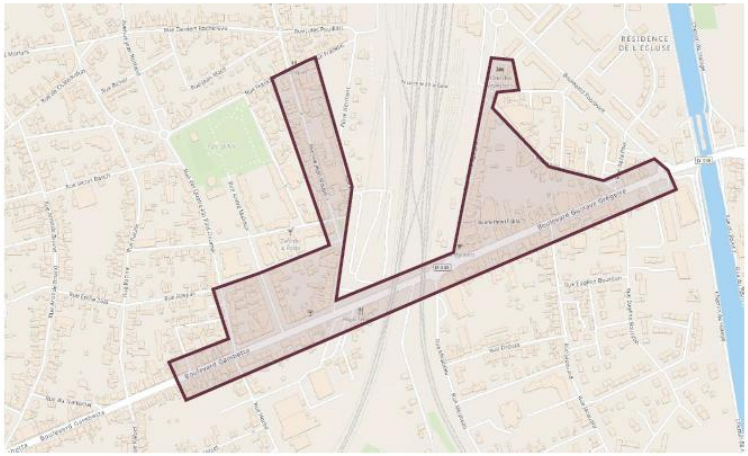
Nombre de locaux dans le périmètre	70
Taux de vacance commercial	30%
Présence d'un marché hebdomadaire	OUI
Présence d'une offre du quotidien	OUI
Part du commerce de détail	35%
Part des services	30%
Part des cafés, restaurants	6%
Attractivité de l'offre commerciale	

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité
Qualité des espaces publics
Accessibilité et déambulation piétonne
Accessibilité motorisée et stationnement

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE TERGNIER

Fiche : Tergnier



DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nombre d'habitants en 2020	13 431	
Evolution entre 2014 et 2020	-2,2%	
Part des familles avec enfants	36%	
Part des CSP+	7%	
Revenu moyen par ménage	18 940€	

DYNAMIQUE COMMERCIALE

Nombre de locaux dans le périmètre	68	
Taux de vacance commercial	24%	
Présence d'un marché hebdomadaire	OUI	
Présence d'une offre du quotidien	OUI	
Part du commerce de détail	40%	
Part des services	31%	
Part des cafés, restaurants	12%	
Attractivité de l'offre commerciale		

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité	
Qualité des espaces publics	
Accessibilité et déambulation piétonne	
Accessibilité motorisée et stationnement	

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE BEAUTOR

Fiche : Beautor



DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nombre d'habitants en 2020	2 672
Evolution entre 2014 et 2020	-0,9%
Part des familles avec enfants	6%
Part des CSP+	38%
Revenu moyen par ménage	18 326€

DYNAMIQUE COMMERCIALE

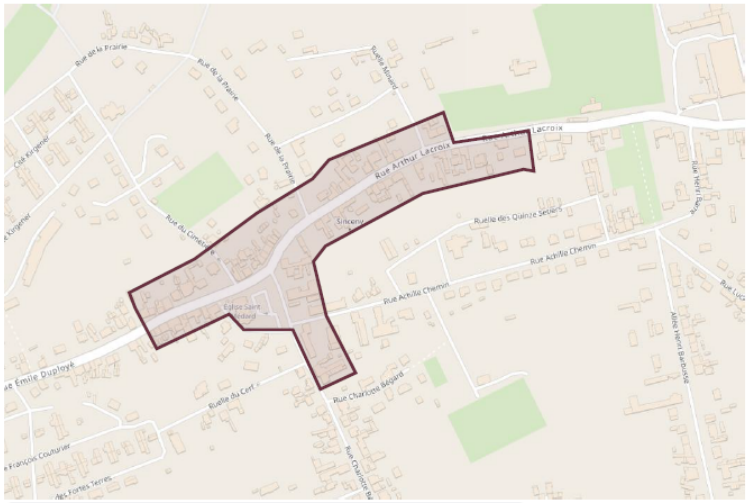
Nombre de locaux dans le périmètre	10
Taux de vacance commercial	0%
Présence d'un marché hebdomadaire	NON
Présence d'une offre du quotidien	OUI
Part du commerce de détail	40%
Part des services	50%
Part des cafés, restaurants	20%
Attractivité de l'offre commerciale	

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité
Qualité des espaces publics
Accessibilité et déambulation piétonne
Accessibilité motorisée et stationnement

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE SINCENY

Fiche : Sinceny



DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nombre d'habitants en 2020	2 000
Evolution entre 2014 et 2020	-2%
Part des familles avec enfants	37%
Part des CSP+	8%
Revenu moyen par ménage	25 157€

DYNAMIQUE COMMERCIALE

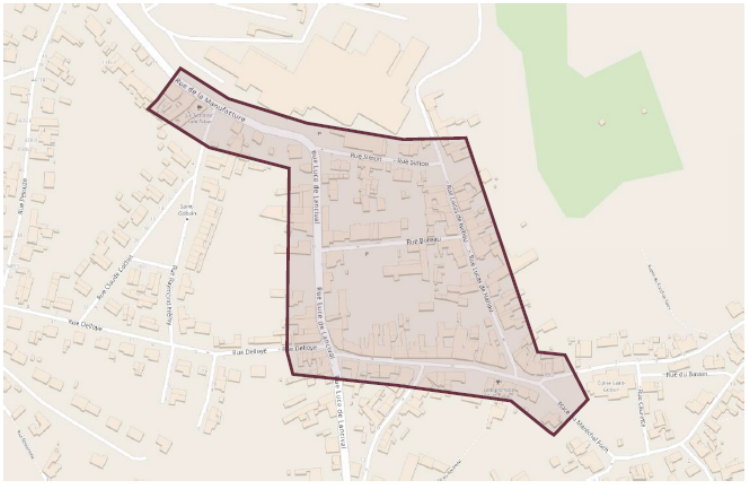
Nombre de locaux dans le périmètre	7
Taux de vacance commercial	43%
Présence d'un marché hebdomadaire	NON
Présence d'une offre du quotidien	OUI
Part du commerce de détail	43%
Part des services	14%
Part des cafés, restaurants	0%
Attractivité de l'offre commerciale	

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité
Qualité des espaces publics
Accessibilité et déambulation piétonne
Accessibilité motorisée et stationnement

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE SAINT-GOBAIN

Fiche : Saint-Gobain



DYNAMIQUE COMMERCIALE

Nombre de locaux dans le périmètre	15	
Taux de vacance commercial	13%	●
Présence d'un marché hebdomadaire	NON	●
Présence d'une offre du quotidien	OUI	●
Part du commerce de détail	53%	●
Part des services	27%	●
Part des cafés, restaurants	13%	●
Attractivité de l'offre commerciale		●

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

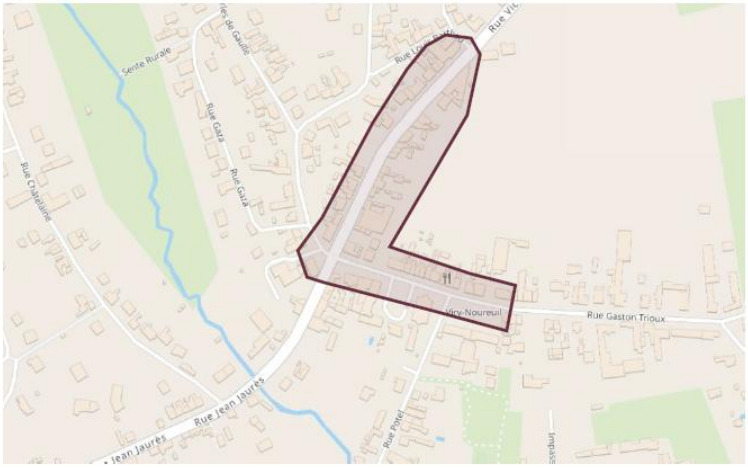
Nombre d'habitants en 2020	2 315	
Evolution entre 2014 et 2020	2%	●
Part des familles avec enfants	36%	●
Part des CSP+	7%	●
Revenu moyen par ménage	23 753 €	●

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité	●
Qualité des espaces publics	●
Accessibilité et déambulation piétonne	●
Accessibilité motorisée et stationnement	●

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE VIRY-NOUREUIL

Fiche : Viry-Noureuil



DYNAMIQUE COMMERCIALE

Nombre de locaux dans le périmètre	9	
Taux de vacance commercial	11%	●
Présence d'un marché hebdomadaire	OUI	●
Présence d'une offre du quotidien	OUI	●
Part du commerce de détail	22%	●
Part des services	44%	●
Part des cafés, restaurants	0%	●
Attractivité de l'offre commerciale		●

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

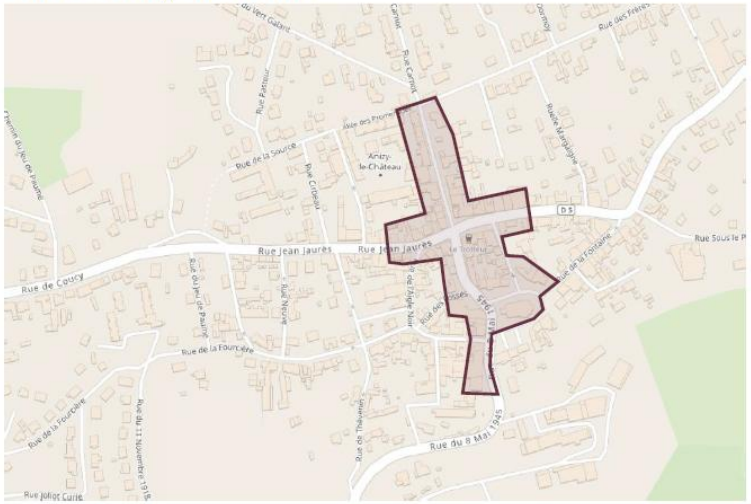
Nombre d'habitants en 2020	1 684	
Evolution entre 2014 et 2020	-1,7%	●
Part des familles avec enfants	34%	●
Part des CSP+	10%	●
Revenu moyen par ménage	28 401€	●

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité	●
Qualité des espaces publics	●
Accessibilité et déambulation piétonne	●
Accessibilité motorisée et stationnement	●

FICHE PÔLE CENTRALITÉ D'ANIZY-LE-GRAND

Fiche : Anizy-le-Grand



DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nombre d'habitants en 2020	2 549
Evolution entre 2014 et 2020	+2,3%
Part des familles avec enfants	38%
Part des CSP+	7%
Revenu moyen par ménage	24 011€

DYNAMIQUE COMMERCIALE

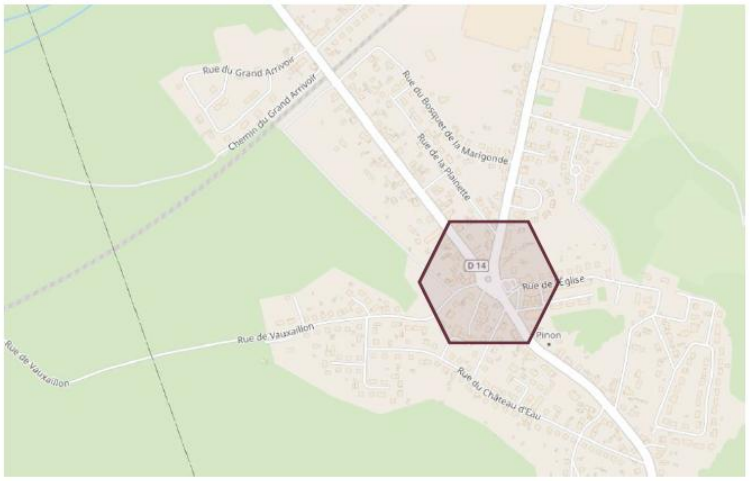
Nombre de locaux dans le périmètre	20
Taux de vacance commercial	20%
Présence d'un marché hebdomadaire	OUI
Présence d'une offre du quotidien	OUI
Part du commerce de détail	30%
Part des services	40%
Part des cafés, restaurants	10%
Attractivité de l'offre commerciale	

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité
Qualité des espaces publics
Accessibilité et déambulation piétonne
Accessibilité motorisée et stationnement

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE PINON

Fiche : Pinon



DYNAMIQUE COMMERCIALE

Nombre de locaux dans le périmètre	10	
Taux de vacance commercial	20%	orange
Présence d'un marché hebdomadaire	OUI	vert
Présence d'une offre du quotidien	NON	orange
Part du commerce de détail	40%	vert
Part des services	10%	vert
Part des cafés, restaurants	20%	vert
Attractivité de l'offre commerciale		orange

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

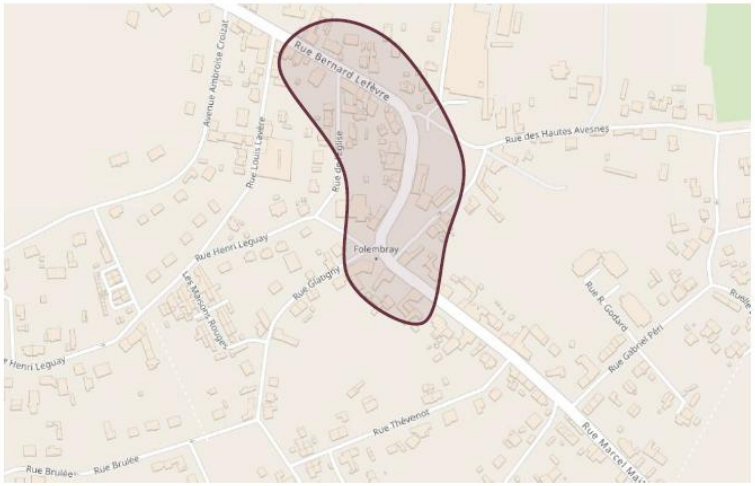
Nombre d'habitants en 2020	1 655	
Evolution entre 2014 et 2020	-6,3%	rouge
Part des familles avec enfants	39%	vert
Part des CSP+	8%	orange
Revenu moyen par ménage	22 222€	vert

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité	orange
Qualité des espaces publics	orange
Accessibilité et déambulation piétonne	vert
Accessibilité motorisée et stationnement	vert

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE FOLEMBRAY

Fiche : Folembray



DYNAMIQUE COMMERCIALE

Nombre de locaux dans le périmètre	9
Taux de vacance commercial	22%
Présence d'un marché hebdomadaire	NON
Présence d'une offre du quotidien	Limitée
Part du commerce de détail	56%
Part des services	11%
Part des cafés, restaurants	0%
Attractivité de l'offre commerciale	

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Nombre d'habitants en 2020	1370
Evolution entre 2014 et 2020	+2,2%
Part des familles avec enfants	40%
Part des CSP+	6%
Revenu moyen par ménage	22 355€

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité
Qualité des espaces publics
Accessibilité et déambulation piétonne
Accessibilité motorisée et stationnement

FICHE PÔLE CENTRALITÉ DE COUCY-LE –CHÂTEAU AUFFRIQUE

Fiche : Coucy-le-Château-Auffrique



DYNAMIQUE COMMERCIALE

Nombre de locaux dans le périmètre	10	
Taux de vacance commercial	10%	●
Présence d'un marché hebdomadaire	NON	●
Présence d'une offre du quotidien	LIMITÉE	●
Part du commerce de détail	60%	●
Part des services	20%	●
Part des cafés, restaurants	30%	●
Attractivité de l'offre commerciale		●

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

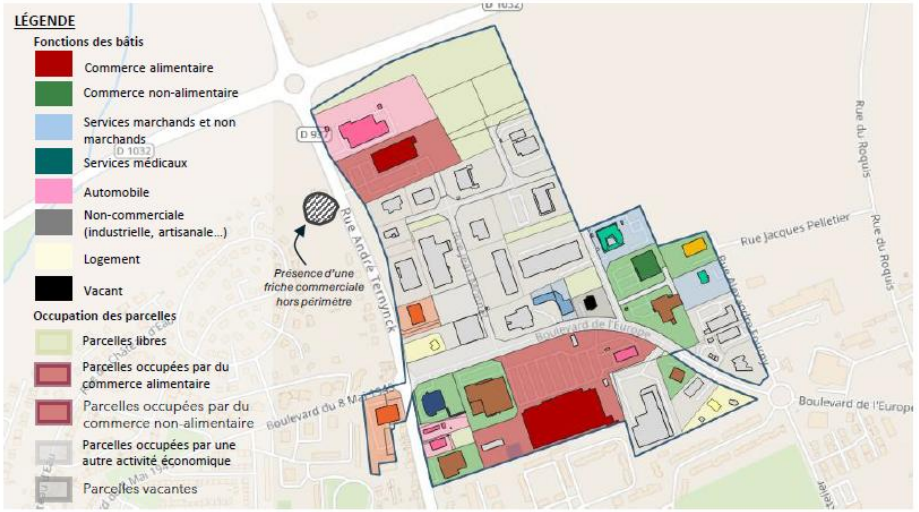
Nombre d'habitants en 2020	987	
Evolution entre 2014 et 2020	1 036	●
Part des familles avec enfants	37%	●
Part des CSP+	10%	●
Revenu moyen par ménage	22 652 €	●

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Visibilité et lisibilité de la centralité	●
Qualité des espaces publics	●
Accessibilité et déambulation piétonne	●
Accessibilité motorisée et stationnement	●

EXEMPLE FICHE PÔLE DU SIP DE CHAUNY

Fiche SIP : Zone de Chauny



Superficie du SIP (total parcelles)	Superficie de parcelles libres (nues et non-artificialisées)	Emprise au sol des bâtiments (vacants et occupés)	CES* à l'échelle de la zone	CES* sur parcelles commerciales	Nombre de bâtiments vacants
287 732 m²	34 060 m²	256 672 m²	18%	21%	1

DYNAMIQUE COMMERCIALE	
Locomotive alimentaire	INTERMARCHE
Surface de vente totale	**52 582 m²**
dont en alimentaire	**10 768 m²**
dont en non-alimentaire	**9 848 m²**
dont en cafés, hôtels, et restaurants	**1 560 m²**
dont en service	**1 067 m²**
dont services médicaux	**1 461 m²**

Attractivité de l'offre commerciale	🟠
Environnement concurrentiel	🟢

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ	
Lisibilité et signalétique	🟢
Aménagements urbains	🟠
Déambulation piétonne	🟠
Accessibilité motorisée et stationnement	🟢

EXEMPLE FICHE PÔLE DU SIP DE TERGNIER

Fiche : SIP Tergnier



Superficie du SIP (total parcelles)	Superficie de parcelles libres (nues et non-artificialisées)	Emprise au sol des bâtiments (vacants et occupés)	CES* à l'échelle de la zone	CES* sur parcelles commerciales	Nombre de bâtiments vacants
58 821 m²	18 484 m²	40 337 m²	11%	22%	0

DYNAMIQUE COMMERCIALE

Locomotive alimentaire	**ALDI**
Surface de vente totale	**6 846 m²**
dont en alimentaire	**1 823 m²**
dont en non-alimentaire	**5 361 m²**
dont en cafés, hôtels, et restaurants	**0 m²**
dont en service	**0 m²**
dont services médicaux	**0 m²**

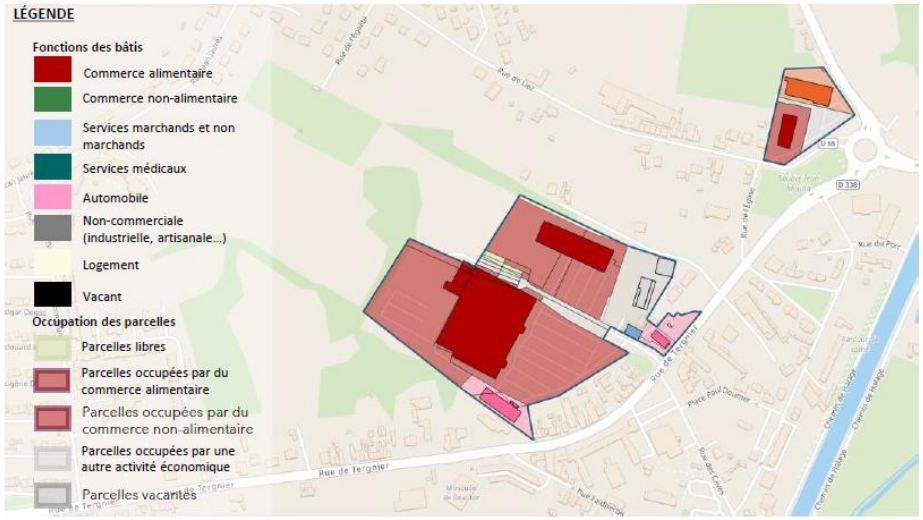
Attractivité de l'offre commerciale	🟠
Environnement concurrentiel	🟠

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Lisibilité et signalétique	🟠
Aménagements urbains	🟠
Déambulation piétonne	🟢
Accessibilité motorisée et stationnement	🟠

EXEMPLE FICHE PÔLE DU SIP DE BEAUTOR

Fiche : SIP Beautor



Superficie du SIP (total parcelles)	Superficie de parcelles libres (nues et non-artificialisées)	Emprise au sol des bâtiments (vacants et occupés)	CES* à l'échelle de la zone	CES* sur parcelles commerciales	Nombre de bâtiments vacants
76 504 m²	514 m²	75 490 m²	24%	27%	0

DYNAMIQUE COMMERCIALE

Locomotive alimentaire	**E. LECLERC**
Surface de vente totale	**18 676 m²**
dont en alimentaire	**15 131 m²**
dont en non-alimentaire	**0 m²**
dont en cafés, hôtels, et restaurants	**1 202 m²**
dont en service	**228 m²**
dont services médicaux	**0 m²**

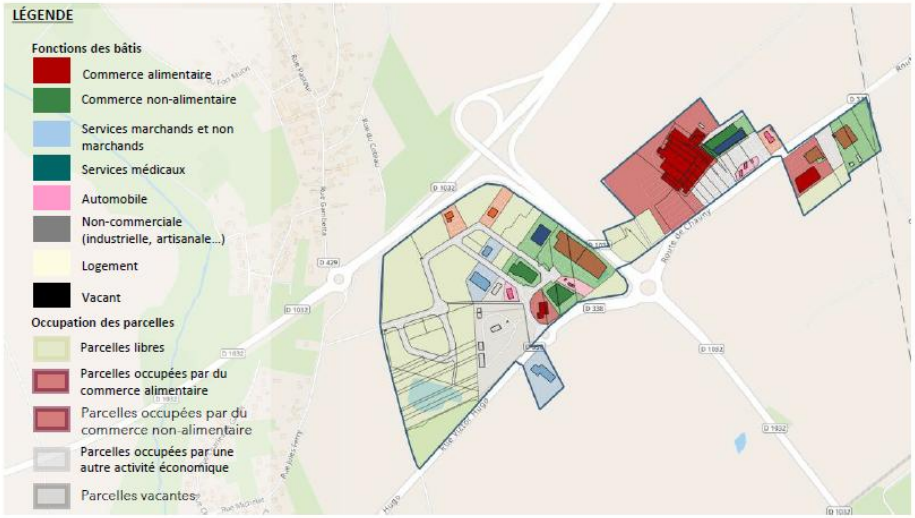
Attractivité de l'offre commerciale	🟢
Environnement concurrentiel	🟠

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Lisibilité et signalétique	🟢
Aménagements urbains	🟢
Déambulation piétonne	🟠
Accessibilité motorisée et stationnement	🟢

EXEMPLE FICHE PÔLE DU SIP DE VIRY-NOUREUIL

Fiche : SIP Viry-Noureuil



Superficie du SIP (total parcelles)	Superficie de parcelles libres (nues et non-artificialisées)	Emprise au sol des bâtiments (vacants et occupés)	CES* à l'échelle de la zone	CES* sur parcelles commerciales	Nombre de bâtiments vacants
365 771 m²	143 768 m²	222 003 m²	12%	28%	0

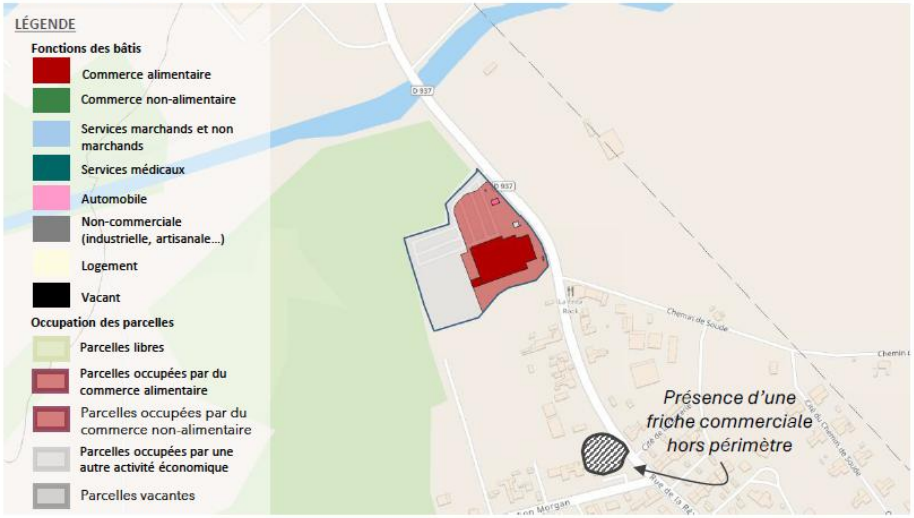
DYNAMIQUE COMMERCIALE	
Locomotive alimentaire	**AUCHAN**
Surface de vente totale	**43 454 m²**
dont en alimentaire	**17 060 m²**
dont en non-alimentaire	**19 661 m²**
dont en cafés, hôtels, et restaurants	**756 m²**
dont en service	**2 902 m²**
dont services médicaux	**0 m²**

Attractivité de l'offre commerciale	🟢
Environnement concurrentiel	🟢

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ	
Lisibilité et signalétique	🟠
Aménagements urbains	🟠
Déambulation piétonne	🔴
Accessibilité motorisée et stationnement	🟢

EXEMPLE FICHE PÔLE DU SIP D'AUTREVILLE

Fiche : SIP Autreville



Superficie du SIP (total parcelles)	Superficie de parcelles libres (nues et non-artificialisées)	Emprise au sol des bâtiments (vacants et occupés)	CES* à l'échelle de la zone	CES* sur parcelles commerciales	Nombre de bâtiments vacants
18 336 m²	8 355 m²	9 981 m²	17%	31%	0

DYNAMIQUE COMMERCIALE	
Locomotive alimentaire	CARREFOUR DRIVE
Surface de vente totale	**3 179 m²**
dont en alimentaire	**3 076 m²**
dont en non-alimentaire	**0 m²**
dont en cafés, hôtels, et restaurants	**0 m²**
dont en service	**0 m²**
dont services médicaux	**0 m²**
Attractivité de l'offre commerciale	●
Environnement concurrentiel	●

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ	
Lisibilité et signalétique	●
Aménagements urbains	●
Déambulation piétonne	●
Accessibilité motorisée et stationnement	●

EXEMPLE FICHE PÔLE DU SIP D'ANIZY-LE-GRAND

Fiche : SIP Anizy-le-Grand



Superficie du SIP (total parcelles)	Superficie de parcelles libres (nues et non-artificialisées)	Emprise au sol des bâtiments (vacants et occupés)	CES* à l'échelle de la zone	CES* sur parcelles commerciales	Nombre de bâtiments vacants
20 527 m²	0 m²	0m²	17%	17%	0

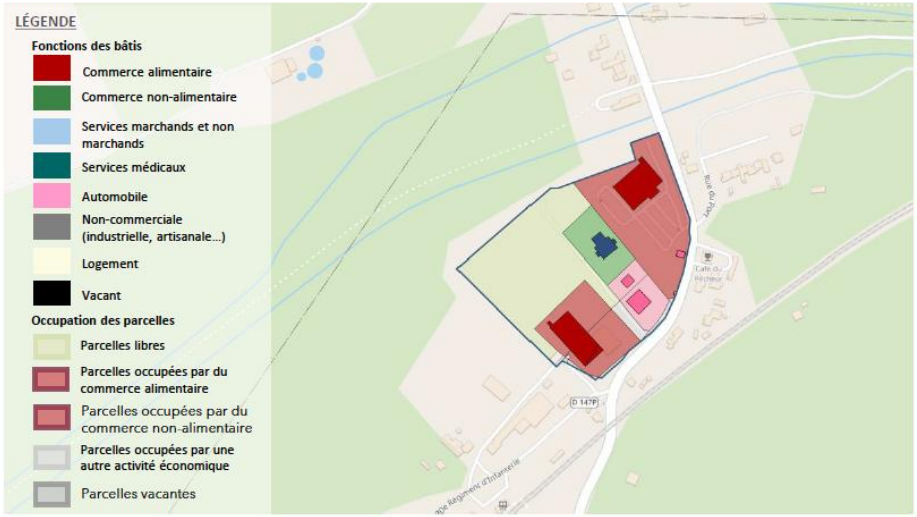
DYNAMIQUE COMMERCIALE	
Locomotive alimentaire	INTERMARCHE
Surface de vente totale	**3 575 m²**
dont en alimentaire	1 837 m²
dont en non-alimentaire	1 501 m²
dont en cafés, hôtels, et restaurants	0 m²
dont en service	0 m²
dont services médicaux	0 m²

Attractivité de l'offre commerciale	●
Environnement concurrentiel	●

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ	
Lisibilité et signalétique	●
Aménagements urbains	●
Déambulation piétonne	●
Accessibilité motorisée et stationnement	●

EXEMPLE FICHE PÔLE DU SIP DE PINON

Fiche : SIP Pinon



Superficie du SIP (total parcelles)	Superficie de parcelles libres (nues et non-artificialisées)	Emprise au sol des bâtiments (vacants et occupés)	CES* à l'échelle de la zone	CES* sur parcelles commerciales	Nombre de bâtiments vacants
42 787 m²	15 342 m²	41 255 m²	11%	17%	0

DYNAMIQUE COMMERCIALE

Locomotives alimentaires	ALDI & CARREFOUR MARKET
Surface de vente totale	**4 573 m²**
dont en alimentaire	**3 463 m²**
dont en non-alimentaire	**504 m²**
dont en cafés, hôtels, et restaurants	**0 m²**
dont en service	**0 m²**
dont services médicaux	**0 m²**

Attractivité de l'offre commerciale	🟢
Environnement concurrentiel	🟢

FACTEURS DE COMMERCIALITÉ

Lisibilité et signalétique	🟢
Aménagements urbains	🟠
Déambulation piétonne	🟠
Accessibilité motorisée et stationnement	🟢


PAYS
PICARD
VALLÉES DE L'OISE
ET DE L'AILETTE